



La clientèle au cœur de nos activités

Rapport annuel 2022





Pour en savoir plus sur l'engagement de la TD à l'égard des collectivités et de l'environnement, rendez-vous ici : www.td.com/document/PDF/ESG/2021-ESG-Report-FR.pdf

* Le Rapport ESG 2022 sera publié en mars 2023.

Pour consulter le rapport annuel de la TD en ligne, rendez-vous ici : www.td.com/ra2022/

Table des matières

NOTRE STRATÉGIE	1
Message du président du Groupe et chef de la direction	2
Message du président du conseil d'administration	4
Modèle d'affaires éprouvé	5
Axés sur des objectifs	8
Stratégie environnementale, sociale et de gouvernance	10
Tournés vers l'avenir	14
Comités du conseil d'administration	16
RAPPORT DE GESTION	18
Glossaire	129
RÉSULTATS FINANCIERS	
États financiers consolidés	131
Notes des états financiers consolidés	143
Statistiques sur dix exercices	222
Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs	225

Notre stratégie

Forts de notre modèle d'affaires éprouvé, nous sommes guidés par notre volonté de donner à nos clients, à nos collectivités et à nos collègues la confiance et les possibilités nécessaires pour prospérer dans un monde en constante évolution.



Modèle d'affaires éprouvé

Assurer une croissance constante des résultats, soutenue par une solide culture de gestion des risques



Axés sur des objectifs

Centrer tout ce que nous faisons sur notre vision, notre but et nos engagements communs



Tournés vers l'avenir

Façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique

Notre entreprise

Chaque jour, la TD enrichit la vie de ceux qu'elle sert, tout en assurant pour ses actionnaires une croissance constante des résultats. Elle accélère sa transformation numérique et tire parti de son écosystème d'innovation pour façonner l'avenir des services bancaires.

(en date du 31 octobre 2022) :

Environ 95 000

collègues



27 millions

de clients partout dans le monde



Plus de 3 000

organismes communautaires soutenus en 2022 dans le cadre de La promesse TD Prêts à agir



6^e

banque en importance en Amérique du Nord¹



15,7 millions

de clients actifs des services numériques²



Plus de 147 millions de dollars

versés aux collectivités par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir en 2022³



¹ D'après le total des actifs au 31 octobre 2022. Source : Bloomberg.

² Utilisateurs actifs des services numériques ayant ouvert au moins une session en ligne ou au moyen de leur appareil mobile au cours des 90 derniers jours.

³ Les chiffres sont convertis en dollars canadiens et comprennent toute promesse de don reconnue comme une obligation juridique ou implicite et imputée en 2022 avant d'être déboursée, par exemple un don de cinq millions de dollars américains imputé en 2022 qui sera échelonné sur cinq ans.

Avec la clientèle au cœur de ses activités, la TD a continué à préparer l'avenir.



Bharat Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

En 2022, la TD a fait d'importants progrès vers la concrétisation de ses priorités stratégiques et répondu aux attentes de toutes ses parties prenantes. Nous avons enregistré un résultat de 17,4 milliards de dollars (15,4 milliards sur une base rajustée), soit une augmentation de 22 % par rapport à 2021 (5 % sur une base rajustée), en accueillant de nouveaux clients et en renforçant nos relations dans tous les secteurs. Notre rendement solide nous a permis d'investir dans nos activités et nos collègues, et nous avons terminé l'exercice avec une capitalisation solide qui s'est traduite par un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 16,2 %.

Nous avons aussi annoncé deux transactions stratégiques pour augmenter notre envergure, ajouter de nouvelles capacités et faire venir des collègues talentueux et plus d'un million de clients à la TD. Les acquisitions de First Horizon et de Cowen sont intéressantes sur les plans stratégique et financier, conformes à notre appétit pour le risque et adaptées à notre culture. Ces deux entreprises partagent aussi notre engagement sans faille envers les collectivités où l'on vit et où l'on travaille.

Tout en renforçant nos activités et en investissant dans l'avenir, nous avons été ravis de voir notre dividende augmenter de 13 % en 2022. Nous avons aussi déclaré une hausse de 0,07 \$ du dividende, en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2023.

Ces résultats témoignent de la création de valeur ajoutée inhérente à notre modèle d'affaires et du succès sans faille de notre stratégie.

S'adapter à l'évolution du contexte

L'exercice 2022 a été marqué par une conjoncture en dents de scie. La pandémie a chamboulé des secteurs économiques tout entiers. Grâce aux nouvelles technologies, des millions de personnes ont changé leur manière de travailler, de dépenser et d'investir. Politique monétaire sans précédent des banques centrales pour lutter contre l'inflation mondiale, conditions économiques qui évoluent à la vitesse grand V, guerre dévastatrice en Ukraine et nouvelle dynamique géopolitique sont autant de facteurs qui ont eu un impact sur l'environnement macroéconomique.

Grâce à nos investissements dans les technologies, les produits, les collègues et les nouvelles capacités, nous avons pu répondre aux besoins de nos clients malgré les changements rapides que nous avons connus. En leur offrant des produits améliorés, un service personnalisé fondé sur les données et des conseils fiables, nous les avons aidés à faire des progrès par rapport à leurs objectifs financiers.

Des secteurs en bonne posture et axés sur les besoins des clients

À la TD, nous bâtissons notre avenir dans l'intérêt des clients – et avec eux. Si nous avons prospéré cette année, c'est parce que nous n'avons jamais cessé de nous adapter à leurs besoins.

Les Services bancaires personnels au Canada ont attiré de nouveaux clients, solidifié leurs liens grâce à des produits et services innovants et conforté leur posture de chef de file au pays. Les Services bancaires aux entreprises, quant à eux, ont enregistré une croissance en répondant aux aspirations de leurs clients et en augmentant leur volume de prêts et de dépôts. Gestion de patrimoine, pour sa part, a maintenu sa position de plus grand service de placements directs et gestionnaire de fonds institutionnels du Canada. Pour finir, TD Assurance a lancé de nouveaux produits, augmenté le nombre de ses centres auto et renforcé sa position de tête à titre de plus important assureur direct (habitation et automobile) du Canada.

Aux États-Unis, TD Bank, America's Most Convenient Bank a poursuivi sa croissance : ouverture de nouvelles succursales, capacités supplémentaires et produits améliorés. En un peu moins de 20 ans, nous avons bâti un secteur de premier plan qui compte maintenant près de 10 millions de clients, du Maine à la Floride. Une fois qu'elle sera conclue, l'acquisition de First Horizon nous permettra d'établir et d'étendre notre présence dans des marchés très intéressants et en pleine croissance du sud-est des États-Unis.

Du côté des Services bancaires de gros, Valeurs Immobilières TD a fait progresser sa stratégie liée aux activités en dollars américains, renforcé son secteur à l'échelle mondiale, et soutenu ses clients malgré la conjoncture incertaine. Une fois que l'acquisition de Cowen sera conclue, l'entreprise contribuera à accélérer la stratégie de croissance de VMTD et à offrir à nos clients des capacités complémentaires et une plus grande couverture en matière de recherche sur les actions.

Dans l'ensemble, l'exercice 2022 a été marqué par des progrès incroyables. Nous en avons donné plus aux clients et nous avons renforcé notre avantage concurrentiel.

Des investissements constants dans les collègues de la TD

En parallèle de l'évolution de nos activités et de notre stratégie, nous avons également investi dans nos collègues, qui sont notre atout le plus précieux.

En 2022, nous avons offert à la plupart des collègues de la TD une augmentation salariale ou une prime ponctuelle, en plus du rajustement annuel de la rémunération, pour les remercier de leur travail extraordinaire. Nous avons aussi continué à leur proposer des programmes de formation et de perfectionnement pour les doter des capacités nécessaires à leur croissance professionnelle. D'ailleurs, ce sont près de 80 % de collègues qui, en plus des programmes de la Banque, ont suivi des formations par eux-mêmes sur la plateforme numérique TD Essor.

Nous avons également bien avancé côté diversité et inclusion : nous avons atteint notre objectif qui consistait à doubler le nombre de dirigeants noirs avant la fin de 2022, et bien avancé dans la concrétisation d'un autre objectif, soit accroître la représentation des minorités et des femmes à des postes de direction. Ces progrès – et les autres – ont valu à la TD d'être reconnue comme un employeur de premier plan en matière de diversité. Elle a notamment figuré au palmarès des meilleurs lieux de travail pour les femmes au Canada selon Great Place to Work, et s'est classée parmi les meilleures entreprises pour la diversité selon DiversityInc aux États-Unis.



Une croissance durable et inclusive

À la TD, nos priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées à notre stratégie d'affaires et témoignent de notre détermination à créer un avenir plus durable et plus inclusif.

En 2022, nous nous sommes rapprochés des objectifs de notre plan d'action mondial sur les changements climatiques. Nous avons notamment annoncé des cibles provisoires d'émissions financées pour les secteurs de l'énergie et de la production d'électricité, ce qui constitue une étape importante dans notre démarche de carboneutralité d'ici 2050. En offrant de nouveaux services, des conseils et des produits de finance durable, nous avons aussi aidé nos clients à se doter de stratégies de transition et à les financer.

Ce travail a valu à la TD d'être la seule banque canadienne inscrite à l'indice mondial de durabilité Dow Jones pour la huitième année consécutive.

Qui dit avenir durable dit aussi investissement constant dans de nouvelles idées et des solutions novatrices. En 2022, dans le cadre du défi TD Prêts à agir – l'initiative que nous menons chaque année pour tenter de résoudre de grands problèmes sociétaux –, ce sont 10 subventions de 1 million de dollars chacune que nous versons à des organismes pour financer l'élaboration de solutions afin de répondre aux besoins des personnes touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques.

« À la TD, nous bâtissons notre avenir dans l'intérêt des clients – et avec eux. Si nous avons prospéré cette année, c'est parce que nous n'avons jamais cessé de nous adapter à leurs besoins. »

Nous avons aussi mis nos ressources humaines et financières au service de la création d'un avenir plus inclusif. Rien qu'en 2022, la TD a versé plus de 147 millions de dollars (et vise le versement d'un milliard de dollars d'ici 2030) à des organismes communautaires, à but non lucratif et autres, par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir. Ces investissements contribuent directement à l'instauration d'un avenir plus radieux dans nos collectivités, où chacun et chacune aura la possibilité de s'épanouir.

Un avenir prometteur

Je suis fier du rendement et des progrès que nous avons enregistrés en 2022. Nous amorçons 2023 avec une bonne posture financière, une marque de renom à l'échelle mondiale, des secteurs d'activité bien positionnés, plus de 27 millions de clients, et les meilleurs employés du secteur.

Au cours de la prochaine année, nous estimons que la conjoncture économique va évoluer, ce qui sera source de complexité financière pour des millions de particuliers et d'entreprises. Ceux et celles que nous servons auront donc plus que jamais besoin de notre expertise et de nos conseils.

La TD sera là pour les clients, les collectivités et les économies qu'elle soutient. Nous investirons dans de nouvelles capacités, de nouveaux produits et de nouveaux services pour renforcer constamment nos activités. Et en avançant, nous resterons déterminés à concrétiser notre but : enrichir la vie de nos clients, de nos collectivités, et de nos collègues. C'est ça, être une meilleure banque.

Je tiens à remercier nos collègues du monde entier pour leurs efforts exceptionnels, nos clients pour leur confiance, et vous – nos actionnaires – pour votre soutien indéfectible.

Bharat Masrani
Président du Groupe et chef de la direction

Le rendement de la TD et les progrès stratégiques réalisés en 2022 témoignent de la solidité de nos activités et de l'engagement de nos collègues.



Brian M. Levitt
Président du conseil d'administration

Grâce à des investissements continus dans la technologie, les talents et les nouvelles capacités, la Banque a poursuivi sa croissance en 2022. Les collègues de la TD ont offert aux clients des conseils fiables et des expériences légendaires, aidant des millions de ménages et d'entreprises à progresser vers l'atteinte de leurs objectifs financiers dans un contexte économique très changeant.

La Banque a aussi soutenu les collectivités où nous exerçons nos activités. Par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir, nous avons contribué plus de 147 millions de dollars en 2022 pour aider à créer un avenir plus inclusif et durable. De plus, les cibles provisoires d'émissions financées annoncées cette année nous permettent de réaliser des progrès par rapport aux objectifs de notre Plan d'action sur les changements climatiques annoncé en 2020.

Le résultat comme présenté de la TD pour 2022, soit 17,4 milliards de dollars, a appuyé ces investissements importants et procuré aux actionnaires une augmentation du dividende sur les actions ordinaires. Notre solide rendement et notre capitalisation robuste ont

aussi donné à la Banque les moyens de réaliser des acquisitions stratégiques importantes visant à consolider nos activités aux États-Unis. Une fois ces transactions conclues, First Horizon augmentera considérablement notre envergure et créera des occasions de croissance dans le sud-est des États-Unis, tandis que Cowen permettra d'élargir les capacités de Valeurs Mobilières TD et d'accélérer la croissance d'un courtier nord-américain intégré doté d'une portée mondiale. Nous nous réjouissons à la perspective de les accueillir à la TD.

Toutes ces réalisations sont le fruit du travail acharné de nos collègues dévoués. Ces derniers ont fait preuve d'une résilience remarquable durant la pandémie; ils ont obtenu des résultats constants et réalisés des progrès stratégiques tout au long de l'année. Ils ne cessent jamais de concrétiser notre but : enrichir la vie de nos clients, nos collectivités et nos collègues.

La TD entame le nouvel exercice financier en position de force. Le conseil d'administration tient à remercier notre président du Groupe et chef de la direction pour sa gérance continue de la Banque. Nous remercions aussi l'équipe de la haute direction pour son leadership exceptionnel, ainsi que tous les collègues de la TD pour leur engagement envers la Banque et les millions de personnes que nous servons.

Le conseil d'administration tient aussi à remercier nos clients de nous donner l'occasion de les servir, ainsi que nos actionnaires de leur confiance constante dans la Banque. Nous continuerons à travailler fort, jour après jour, pour mériter votre confiance et votre soutien.

Brian M. Levitt
Président du conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2022 figure ci-dessous. La liste complète de ses comités ainsi que leurs principales responsabilités se trouvent à la page 16. Notre circulaire de procuration pour l'assemblée annuelle de 2023 présentera les candidats proposés aux postes d'administrateur en vue de l'élection à l'assemblée et des renseignements supplémentaires sur chacun d'eux, y compris leur scolarité, les autres conseils d'administration publics dont ils sont membres, leurs champs d'expertise, les comités de la TD dont ils font partie, les actions qu'ils détiennent et leur participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

Cherie L. Brant
Associée, Borden
Ladner Gervais
S.E.N.C.R.L., S.R.L.,
territoire mohawk de
Tyendinaga (Ontario)

Amy W. Brinkley
Conseillère, AWB
Consulting, LLC,
Charlotte
(Caroline du Nord)

Brian C. Ferguson
Administrateur de
sociétés et ancien
président et chef de
la direction, Cenovus
Energy Inc., Calgary
(Alberta)

Colleen A. Goggins
Administratrice de
sociétés et présidente
mondiale à la retraite,
Groupe de produits de
grande consommation,
Johnson & Johnson,
Princeton (New Jersey)

Jean-René Halde
Administrateur de
sociétés et président
et chef de la direction
à la retraite, Banque
de développement du
Canada, Saint-Laurent
(Québec)

David E. Kepler
Administrateur de
sociétés et vice-
président à la direction
à la retraite, The Dow
Chemical Company,
Sanford (Michigan)

Brian M. Levitt
Président du conseil
d'administration,
La Banque
Toronto-Dominion,
Kingston (Ontario)

Alan N. MacGibbon
Administrateur de
sociétés et associé
directeur et chef de la
direction à la retraite
de Deloitte s.r.l.
(Canada), Mississauga
(Ontario)

Karen E. Maidment
Administratrice de
sociétés et ancienne
chef des finances et
des affaires
administratives, BMO
Groupe financier,
Cambridge (Ontario)

Bharat B. Masrani
Président du Groupe
et chef de la direction,
La Banque
Toronto-Dominion,
Toronto (Ontario)

Nadir H. Mohamed
Administrateur de
sociétés et ancien
président et chef de
la direction, Rogers
Communications Inc.,
Toronto (Ontario)

Claude Mongeau
Administrateur de
sociétés et ancien
président et chef de la
direction, Compagnie
des chemins de fer
nationaux du Canada,
Montréal (Québec)

S. Jane Rowe
Vice-présidente,
Placements, Régime de
retraite des
enseignantes et des
enseignants de
l'Ontario, Toronto
(Ontario)

Nancy G. Tower
Ancienne présidente et
chef de la direction,
Tampa Electric
Company, Halifax
(Nouvelle-Écosse)

Ajay K. Virmani
Chef de la direction,
Cargojet Inc., Oakville
(Ontario)

Mary A. Winston
Administratrice de
sociétés et ancienne
chef des finances
d'une société ouverte,
Charlotte
(Caroline du Nord)



Modèle d'affaires éprouvé

Nous sommes déterminés à gagner et à garder la confiance de ceux que nous servons.

Notre diversification et notre échelle couvrent une étendue géographique unique

17,4 milliards de dollars

Résultat comme présenté pour 2022

2 220

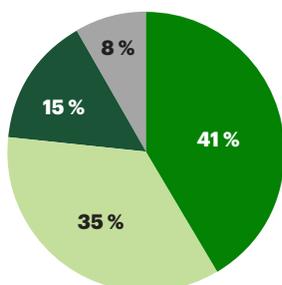
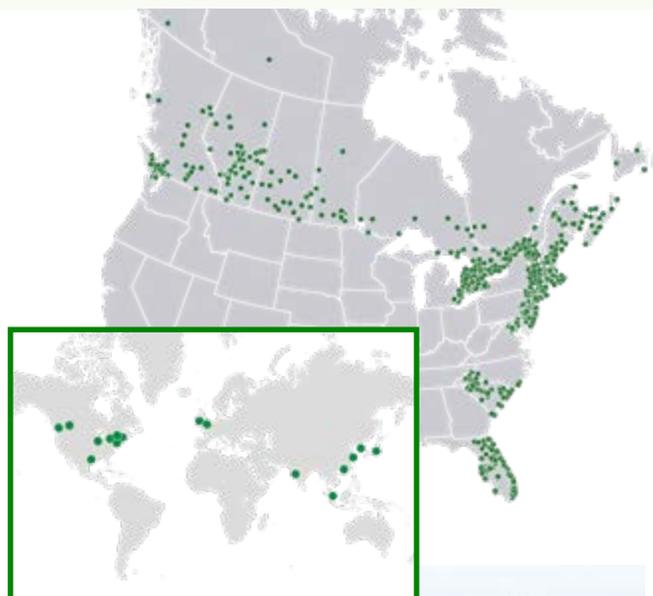
succursales de détail en Amérique du Nord

15,4 milliards de dollars

Résultat rajusté pour 2022¹

16

bureaux de Valeurs Mobilières TD à l'échelle mondiale



ACTIVITÉS DE DÉTAIL DE PREMIER PLAN DE LA TD²

- Services bancaires commerciaux et Services bancaires personnels au Canada
- Services de détail aux États-Unis
- Gestion de patrimoine et TD Assurance
- Services bancaires de gros

92% Services de détail¹
8% Services bancaires de gros

¹ Services de détail = Services bancaires commerciaux et Services bancaires personnels au Canada, Services de détail aux États-Unis, et Gestion de patrimoine et TD Assurance



Nous sommes profondément déterminés à conserver la confiance de ceux que nous servons

Nous prenons les risques nécessaires à la conduite de nos affaires, mais uniquement si ces risques :

Les trois principes de base de notre tolérance au risque

1 Cadrent avec notre stratégie d'affaires
 et qu'il nous est possible de les comprendre et de les gérer

2 N'exposent pas l'entreprise
 à des situations de pertes ponctuelles graves; autrement dit, nous ne « misons pas la Banque » sur une seule acquisition, une seule activité ou un seul produit

3 Ne mettent pas la marque TD en péril

¹ Les résultats rajustés sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus, consulter la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2022.

² Les données présentées ne tiennent pas compte du secteur Siège social. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Coup d'œil sur 2022

Les indicateurs de rendement contribuent à orienter nos efforts, à communiquer nos priorités et à mesurer le rendement de la TD pour certains éléments clés de notre modèle d'affaires éprouvé.

Nous avons un bilan solide

1,9 billion de dollars

Actifs

1,2 billion de dollars

Dépôts

3,53%

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques²

16,2%

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires¹

128%

Ratio de liquidité à court terme¹

(Renseignements financiers en date du 31 octobre 2022)

Croissance stratégique

En 2022, nous avons accéléré notre stratégie de croissance avec l'annonce de deux transactions stratégiques aux États-Unis. Une fois conclues, les acquisitions de First Horizon et de Cowen augmenteront notre envergure, ajouteront de nouvelles capacités et feront venir de nouveaux collègues et plus d'un million de clients à la TD³.

COWEN



¹ Ces mesures ont été calculées conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres et Normes de liquidité du Bureau du surintendant des institutions financières.

² Pour en savoir plus sur cette mesure, consulter le glossaire du rapport de gestion de 2022.

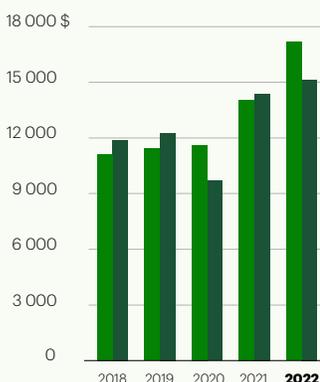
³ La clôture des acquisitions de First Horizon et de Cowen est assujettie aux conditions de clôture habituelles, dont l'approbation des autorités de réglementation américaines et canadiennes.

INDICATEURS DE RENDEMENT ¹	RÉSULTATS POUR 2022 ^{1,3} (sur une base rajustée)
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne des homologues^{4,7} • Faire croître de 7% à 10% le résultat rajusté par action à moyen terme⁴ • Faire croître les produits plus rapidement que les charges² 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,9% par rapport à une moyenne de -7,3% pour les homologues au Canada⁷ • Croissance de 5,7% du résultat par action • Croissance de 8,1% du total des produits par rapport à une augmentation de 6,3% du total des charges

RÉSULTAT NET

attribuable aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars canadiens)

■ Comme présenté ■ Rajusté³



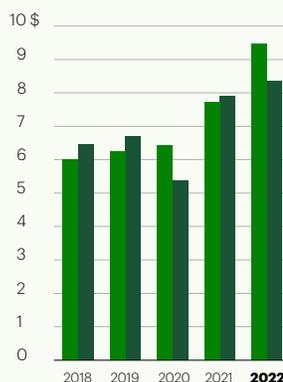
TCAC sur 5 ans de la TD

10,7% Comme présenté
8,1% Rajusté³

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

(en dollars canadiens)

■ Comme présenté ■ Rajusté³



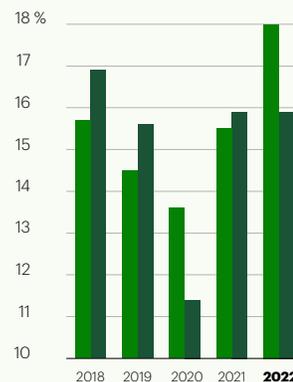
TCAC sur 5 ans de la TD

11,5% Comme présenté
8,6% Rajusté³

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES⁴

(en pourcentage)

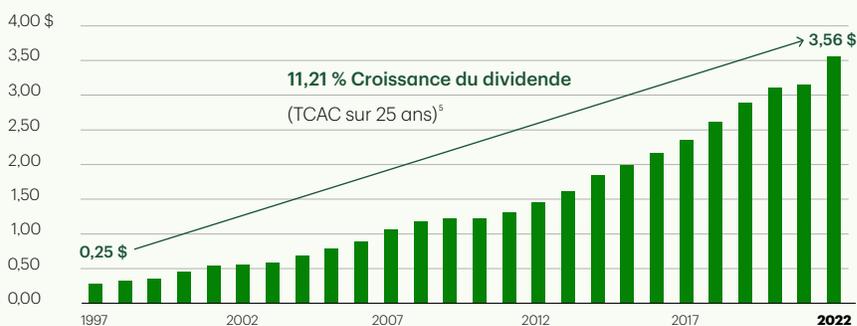
■ Comme présenté ■ Rajusté³



Rendement des capitaux propres de la TD pour 2022

18% Comme présenté
15,9% Rajusté³

HISTORIQUE DES DIVIDENDES



Versement de dividendes continu depuis

166 ans

3,8%

Rendement en dividende 2022⁴

7,8%

Rendement total pour les actionnaires⁴

(TCAC sur 5 ans⁶)

¹ Les indicateurs de rendement qui concernent le résultat sont fondés sur les résultats rajustés de la TD pour l'exercice complet (sauf indication contraire).

² Les produits sont déterminés déduction faite des indemnités d'assurance et des charges connexes.

³ Les résultats rajustés sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus, consulter la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2022.

⁴ Pour en savoir plus sur cette mesure, consulter le glossaire du rapport de gestion de 2022.

⁵ Le TCAC sur 25 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 1997 à 2022.

⁶ Le TCAC sur 5 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 2017 à 2022.

⁷ Homologues au Canada : les quatre autres grandes banques (RBC, BMO, BNC et CIBC). D'après les résultats de tous les homologues pour l'exercice 2022, clos le 31 octobre 2022.



Axés sur des objectifs

Nous sommes sans cesse centrés sur nos clients : en améliorant notre offre pour répondre à leurs besoins en constante évolution, en aidant les membres de nos collectivités à atteindre leurs objectifs financiers, et en nous employant à augmenter constamment la qualité de notre service.

Une offre améliorée pour répondre aux besoins en évolution de nos clients



Nous avons lancé l'**appli NégociTitres TD**, qui vise à simplifier les placements pour les nouveaux investisseurs : elle n'impose pas de solde minimal et permet d'effectuer 50 opérations sur actions sans commission par année ainsi qu'un nombre illimité d'opérations sans commission sur tous les Fonds négociés en bourse TD (FNB TD).



Nous avons créé les **plans de paiements TD**, qui permettent aux clients de régler leurs achats par carte de crédit en petits versements mensuels, et d'avoir ainsi plus de flexibilité.

Nous avons amélioré l'expérience d'**indemnisation résidentielle** des clients de **TD Assurance** pour qu'ils puissent présenter une réclamation, la gérer et en faire le suivi plus facilement avec l'appli mobile TDA.

Nous avons lancé le **FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD**, un fonds négocié en bourse à faible coût qui offre aux investisseurs une exposition mondiale au marché croissant des crédits carbone.

Nous avons lancé un nouvel outil d'achat d'**assurance voyage numérique** pour permettre aux clients d'obtenir plus facilement et plus rapidement l'assurance dont ils ont besoin.



Nous avons instauré **Mes récompenses TD**, une façon pratique pour les clients d'accéder à leurs récompenses et avantages de fidélité ainsi que d'échanger leurs points auprès de grandes marques comme Amazon, Expedia, Air Canada et Starbucks Canada.

Un meilleur accès aux services pour aider plus de clients à obtenir le soutien nécessaire où ils veulent et quand ils veulent

Avec l'ouverture du 24^e établissement au pays, nous avons agrandi notre réseau de **centres auto TD Assurance**, qui offrent aux clients une solution complète pour leurs réclamations d'assurance auto.



Nous avons créé **Conseils directs Gestion de patrimoine TD** pour proposer aux clients bien nantis une expérience de gestion de patrimoine de A à Z à distance.



Nous avons lancé le **crédit résidentiel en succursale** aux États-Unis pour assurer une meilleure interaction au point de vente et offrir une expérience client et une expérience collègue améliorées et plus fluides.

Nous avons intensifié notre présence en Floride en ouvrant un nouveau **centre de contact** pour mieux servir nos clients américains, notamment ceux titulaires d'une carte de crédit.





L'accompagnement des clients pour les aider à prendre des décisions financières importantes en toute confiance

Nous avons créé de nouvelles ressources et de nouveaux **outils d'accès à la propriété** pour aider les clients à faire face à la hausse des taux d'intérêt, entre autres des communications proactives pour qu'ils comprennent mieux les options qui s'offrent à eux.

Nous avons lancé **Parlons Argent en direct**, une émission quotidienne interactive de premier plan dans le secteur, diffusée exclusivement dans CourtierWeb, qui porte sur les placements. Elle permet aux clients de Placements directs de se renseigner sur les placements, de les évaluer et de poser des questions à leur sujet.



Nous soutenons nos collectivités.

Quand l'ouragan Fiona s'est abattu sur les provinces canadiennes de l'Atlantique, l'Unité mobile de dépannage de TD Assurance était sur place pour intervenir dans les zones les plus touchées, et nous avons transformé nos succursales en centres de premier contact. Nous avons aussi offert des mesures d'aide financière et contribué aux opérations de secours en faisant un don de 250 000 \$. Quand l'ouragan Ian a frappé les États-Unis, nous avons créé TD Cares, un programme d'aide financière offert aux clients admissibles, et nous avons contribué aux opérations de secours sur place en faisant un don de 500 000 \$ US.



Prix

TD Canada Trust a obtenu le **taux de satisfaction le plus élevé** selon le sondage 2022 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux PME au Canada¹

Première place pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit préférentiel à l'échelle nationale selon le sondage sur la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard du financement automobile mené en 2022 par J.D. Power²

Placements directs TD : meilleur courtier en ligne au Canada selon MoneySense

¹ TD Canada Trust a reçu la plus haute note selon le sondage 2022 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux PME au Canada en ce qui concerne leur expérience auprès de leur institution financière principale. Pour en savoir plus, visitez le site [jdpower.com/awards](https://www.jdpower.com/awards).
² Financement auto TD a obtenu la note la plus élevée pour le segment des prêteurs non exclusifs avec crédit préférentiel à l'échelle nationale (entre 214 000 et 542 000 opérations) du sondage sur la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard du financement automobile de J.D. Power 2020-2022 relativement à la satisfaction des concessionnaires par rapport à leur prêteur automobile. Pour en savoir plus, visitez le site [jdpower.com/awards](https://www.jdpower.com/awards).



Stratégie environnementale, sociale et de gouvernance

La TD est déterminée à instaurer des changements positifs en contribuant à un avenir inclusif et durable. Guidée par notre but et inspirée par notre vision tournée vers l'avenir, notre stratégie ESG fait partie intégrante de notre modèle d'affaires éprouvé.



Environnement

Nous contribuons à **renforcer la santé environnementale** grâce à divers produits, services et programmes financiers. Parmi nos démarches en ce sens, nous prenons des mesures pour lutter contre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité en encourageant la réduction des gaz à effet de serre et l'utilisation responsable des ressources, et en appuyant constamment les projets naturels. Comme nous savons qu'il existe un certain chevauchement entre les initiatives environnementales et sociales, nous nous employons à agir dans l'intérêt des travailleurs, des entreprises et des collectivités pour que les bienfaits de l'économie verte profitent à tout le monde.

En mars 2022, la TD a annoncé qu'elle se dotait de **cibles provisoires d'émissions financées du champ d'application 3 axées sur deux secteurs : l'énergie et la production d'électricité**. Ces cibles de carboneutralité sont conformes à l'Accord de Paris, fondées sur le scénario d'émissions nettes nulles d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie et guidées par les lignes directrices du secteur. Nous annoncerons de nouvelles cibles provisoires dans le Rapport ESG 2022, qui sera publié en mars 2023.

La TD est **bien partie pour atteindre sa cible de 100 milliards de dollars** sous forme de prêts, de financement, de services de gestion des actifs et d'autres programmes favorisant une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030, puisqu'elle y a contribué à hauteur de plus de 86 milliards de dollars ces cinq dernières années.

Valeurs Mobilières TD a investi 10 millions de dollars dans le projet Terres boréales – le plus grand projet de conservation de terres privées du Canada –, qui vise à protéger près de 1 500 kilomètres carrés de forêt boréale dans le nord de l'Ontario.

Gestion de Placements TD a ajouté **deux nouveaux FNB liés aux facteurs ESG** à sa gamme de solutions ESG pour aider les clients à investir dans un meilleur avenir.

La TD a intégré **Circular Economy Leadership Canada**, un organisme offrant un leadership éclairé, une expertise technique et des plateformes collaboratives pour accélérer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone au Canada.



Avec le soutien d'AFOA Canada (Association des agents financiers autochtones du Canada), un organisme dirigé par des personnes autochtones, nous avons créé la bourse d'études TD pour les peuples autochtones. Destiné aux étudiants des communautés autochtones de niveau postsecondaire, ce programme unique vise à leur offrir de l'aide financière et une expérience professionnelle constructive.

Société

Nous contribuons à l'**inclusion économique** grâce à nos activités d'affaires, à notre chaîne d'approvisionnement, à notre philanthropie et en tant qu'employeur dans nos collectivités. Nous nous employons à rendre les produits et services financiers plus accessibles et plus abordables, et à créer des occasions de stabilité d'emploi, de revenu et de propriété d'entreprise.

Nous avons financé la création du **Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, dans le cadre de notre engagement visant à verser 10 millions de dollars sur cinq ans au Black Opportunity Fund**. Il s'agit d'un programme de prêts destinés aux entrepreneurs noirs qui ne parviennent pas à obtenir du financement par les moyens traditionnels.

Nous avons lancé **TD Home Access Mortgage**, un prêt hypothécaire abordable et novateur visant à favoriser l'accès à la propriété pour les communautés noires et hispaniques des États-Unis.

Valeurs Mobilières TD a aidé le **Dream Group of Companies** à intégrer ses valeurs ESG d'entreprise aux opérations de financement sur les marchés des capitaux de Dream Impact Trust, Dream Office REIT et Dream Residential REIT.

Nous avons commandité un **programme de certification pour les entreprises appartenant à des personnes réfugiées depuis peu au Canada**, afin qu'elles accèdent plus facilement au marché et se heurtent à moins d'obstacles financiers. Ce programme est le fruit d'un partenariat entre la TD, Tent Partnership for Refugees et le Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council.

La TD a fait un don d'**un million de dollars pour contribuer aux opérations d'aide humanitaire en Ukraine** et aider les réfugiés dans le monde entier : 550 000 \$ pour financer les opérations de secours et de réinstallation des personnes touchées au Canada et aux États-Unis, 300 000 \$ à l'Appel humanitaire pour l'Ukraine de la Fondation Canada-Ukraine, et enfin, 150 000 \$ au HCR au Canada, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.



Gouvernance

La TD continue d'être un **chef de file en matière de gouvernance d'entreprise**, et son engagement à l'égard des principes ESG guide sa solide culture de gestion des risques.

Nos grands domaines d'action sont les suivants : gestion des risques, intégrité et gouvernance d'entreprise, droits de la personne, sécurité des données et protection des renseignements personnels.

Nous nous employons aussi à renforcer notre **résilience** en intégrant les facteurs ESG à l'ensemble de l'entreprise, et en tenant compte dans notre stratégie d'affaires, notre gestion des risques et nos décisions. Le tout est coordonné par notre Centre d'expertise sur les enjeux ESG et notre modèle opérationnel cible.

La promesse TD Prêts à agir

La TD contribue à créer des conditions dans lesquelles chaque personne a la possibilité de réussir dans un monde en évolution. Par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir, sa plateforme d'entreprise citoyenne, elle s'est fixé une cible d'investissement d'un milliard de dollars en dons aux collectivités d'ici 2030 dans quatre domaines qui soutiennent le changement, favorisent le progrès et contribuent à créer un monde meilleur et plus inclusif.



Sécurité financière

Nous aspirons à aider les gens à se sentir plus en confiance quant à leur avenir financier.

Aux États-Unis, dans le cadre du 16^e programme annuel de subventions **Housing for Everyone**, la TD Charitable Foundation a versé 5,8 millions de dollars américains à 33 organismes à but non lucratif, pour qu'ils aident des fournisseurs de logements abordables à offrir leurs services essentiels.



Planète dynamique

Nous aspirons à contribuer à améliorer l'environnement pour que les gens s'épanouissent et que l'économie prospère.

Par l'intermédiaire de la **Fondation TD des amis de l'environnement au Canada**, nous soutenons fièrement le travail entrepris par les municipalités, les organismes caritatifs, les communautés autochtones et les écoles pour revitaliser les espaces verts. Jusqu'ici, ce sont plus de 490 000 arbres et arbustes qui ont été plantés à l'occasion des Journées des arbres TD, rapprochant la Banque de sa cible d'un million d'arbres d'ici 2030.



Collectivités inclusives

Nous aspirons à ce que les gens aient plus d'occasions de participer à la collectivité et d'avoir un sentiment d'appartenance.

En 2022, la TD a contribué à plus de 125 événements et initiatives dans le cadre de la 14^e édition annuelle de la **série du Mois de l'histoire des Noirs, à plus de 175 initiatives 2SLGBTQ+** (dont des festivals de la Fierté) et à plus de 60 **festivals de musique et de culture** qui ont rassemblé nos collègues, nos clients et nos collectivités.



Meilleure santé

Nous aspirons à créer un contexte plus équitable pour tous et toutes en matière de santé.

La TD a collaboré avec **Wellspring, un organisme caritatif canadien qui offre un accompagnement gratuit aux personnes atteintes du cancer**. Nous avons offert une expertise technique ainsi qu'un don de 600 000 \$ pour créer le *centre de soutien virtuel pour les personnes atteintes de cancer présenté par la TD*.

Grâce à La promesse TD Prêts à agir et aux commandites, la TD soutient des initiatives menées par et pour les communautés autochtones dans tout le Canada. Cette année, nous avons collaboré avec le Comité consultatif des Autochtones de la TD pour faire un don de 100 000 \$ au Centre national pour la vérité et la réconciliation et de 300 000 \$ à six centres de guérison régionaux pour la guérison des survivants des pensionnats autochtones et des personnes touchées par ce système.

Le défi TD Prêts à agir

La TD a annoncé le nom des 15 lauréats d'une subvention dans le cadre du défi TD Prêts à agir 2021, une initiative annuelle nord-américaine relevant de La promesse TD Prêts à agir par laquelle nous remettons 10 millions de dollars en subventions à des organismes communautaires qui s'emploient à élaborer des solutions novatrices, équitables, évolutives et adaptées au monde en évolution. En 2021, le défi TD Prêts à agir était axé sur la recherche de solutions pour combler les pertes d'apprentissage des élèves de la maternelle à la fin du secondaire touchés de façon disproportionnée par la pandémie.

En 2022, le défi TD Prêts à agir vise à soutenir les solutions conçues pour aider les personnes et les collectivités qui pourraient être touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques à se préparer aux effets potentiels de ces changements, à s'y adapter et à les atténuer, ainsi qu'à opérer une transition vers une économie sobre en carbone.



La culture inclusive hors du commun de la TD permet aux collègues d'évoluer professionnellement dans un environnement bienveillant.



Créer des occasions de croissance professionnelle

Nous avons créé le **Parcours vers le leadership** pour les nouveaux gestionnaires de personnel, un des **programmes de formation et de perfectionnement** que l'entreprise offre aux collègues pour les aider à acquérir des compétences et à réussir professionnellement.

La TD et le Black Professionals in Tech Network ont lancé l'Obsidi Academy, **un camp d'entraînement pour aider les personnes noires à faire carrière en technologie**. La TD s'est par ailleurs engagée à embaucher des diplômés du programme par cohortes au cours des trois prochaines années.

En collaboration avec le FDM Group, nous avons instauré un programme visant à aider des personnes (et avant tout, des femmes) à se former et à **reprendre leur carrière** en technologie à la TD après un congé prolongé.

Nous avons créé un **programme de stage à TD Assurance** pour aider les étudiants ayant une incapacité à acquérir de l'expérience professionnelle.

S'occuper de nos collègues pendant qu'ils répondent aux besoins des clients

Nous avons offert un accès mondial au **Programme d'aide aux employés et à la famille** pour aider les collègues et leur famille immédiate à résoudre leurs difficultés personnelles (problèmes relationnels, toxicomanie, problèmes financiers, anxiété, dépression, etc.).



Nous avons **rehaussé nos avantages de planification familiale au Canada** et couvrons maintenant – en plus des médicaments pour le traitement de l'infertilité – les traitements de fertilité et de reproduction, les frais de gestation pour autrui et des donneurs, et les frais d'adoption.

Rester un employeur de choix

Nous avons **adopté un nouveau mode de travail** qui allie l'utilité de la collaboration en personne aux avantages de la flexibilité.



Aux États-Unis, nous avons **augmenté le salaire minimum de départ** et assoupli les conditions du programme de congé payé.

Nous avons **fêté** la réouverture de nos bureaux administratifs en organisant des célébrations **#LaTDRéunie** partout où nous exerçons nos activités, y compris le festival **#LaTDRéunie** au TD Centre, à Toronto, auquel ont participé plus de 10 000 collègues.



Continuer à favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif

Nous avons respecté notre promesse de **doubler le nombre de dirigeants noirs** d'ici la fin de 2022, et nous nous employons activement à augmenter de 25 % la présence des minorités, notamment des personnes noires et autochtones, aux postes de vice-président et échelons supérieurs d'ici la fin de 2025.

Nous avons mobilisé plus de 44 000 collègues dans le cadre de plus de **100 événements de diversité et d'inclusion**, dont la Fierté, le Sommet des anciens combattants, et la Journée du chandail orange ou Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.



Prix

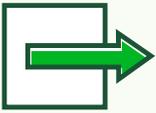
Présence au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2022, pour la 16^e année d'affilée (MediaCorp)

Obtention de la certification Great Place to Work au Canada et aux États-Unis (Great Place to Work)

Obtention de la 14^e place sur 50 au palmarès des meilleurs lieux de travail au Canada en 2022 (Great Place to Work)

Présence au palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada en 2022 (Waterstone Human Capital)

TD Bank, AMCB a figuré au palmarès de *Forbes* recensant les meilleurs employeurs pour les femmes et les meilleurs employeurs pour la diversité en 2022, et ce, pour la quatrième année consécutive, ce qui vaut la première place au classement parmi les banques, et la neuvième (sur 500) tous secteurs confondus.



TOURNÉS VERS L'AVENIR

Nous élaborons des capacités supplémentaires, nous investissons dans les nouvelles technologies et nous innovons pour offrir une expérience client et une expérience collègue légendaires.

Innovier pour améliorer l'expérience client

Nous avons créé des capacités modernisées et infonuagiques dans les **centres de contact** pour accélérer les délais de réponse de TD Assurance.

Nous avons lancé **TD Workshop** à Philadelphie, qui est à la fois une succursale entièrement fonctionnelle, un centre communautaire, un laboratoire de recherche et un espace de remue-méninges où l'on peut obtenir l'avis des clients sur les nouveaux produits et services et rassembler les membres de la collectivité.



La TD a terminé son intégration au **réseau de données Akoya**, ce qui permet à ses clients États-Unis de partager leurs données avec les entreprises de technologie financière et les agrégateurs de manière plus sécurisée au fil des avancées en matière d'innovation financière.

Nous avons ajouté une fonctionnalité **d'alertes météo et de sécurité** à l'application TD Assurance pour que les clients soient au courant des intempéries prévues et reçoivent des conseils pour limiter les dégâts.



Embaucher des personnes qualifiées en technologie pour accélérer notre stratégie

En 2022, nous avons embauché plus de **2 000 personnes à des postes technologiques** pour propulser l'avenir des services bancaires.



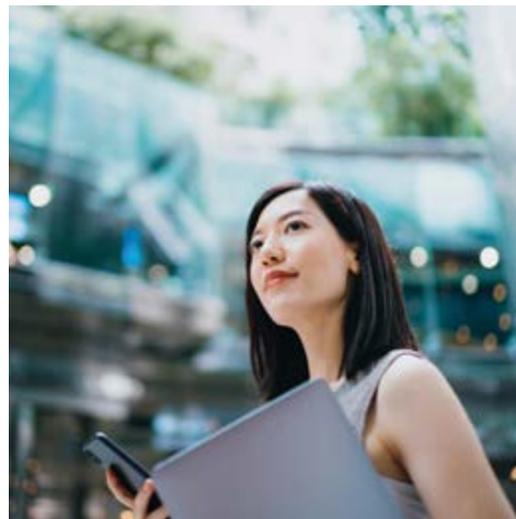
Nous avons créé un **pôle technologique dans le sud de la Floride** et annoncé la création de 200 postes dans la région au cours des deux prochaines années dans une optique d'accélération de notre stratégie technologique.

Alimenter l'innovation grâce à des idées concrètes

La TD a continué à favoriser l'innovation : en 2022, elle s'est classée **au premier rang des déposants de brevets du secteur financier au Canada** et au deuxième rang tous secteurs confondus. À ce jour, elle a déposé 1 600 demandes de brevets – dont les inventeurs sont des collègues de la TD – à l'échelle mondiale.



Depuis le lancement de **G1iD** en 2019, une plateforme permettant aux collègues de proposer des idées et des suggestions pour améliorer l'expérience client et l'expérience collègue à la Banque, **nous avons reçu près de 63 000 soumissions**.





Faciliter la transformation dans les collectivités

Nous collaborons avec **Signal 1 – nouvelle entreprise en intelligence artificielle dans le domaine de la santé** – et **Unity Health Toronto** pour faire profiter les hôpitaux et les milieux de santé du monde entier de nos applications d'IA de pointe et cliniquement validées.



Nous avons offert un accès libre au **Centre de ressources sur l'équité**, une plateforme numérique créée par le Laboratoire TD pour intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion à toutes les étapes de la conception des produits et des services.

En tant que commanditaire fondateur du **festival Elevate**, le plus grand festival de technologie et d'art au Canada, la TD a animé des discussions porteuses d'avenir sur le métavers, l'IA et la cybersécurité. Nous avons aussi collaboré pour soutenir des artistes de communautés sous-représentées grâce au programme de résidence en NFT d'Elevate.



Nouvelle évolution du travail (NET)

Révolution de nos façons de faire, la NET est la façon dont nous faisons évoluer notre modèle opérationnel pour créer des capacités communes, intégrer la méthode agile et gagner en efficacité. En investissant dans les talents de demain et en renforçant l'autonomie de nos collègues, nous produisons de meilleurs résultats plus rapidement, pour nos clients comme pour nos collègues.



Prix

Lauréate du prix banque modèle Celent 2022 pour la deuxième année consécutive, cette fois pour son engagement client

Récompensée pour son innovation en intelligence artificielle par le Business Intelligence Group pour la deuxième année consécutive

Meilleure banque numérique canadienne pour les consommateurs au Canada et en Amérique du Nord (Global Finance) pour la deuxième année consécutive

Comités du conseil d'administration

COMITÉ	MEMBRES ¹	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ¹
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) Amy W. Brinkley Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	Gouvernance de la TD : <ul style="list-style-type: none"> • Trouver des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier des candidatures aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, de même que des candidatures aux postes d'administrateur vacants entre les assemblées annuelles des actionnaires. • Élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, conçu pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la TD. • S'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, les autres parties intéressées et le public, à la fois de façon proactive et réactive. • Surveiller l'harmonisation de la Banque avec son objectif et sa stratégie et la performance de la Banque au chapitre de la responsabilité d'entreprise en regard des questions environnementales et sociales, ainsi que l'information communiquée à cet effet. • Assurer la surveillance des risques liés à la conduite à l'échelle de l'entreprise et agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale. • Encadrer l'établissement et le maintien de politiques portant sur la conformité de la Banque aux dispositions sur la protection des consommateurs du régime de protection des consommateurs en matière financière. • Surveiller l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités.
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley David E. Kepler Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	Évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève de la direction : <ul style="list-style-type: none"> • S'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait à la direction, à la gestion du capital humain et à la rémunération, de la manière énoncée dans la charte du comité, et aider le conseil d'administration à faire de même. • Établir les buts et objectifs généraux du chef de la direction et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs. • Recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation, et examiner et approuver la rémunération de certains membres de la haute direction. • Surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la TD pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques. • Superviser un processus rigoureux de planification des talents et de perfectionnement qui comprend l'examen et l'approbation des plans de relève pour les postes de dirigeants et d'autres fonctions de contrôle. • Étudier le plan de relève du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil d'administration à ce sujet. • Produire un rapport sur la rémunération qui est publié dans la circulaire annuelle de procuration de la TD, et examiner au besoin les principales déclarations publiques concernant la rémunération. • Superviser la stratégie, la conception et la gestion des régimes de retraite, d'épargne-retraite et d'avantages sociaux des employés de la TD.
Comité du risque	Amy W. Brinkley (présidente) Cherie L. Brant Colleen A. Goggins Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment Ajay K. Virmani	Supervision de la gestion des risques de la TD : <ul style="list-style-type: none"> • Approuver le cadre de gestion des risques, les autres cadres de gestion associés aux risques et les politiques qui établissent les niveaux d'approbation des décisions pertinents ainsi que d'autres mesures pour gérer les risques courus par la TD. • Examiner et recommander la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque de l'entreprise en vue de l'approbation du conseil d'administration et superviser les risques importants de la TD indiqués dans le cadre de gestion des risques. • Examiner le profil de risque et le rendement de la TD par rapport à son appétit pour le risque. • Créer un forum pour une analyse globale de la position de l'entreprise sur le plan des risques, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents.
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon² (président) Brian C. Ferguson² Jean-René Halde Claude Mongeau² S. Jane Rowe² Nancy G. Tower² Mary A. Winston²	Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la TD et du respect des exigences de réglementation : <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à une présentation aux actionnaires claire, exacte et fiable de l'information financière. • Voir à l'efficacité des contrôles internes, y compris ceux à l'égard de l'information financière. • Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail – l'auditeur externe nommé par les actionnaires relève directement du comité. • Recevoir les rapports de l'auditeur externe nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte contre le blanchiment d'argent, et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun. • Voir à l'établissement et au maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la TD respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent. • Agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la TD qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale. <p>La notice annuelle 2022 de la Banque comprend des renseignements additionnels au sujet des responsabilités du comité d'audit quant à la nomination et à la supervision de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires.</p>

¹ Au 31 octobre 2022

² Nommé expert financier du comité d'audit

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel

de 2022, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2022. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2022.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	82-87, 91, 97-100, 111-113		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	75-81		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	71, 108		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	83-86		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	82-83		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	70, 82, 87-114		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	69, 86, 94, 111		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	66-68, 72, 220		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	66		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	67-69, 111		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	69-70	8-12	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	88-91, 93-94		10
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			23-38, 43-48
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque			11-12
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	90, 94, 98-99		60-62
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	100-102, 104-105		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	103, 215		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	108-110		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	105-108		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	92		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	92, 95-96		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	93-96, 98-99		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	93-97		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	53-65, 87-91, 170-177, 187, 190-191, 218-219	20-35	1-5, 10-11, 13-62
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	61, 146-147, 152-153, 177		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	59, 173-175	24, 28	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	90, 157-158, 181-183, 187, 190-191		40-42, 49-53
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	90, 150, 157-158		
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	97-99, 111-114		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	81, 212-214		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 comparativement à l'exercice précédent. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2022. Le présent rapport de gestion est daté du 30 novembre 2022. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultat net
Produits
Provision pour pertes sur créances
Charges
Impôts et taxes
Information financière trimestrielle

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Description des activités
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada
Services de détail aux États-Unis
Gestion de patrimoine et Assurance
Services bancaires de gros
Siège social

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2021

Sommaire du rendement de 2021

18	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
	Revue du bilan	52
	Qualité du portefeuille de crédit	53
	Situation des fonds propres	66
	Titrisation et arrangements hors bilan	72
	Transactions entre parties liées	74
	Instruments financiers	75
30	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	75
	Gestion des risques	82
32		
34	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
38	Méthodes et estimations comptables critiques	115
43	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	119
47	Contrôles et procédures	119
50	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	120
51	GLOSSAIRE	129

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2022 ») du rapport annuel 2022 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2023 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2022 et orientation pour 2023 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2023 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la récession; les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies, y compris la pandémie de COVID-19; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle et mettre au point des plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques), et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2022, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » ou « Événements importants et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2022 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2023 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2022 et orientation pour 2023 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	2021
Résultats d'exploitation		
Total des produits – comme présentés	49 032 \$	42 693 \$
Total des produits – rajustés ¹	46 170	42 693
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 067	(224)
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	24 641	23 076
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	24 359	22 909
Résultat net – comme présenté	17 429	14 298
Résultat net – rajusté ¹	15 425	14 649
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)		
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831,0 \$	722,6 \$
Total de l'actif	1 917,5	1 728,7
Total des dépôts	1 230,0	1 125,1
Total des capitaux propres	111,4	99,8
Total des actifs pondérés en fonction des risques ²	517,0	460,3
Ratios financiers		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ³	18,0 %	15,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	15,9	15,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	24,3	21,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	21,2	21,4
Ratio d'efficacité – comme présenté ³	50,3	54,1
Ratio d'efficacité – rajusté ^{1, 3}	52,8	53,7
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,14	(0,03)
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)		
Résultat par action		
De base	9,48 \$	7,73 \$
Dilué	9,47	7,72
Dividendes par action	3,56	3,16
Valeur comptable par action ³	55,00	51,66
Cours de clôture ⁴	87,19	89,84
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	1 810,5	1 817,7
Nombre moyen – dilué	1 813,6	1 820,2
Fin de période	1 820,7	1 822,0
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	158,7 \$	163,7 \$
Rendement en dividendes ³	3,8 %	3,9 %
Ratio de versement de dividendes ³	37,5	40,9
Ratio cours/bénéfice ³	9,2	11,6
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ³	0,9	58,9
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ^{1, 3}		
Résultat par action		
De base	8,38 \$	7,92 \$
Dilué	8,36	7,91
Ratio de versement de dividendes	42,5 %	39,9 %
Ratio cours/bénéfice	10,4	11,3
Ratios des fonds propres²		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	16,2 %	15,2 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	18,3	16,5
Ratio du total des fonds propres	20,7	19,1
Ratio de levier	4,9	4,8
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	35,2	28,3
Ratio de levier TLAC	9,4	8,2

¹ La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

² Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, les exigences de levier et la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

³ Pour des renseignements supplémentaires sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET ACQUISITIONS EN COURS

Acquisition de Cowen Inc.

Le 2 août 2022, la Banque et Cowen Inc. (« Cowen ») ont annoncé qu'elles ont conclu une entente définitive pour l'acquisition de Cowen par la TD dans le cadre d'une transaction entièrement au comptant évaluée à 1,3 milliard de dollars américains, soit 39,00 \$ US par action ordinaire de Cowen. La Banque prévoit actuellement clôturer la transaction au cours du premier trimestre civil de 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles, notamment les approbations de certains organismes de réglementation américains, canadiens et étrangers. Les approbations réglementaires ne sont pas sous le contrôle de la Banque. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés par la Banque à compter de la date de clôture et présentés dans le secteur Services bancaires de gros. Selon le rendement financier et les bilans estimés de la Banque et de Cowen, y compris les incidences liées à la transaction, la Banque prévoit que son ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires devrait être confortablement supérieur à 11 % au moment de la clôture de l'acquisition de Cowen, compte tenu de la clôture de l'acquisition par la Banque de First Horizon Corporation (« First Horizon »).

Vente d'actions ordinaires de Schwab

Le 1^{er} août 2022, afin de disposer du capital nécessaire à l'acquisition de Cowen, la Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») au prix de 66,53 \$ US l'action pour un produit de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars américains). Environ 15 millions d'actions ont été vendues à Schwab en vertu d'une convention de rachat à un prix égal au prix obtenu lors de la vente de 13,4 millions d'actions à un courtier en valeurs mobilières en vertu de la règle 144 du *Securities Act of 1933*. Toutes les actions vendues ont été automatiquement converties en actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et les actions acquises par Schwab ne sont plus en circulation. Ces ventes ont réduit la participation de la Banque dans Schwab, laquelle est passée d'environ 13,4 % à 12,0 %. La Banque a comptabilisé un montant de 997 millions de dollars dans les autres produits (déduction faite de la perte de 368 millions de dollars reclassée du cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat) au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Acquisition de First Horizon Corporation

Le 28 février 2022, la Banque et First Horizon ont annoncé qu'elles ont conclu une entente définitive pour l'acquisition de First Horizon par la Banque dans le cadre d'une transaction entièrement au comptant évaluée à 13,4 milliards de dollars américains, soit 25,00 \$ US par action ordinaire de First Horizon. Dans le cadre de cette transaction, la Banque a investi 494 millions de dollars américains dans les actions privilégiées sans droit de vote de First Horizon (convertibles dans certaines situations, à concurrence de 4,9 % des actions ordinaires de First Horizon).

La Banque prévoit actuellement clôturer la transaction au cours du premier semestre de l'exercice 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles, notamment les approbations des organismes de réglementation américains et canadiens. Les approbations réglementaires ne sont pas sous le contrôle de la Banque. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés par la Banque à compter de la date de clôture et présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les actionnaires de First Horizon recevront, à la clôture, un montant supplémentaire de 0,65 \$ US par action sur une base annualisée pour la période allant du 27 novembre 2022 au jour précédant immédiatement la clôture. Chaque partie aura le droit de résilier l'entente si la clôture de la transaction n'a pas eu lieu d'ici le 27 février 2023 (la « date limite »), sous réserve du droit de l'une ou l'autre des parties (selon certaines conditions) de reporter la date limite au 27 mai 2023.

Au cours de l'exercice, la Banque a mis en œuvre une stratégie visant à atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe de First Horizon et de certaines immobilisations incorporelles est sensible aux variations des taux d'intérêt. La juste valeur des actifs nets déterminera le montant du goodwill à comptabiliser à la clôture de l'acquisition. Les augmentations du goodwill et des immobilisations incorporelles auront une incidence négative sur les ratios de fonds propres, étant donné que ces actifs sont déduits des fonds propres en vertu des règles de Bâle III du BSIF. Afin d'atténuer l'incidence de cette volatilité sur les fonds propres à la clôture, la Banque a annulé la désignation de certains swaps de taux d'intérêt qui couvraient des placements à revenu fixe inclus dans des relations de comptabilité de couverture de juste valeur.

Par suite de l'annulation de la désignation, les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché de ces swaps sont comptabilisés dans le résultat sans montant compensatoire correspondant provenant des placements précédemment couverts. Ces profits (pertes) auront pour effet d'atténuer l'incidence sur les fonds propres des variations du montant de goodwill comptabilisé à la clôture de l'acquisition. L'annulation de la désignation a également donné lieu à l'amortissement de l'ajustement au montant de base des placements dans les produits d'intérêts nets sur la durée de vie restante prévue des placements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé des produits autres que d'intérêts de 1 487 millions de dollars liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps et des produits d'intérêts nets de 154 millions de dollars liés à l'amortissement de l'ajustement au montant de base. De plus, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé des produits autres que d'intérêts de 121 millions de dollars liés aux intérêts nets gagnés sur les swaps depuis l'annulation de la désignation des relations de comptabilité de couverture.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD aux États-Unis et une participation dans The Charles Schwab Corporation; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 15 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2022, les actifs de la TD totalisaient 1,9 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les perspectives de l'économie mondiale pour les deux prochaines années se sont détériorées depuis le dernier trimestre. En Europe, la crise énergétique continue d'influer sur les finances des ménages et de peser sur la production industrielle. La Chine est aux prises avec un ralentissement marqué du marché de l'immobilier et des contrôles stricts liés à la COVID-19. En Amérique du Nord, la COVID-19 cause moins de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, mais les séquelles de la forte inflation intérieure et du resserrement du marché de l'emploi ont contraint les banques centrales à hausser leur taux directeur à un rythme sans précédent en près de 40 ans. Par conséquent, les perspectives de croissance économique se sont considérablement assombries pour les 12 à 24 prochains mois.

L'économie des États-Unis a affiché une croissance annualisée de 2,6 % au troisième trimestre civil de 2022, après s'être contractée au cours du premier semestre de l'année. Toutefois, cette croissance est en grande partie attribuable à la forte augmentation des exportations par rapport aux importations. À l'inverse, la demande intérieure a connu une faible croissance de 0,5 %. La croissance des dépenses de consommation a ralenti à 1,4 % comparativement à 2,0 % au trimestre civil précédent, alors que l'inflation continue de peser sur le pouvoir d'achat des ménages, dont les dépenses de consommation pour des produits se stabilisent après avoir connu une hausse marquée pendant la pandémie. Le ralentissement soutenu du marché du logement a également nui à l'économie au cours du troisième trimestre civil, retranchant 1,4 point de pourcentage à la croissance.

L'effet à retardement des hausses de taux d'intérêt sur l'économie devrait continuer de se faire sentir en 2023, ce qui devrait entraîner un certain ralentissement du marché de l'emploi, alors que le taux de chômage s'établissait à 3,7 % en octobre, ce qui marque presque un creux de cycle. La croissance de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») a montré des signes modérés de ralentissement, mais il a tout de même progressé de 7,7 % sur 12 mois en octobre, de sorte qu'il demeure proche de son plus haut niveau depuis 40 ans. Le ralentissement de la croissance mondiale et la vigueur du dollar américain devraient contribuer à atténuer l'inflation des prix des produits, alors que l'inflation des prix des services est susceptible de s'avérer plus persistante.

La Réserve fédérale a continué de hausser les taux à un rythme soutenu, apportant une quatrième hausse de 75 points de base (pdb) au début de novembre. Les Services économiques TD prévoient que d'autres hausses des taux d'intérêt porteront le taux des fonds fédéraux dans une fourchette de 4,50 % à 5,00 % au cours de l'année civile 2023. Cette hausse des taux d'intérêt d'une ampleur historique accroît le risque d'un ralentissement plus rapide de l'économie et d'une véritable récession. Ce risque se reflète sur les marchés financiers par des segments dont la courbe de rendement est inversée.

L'économie canadienne a commencé à montrer des signes d'essoufflement après avoir progressé à un très bon rythme au cours du premier semestre de l'année. Le marché de l'habitation sensible aux taux d'intérêt a été le premier secteur de l'économie à réagir à la hausse rapide du taux directeur de la Banque du Canada. En octobre, les ventes de maisons avaient reculé de 40 % par rapport au pic atteint en février de cette année. La demande sur le marché du logement devrait ralentir encore davantage, les taux d'intérêt élevés continuant de nuire à l'accessibilité. L'inflation au Canada s'est mise à reculer, mais demeurerait tout de même élevée à 6,9 % sur 12 mois en octobre. Le marché de l'emploi est également demeuré assez solide en octobre, bien que les Services économiques TD prévoient un assouplissement des conditions du marché de l'emploi au cours des prochains trimestres, parallèlement à l'affaiblissement de la demande dans l'ensemble de l'économie.

La Banque du Canada a relevé son taux de financement à un jour de 50 pdb en octobre, pour le fixer à 3,75 %. Les Services économiques TD s'attendent à d'autres hausses du taux de financement à un jour qui porteront celui-ci dans une fourchette de 4,25 % à 4,50 % au cours de l'année civile 2023. Comme les hausses des taux d'intérêt devraient être moins marquées au Canada qu'aux États-Unis, la valeur du dollar canadien pourrait atteindre un creux de 70 cents américains au cours du premier semestre civil de 2023.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes

sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficacité rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation

Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque est un actionnaire important (la « transaction avec Schwab »). Le 1^{er} août 2022, la Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab, ce qui a réduit la participation de la Banque dans Schwab à environ 12,0 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2022. La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois et la Banque a commencé à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprend les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab »), qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Transactions entre parties liées » du présent rapport de gestion.

Le tableau qui suit détaille les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2		RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés	
(en millions de dollars canadiens)		2022	2021
Produits d'intérêts nets		27 353 \$	24 131 \$
Produits autres que d'intérêts		21 679	18 562
Total des produits		49 032	42 693
Provision pour pertes sur créances		1 067	(224)
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts		24 641	23 076
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans Schwab		20 424	17 134
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		3 986	3 621
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab		991	785
Résultat net – comme présenté		17 429	14 298
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres		259	249
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		17 170 \$	14 049 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

TABLEAU 3	MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté	
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Résultats d'exploitation – rajustés		
Produits d'intérêts nets ⁶	27 307 \$	24 131 \$
Produits autres que d'intérêts ^{1, 6}	18 863	18 562
Total des produits	46 170	42 693
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 067	(224)
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts ²	24 359	22 909
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	17 844	17 301
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 595	3 658
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ³	1 176	1 006
Résultat net – rajusté	15 425	14 649
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	259	249
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	15 166	14 400
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁴	(242)	(285)
Charge d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁵	(111)	(103)
Charges d'acquisition et d'intégration liées aux acquisitions en cours ²	(114)	–
Atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon ⁶	1 641	–
Profit à la vente d'actions de Schwab ¹	997	–
Recouvrement lié au règlement d'un litige ¹	224	–
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(26)	(32)
Charge d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁵	(16)	(5)
Charges d'acquisition et d'intégration liées aux acquisitions en cours	(27)	–
Atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon	405	–
Profit à la vente d'actions de Schwab	–	–
Recouvrement lié au règlement d'un litige	55	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	2 004	(351)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	17 170 \$	14 049 \$

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

- i. La Banque a conclu un règlement au Canada dans l'affaire *TD Bank, N.A. v. Lloyd's Underwriters et al.*, selon lequel la Banque a recouvré le montant des pertes encourues en raison du règlement précédemment conclu par la Banque aux États-Unis visant de multiples poursuites liées à une combine à la Ponzi qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein – 2022 : 224 millions de dollars. Ce montant est présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- ii. La Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab et a comptabilisé un profit à la vente – 2022 : 997 millions de dollars. Ce montant est présenté dans le secteur Siège social.

² Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants liés aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises de la Banque :

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises – 2022 : 106 millions de dollars; 2021 : 148 millions de dollars. Ces charges sont présentées dans le secteur Siège social.
- ii. Charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – 2022 : 62 millions de dollars; 2021 : 19 millions de dollars. Ces montants sont présentés dans le secteur Siège social.
- iii. Charges d'acquisition et d'intégration liées aux acquisitions en cours – 2022 : 114 millions de dollars. Ces charges ont principalement trait aux services professionnels et à d'autres charges d'exploitation supplémentaires liées à diverses acquisitions et sont présentées dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

³ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces deux éléments est présentée dans le secteur Siège social.

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab – 2022 : 136 millions de dollars; 2021 : 137 millions de dollars.
- ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – 2022 : 49 millions de dollars; 2021 : 84 millions de dollars.

⁴ L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 2 et 3 pour les montants.

⁵ Les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab comprennent les charges d'intégration et les frais d'acquisition propres à la Banque ainsi que les montants après impôt de la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade, tous deux présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 2 et 3 pour les montants.

⁶ L'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon comprend les éléments suivants, présentés dans le secteur Siège social : i) les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts – 2022 : 1 487 millions de dollars, ii) l'amortissement de l'ajustement au montant de base lié à l'annulation de la désignation de relations de comptabilité de couverture de juste valeur, comptabilisé dans les produits d'intérêts nets – 2022 : 154 millions de dollars, et iii) les produits (charges) d'intérêts comptabilisés sur les swaps de taux d'intérêt, reclassés des produits autres que d'intérêts aux produits d'intérêts nets sans incidence sur le total du résultat net rajusté – 2022 : 108 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Événements importants et acquisitions en cours ».

TABLEAU 4		RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ ¹	
(en dollars canadiens)		2022	2021
Résultat de base par action – comme présenté		9,48 \$	7,73 \$
Rajustements pour les éléments à noter		(1,11)	0,19
Résultat de base par action – rajusté		8,38 \$	7,92 \$
Résultat dilué par action – comme présenté		9,47 \$	7,72 \$
Rajustements pour les éléments à noter		(1,10)	0,19
Résultat dilué par action – rajusté		8,36 \$	7,91 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 5		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ^{1,2}	
(en millions de dollars canadiens)		2022	2021
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)		12 \$	27 \$
Schwab		136	137
MBNA Canada		5	27
Aéroplan		8	23
Divers		55	39
		216	253
Logiciels et droits de gestion d'actifs		385	436
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat		601 \$	689 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter.

² Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté pour l'établir à 10,5 % des actifs pondérés en fonction des risques à compter du premier trimestre de 2022, comparativement à 9 % pour l'exercice 2021.

TABLEAU 6		RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2022	2021
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		95 326 \$	90 677 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté		17 170	14 049
Éléments à noter, après impôt sur le résultat		(2 004)	351
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté		15 166 \$	14 400 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté		18,0 %	15,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté		15,9	15,9

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations

incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

TABLEAU 7 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
	2022	2021
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	95 326 \$	90 677 \$
Goodwill moyen	16 803	16 404
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab	6 515	6 667
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹	492	439
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(172)	(171)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	71 688	67 338
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	17 170	14 049
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	216	253
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	17 386	14 302
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat	(2 220)	98
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	15 166 \$	14 400 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	24,3 %	21,2 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	21,2	21,4

¹ Exclut les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur

Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

TABLEAU 8 INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
	2022 par rapport à 2021 Augmentation (diminution)	2021 par rapport à 2020 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits – comme présentés	312 \$	(752) \$
Total des produits – rajustés ¹	311	(752)
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	171	(443)
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	166	(443)
Résultat net, après impôt – comme présenté	111	(300)
Résultat net, après impôt – rajusté ¹	114	(300)
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ²	15	(57)
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté, après impôt	126	(357)
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté, après impôt¹	129	(357)
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	0,07 \$	(0,20) \$
Résultat de base – rajusté ¹	0,07	(0,20)
Résultat dilué – comme présenté	0,07	(0,20)
Résultat dilué – rajusté ¹	0,07	(0,20)
Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)		
Dollar américain	0,777	0,795

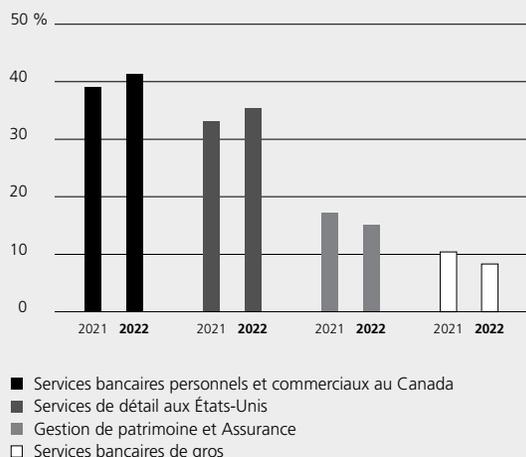
¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Résultat net

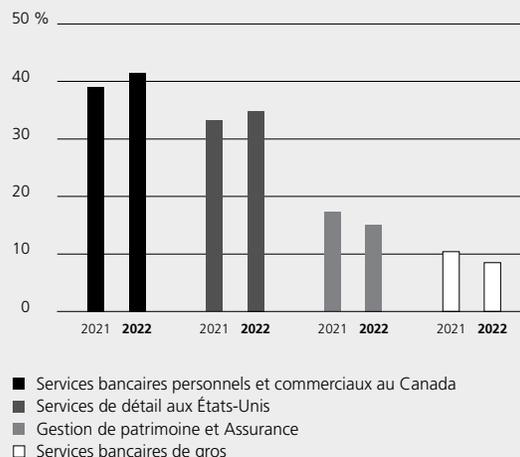
RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ¹ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)



RÉSULTAT NET RAJUSTÉ^{1,2} PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)



Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 17 429 millions de dollars, en hausse de 3 131 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation reflète la hausse des produits, un profit net découlant de l'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, et un profit à la vente d'actions de Schwab, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse de la provision pour pertes sur créances. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 15 425 millions de dollars, en hausse de 776 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 18,0 %, contre 15,5 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 15,9 %, contre 15,9 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 2 269 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 673 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 635 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par des diminutions de 245 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 201 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 9,47 \$, en hausse de 23 % par rapport à 7,72 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 8,36 \$, en hausse de 6 % par rapport à 7,91 \$ pour l'exercice précédent.

¹ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 49 032 millions de dollars, en hausse de 6 339 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 46 170 millions de dollars, en hausse de 3 477 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 27 353 millions de dollars, en hausse de 3 222 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à la croissance des volumes et des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à l'augmentation des produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP). Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 27 307 millions de dollars, en hausse de 3 176 millions de dollars, ou 13 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 1 530 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 1 201 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 307 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 183 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 1 million de dollars dans le secteur Siège social.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a augmenté de 13 pnb pour l'exercice, pour s'établir à 1,69 %, par rapport à 1,56 % à l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des marges sur les dépôts, reflet du contexte haussier des taux. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 21 679 millions de dollars, en hausse de 3 117 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit net découlant de l'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, et le profit à la vente d'actions de Schwab. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont élevés à 18 863 millions de dollars, en hausse de 301 millions de dollars, ou 2 %, en raison de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités

des services bancaires et de gestion de patrimoine, et d'une hausse des produits d'assurance, reflet des rabais de prime consentis aux clients au cours de l'exercice précédent, et des volumes dans les activités d'assurance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse des honoraires tirés des transactions dans les activités de gestion de patrimoine, une baisse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance, des démarques de certains engagements de souscription de prêts en raison de l'élargissement des écarts de taux dans le secteur Services bancaires de gros et un recul des produits liés aux activités de prise ferme.

Répartie par secteur, la hausse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 2 600 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 468 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 137 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 88 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, contrebalancées en partie par une diminution de 176 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

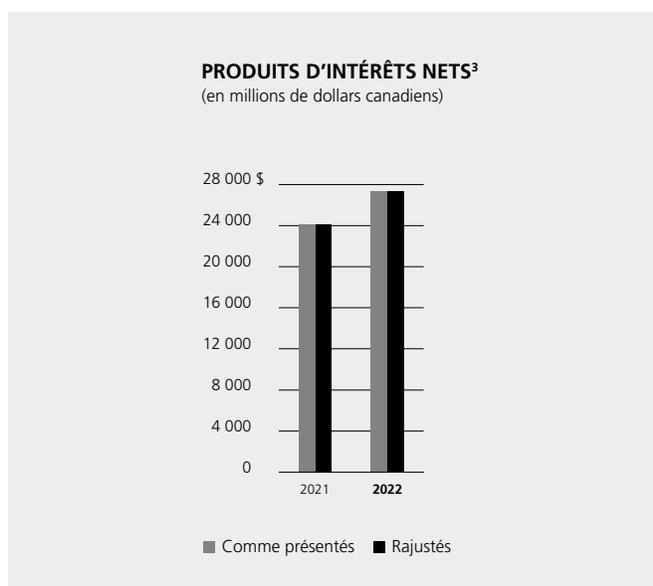


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022 par rapport à 2021		
	2022	2021	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières			
Honoraires et commissions de courtage	917 \$	1 095 \$	(16)
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 581	1 453	9
Honoraires de prise ferme et de conseil	558	816	(32)
Frais de gestion de placements	651	649	-
Gestion de fonds communs	2 057	2 052	-
Honoraires de fiducie	105	114	(8)
Total des services de placement et de valeurs mobilières	5 869	6 179	(5)
Commissions sur crédit	1 615	1 453	11
Produits (pertes) de négociation	(257)	313	(182)
Frais de service	2 871	2 655	8
Services de cartes	2 890	2 435	19
Produits d'assurance	5 380	4 877	10
Autres produits (pertes)	3 311	650	409
Total	21 679 \$	18 562 \$	17

³ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et

passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TAB LEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Produits (pertes) de négociation	(257) \$	313 \$
Produits (perte) d'intérêts nets ¹	1 963	1 892
Autres ²	690	(48)
Total	2 396 \$	2 157 \$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	117	122
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	2 513 \$	2 279 \$
Par produit		
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	782 \$	914 \$
Monnaies étrangères	1 009	751
Actions et autres	722	614
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	2 513 \$	2 279 \$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

² Comprendent des produits tirés de valeurs mobilières désignées à la JVRN qui sont gérées dans un portefeuille de négociation de 518 millions de dollars (18 millions de dollars en 2021) présentés dans les autres produits (pertes) dans les états financiers consolidés de 2022 et d'autres rajustements.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

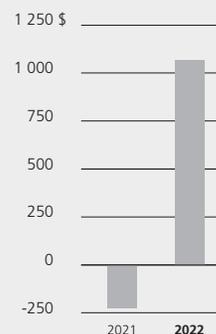
Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 067 millions de dollars, comparativement à une reprise de provision de 224 millions de dollars pour l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 437 millions de dollars, en hausse de 128 millions de dollars, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 370 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 1 533 millions de dollars pour l'exercice précédent. La reprise de provision relative aux actifs productifs à l'exercice considéré reflète l'amélioration des conditions de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,14 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 585 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 317 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 235 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 155 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, et a diminué de 1 million de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)



Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 24 641 millions de dollars, en hausse de 1 565 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancés par les coûts d'optimisation des succursales à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 24 359 millions de dollars, en hausse de 1 450 millions de dollars, ou 6 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 528 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 503 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 356 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 324 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution de 146 millions de dollars dans le secteur Siège social.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 900 millions de dollars, en hausse de 193 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des activités de conduite, les pressions inflationnistes sur les coûts et une hausse du nombre d'événements météorologiques violents, le tout contrebalancé en partie par l'incidence d'un taux d'actualisation plus élevé, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts, et par l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustés et le total des produits.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 50,3 %, comparativement à 54,1 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 52,8 %, comparativement à 53,7 % à l'exercice précédent.

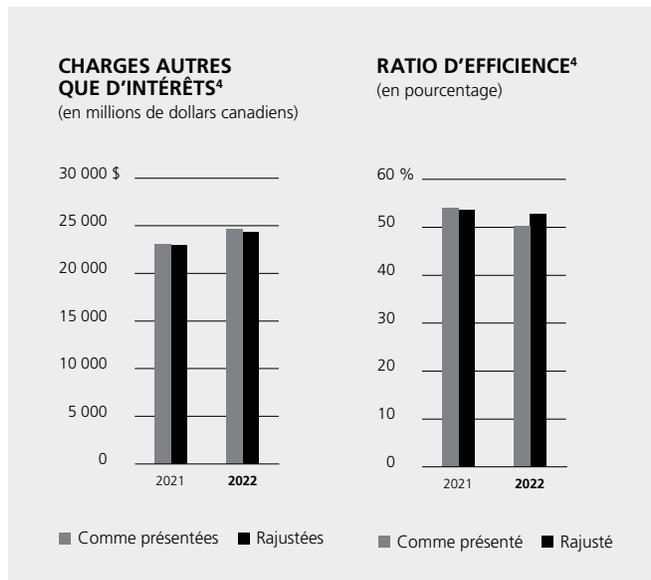


TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022 par rapport à 2021		
	2022	2021	Variation en %
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	8 093 \$	7 250 \$	12
Rémunération au rendement	3 303	3 074	7
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 998	2 054	(3)
Total des salaires et avantages du personnel	13 394	12 378	8
Charges liées à l'occupation des locaux			
Amortissement et pertes de valeur	925	1 121	(17)
Loyers et entretien	735	761	(3)
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 660	1 882	(12)
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier			
Coûts associés au matériel et au mobilier, au traitement des données et aux licences	1 660	1 455	14
Amortissement et pertes de valeur	242	239	1
Total des charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier	1 902	1 694	12
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	599	706	(15)
Communication et marketing	1 355	1 203	13
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	408	427	(4)
Services professionnels, services-conseils et services externes	2 190	1 620	35
Autres charges	3 133	3 166	(1)
Total des charges	24 641 \$	23 076 \$	7
Ratio d'efficacité – comme présenté	50,3 %	54,1 %	(380) pdb
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	52,8	53,7	(90)

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁴ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 534 millions de dollars, ou 10,2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 365 millions de dollars, ou 10,1 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 169 millions de dollars, ou 10,4 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 106 millions de dollars, ou 2,0 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des autres impôts et taxes de 169 millions de dollars, ou 10,4 %, en partie contrebalancée par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 63 millions de dollars, ou 1,7 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 19,5 % pour 2022, par rapport à 21,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats, la vente d'actions de Schwab et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la hausse du résultat avant impôt. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2022.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (319 millions de dollars en 2022 et 280 millions de dollars en 2021) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition applicable pour l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,1 % pour 2022, comparativement à 21,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 12 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
	2022	2021
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	3 986 \$	3 621 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter	(391)	37
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	3 595	3 658
Autres impôts et taxes		
Charges sociales	722	635
Impôt sur le capital et sur les primes	214	201
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ¹	625	535
Taxes municipales et taxes d'affaires	232	253
Total des autres impôts et taxes	1 793	1 624
Total des impôts et taxes – rajusté	5 388 \$	5 282 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté	19,5 %	21,1 %
Taux d'imposition effectif – rajusté	20,1	21,1

¹ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

Mesures fiscales proposées dans le budget fédéral du Canada

Le budget fédéral du Canada présenté le 7 avril 2022 proposait d'introduire, pour les groupes de banques et d'assureurs-vie, un impôt ponctuel appelé dividende pour la relance du Canada (DRC) ainsi qu'une augmentation permanente du taux d'imposition. Le 22 novembre 2022, le projet de loi visant à mettre en œuvre le DRC et l'augmentation permanente du taux d'imposition a franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Le projet de loi propose que le DRC s'applique sous la forme d'un taux d'imposition de 15 % sur le revenu imposable moyen pour les années d'imposition de 2020 et 2021 supérieur à 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Si le projet de loi est adopté tel qu'il est proposé, la loi devrait entraîner un DRC d'environ 800 millions de dollars au cours de la période en question.

L'augmentation permanente du taux d'imposition proposée est de 1,5 % sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars. Elle serait calculée au prorata pour la première année d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et entraînera des rajustements de réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé.

Il est possible que l'incidence de la loi diffère des estimations actuelles de la Banque en raison, notamment, de changements dans les déductions optionnelles dont disposera la Banque au moment de la production de ses déclarations d'impôt ainsi que de rajustements dans ses déclarations à la suite d'une vérification.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2022

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 6 671 millions de dollars, en hausse de 2 890 millions de dollars, ou 76 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit net découlant de l'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon et le profit à la vente d'actions de Schwab. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 4 065 millions de dollars, en hausse de 199 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées, en partie contrebalancées par des augmentations de la provision pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et des indemnités d'assurance. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 3,62 \$ pour le trimestre, en hausse de 77 % par rapport à 2,04 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est établi à 2,18 \$ pour le trimestre, en hausse de 4 % par rapport à 2,09 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 15 563 millions de dollars, en hausse de 4 622 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 12 247 millions de dollars, en hausse de 1 306 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 7 630 millions de dollars, en hausse de 1 368 millions de dollars, ou 22 %, en raison surtout de la croissance des marges et des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des produits découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme PPP. Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 854 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 525 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 73 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, contrebalancées en partie par des diminutions de 78 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 6 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont été de 7 627 millions de dollars, en hausse de 1 365 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 7 933 millions de dollars, en hausse de 3 254 millions de dollars, ou 70 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit net découlant de l'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon et le profit à la vente d'actions de Schwab. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 4 620 millions de dollars, une baisse de 59 millions de dollars, ou 1 %, attribuable à une baisse des produits tirés des comptes à honoraires et des transactions dans les activités de gestion de patrimoine et aux démarques de certains engagements de souscription de prêts en raison de l'élargissement des écarts de taux dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une hausse des produits liés aux activités de négociation de gros. Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 3 311 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 75 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 15 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 108 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 39 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 617 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 123 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 454 millions de dollars, en hausse de 234 millions de dollars, reflet d'un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 163 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 343 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La constitution d'une provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflète un certain retour à la normale des conditions de crédit, la détérioration des perspectives économiques et la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,29 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 301 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 176 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 160 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 103 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 723 millions de dollars, en hausse de 73 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des activités de conduite, les coûts inflationnistes et la hausse du nombre d'événements météorologiques violents, en partie contrebalancées par l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence d'un taux d'actualisation plus élevé, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 6 545 millions de dollars, en hausse de 598 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par les coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social à l'exercice précédent. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 359 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 201 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 144 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 16 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par une diminution de 122 millions de dollars dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 6 430 millions de dollars, en hausse de 532 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 16,9 % pour le trimestre, par rapport à 20,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats, la vente d'actions de Schwab et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la baisse des rajustements d'impôt favorables et de la hausse du résultat avant impôt.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 16,7 % pour le trimestre, contre 20,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la baisse des rajustements d'impôt favorables.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur le rendement financier de la TD en 2022. Au fil de l'exercice, les services bancaires personnels et commerciaux de la Banque ont bénéficié de marges sur les dépôts plus élevées, reflet d'un contexte haussier des taux d'intérêt, d'une croissance des volumes et d'une reprise de l'activité des clients, tandis que les activités liées au marché de la Banque ont connu un ralentissement par rapport à l'activité élevée de l'exercice précédent. Les conditions de crédit sont demeurées stables au cours du premier semestre de l'exercice avant de connaître un certain retour à la normale au second semestre, reflétant une détérioration des perspectives macroéconomiques qui a entraîné une hausse des provisions pour pertes sur créances. Les charges ont augmenté, témoignant des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et des investissements en vue de soutenir la croissance des activités. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans un trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trois mois clos les

	2022				2021			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	7 630 \$	7 044 \$	6 377 \$	6 302 \$	6 262 \$	6 004 \$	5 835 \$	6 030 \$
Produits autres que d'intérêts	7 933	3 881	4 886	4 979	4 679	4 708	4 393	4 782
Total des produits	15 563	10 925	11 263	11 281	10 941	10 712	10 228	10 812
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	617	351	27	72	(123)	(37)	(377)	313
Indemnités d'assurance et charges connexes	723	829	592	756	650	836	441	780
Charges autres que d'intérêts	6 545	6 096	6 033	5 967	5 947	5 616	5 729	5 784
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 297	703	1 002	984	910	922	962	827
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	290	268	202	231	224	170	222	169
Résultat net – comme présenté	6 671	3 214	3 811	3 733	3 781	3 545	3 695	3 277
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat¹								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	57	58	60	67	74	68	69	74
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	18	23	20	50	22	24	19	38
Charges d'acquisition et d'intégration liées aux acquisitions en cours	85	29	–	–	–	–	–	–
Atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon	(2 319)	678	–	–	–	–	–	–
Profit à la vente d'actions de Schwab	(997)	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrement lié au règlement d'un litige	–	–	(224)	–	–	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	(3 156)	788	(144)	117	96	92	88	112
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ¹	(550)	189	(47)	17	11	9	8	9
Résultat net – rajusté	4 065	3 813	3 714	3 833	3 866	3 628	3 775	3 380
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	107	43	66	43	63	56	65	65
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	3 958 \$	3 770 \$	3 648 \$	3 790 \$	3 803 \$	3 572 \$	3 710 \$	3 315 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	3,62 \$	1,76 \$	2,08 \$	2,03 \$	2,04 \$	1,92 \$	2,00 \$	1,77 \$
Rajusté	2,18	2,09	2,02	2,08	2,09	1,96	2,04	1,83
Résultat dilué par action								
Comme présenté	3,62	1,75	2,07	2,02	2,04	1,92	1,99	1,77
Rajusté	2,18	2,09	2,02	2,08	2,09	1,96	2,04	1,83
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	26,5 %	13,5 %	16,4 %	15,3 %	15,7 %	15,3 %	16,7 %	14,3 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	16,0	16,1	15,9	15,7	16,1	15,6	17,1	14,7

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actif total moyen	1 893 \$	1 811 \$	1 778 \$	1 769 \$	1 750 \$	1 699 \$	1 726 \$	1 746 \$
Actifs productifs d'intérêts moyens ²	1 677	1 609	1 595	1 593	1 574	1 527	1 536	1 563
Marge d'intérêts nette – comme présentée ²	1,81 %	1,74 %	1,64 %	1,57 %	1,58 %	1,56 %	1,56 %	1,53 %
Marge d'intérêts nette – rajustée ²	1,80	1,73	1,64	1,57	1,58	1,56	1,56	1,53

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les actifs productifs d'intérêts moyens sont une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, à partir du quatrième trimestre de 2022, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre grands secteurs suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Les données des périodes de comparaison ont été ajustés pour refléter le réaligement des secteurs d'exploitation.

Le secteur **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** offre des services à environ 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils en matière de dépôts, de paiements et de prêts par l'intermédiaire d'un réseau de 1 060 succursales et de 3 401 guichets automatiques, d'une équipe spécialisée en service mobile et de services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux offrent un vaste éventail de produits et des services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les Services de solutions aux commerçants offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.

Le secteur **Services de détail aux États-Unis** comprend les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis ainsi que la participation de la Banque dans Schwab. Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, des services à plus de 9,9 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine (du Maine à la Floride), de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients, principalement du Maine à la Floride, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 160 succursales et de 2 693 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les Services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. La contribution de la participation de la Banque dans Schwab est présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab avec un décalage d'un mois.

Le secteur **Gestion de patrimoine et Assurance** offre des services à quelque 6 millions de clients des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les activités de Gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'Assurance offrent des produits d'assurance de dommages par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités, de même que des produits d'assurance de personnes partout au Canada.

Le secteur **Services bancaires de gros** offre des services à plus de 12 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion de patrimoine de la Banque et leurs clients. L'expertise du secteur Services bancaires de gros est mondiale et soutenue par une présence partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Les autres activités commerciales de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social et comprennent des groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2022.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un revenu non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 149 millions de dollars (152 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La rubrique « Principales priorités pour 2023 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

TABLEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS¹

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux		Services de détail aux États-Unis		Gestion de patrimoine et Assurance		Services bancaires de gros ²		Siège social ²		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 396 \$	11 195 \$	9 604 \$	8 074 \$	945 \$	762 \$	2 937 \$	2 630 \$	1 471 \$	1 470 \$	27 353 \$	24 131 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	4 190	3 722	2 821	2 684	9 915	9 827	1 894	2 070	2 859	259	21 679	18 562
Total des produits	16 586	14 917	12 425	10 758	10 860	10 589	4 831	4 700	4 330	1 729	49 032	42 693
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	639	650	522	438	–	2	19	8	257	211	1 437	1 309
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(148)	(394)	(187)	(688)	1	–	18	(126)	(54)	(325)	(370)	(1 533)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances et charges connexes	491	256	335	(250)	1	2	37	(118)	203	(114)	1 067	(224)
Indemnisation d'assurance et charges connexes	–	–	–	–	2 900	2 707	–	–	–	–	2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts	7 176	6 648	6 920	6 417	4 711	4 355	3 033	2 709	2 801	2 947	24 641	23 076
Résultat avant impôt sur le résultat	8 919	8 013	5 170	4 591	3 248	3 525	1 761	2 109	1 326	(1 104)	20 424	17 134
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 361	2 128	625	504	853	929	436	539	(289)	(479)	3 986	3 621
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	–	–	1 075	898	–	–	–	–	(84)	(113)	991	785
Résultat net – comme présenté	6 558	5 885	5 620	4 985	2 395	2 596	1 325	1 570	1 531	(738)	17 429	14 298
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	–	–	–	–	–	–	–	–	242	285	242	285
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	111	103	111	103
Charges d'acquisition et d'intégration liées aux acquisitions en cours	–	–	96	–	–	–	18	–	–	–	114	–
Atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 641)	–	(1 641)	–
Profit à la vente d'actions de Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	(997)	–	(997)	–
Recouvrement lié au règlement d'un litige	–	–	(224)	–	–	–	–	–	–	–	(224)	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	–	–	(128)	–	–	–	18	–	(2 285)	388	(2 395)	388
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	–	–	(32)	–	–	–	4	–	(363)	37	(391)	37
Résultat net – rajusté³	6 558 \$	5 885 \$	5 524 \$	4 985 \$	2 395 \$	2 596 \$	1 339 \$	1 570 \$	(391) \$	(387) \$	15 425 \$	14 649 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴	15 513 \$	13 160 \$	39 495 \$	38 531 \$	5 123 \$	4 466 \$	11 645 \$	8 318 \$	23 550 \$	26 202 \$	95 326 \$	90 677 \$
Actifs pondérés en fonction des risques	145 583	130 838	223 827	205 879	14 834	14 620	119 793	99 678	13 011	9 255	517 048	460 270

¹ La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

² Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

³ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

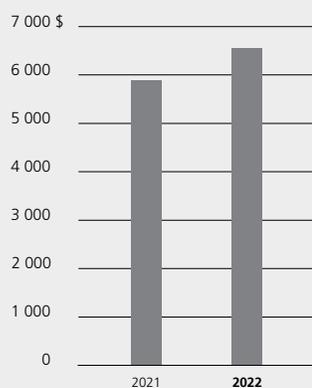
⁴ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre un éventail complet de produits et de services financiers à environ 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque au Canada.

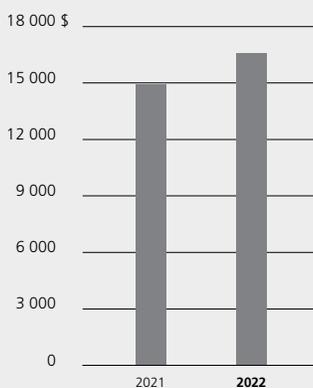
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



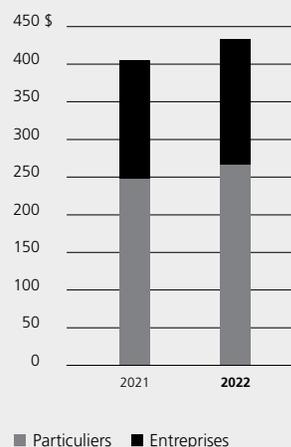
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)



TAB LEAU 15 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Services bancaires personnels	11 535 \$	10 545 \$
Services bancaires aux entreprises	5 051	4 372
Total	16 586 \$	14 917 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail
- Prêts garantis par des biens immobiliers – gamme de prêts concurrentiels garantis par des biens immobiliers pour les propriétaires
- Prêts à la consommation – vaste gamme de produits de financement non garantis pour les clients de détail
- Cartes de crédit et paiements – débit, transfert d'argent électronique, plans de paiement et cartes de crédit exclusives, comarquées et d'affinité

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs, notamment l'immobilier et l'agriculture
- Services bancaires aux petites entreprises – produits et services financiers pour les petites entreprises
- Financement d'équipement – options de financement spécialisées pour l'achat d'équipement pour les entreprises dans divers secteurs

- Financement auto – offre des solutions de financement pour les marchés de l'automobile de premier ordre et à risque, les véhicules récréatifs et de loisirs, ainsi que le financement des stocks des concessionnaires automobiles
- Services de solutions aux commerçants – technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada est mature et hautement concurrentiel, et se compose de grandes banques à charte, de banques régionales de taille importante, de joueurs occupant des créneaux dans certains produits et marchés, et de divers concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers et d'entreprises auxquels ils offrent des produits comprenant des services de prêts, de dépôts, de gestion de la trésorerie et des solutions de financement. Les produits sont distribués dans les succursales de détail ainsi qu'en tirant parti des nouvelles technologies et en mettant l'accent sur l'expérience client, qui est intégrée dans tous les canaux. Le leadership sur le marché et la rentabilité dépendent de la fourniture d'une gamme complète de produits à prix concurrentiels, de conseils proactifs répondant aux besoins des clients, d'un service et d'une convivialité exceptionnels, d'une gestion prudente des risques et d'une gestion rigoureuse des dépenses.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	<ul style="list-style-type: none"> • Les Services bancaires personnels ont recruté plus de 600 conseillers en succursale afin de soutenir davantage de clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers et de rehausser l'offre de conseils de la TD. • L'ajout net de clients a atteint son plus haut niveau dans les Services bancaires personnels depuis 2014 en raison du niveau record d'ajouts représentant des nouveaux Canadiens, ce qui a permis de lancer sur le marché de solides propositions de valeur centrées sur le client, comme notre nouveau forfait bancaire pour les étudiants internationaux – une première parmi les institutions financières. • La mise en œuvre de TD Goal Builder visant à fournir aux clients des Services bancaires personnels un processus structuré de définition des objectifs encadré par un conseiller qui leur fournit des conseils sur leur avenir financier. • Le lancement de la ligne CrédiFlex dans notre réseau de courtiers a stimulé la croissance des activités tout en tenant compte des préférences du réseau.
Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré la proposition de valeur des produits du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada en vue d'obtenir d'excellents résultats de l'indice d'expérience légendaire (IEL) dans toutes nos activités et de réduire les irritants pour les clients. • Nous nous sommes efforcés d'offrir plus de valeur aux clients des Services bancaires personnels en éliminant les frais de compte de transaction pour les étudiants et les transports en commun – une première au Canada. • TD Canada Trust a été reconnue comme lauréate d'un prix partagé, le « Prix d'excellence en services financiers » dans les catégories « Excellence des services financiers téléphoniques automatisés⁵ » et « Excellence du service en succursale⁶ » parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes⁷ selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2022⁸. • Financement auto TD a été classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit de détail pour une cinquième année de suite, selon le sondage 2022 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile⁹. • J.D. Power a classé la Banque TD au premier rang pour la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises parmi les cinq grandes banques canadiennes¹⁰.
Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme Une seule TD et en étendant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu des parts de marché solides¹¹ et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers sans échéance, grâce aux gains de parts de marché les plus importants du secteur – Au premier rang pour la part de marché du portefeuille mobile Interac – Croissance annuelle moyenne du portefeuille de prêts la plus élevée dans le secteur des prêts garantis par des biens immobiliers depuis 2010 – Dépenses record payées par cartes de crédit et croissance interne des prêts grâce à une gamme diversifiée et à de solides offres lors d'achats – Intégration achevée de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada nous permettant d'offrir une expertise complète en matière de location et de financement d'équipement

⁵ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés » selon le sondage d'Ipsos 2022.

⁶ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence du service en succursale » selon le sondage d'Ipsos 2022.

⁷ Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁸ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2022 sont basés sur les résultats de sondages trimestriels permanents du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2022 qui s'est terminée par la série de sondages de septembre 2022 compte 47 940 sondages réalisés, donnant lieu à 71 731 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays.

⁹ Sondage 2022 de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile. Pour plus d'informations sur le sondage sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile, visitez le site <https://canada.jdpower.com/financial-services/canada-dealer-financing-satisfaction-study>.

¹⁰ Sondage 2022 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises au Canada. Pour plus d'informations sur le sondage sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises au Canada, visitez le site <https://www.jdpower.com/business/financial-services/canada-small-business-banking-satisfaction-study>.

¹¹ Le classement des parts de marché est fondé sur les données les plus récentes fournies par le BSIF pour les dépôts de particuliers sans échéance (août 2022) et par le Sommaire des mesures de l'émetteur d'Interac (octobre 2022).

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
<p>Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué de transformer la façon de travailler de la TD, en automatisant les processus et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité : <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de Nouvelle évolution du travail (NET), un modèle de fonctionnement agile, conçu pour réduire la complexité, rationaliser la prise de décision, améliorer l'expérience client et réduire la durée des cycles L'application mobile canadienne emblématique de la TD a été l'une des premières au Canada à migrer vers l'infonuagique publique, permettant ainsi aux équipes de mettre en œuvre rapidement des innovations centrées sur le client Nous avons maintenu des offres comme les expériences de paiement personnalisées et les primes aux clients dans le cadre de relations stratégiques axées sur les cartes de crédit, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Rewards Canada a décerné à la TD plus de prix en 2022 qu'à tout autre émetteur de cartes, la carte Visa Infinite TD Aéroplan et la Carte Visa Infinite TD Remises se classant au premier rang dans leur catégorie respective¹² Élargissement de l'écosystème de fidélisation de la TD grâce à une refonte des cartes de crédit récompenses TD offrant une proposition de valeur améliorée, à un partenariat exclusif avec Starbucks et au lancement de Mes récompenses TD, une nouvelle plateforme de fidélisation Grâce à notre partenariat exclusif avec Amazon, les clients ont pu échanger quelque 40 milliards de points dans le cadre du programme Magasinez avec vos points sur Amazon, et effectuer 3 millions d'échanges depuis son lancement
<p>Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, et façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour la deuxième année consécutive, nous avons été nommés « meilleure banque numérique pour les consommateurs au Canada et en Amérique du Nord » par le magazine Global Finance¹³ : <ul style="list-style-type: none"> Leader dans le secteur, la TD a été primée dans six catégories en Amérique du Nord, dont meilleure application bancaire mobile, meilleur site bancaire intégré pour les consommateurs, meilleur système de paiement et présentation de factures, meilleure sécurité de l'information et gestion de la fraude, meilleure en prêts et meilleures API bancaires ouvertes Nous sommes toujours classés au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes et comme l'un des chefs de file pour la portée numérique nationale parmi les grandes banques des marchés développés selon ComScore¹⁴. Reconnue par Celent en matière d'engagement envers la clientèle grâce aux expériences client mobiles personnalisées fondées sur l'IA de la TD¹⁵. L'application bancaire TD a continué de se classer au premier rang pour le nombre moyen d'utilisateurs actifs mensuels de téléphones intelligents au Canada, selon data.ai¹⁶. Nous avons continué à être chef de file quant au nombre de virements électroniques par Interac et de transactions effectuées par débit et sans contact¹⁷. La TD s'est classée au premier rang au chapitre de la circulation sur le Web et a obtenu le taux de fidélité le plus élevé parmi les banques canadiennes pour 2022¹⁸.
<p>Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'engage à promouvoir la diversité et l'inclusion dans toutes les sphères de ses activités : <ul style="list-style-type: none"> Les Services bancaires aux entreprises ont déployé plus largement les équipes Femmes en entreprise, Services bancaires aux Autochtones, Expérience de la clientèle noire et 2SLGBTQ+ de la TD afin d'offrir une couverture nationale pour répondre aux besoins de divers segments de clientèle. Dans les Services bancaires aux entreprises, le programme de mentorat Women in Leadership Power continue de contribuer à la promotion de femmes douées à des postes de direction. Les Services bancaires personnels ont lancé le programme « Sponsorship in Action » (Parrainage en action) pour les groupes sous-représentés afin de soutenir l'avancement professionnel, en proposant le mentorat de cadres supérieurs, ce qui a permis à 50 % des participants d'être promus ou d'être mutés latéralement en vue d'acquiescer des expériences indispensables.
<p>Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> La TD possède le réseau de succursales le mieux implanté au Canada, du fait que 54 % des Canadiens vivent à moins de 2 km d'une succursale TD et compte tenu de l'achalandage accru et des heures d'ouverture plus longues. Afin de répondre aux divers besoins de la clientèle, les succursales peuvent servir les clients dans plus de 60 langues et dans plus de 200 langues grâce aux services de traduction par téléphone.

¹² Rewards Canada, Canada's Choice 2022 Winners (2022).

¹³ Prix régionaux Global Finance World's Best Digital Bank 2022 (10 août 2022) et prix Global Finance World's Best Digital Bank 2022 (20 septembre 2022).

¹⁴ MMX® Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2022, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en France et au Royaume-Uni.

¹⁵ Celent Model Bank Award Winner for Customer Engagement (17 mars 2022).

¹⁶ Data.ai – moyenne mensuelle des utilisateurs actifs de téléphones mobiles en septembre 2022.

¹⁷ INTERAC Issuer Executive Metric Summary – La Banque Toronto-Dominion, octobre 2022.

¹⁸ Competitor Landscape: Canadian Digital Banking Report 2022; Similarweb. Les mesures du trafic Web de Similarweb sont basées sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2023

- Améliorer la distribution omnicanal de bout en bout afin d'offrir aux clients une expérience en continu et intuitive, intégrée à tous les canaux
- Améliorer la rapidité, la capacité et l'efficacité en tirant parti de NET pour obtenir plus rapidement de meilleurs résultats et réaliser des opérations faisant intervenir le numérique, les données, la technologie et l'expérience client
- Tirer parti de Une seule TD pour enrichir les relations avec les clients et leur fournir des conseils personnalisés qui répondent à leurs besoins particuliers

- Continuer à attirer et à retenir les personnes les plus compétentes, mettre l'accent sur la diversité des talents et favoriser l'excellence par la simplification des processus, l'apprentissage et le perfectionnement
- Conformément à la stratégie d'entreprise sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), les Services bancaires personnels se concentreront sur une meilleure inclusion financière et sur la consolidation de la santé et de l'éducation financières des collègues et des clients
- Surveiller attentivement la conjoncture macroéconomique et les principaux indicateurs de risque dans l'ensemble des secteurs et se concentrer sur la réduction des risques le cas échéant

TABLEAU 16 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA		2022	2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Produits d'intérêts nets		12 396 \$	11 195 \$
Produits autres que d'intérêts		4 190	3 722
Total des produits		16 586	14 917
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés		639	650
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs		(148)	(394)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		491	256
Charges autres que d'intérêts		7 176	6 648
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		2 361	2 128
Résultat net		6 558 \$	5 885 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹		42,3 %	44,7 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)		2,56	2,52
Ratio d'efficacité		43,3	44,6
Nombre de succursales de détail au Canada à la fin de la période		1 060	1 061
Nombre moyen d'équivalents temps plein		28 478	27 654

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital au secteur d'exploitation a été augmenté pour l'établir à 10,5 % à compter du premier trimestre de 2022, comparativement à 9 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour l'exercice s'est établi à 6 558 millions de dollars, en hausse de 673 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par une hausse des charges autres que d'intérêts et une augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 42,3 %, contre 44,7 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 16 586 millions de dollars, en hausse de 1 669 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 1 201 millions de dollars, ou 11 %, reflétant la croissance des volumes et la hausse des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 42 milliards de dollars, ou 9 %, témoignant de la croissance de 8 % des prêts aux particuliers et de 15 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 28 milliards de dollars, ou 7 %, reflétant la croissance de 8 % des dépôts de particuliers et de 6 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,56 %, une augmentation de 4 pnb par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des marges sur les dépôts reflétant la hausse des taux d'intérêt, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts, la baisse des produits liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires et les changements apportés à la composition du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 468 millions de dollars, ou 13 %, en raison des activités accrues des clients, notamment des produits tirés des opérations de change et des cartes de crédit.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 491 millions de dollars, soit une hausse de 235 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 639 millions de dollars, soit une baisse de 11 millions de dollars, ou 2 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 148 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 394 millions de dollars à l'exercice précédent. La reprise de provision relative aux actifs productifs à l'exercice considéré reflète l'amélioration des conditions de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, a été de 0,10 %, en hausse de 4 pnb.

Les charges autres que d'intérêts pour la période considérée se sont élevées à 7 176 millions de dollars, en hausse de 528 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète surtout l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges liées à la technologie et les charges de personnel.

Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est établi à 43,3 %, contre 44,6 % à l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

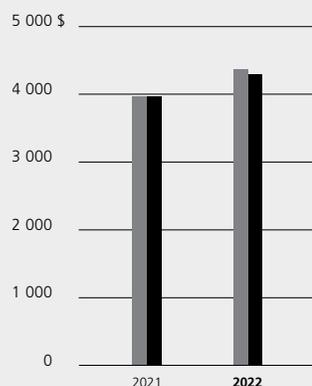
Après avoir affiché une forte reprise au cours des 12 à 18 derniers mois, l'activité économique au Canada devrait connaître un ralentissement au cours de l'exercice 2023, entraînant un risque de récession. Bien que la conjoncture macroéconomique reste incertaine, la croissance des produits du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada devrait continuer à suivre les tendances mises en évidence par le contexte des taux d'intérêt et son incidence sur les activités des consommateurs et des entreprises. Même si les marchés du logement devraient continuer à s'adapter, une augmentation de l'activité de la clientèle et une hausse du nombre de nouveaux clients, ainsi que l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt, devraient favoriser une croissance continue des produits au cours du prochain exercice. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter tout au long de l'exercice, reflétant un retour à la normale progressif des conditions de crédit et la croissance des volumes. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada maintiendra son approche rigoureuse de la gestion des dépenses, en investissant dans la capacité de distribution, la technologie, les infrastructures et le perfectionnement des collègues de manière à anticiper l'évolution des besoins des clients, tout en cherchant à orienter l'avenir des services bancaires. Bien qu'il soit possible que les résultats ne suivent pas toujours les tendances d'un trimestre à l'autre, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada de TD dotés d'outils numériques devrait être en bonne position pour mettre en œuvre sa stratégie axée sur le client.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9,9 millions de clients dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation dans Schwab.

RÉSULTAT NET¹⁹

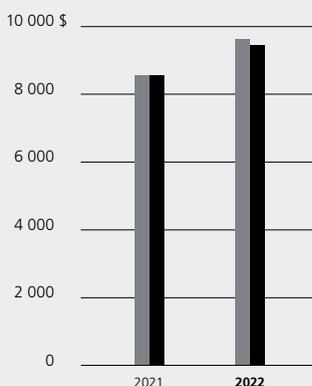
(en millions de dollars américains)



■ Comme présenté ■ Rajusté

TOTAL DES PRODUITS¹⁹

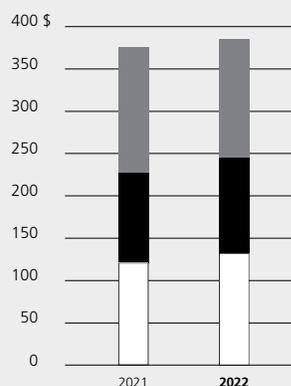
(en millions de dollars américains)



■ Comme présentés ■ Rajustés

VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars américains)



□ Particuliers ■ Entreprises ■ Comptes de passage

TAB LEAU 17 PRODUITS¹

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens		Dollars américains	
	2022	2021	2022	2021
Services bancaires personnels	6 875 \$	6 267 \$	5 329 \$	4 983 \$
Services bancaires aux entreprises	3 972	3 810	3 078	3 029
Gestion de patrimoine	517	468	401	372
Autres ²	1 061	213	824	170
Total	12 425 \$	10 758 \$	9 632 \$	8 554 \$

¹ Ne tient pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

² Les autres produits englobent principalement les produits tirés de la convention sur les CDA avec Schwab et des activités de placement ainsi que, pour 2022, un recouvrement d'assurance lié au règlement d'un litige.

¹⁹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de solutions de paiement pour les clients de détail offerte par l'entremise de multiples modes de prestation
- Prêts à la consommation – vaste gamme de produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail
- Services de cartes de crédit – cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail, et cartes de crédit de marque privée et comarquées ainsi que solutions de financement renouvelable et à remboursement échelonné offertes au point de vente aux clients de détaillants de premier plan aux États-Unis par l'entremise de partenariats à l'échelle du pays
- Financement auto aux particuliers – services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs, y compris des services de financement sur stocks offerts par Financement auto TD à l'échelle des États-Unis
- Services bancaires aux petites entreprises – solutions d'emprunt, de dépôts et de gestion des liquidités répondant aux besoins des petites entreprises, y compris des solutions aux commerçants et des cartes de crédit de marque TD

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers financiers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés
- Gestion de placements – comprend les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de Gestion de placements TD (GPTD)

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements auxquels ils offrent des produits comprenant des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies et axent leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'élaborer de nouveaux produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et services offerts dans l'ensemble des canaux de distribution qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses et une gestion prudente des risques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Transformer la distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du réseau de succursales de détail – nous avons ouvert de nouvelles succursales dans des marchés prometteurs, nous avons rénové certaines succursales, nous avons poursuivi l'optimisation de notre réseau de succursales afin de répondre aux besoins en évolution des clients, et nous avons maintenu l'accent sur l'innovation. <ul style="list-style-type: none"> – Nous avons ouvert la succursale phare dans l'édifice One Vanderbilt dans la ville de New York, la plus grande succursale de la TD aux États-Unis offrant plus de commodité et une meilleure accessibilité pour nos clients. – Nous avons lancé TD Workshop, premier laboratoire d'innovation des Services bancaires de détail aux États-Unis, qui conjugue un environnement entièrement fonctionnel et la possibilité d'innover, de concevoir et de tester de nouveaux produits, et de s'engager auprès des clients et de la collectivité en général. – Nous avons annoncé l'expansion des services de détail à Charlotte, en Caroline du Nord, grâce à un plan d'ouverture de 15 succursales d'ici 2025, dont au moins 25 % se situeront dans des collectivités minoritaires ou de ménages à revenu faible ou modeste. • Nous avons amélioré nos capacités omnicanal, notamment en déployant de nouveaux systèmes pour rationaliser l'expérience d'acquisition et d'intégration des clients, en fournissant des outils aux collègues pour qu'ils puissent mieux conseiller les clients et leur offrir un service mémorable, et en lançant de nouvelles caractéristiques et de nouvelles capacités numériques afin d'offrir aux clients plus d'options en libre-service. • Nous avons augmenté de 5 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services numériques et augmenté de 8 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services mobiles, le nombre d'utilisateurs des services numériques dépassant les 5,25 millions et le total des ventes numériques représentant près de 32 % des ventes totales.
Accroître nos capacités de premier plan d'acquisition et de fidélisation des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré l'appli TD afin de permettre la demande d'une nouvelle carte en version numérique pour les clients détenant une carte de débit, en cas de perte, vol ou bris de leur carte. • Nous avons lancé de nouveaux produits pour répondre aux besoins des clients, notamment le compte pour petites entreprises Small Business Premium Money Market et le compte bancaire personnel Signature Savings. • Nous avons apporté des modifications à notre politique en matière de découvert bancaire en permettant que le compte d'un client soit à découvert jusqu'à concurrence de 50 \$ US sans être l'objet de frais de découvert; en accordant un délai de 24 heures pour remédier à la situation et éviter des frais à ceux dont le compte est à découvert d'un montant supérieur à 50 \$ US, en éliminant les frais de transfert en cas de découvert pour les clients qui utilisent le service de protection contre les découverts pour compte d'épargne; et en mettant en œuvre une approche de traitement de tous les crédits avant les débits. • Nous avons éliminé les frais de chèque sans provision et les frais d'inactivité des cartes-cadeaux.
Étendre et faire évoluer nos services de cartes	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons signé une prolongation de contrat pluriannuelle avec Target Corporation en vertu de laquelle la TD continuera d'être l'émetteur exclusif de cartes de crédit comarquées et de marque privée pour les clients de Target jusqu'en 2030, et nous avons ajouté une carte MasterCard pour usage général à nos solutions de cartes de crédit offertes dans les magasins et le site en ligne de Target, renforçant davantage notre partenariat stratégique en matière de cartes au-delà de la carte RedCard utilisable seulement en magasin. • Nous avons signé une prolongation de contrat avec Nordstrom jusqu'en 2026 en vertu de laquelle la TD continuera d'être l'émetteur exclusif de cartes de crédit Visa et de marque privée pour les clients aux États-Unis de Nordstrom. • Nos services de cartes de crédit ont établi des partenariats de financement avec la marque de fournitures et d'accessoires d'ameublement de maison RH (auparavant Restoration Hardware) et le détaillant de bijoux Blue Nile pour lancer des programmes de carte de crédit de marque privée.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
<p>Nous hisser au sixième rang des services bancaires aux entreprises en fonction du solde de prêts (aux États-Unis)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré les perturbations liées à la réduction des prêts accordés dans le cadre du programme PPP, nous avons réalisé une forte croissance des volumes d'un exercice à l'autre dans les secteurs du marché intermédiaire et des prêts spécialisés, grâce à une meilleure utilisation des prélèvements à l'égard des prêts commerciaux, à la vigueur des montages de prêts et à la hausse du nombre de nouveaux clients. • Nous avons étendu certaines activités verticales dans nos succursales et à l'échelle nationale et avons acquis de nouveaux clients grâce à des initiatives stratégiques. • Nous avons lancé la plateforme TD Embedded Banking, en partenariat avec une société de technologie financière de premier plan, permettant aux clients commerciaux d'intégrer les produits et services bancaires de la TD à leur logiciel de planification des ressources et de comptabilité d'entreprise, ce qui les aide à mieux gérer leurs paiements grâce à la gestion automatisée de la trésorerie. • Nous nous classons au premier rang, au sein du territoire que nous couvrons, pour le nombre total de prêts approuvés par la Small Business Administration (SBA) des États-Unis, et ce pour la sixième année consécutive, et nous occupons le deuxième rang à l'échelle nationale des prêts garantis par la SBA²⁰.
<p>Offrir des services de gestion de patrimoine à l'échelle de TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons poursuivi l'expansion de nos services de gestion de patrimoine et embauché environ 50 conseillers financiers au cours de 2022 pour aider à créer une masse critique dans des marchés prometteurs afin d'approfondir nos relations existantes et de tirer parti des nouvelles possibilités issues des recommandations. • Nous avons renforcé nos partenariats selon l'approche « Une seule TD » en intégrant des partenaires de services de détail et de services commerciaux, y compris en convertissant certaines succursales de services de détail en centres de conseils en gestion de patrimoine. • Nous avons lancé de nouvelles capacités afin de doter nos collègues d'outils leur permettant d'offrir de meilleurs conseils et d'accroître l'efficacité des ventes. • Nous avons mis en service une plateforme de prêts garantis par des titres à dépositaires multiples qui a accueilli un premier client.
<p>Mener des activités de prêts hypothécaires de calibre mondial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé TD Home Access Mortgage, une option de prêt hypothécaire plus abordable conçue pour accroître les possibilités d'accession à la propriété dans diverses collectivités. • Nous avons lancé une nouvelle expérience de prêt hypothécaire en succursale qui met les clients rapidement en contact avec des spécialistes en hypothèques et prêts sur valeur immobilière qui sauront leur proposer les produits qui répondent le mieux à leurs besoins.
<p>Principaux facteurs de réalisation de la stratégie d'affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis en place le paiement en temps réel dans le réseau des concessionnaires grâce à Financement auto TD, une première pour un prêteur indirect participant au financement de véhicules automobiles. • Pour une troisième année de suite, Financement auto TD s'est classée au premier rang en matière de satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs ayant un crédit préférentiel, selon le sondage de 2022 de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement aux États-Unis²¹. • Nous avons fait des progrès vers l'atteinte de nos objectifs de diversité et d'inclusion, comme en témoignent les nombreux prix prestigieux qui nous ont été décernés, y compris les distinctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – figure au palmarès de <i>Forbes</i> comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité 2022 pour la quatrième année consécutive, étant première parmi les banques, et au neuvième rang parmi 500 entreprises; – s'est également classée parmi les meilleures banques dans le palmarès des 50 meilleures entreprises pour la diversité de DiversityInc en 2022; – figure au palmarès de <i>Forbes</i> comme l'un des meilleurs employeurs pour les femmes. • Nous avons obtenu le résultat « Outstanding » (remarquable) de façon consécutive lors du récent examen mené par l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) dans le cadre de la <i>Community Reinvestment Act</i>. • Nous avons continué d'améliorer notre efficacité opérationnelle pour assurer la croissance rentable de nos activités. • Nous avons continué de soutenir les collectivités, y compris en versant un don de 500 000 \$ US afin de soutenir les organismes locaux qui viennent en aide aux personnes et aux collectivités touchées par l'ouragan Ian dans le sud-est des États-Unis.
<p>Acquisition de First Horizon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons annoncé l'acquisition de First Horizon Corporation le 28 février 2022, avons obtenu l'approbation des actionnaires de First Horizon le 31 mai 2022 et avons pris part aux audiences publiques devant l'OCC et le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, qui se sont terminées le 18 août 2022. • Nous continuons de progresser vers l'obtention des approbations des organismes de réglementation afin de clôturer la transaction. • Cette transaction, lorsqu'elle sera clôturée, permettra à la TD d'accélérer sa stratégie de croissance à long terme aux États-Unis en faisant l'acquisition d'une banque régionale de premier plan dont la culture et le cadre de gestion des risques s'harmonisent avec les siens : <ul style="list-style-type: none"> – Accélération de la stratégie de croissance aux États-Unis et création d'une des six plus grandes banques aux États-Unis, avec une présence et une portée immédiates sur des marchés à forte croissance adjacents à ceux de la TD – Création de possibilités de croissance en combinant les capacités et les modèles d'affaires centrés sur la clientèle de First Horizon et de la TD • Au cours du quatrième trimestre de 2022, la TD a préparé la réussite de l'intégration : <ul style="list-style-type: none"> – Nous avons rencontré les groupes communautaires dans l'ensemble des succursales de la TD et de First Horizon. – Nous avons établi des protocoles de communication avec le personnel de First Horizon et tenu des séances d'écoute. – Le Bureau de gestion de l'intégration a défini le premier jour officiel (clôture de la transaction) ainsi que de la feuille de route de l'intégration et de la conversion. – Nous avons confirmé une approche pour la migration en priorité vers les systèmes de la TD. – Nous avons fait une première annonce indiquant que neuf cadres supérieurs de First Horizon se joindront à TD AMCB à compter du premier jour officiel dans les sous-secteurs des prêts commerciaux, de la gestion du risque de crédit, des finances, de la gestion des risques, de la conformité, des ressources humaines et de l'intégration technologique. – Nous avons réaffirmé notre confiance dans la capacité de la TD à réaliser les synergies de coûts. – Nous avons validé les dépendances et les conditions préalables de l'intégration et avons réalisé des progrès importants dans la conception de l'« état cible » décrivant le mode d'exploitation que la TD suivra dès le premier jour après la conversion des clients, des canaux, des produits et services, des principales capacités, des processus et des plateformes.

²⁰ Prêts consentis par l'agence américaine Small Business Administration dans son territoire de desserte s'étendant du Maine à la Floride pour l'exercice 2022.

²¹ Financement auto TD a reçu la note la plus élevée dans le segment national non exclusif et préférentiel (entre 214 000 et 542 000 transactions) dans le cadre des sondages de J.D. Power 2020-2022 sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement aux États-Unis, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires à l'égard des fournisseurs de financement automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2023

- Obtenir des organismes de réglementation les approbations nécessaires à la clôture de l'acquisition de First Horizon et réaliser notre plan d'intégration
- Améliorer la distribution omnicanal de bout en bout en privilégiant une approche mobile de premier plan afin d'offrir une expérience client transparente et intuitive qui est intégrée dans l'ensemble des canaux
- Étendre notre présence dans les marchés prometteurs aux possibilités élevées en lien avec l'acquisition de First Horizon
- Favoriser des activités d'acquisition de nouveaux comptes chèques et de fidélisation de premier plan au moyen de capacités améliorées
- Lancer de nouveaux produits de carte de crédit novateurs et continuer d'améliorer les capacités et l'expérience de service à la clientèle
- Accroître nos services pour les organismes communautaires et les petites entreprises et créer une plateforme nationale pour le marché intermédiaire
- Investir dans nos capacités de gestion de patrimoine afin d'offrir une proposition de valeur distinctive et d'accélérer la croissance dans les marchés prometteurs et par la segmentation de la clientèle
- Rationaliser davantage l'exploitation grâce à l'automatisation, à la numérisation et à la simplification des procédés pour nos collègues et clients
- Continuer d'intégrer une expertise en matière d'ESG afin de faire progresser l'élaboration de produits et de services durables et de contribuer au bien-être social et économique des collectivités que la TD sert

TABLEAU 18	SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
(en millions de dollars, sauf indication contraire)		2022	2021
Dollars canadiens			
Produits d'intérêts nets		9 604 \$	8 074 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés		2 821	2 684
Produits autres que d'intérêts – rajustés ¹		2 597	2 684
Total des produits – comme présenté		12 425	10 758
Total des produits – rajusté ¹		12 201	10 758
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés		522	438
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs		(187)	(688)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		335	(250)
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		6 920	6 417
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 2}		6 824	6 417
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée		625	504
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹		593	504
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté		4 545	4 087
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté¹		4 449	4 087
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{3, 4}		1 075	898
Résultat net – comme présenté		5 620 \$	4 985 \$
Résultat net – rajusté¹		5 524	4 985
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets		7 437 \$	6 419 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés		2 195	2 135
Produits autres que d'intérêts – rajustés ¹		2 018	2 135
Total des produits – comme présenté		9 632	8 554
Total des produits – rajusté ¹		9 455	8 554
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés		404	344
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs		(150)	(550)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		254	(206)
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		5 364	5 101
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 2}		5 292	5 101
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée		484	403
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹		458	403
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté		3 530	3 256
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté¹		3 451	3 256
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{3, 4}		840	711
Résultat net – comme présenté		4 370 \$	3 967 \$
Résultat net – rajusté¹		4 291	3 967
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁵		14,2 %	13,0 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 5}		14,0	13,0
Marge d'intérêts nette ^{1, 6}		2,54	2,19
Ratio d'efficacité – comme présenté		55,7	59,6
Ratio d'efficacité – rajusté ¹		56,0	59,6
Actifs administrés (en milliards de dollars américains) ⁷		34 \$	30 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains) ⁷		33	41
Nombre de succursales de détail aux États-Unis		1 160	1 148
Nombre moyen d'équivalents temps plein		25 745	25 508

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de First Horizon – 2022 : 96 millions de dollars ou 72 millions de dollars américains (73 millions de dollars après impôt ou 54 millions de dollars américains après impôt).

³ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2022.

⁴ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁵ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital au secteur d'exploitation a été augmenté pour l'établir à 10,5 % à compter du premier trimestre de 2022, comparativement à 9 % à l'exercice précédent.

⁶ La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁷ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 5 620 millions de dollars (4 370 millions de dollars américains), en hausse de 635 millions de dollars (403 millions de dollars américains), ou 13 % (10 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 5 524 millions de dollars (4 291 millions de dollars américains), en hausse de 539 millions de dollars (324 millions de dollars américains), ou 11 % (8 % en dollars américains). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 14,2 % et 14,0 %, contre 13,0 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net comme présenté de la participation de la Banque dans Schwab pour l'exercice a été de 1 075 millions de dollars (840 millions de dollars américains), une augmentation de 177 millions de dollars (129 millions de dollars américains), ou 20 % (18 % en dollars américains), reflétant la hausse des produits d'intérêts nets, en partie contrebalancée par la hausse des charges et la baisse des produits liés aux activités de négociation.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 4 545 millions de dollars (3 530 millions de dollars américains), en hausse de 458 millions de dollars (274 millions de dollars américains), ou 11 % (8 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts, qui comprennent les charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de First Horizon. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 4 449 millions de dollars (3 451 millions de dollars américains), en hausse de 362 millions de dollars (195 millions de dollars américains), ou 9 % (6 % en dollars américains), reflétant la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des activités de gestion de patrimoine. Les produits comme présentés pour l'exercice ont été de 9 632 millions de dollars américains, en hausse de 1 078 millions de dollars américains, ou 13 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits pour l'exercice ont progressé de 901 millions de dollars américains, ou 11 %. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 7 437 millions de dollars américains, une hausse de 1 018 millions de dollars américains, ou 16 %, attribuable à la hausse des marges sur les dépôts découlant du contexte haussier des taux d'intérêt, à la hausse des volumes des dépôts de particuliers et d'entreprises et des prêts aux particuliers et aux entreprises, et à l'augmentation des revenus tirés du portefeuille de placements, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits découlant de l'exonération des prêts accordés dans le cadre du programme PPP et une diminution des marges sur les prêts. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,54 %, une augmentation de 35 pdb, la hausse des marges sur les dépôts découlant du contexte haussier des taux d'intérêt ayant été en partie contrebalancée par une baisse des produits découlant de l'exonération des prêts accordés dans le cadre du programme PPP et une diminution des marges sur les prêts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 2 195 millions de dollars américains, en hausse de 60 millions de dollars américains, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant un recouvrement d'assurance lié à un litige et la croissance des produits tirés des comptes à honoraires en raison de l'augmentation des activités de la clientèle, le tout en partie contrebalancé par la baisse des profits à la vente de prêts hypothécaires pour l'exercice considéré et la hausse de la valeur de certains placements à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts ont diminué de 117 millions de dollars américains, ou 5 %, reflétant la baisse des profits à la vente de prêts hypothécaires pour l'exercice considéré et la hausse de la valeur de certains placements à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires attribuable à l'augmentation des activités de la clientèle.

Le volume moyen des prêts a diminué de 3 milliards de dollars américains, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les prêts aux entreprises ont diminué de 7 %, reflétant les remboursements sur les prêts commerciaux et l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme PPP, le tout en partie contrebalancé par des montages solides, la hausse du nombre de nouveaux clients, des prélèvements plus élevés à l'égard des prêts commerciaux et une augmentation des activités de la clientèle. Compte non tenu des prêts accordés dans le cadre du programme PPP, les prêts aux entreprises ont été en grande partie stables. Les prêts aux particuliers ont augmenté de 5 %, reflétant la hausse

des montages de prêts hypothécaires résidentiels et la hausse des prêts autos conjugués à la baisse des paiements anticipés, ainsi que la hausse du volume des cartes de crédit. Le volume moyen des dépôts a progressé de 10 milliards de dollars américains, ou 3 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 10 % du volume des dépôts de particuliers, une hausse de 5 % du volume des dépôts d'entreprises et une baisse de 5 % du volume des comptes de passage.

Les actifs administrés s'élevaient à 34 milliards de dollars américains au 31 octobre 2022, en hausse de 4 milliards de dollars américains, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 33 milliards de dollars américains au 31 octobre 2022, en baisse de 8 milliards de dollars américains, ou 20 %, ce qui reflète la dépréciation des marchés et les sorties nettes d'actifs.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 254 millions de dollars américains, par rapport à une reprise de provision de 206 millions de dollars américains pour l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 404 millions de dollars américains, en hausse de 60 millions de dollars américains, ou 17 %, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 150 millions de dollars américains, par rapport à une reprise de provision de 550 millions de dollars américains pour l'exercice précédent. La reprise de provision relative aux actifs productifs à l'exercice considéré reflète des améliorations continues, quoique faibles, des conditions de crédit. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,16 %, en hausse de 28 pdb.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 5 364 millions de dollars américains, en hausse de 263 millions de dollars américains, ou 5 %, en regard de celles de l'exercice précédent, reflétant une hausse des charges de personnel, les charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de First Horizon et une hausse des investissements dans les activités, le tout en partie contrebalancé par des coûts d'optimisation des succursales de 125 millions de dollars américains à l'exercice précédent et des gains de productivité à l'exercice considéré. Sur une base rajustée, compte non tenu des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de First Horizon, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 191 millions de dollars américains, ou 4 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 55,7 % et 56,0 %, par rapport à 59,6 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Les perspectives pour le secteur Services de détail aux États-Unis reflètent un risque élevé de récession, y compris une inflation élevée soutenue, la pénurie de main-d'œuvre, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale touchant des secteurs d'activité et la hausse des taux d'intérêt, de même que l'incertitude entourant le moment et l'ampleur des baisses possibles de taux d'intérêt.

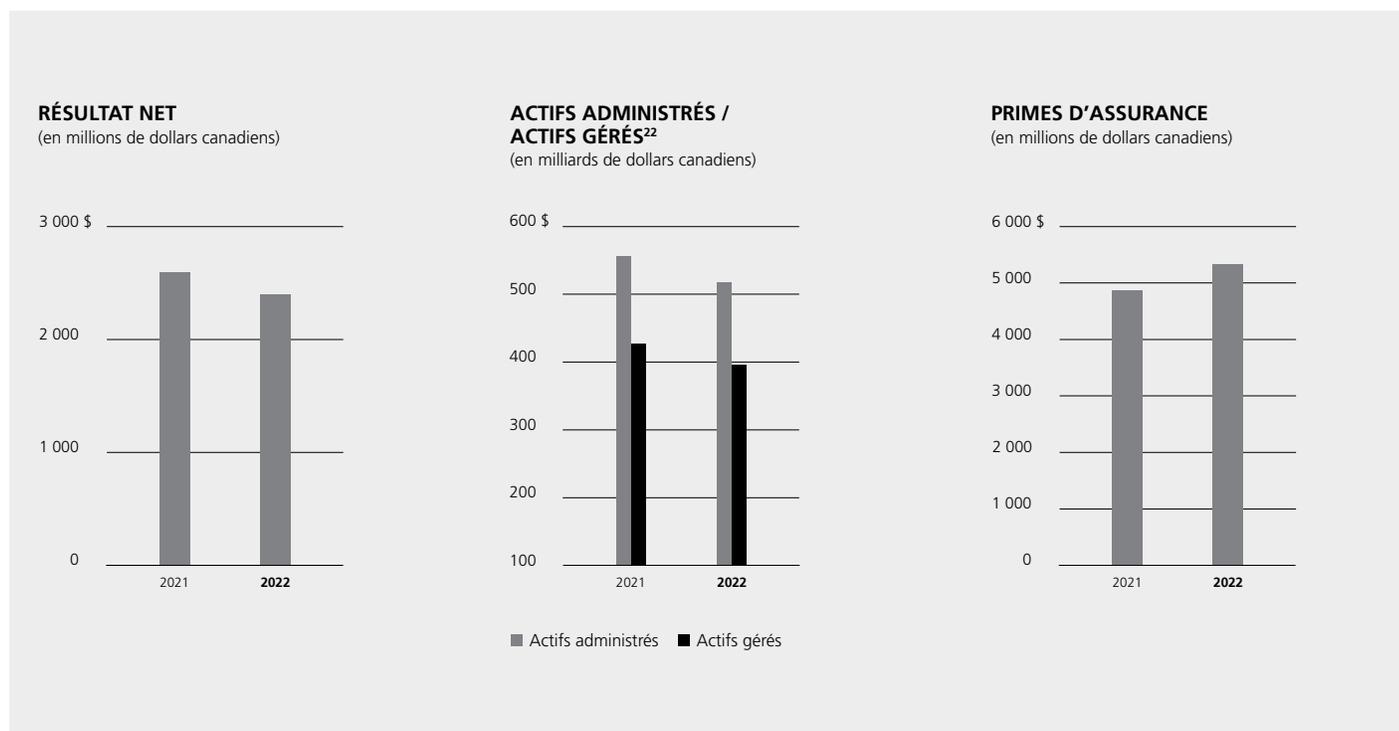
L'accroissement des produits attribuable à la hausse des volumes des dépôts de particuliers et d'entreprises et des prêts aux particuliers et aux entreprises, aux avantages du contexte haussier des taux d'intérêt sur les marges sur les dépôts, à l'activité accrue de la clientèle et à la croissance du nombre de clients devrait être vraisemblablement modéré par la baisse des produits découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme PPP, l'incidence des modifications à la politique en matière de découvert bancaire, le rapatriement des comptes de passage et un contexte de taux d'intérêt sur les dépôts de la clientèle plus concurrentiel. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter tout au long de l'exercice, reflétant un retour à la normale progressif des conditions de crédit et la croissance des volumes. Le secteur Services de détail aux États-Unis maintiendra son approche disciplinée de la gestion des charges, tout en continuant d'investir de manière stratégique pour soutenir la croissance des activités internes et générer des gains de productivité. Même si les résultats sont susceptibles de fluctuer d'un trimestre à l'autre, les Services bancaires de détail aux États-Unis devraient être en bonne position pour continuer de croître tout en renforçant notre modèle de leadership en matière de service et de convivialité, en améliorant notre offre de produits et de services et en offrant constamment une expérience client distinctive de bout en bout.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2022.

Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance fournit des solutions de gestion de patrimoine et une protection d'assurance à environ 6 millions de clients au Canada.



TAB LEAU 19 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Gestion de patrimoine	5 624 \$	5 693 \$
Assurance	5 236	4 896
Total	10 860 \$	10 589 \$

²² Comprendent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – plateformes et ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d’une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles
- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d’autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble
- Gestion d’actifs – capacités de gestion de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y compris une gamme diversifiée de solutions de placement conçues pour fournir des rendements intéressants ajustés en fonction des risques

Assurance

- Assurance de dommages – produits d’assurance habitation et auto offerts par l’entremise de canaux directs, ainsi qu’aux membres de groupes d’affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d’employeurs
- Assurance de personnes – produits de protection du crédit pour les clients des services bancaires personnels au Canada, produits d’assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d’assurance voyage distribués par les canaux de distribution directs et aux membres des groupes d’affinités

PROFIL DE L’INDUSTRIE

L’industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d’assurance, des gestionnaires d’actifs indépendants, des fournisseurs de services directement aux consommateurs, des conseillers et des planificateurs financiers indépendants, et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance repose sur la capacité d’offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées ainsi que des conseils financiers globaux à des investisseurs de détail et institutionnels, et également sur la capacité de suivre le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L’industrie canadienne de l’assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l’assurance aux particuliers et aux entreprises par l’entremise de courtiers, d’agents exclusifs et de canaux de distribution directe, tandis que l’industrie de l’assurance de personnes est constituée de banques et de plusieurs grands assureurs de personnes. Les capacités et solutions numériques novatrices offertes constitueront un facteur de différenciation déterminant pour les clients qui achètent et gèrent leurs polices d’assurance au moyen des canaux directs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D’AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons continué de mettre l’accent sur l’expansion de la distribution dans l’ensemble de nos activités de services-conseils pour répondre à la croissance de la demande ainsi qu’aux besoins des catégories de clients uniques.• Nous avons lancé Parlons argent en direct, une émission quotidienne en direct sur les placements diffusée exclusivement sur la plateforme CourtierWeb pour les clients de Placements directs TD et leur donnant accès à du contenu spécialisé en matière de placements.• Nous avons poursuivi l’engagement de Placements directs TD envers l’éducation des clients en offrant plus de parcours d’apprentissage et en augmentant notre librairie de contenu en collaborant avec des influenceurs canadiens sur les réseaux sociaux fûtés dans le domaine des placements.• Nous avons mis en place le Bureau de gestion de patrimoine familial TD pour offrir aux familles très fortunées une approche et une expertise multidisciplinaires qui leur permettront de trouver réponse à leurs besoins uniques.• Nous avons obtenu des résultats de placement nous situant en tête du secteur alors que 93 % des fonds gérés par Gestion de patrimoine TD (GPTD) se sont classés dans le premier ou le deuxième quartile sur une période de quatre ans²³.• Nous avons augmenté le nombre de conseillers dans nos centres de contact, accru nos ressources en matière de formation et mis en place des outils pour améliorer notre offre de produits et fournir une expérience client plus cohérente.

²³ En fonction du pourcentage d’actifs gérés des fonds se classant dans le premier ou le deuxième quartile sur une période de quatre ans comparativement au rendement des autres fonds du groupe de référence défini par Morningstar, Inc., en date d’octobre 2022 (source : Morningstar, Inc.).

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Fournir une expérience client mémorable grâce à des innovations axées sur le client et à notre leadership numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé l'application NégociTitres TD, conçue pour simplifier la négociation de titres pour les investisseurs nouveaux et émergents, sans seuil minimal et permettant d'effectuer 50 opérations sur actions sans commission chaque année et un nombre illimité d'opérations sans commission sur tous les fonds négociés en bourse (FNB) TD. • Nous avons continué d'adapter nos modèles de distribution pour répondre aux besoins des clients, ce qui nous a permis d'améliorer nos résultats dans l'indice d'expérience légendaire (IEL) : <ul style="list-style-type: none"> – Placements directs TD s'est classé au premier rang des meilleurs courtiers en ligne au Canada, selon le classement du magazine <i>MoneySense</i> pour 2022²⁴, et s'est classé en tête des banques canadiennes dans le cadre du sondage annuel de <i>The Globe and Mail</i> portant sur les courtiers numériques²⁵. – Nous avons apporté de nombreuses améliorations à l'application NégociTitres TD, y compris des fonctions de connexion biométrique permettant aux clients d'ouvrir une session en utilisant la reconnaissance d'empreinte digitale ou la reconnaissance faciale, ainsi qu'un billet d'ordre repensé. – Les améliorations apportées à la plateforme CourtierWeb comprennent la capacité d'effectuer en direct des virements en espèces à partir d'autres institutions financières, un calculateur d'actions dynamique qui simplifie l'entrée d'ordres d'achat ou de vente, l'entrée d'ordres visant des titres étrangers négociés hors Bourse et la connectivité de la plateforme avec l'application mobile permettant aux utilisateurs d'effectuer des opérations n'importe où. – Nous avons procédé à l'intégration de graphiques et d'indicateurs de premier ordre propulsés par « TradingView » à la plateforme avancée pour fournir aux négociateurs actifs des capacités réputées et des outils avancés qui leur permettent de prendre des décisions plus rapidement. – Nous avons apporté des améliorations à notre infrastructure d'acheminement des appels afin de réduire le temps d'attente et nous avons prolongé les heures d'ouverture de nos centres de contact de manière à redevenir le service de courtage à escompte offrant les plus longues heures de disponibilité parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes²⁶. – Nous avons lancé « Conseils directs », une plateforme permettant aux clients aisés et férus de technologie numérique d'obtenir des services-conseils auprès d'une équipe de planificateurs financiers. • Nous avons lancé trois FNB, dont deux nouveaux FNB axés sur les critères ESG qui s'ajoutent aux solutions de placement ESG de GPTD, ainsi que le FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD pour offrir aux investisseurs un accès mondial au marché en croissance des crédits carbone. • Nous avons ajouté une version libellée en dollars américains de cinq FNB pour permettre aux investisseurs d'avoir accès aux marchés boursiers américains et mondiaux tout en évitant les frais de change. • TD Assurance a étendu son réseau de centres d'indemnisation automobile à guichet unique, qui compte maintenant 24 établissements à l'échelle nationale. • Nous avons renforcé les capacités numériques de TD Assurance grâce à de nouvelles fonctionnalités améliorées de libre-service, y compris la soumission et l'émission de polices en ligne ainsi que la gestion de la couverture, de la facturation et des paiements en ligne.
Accroître et approfondir les relations avec la clientèle en tirant parti de l'approche Une seule TD pour fournir des solutions qui répondent aux besoins financiers propres à chaque client	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu des parts de marché solides et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Au premier rang pour la part de marché des services de placement en direct au chapitre des revenus, des actifs, des opérations de négociation et du nombre de comptes²⁷. – Au deuxième rang pour la part de marché des actifs des fonds communs de placement et au premier rang parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes pour les ventes nettes de fonds communs de placement en 2022²⁷. – Plus important gestionnaire de fonds institutionnels canadien et plus important gestionnaire de fonds au Canada pour les actifs de retraite²⁷. – Plus important distributeur direct de produits d'assurance de personnes et chef de file dans le marché des groupes d'affinités au Canada²⁸. – Au troisième rang des sociétés d'assurance de personnes au Canada²⁸. • Nous avons continué de travailler avec nos partenaires pour mettre en œuvre l'approche Une seule TD. <ul style="list-style-type: none"> – Nous avons mis en place une équipe de spécialistes du soutien aux services de détail afin d'offrir de la formation sur mesure et de favoriser une plus grande collaboration entre GPTD et les canaux de distribution au détail. – Nous avons agrandi de plus de 50 % notre équipe de gestion des relations avec la clientèle fortunée afin de pouvoir fournir un service spécialisé à nos clients fortunés actifs, faire la promotion de nos outils et ressources et mettre en œuvre l'approche Une seule TD.
Innover pour atteindre nos buts visant à optimiser les processus et à habiliter nos collègues à agir rapidement pour obtenir des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de transformer notre façon de travailler, en automatisant une part accrue de nos activités et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité. • Nous avons doublé les types de comptes pouvant être ouverts en ligne avec Placements directs TD et avons rationalisé le processus d'ouverture de compte en ligne. • Nous avons mis en place des centres téléphoniques et des centres de contact modernisés à l'échelle nationale. • TD Assurance a commencé sa transition vers le modèle d'exploitation NET visant à simplifier notre façon de travailler en adoptant des changements axés sur l'agilité et les clients.
Être un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées, et contribuer au bien-être de nos collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Nous maintenons notre engagement à favoriser la création d'une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la TD, poursuivant notre objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. • TD Assurance a lancé un programme de recyclage de pare-chocs en plastique dans ses Centres auto dans le cadre d'efforts pour promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. • Nous avons étendu le programme de stages pour Autochtones, qui a accueilli des stagiaires autochtones de partout au Canada, en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences et le mentorat.

²⁴ Classement des meilleurs courtiers en ligne en 2022 selon *MoneySense*, août 2022. Pour plus de renseignements, visiter le <https://www.moneysense.ca>.

²⁵ Classement des courtiers en ligne en 2022 selon *The Globe and Mail* : <https://www.theglobeandmail.com/investing/article-qtrade-vs-wealthsimple-trade-national-bank-comparison/>.

²⁶ Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

²⁷ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les revenus, actifs, opérations de négociation et comptes de Placements directs TD en date de juin 2022, les classements des gestionnaires de fonds institutionnels et des gestionnaires de fonds de retraite en date de juin 2022, et les données fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en date d'octobre 2022. Le classement pour les ventes nettes de fonds communs de placement se fonde sur les données de l'Institut des fonds d'investissement du Canada pour les ventes nettes de fonds communs de placement sur 12 mois continus par rapport aux cinq grandes banques en date d'octobre 2022. Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

²⁸ Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux en date du 31 décembre 2021.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2023

- Renforcer la position de leadership de Placements directs TD dans le marché en améliorant les caractéristiques et les fonctionnalités les plus appréciées des principales catégories de clients
- Accélérer l'expansion de la distribution et augmenter l'échelle des modèles distinctifs afin de renforcer la confiance financière parmi les clients des services-conseils
- Innover pour étendre notre position de chef de file en gestion d'actifs, en tirant parti de l'éventail de capacités et des forces des catégories d'actifs alternatifs
- Tirer davantage parti de l'approche Une seule TD pour approfondir les relations avec la clientèle et offrir des conseils financiers et d'assurance plus holistiques
- Établir notre leadership numérique et améliorer l'expérience client de même que l'expérience des collègues
- Améliorer la vitesse, la capacité et l'efficacité en tirant parti des analyses de données, de l'analytique avancée et de l'automatisation ainsi qu'en s'adaptant à de nouveaux modes de travail
- Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix qui valorise la diversité et l'inclusivité afin que les collègues réalisent leur plein potentiel
- TD Assurance lancera des produits d'assurance pour petites entreprises, un ajout naturel qui fera croître les activités de façon importante

TABLEAU 20 | GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Produits d'intérêts nets	945 \$	762 \$
Produits autres que d'intérêts	9 915	9 827
Total des produits	10 860	10 589
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	–	2
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	1	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1	2
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 355
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	853	929
Résultat net	2 395 \$	2 596 \$
Principaux volumes et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	46,7 %	58,1 %
Ratio d'efficacité	43,4	41,1
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) ²	517 \$	557 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	397	427
Nombre moyen d'équivalents temps plein	15 671	13 785

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital au secteur d'exploitation a été augmenté pour l'établir à 10,5 % à compter du premier trimestre de 2022, comparativement à 9 % à l'exercice précédent.

² Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice s'est établi à 2 395 millions de dollars, en baisse de 201 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des charges autres que d'intérêts et une hausse des indemnités d'assurance et charges connexes, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits d'intérêts nets. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 46,7 %, contre 58,1 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 10 860 millions de dollars, une hausse de 271 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 9 915 millions de dollars, une hausse de 88 millions de dollars, ou 1 %, du fait de l'augmentation des volumes dans les activités d'assurance et des remises de primes d'assurance accordées aux clients au cours de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par une baisse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance, et une baisse des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 945 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la croissance des volumes et la hausse des marges.

Au 31 octobre 2022, les actifs administrés s'élevaient à 517 milliards de dollars, en baisse de 40 milliards de dollars, ou 7 %, et les actifs gérés, à 397 milliards de dollars, en baisse de 30 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui, dans les deux cas, reflète la dépréciation des marchés, contrebalancée en partie par la croissance de l'actif net.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 900 millions de dollars, en hausse de 193 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des activités

de conduite, les pressions inflationnistes sur les coûts et une hausse du nombre d'événements météorologiques violents, le tout contrebalancé en partie par l'incidence d'un taux d'actualisation plus élevé, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts, et par l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont atteint 4 711 millions de dollars, en hausse de 356 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète surtout l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les coûts liés à la technologie et au marketing, ainsi qu'une hausse des charges de personnel et de la rémunération variable.

Le ratio d'efficacité pour l'exercice a été de 43,4 %, contre 41,1 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

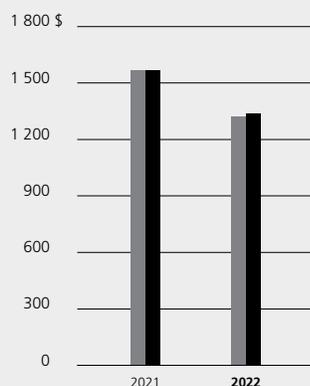
Même si l'économie canadienne a connu une forte reprise au cours des derniers mois, l'activité économique devrait ralentir en 2023. Les pressions inflationnistes soutenues, l'incertitude économique et la volatilité des marchés pourraient avoir une incidence sur les résultats du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de l'exercice 2023. Malgré ces facteurs défavorables, les activités diversifiées du secteur Gestion de patrimoine et Assurance devraient lui permettre d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le contexte des taux d'intérêt devrait aider à contrebalancer les perturbations liées à la normalisation des volumes d'opérations des services de placement direct, à la volatilité des marchés, à la pression sur les frais découlant de la concurrence accrue et à l'augmentation des indemnités d'assurance sous l'effet du retour à la normale des activités de la clientèle. Nos activités continueront de fournir à nos clients des conseils de grande qualité, du contenu éducatif et des produits financiers novateurs pour les aider à traverser ce contexte difficile.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros constituent une banque d'investissement complète de premier plan qui offre une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

RÉSULTAT NET²⁹

(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

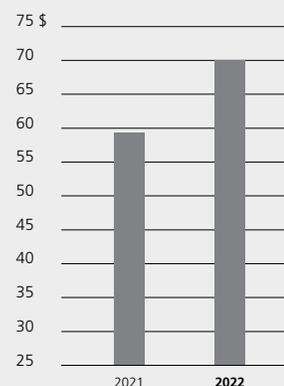
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



MOYENNE BRUTE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)



TAB LEAU 2 1 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Marchés mondiaux	2 932 \$	2 884 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	1 758	1 748
Autres	141	68
Total	4 831 \$	4 700 \$

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux – vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, titrisation de clients, et services de courtage de premier rang et d'exécution³⁰
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement – prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, services-conseils, financement commercial, gestion des liquidités, portefeuilles de placements et activités connexes³⁰
- Autres – portefeuilles de placements et autres ajustements comptables

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers

ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les exigences réglementaires changeantes continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Les entreprises font face à ces enjeux en recentrant leurs efforts sur les produits de négociation et les produits d'honoraires tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital, et investissent également dans la technologie afin de soutenir les niveaux croissants d'activités de négociation électronique sur tous les marchés. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des clients de première qualité. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

²⁹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³⁰ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une maison de courtage intégrée en Amérique du Nord d'envergure mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce de l'acquisition de Cowen par la TD, qui, après la clôture, accélérera notre stratégie de croissance des activités libellées en dollars américains en élargissant notre offre de produits et de services, en renforçant la portée de nos principaux secteurs d'activité et en ajoutant de l'envergure et des talents de grande qualité • Annonce de l'acquisition de First Horizon par TD, qui, après la clôture, nous permettra d'accroître nos capacités de distribution de titres à revenu fixe grâce à l'intégration de FHN Financial, division de gros de First Horizon • Nous avons continué à investir en vue de soutenir l'expansion mondiale de nos activités libellées en dollars américains, notamment en ajoutant des gens d'expérience ayant des connaissances dans le domaine des solutions aux questions ESG, ainsi que dans les secteurs des communications, des médias et de la technologie, des produits de consommation, des soins de santé et du transport. • Nous avons continué de renforcer notre position de chef de file en tant que conseillers auprès des marchés financiers en matière de questions ESG, comme en témoignent un certain nombre de transactions de premier plan : <ul style="list-style-type: none"> – Nommé Chef de file de l'année, obligations vertes dans la catégorie des émetteurs souverains, supranationaux et agences (SSA) dans le cadre des prix décernés aux obligations en 2022 par Environmental Finance – Co-responsable des registres principal dans le cadre de la première émission d'obligations vertes de 5 milliards de dollars du gouvernement du Canada – Lancement d'activités de conseil en matière d'émissions de carbone et investissement de 10 millions de dollars dans le cadre du projet de conservation Terres boréales – Participation à l'émission d'obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité (« GSSS ») et au montage de prêts liés à la durabilité d'une valeur de plus de 20 milliards de dollars américains, et est la première banque canadienne pour ce qui est des obligations GSSS mondiales³¹ • Classée au premier rang des courtiers/négociants de métaux de base et au second rang des cabinets de courtage de métaux précieux des Energy Risk Commodity Rankings de 2022
Au Canada, occuper le premier rang des grands courtiers	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons été reconnus comme chef de file pour notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers au Canada : <ul style="list-style-type: none"> – Classée au premier rang du classement sur la qualité des services des titres à revenu fixe au Canada selon le sondage de Coalition Greenwich de 2022 pour la quatrième année de suite – Classée au premier rang du classement sur la qualité des services d'opérations de change au Canada selon le sondage de Coalition Greenwich de 2022 pour la troisième année de suite • A mené à bien plusieurs acquisitions stratégiques de premier plan et a dirigé d'importantes transactions sur le marché canadien : <ul style="list-style-type: none"> – Conseiller financier auprès du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans le cadre de l'acquisition de participations dans un portefeuille d'énergies renouvelables pour un montant de 1,1 milliard de dollars américains et du financement d'un portefeuille d'actions convertibles de NextEra – Conseiller financier de KKR & Co dans le cadre de la transaction de 11,4 milliards de dollars de Pembina Gas Infrastructure (PGI). La TD a également agi à titre de co-responsable des registres et d'agent administratif relativement aux facilités de crédit de 4,75 milliards de dollars de PGI – Évaluateur indépendant pour le comité spécial de Turquoise Hill concernant sa privatisation en cours par Rio Tinto
Aux États-Unis, créer de la valeur pour les clients et fournir des conseils judicieux dans des secteurs où nous sommes concurrentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de renforcer nos capacités en matière de services-conseils et d'exécution aux États-Unis. <ul style="list-style-type: none"> – Conseiller financier auprès de Clearway Energy, Inc. dans le cadre de la vente de Clearway Community Energy pour 1,9 milliard de dollars américains – Responsable des registres actif dans le cadre de l'émission par Eversource Energy de billets de premier rang à 2 et 5 ans pour un montant de 1,5 milliard de dollars américains, soit la plus importante émission jamais réalisée par Eversource – Conseiller financier auprès de Firehouse Subs dans le cadre de sa vente à Restaurant Brands International pour un montant de 1,0 milliard de dollars américains – Conseiller financier auprès de Global Student Accommodation pour l'établissement d'une coentreprise de 2,25 milliards de dollars américains avec Morgan Stanley Real Estate, dotée d'un capital initial de 1,6 milliard de dollars américains – Conseiller financier auprès de Yesware, une société du portefeuille de Foundry, Battery Ventures et Google Ventures, lors de sa vente à Vendasta – Conseiller financier auprès de Cboe Global Markets dans le cadre de son acquisition d'Aequitas • Poursuite de la croissance de notre groupe Négociation automatisée VMTD, dont la part de marché des obligations municipales a augmenté pour passer à plus de 15 %³², ce qui représente une augmentation des volumes de 150 %, et multiplication par trois des volumes de négociation des obligations de sociétés de première qualité • Première banque canadienne dans le classement de 2022 de Hedge Fund Alert « Top Prime Broker of Hedge Funds », grâce à l'ajout de 25 nouveaux fonds dans TD Prime Services • Intégration de 24 nouvelles sociétés clientes au sein du groupe Gestion de trésorerie d'entreprises • Poursuite de la croissance de notre sous-secteur Financement commercial, grâce à l'ajout de 30 nouveaux clients
En Europe et en Asie-Pacifique, mettre à profit nos capacités à l'échelle mondiale pour créer des maisons de courtage connectées et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Lauréat du prix Australian Dollar Sovereign, Supranational & Agency House of the Year dans le cadre des KangaNews Awards de 2021 et ce, pour la dixième fois • Classée deuxième meilleure révélation dans les obligations SSA et au deuxième rang en tant que « Most Impressive SSA House Coverage Team » sur les marchés canadiens en 2022 dans le cadre des Global Capital Bond Awards • Seul responsable des registres dans le cadre de la réouverture par la Banque de développement du Conseil de l'Europe de son obligation d'inclusion sociale d'un milliard d'euros sur sept ans, pour un montant de 100 millions d'euros, afin de répondre aux besoins à long terme des réfugiés ukrainiens dans leurs communautés d'accueil • Principal co-responsable des registres dans le cadre de la première émission d'obligations feuille d'érable par Nestlé Holdings Inc. d'un montant de 2 milliards de dollars • Co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations feuille d'érable d'Anglian Water d'un montant de 350 millions de dollars, la toute première transaction d'obligations feuille d'érable vertes • Arrangeur principal, agent et prêteur pour un prêt couvert à 10 ans libellé en dollars américains consenti à Export-Import Bank of United States (EXIM) afin de refinancer deux avions Boeing pour Korean Airlines
Poursuivre notre croissance avec les partenaires des secteurs Services de détail et Gestion de patrimoine de la TD et continuer à leur offrir notre soutien	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec d'autres secteurs : <ul style="list-style-type: none"> – Le sous-secteur des clients très fortunés a attiré plus de 50 clients, parmi lesquels nombre d'entre eux sont représentés au sein de Gestion de patrimoine TD – Déploiement de guichets automatiques distribuant des dollars américains dans plus de 60 sites canadiens, et maintien d'une approche progressive de l'expansion à l'échelle nationale – Lancement d'un assistant virtuel sur le site Métaux précieux TD afin d'améliorer l'expérience client et de fournir une assistance en tout temps, tous les jours – La campagne de la Collection de ronds célébrant le Nouvel An lunaire a permis de vendre un total de 5 800 pièces, soit une augmentation annuelle des ventes de 23 %

³¹ Première banque canadienne pour les obligations GSSS mondiales. Reflète de façon proportionnelle le classement de la TD pour les rôles de responsable des registres au cours de l'exercice 2022, en date de novembre 2022. Source : Bloomberg

³² Selon Electronic Municipal Market Access service, au 31 octobre 2022.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2022
Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • La TD et Behavox ont remporté le prix du « Partenariat technologique le plus novateur avec une institution financière » décerné par l'Association canadienne de la technologie de la réglementation. • Mise en place du cadre opérationnel pour devenir le courtier exécutant de Gestion de patrimoine TD pour toutes les opérations sur actions en dollars américains
Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité des femmes dirigeantes du Canada de Valeurs Mobilières TD a reçu le prix décerné en 2021 par le réseau Women in Capital Markets pour son excellence en matière d'innovation • Nous avons recueilli près de 1,8 million de dollars au profit d'organismes d'aide à l'enfance dans le cadre de la campagne annuelle Underwriting Hope • Nous avons remis 12 bourses d'études à différents candidats dans le cadre du programme annuel de bourses Comblant le fossé de Valeurs mobilières TD • Nous avons obtenu une note de 100 % à l'indice Human Rights Campaign Corporate Equality aux États-Unis pour une septième année d'affilée

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2023

- Intégrer Cowen et FHN Financial à nos activités et poursuivre l'intégration et le déploiement du groupe Négociation automatisée VMTD
- Continuer à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de nos activités et à tirer parti de notre leadership dans ce domaine en accompagnant nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Continuer à investir dans la technologie, stimuler l'innovation et les capacités d'analyse des données, notamment :
 - Investir dans la faible latence et les algorithmes destinés à la négociation de titres à revenu fixe et des devises afin de satisfaire à la demande des clients en constante évolution
 - Investir dans un écosystème de trésorerie numérique nord-américain qui fournit des solutions flexibles et riches en données à nos clients
 - Accroître l'efficacité du processus de bout en bout et offrir une valeur ajoutée pour nos clients
- Continuer d'investir aux côtés de nos partenaires des sous-secteurs Services de détail, Gestion de patrimoine et Services aux entreprises afin d'ajouter des produits pour nos clients
- Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité

TABLEAU 22	SERVICES BANCAIRES DE GROS	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	2 937 \$	2 630 \$
Produits autres que d'intérêts	1 894	2 070
Total des produits	4 831	4 700
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	19	8
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	18	(126)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	37	(118)
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	3 033	2 709
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 2}	3 015	2 709
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – comme présentée	436	539
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – rajustée ¹	440	539
Résultat net – comme présenté	1 325 \$	1 570 \$
Résultat net – rajusté¹	1 339	1 570
Principaux volumes et ratios		
Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ³	2 513 \$	2 279 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ⁴	70,1	59,3
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁵	11,4 %	18,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 5}	11,5	18,9
Ratio d'efficacité – comme présenté	62,8	57,6
Ratio d'efficacité – rajusté ¹	62,4	57,6
Nombre moyen d'équivalents temps plein	5 088	4 796

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les charges autres que d'intérêts rajustées ne tiennent pas compte des charges d'acquisition et d'intégration liées principalement à l'acquisition de Cowen – 2022 : 18 millions de dollars (14 millions de dollars après impôt).

³ Comprennent des produits d'intérêts nets en équivalence fiscale de 2 080 millions de dollars (2 014 millions de dollars en 2021) et des produits (pertes) de négociation de 433 millions de dollars (265 millions de dollars en 2021). Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

⁵ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital au secteur d'exploitation a été augmenté pour l'établir à 10,5 % à compter du premier trimestre de 2022, comparativement à 9 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 1 325 millions de dollars, une baisse de 245 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent, reflétant une hausse des charges autres que d'intérêts et de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancée par une augmentation des produits. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 1 339 millions de dollars, en baisse de 231 millions de dollars, ou 15 %.

Les produits se sont établis à 4 831 millions de dollars, une hausse de 131 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des produits liés aux activités de négociation, des produits liés aux transactions bancaires mondiales et des produits tirés des prêts, le tout en partie contrebalancé par une diminution des produits liés aux activités de prise ferme et des démarques de certains engagements de souscription de prêts.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 37 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 118 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 19 millions de dollars, reflétant principalement la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 18 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 126 millions de dollars à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 3 033 millions de dollars, en hausse de 324 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant essentiellement les investissements continus dans les activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains, y compris l'embauche de professionnels dans le domaine bancaire, de la vente, de la négociation et des technologies, l'acquisition de Négociation automatisée VMTD (auparavant Headlands Tech Global Markets, LLC), les charges d'acquisition et d'intégration liées principalement à l'acquisition

de Cowen et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 015 millions de dollars, en hausse de 306 millions de dollars, ou 11 %.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

En perspective, le contexte d'exploitation reste difficile, caractérisé par la volatilité des marchés et les perturbations macroéconomiques, les considérations géopolitiques et les questions ESG, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences en matière de fonds propres et de réglementation. Ces éléments peuvent influencer sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché et des affaires de manière positive ou négative, ce qui rend les résultats des marchés financiers difficiles à prévoir. Nous sommes d'avis que le modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée de Valeurs mobilières TD semble bien placé pour soutenir la croissance future.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 23 SIÈGE SOCIAL		2022	2021
(en millions de dollars canadiens)			
Résultat net – comme présenté		1 531 \$	(738) \$
Rajustements pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises avant impôt sur le résultat		242	285
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab		111	103
Atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon		(1 641)	–
Profit à la vente d'actions de Schwab		(997)	–
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		(363)	37
Résultat net – rajusté¹		(391) \$	(387) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social ²		(712) \$	(739) \$
Autres		321	352
Résultat net – rajusté¹		(391) \$	(387) \$
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein		19 885	17 721

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination des rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour l'exercice s'est établi à 1 531 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 738 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse par rapport à l'exercice précédent reflète principalement un profit net découlant de l'atténuation de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, le profit à la vente d'actions de Schwab et la diminution des charges nettes du Siège social, en partie contrebalancées par la baisse de l'apport des autres éléments pour l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué de 27 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social à l'exercice précédent. Les éléments inclus au poste Autres ont diminué de 31 millions de dollars, en raison de la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en partie contrebalancée

par l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées. La perte nette rajustée pour l'exercice s'est élevée à 391 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 387 millions de dollars pour l'exercice précédent.

RÉALISATIONS EN 2022 ET ORIENTATION POUR 2023

- En 2022, le secteur Siège social a continué d'appuyer les secteurs d'exploitation de la Banque en réalisant les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi qu'en gérant le bilan et les activités de financement de la Banque.
- En 2023, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant du contexte d'exploitation pour répondre aux exigences et aux attentes changeantes des clients, des collectivités, des collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation.
- Le secteur Siège social continuera également de suivre de près le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme aux exigences réglementaires applicables.

Sommaire du rendement de 2021

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 14 298 millions de dollars, en hausse de 2 403 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par une baisse de la provision pour pertes sur créances, une hausse des produits dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et une baisse des indemnités d'assurance et charges connexes, le tout en partie contrebalancé par un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent, la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des produits dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une diminution de la contribution de la participation de la Banque dans Schwab par rapport à la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 649 millions de dollars, en hausse de 4 681 millions de dollars, ou 47 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 15,5 %, contre 13,6 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 15,9 %, contre 11,4 % pour l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 7,72 \$, en hausse de 20 % par rapport à 6,43 \$ à l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,91 \$, contre 5,36 \$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 48 %.

Les produits comme présentés ont été de 42 693 millions de dollars, en baisse de 953 millions de dollars, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 42 693 millions de dollars, en hausse de 468 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont été de 24 131 millions de dollars, en baisse de 366 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution des marges dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 18 562 millions de dollars, en baisse de 587 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 18 562 millions de dollars, en hausse de 834 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires et des transactions dans les activités de gestion de patrimoine et de services bancaires, de la hausse des volumes dans les activités d'assurance et de l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits liés aux activités de négociation de gros et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnités d'assurance.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 224 millions de dollars, soit une provision inférieure de 7 466 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 309 millions de dollars, en baisse de 1 654 millions de dollars, ou 56 %, reflétant essentiellement l'amélioration des conditions de crédit et la migration du crédit à l'exercice précédent dans les portefeuilles de prêts du secteur Services bancaires de gros. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 1 533 millions de dollars, soit une provision inférieure de 5 812 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à -0,03 %.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 707 millions de dollars, en baisse de 179 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui reflète l'évolution plus favorable

des sinistres survenus au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par la hausse des demandes d'indemnités au cours de l'exercice considéré découlant de la croissance des activités.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 23 076 millions de dollars, en hausse de 1 472 millions de dollars, ou 7 %, reflétant une hausse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, du fait surtout de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui a représenté environ 5 % de la hausse. Les charges autres que d'intérêts reflètent également l'augmentation des charges de personnel et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, en partie contrebalancés par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les charges à l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone, qui ensemble ont représenté 2 % de la hausse. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 22 909 millions de dollars, en hausse de 1 571 millions de dollars, ou 7 %.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 2 509 millions de dollars, ou 91,7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 2 469 millions de dollars, ou 214,3 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 40 millions de dollars, ou 2,5 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 678 millions de dollars, ou 46,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 1 638 millions de dollars, ou 81,1 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 21,1 % pour 2021, par rapport à 9,7 % pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la hausse du résultat avant impôt ainsi que l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2021.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab et TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (280 millions de dollars pour l'exercice considéré) et la charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade (378 millions de dollars à l'exercice précédent) ont été exclus du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 729 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 13 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 56 milliards de dollars, ou environ 3 %, du total de l'actif. La hausse du total de l'actif est attribuable à des augmentations de 41 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 5 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 24 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 2 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 1 milliard de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des autres actifs et de 1 milliard de dollars de la participation dans Schwab.

Le **total du passif** s'établissait à 1 629 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 9 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 59 milliards de dollars, ou environ 4 %, du total du passif. La hausse du total du passif est attribuable à des augmentations de 54 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 4 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 2 milliards de dollars des autres passifs. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 45 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 10 milliards de dollars des dépôts.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 100 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 4 milliards de dollars, ou 5 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'augmentation reflète essentiellement une hausse des résultats non distribués, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Revue du bilan

TABLEAU 24 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	145 850 \$	165 893 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	143 726	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	10 946	9 390
Dérivés	103 873	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 039	4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	69 675	79 066
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	342 774	268 939
Valeurs mobilières prises en pension	160 167	167 284
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831 043	722 622
Participation dans Schwab	8 088	11 112
Autres	96 347	97 785
Total de l'actif	1 917 528 \$	1 728 672 \$
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	23 805 \$	22 891 \$
Dérivés	91 133	57 122
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	162 786	113 988
Dépôts	1 229 970	1 125 125
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	128 024	144 097
Billets et débentures subordonnés	11 290	11 230
Autres	159 137	154 401
Total du passif	1 806 145	1 628 854
Total des capitaux propres	111 383	99 818
Total du passif et des capitaux propres	1 917 528 \$	1 728 672 \$

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 918 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 189 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2021. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 79 milliards de dollars, ou environ 5 %, du total de l'actif.

La hausse du total de l'actif est attribuable à des augmentations de 108 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 74 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 49 milliards de dollars des dérivés et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 9 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 4 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 3 milliards de dollars de la participation dans Schwab et de 1 milliard de dollars des autres actifs.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 20 milliards de dollars, reflétant surtout les activités de gestion de la trésorerie, en partie contrebalancées par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont diminué de 4 milliards de dollars, principalement du fait de la baisse des titres de capitaux propres, en partie contrebalancée par l'augmentation des valeurs mobilières liées à un gouvernement et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison de nouveaux placements.

Les actifs **dérivés** ont augmenté de 49 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur de marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 9 milliards de dollars, en raison surtout des échéances et des ventes, en partie contrebalancées par de nouveaux placements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances** ont augmenté de 74 milliards de dollars, reflétant les nouveaux placements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 7 milliards de dollars, reflétant essentiellement une diminution des volumes, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**, ont augmenté de 108 milliards de dollars, reflétant la croissance des volumes de prêts aux entreprises et aux gouvernements et des volumes de prêts garantis par des biens immobiliers, ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La **participation dans Schwab** a diminué de 3 milliards de dollars, reflétant principalement l'incidence de la quote-part de la Banque de la perte au titre des autres éléments du résultat global de Schwab et une réduction de la participation de la Banque dans Schwab par suite de la vente d'environ 28 millions d'actions, le tout en partie contrebalancé par la quote-part de la Banque du résultat net de Schwab et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres actifs** ont diminué de 1 milliard de dollars du fait essentiellement de la baisse des montants à recevoir des courtiers et des clients découlant des volumes moins élevés de transactions non réglées, en partie contrebalancée par une hausse de l'actif d'impôt exigible et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le **total du passif** s'établissait à 1 806 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 177 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2021. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 83 milliards de dollars, ou environ 5 %, du total du passif.

La hausse du total du passif est attribuable à des augmentations de 105 milliards de dollars des dépôts, de 49 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 34 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des autres passifs et de 1 milliard de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées une baisse de 16 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 1 milliard de dollars, reflétant surtout l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les passifs **dérivés** ont augmenté de 34 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur de marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 49 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **dépôts** ont augmenté de 105 milliards de dollars, témoignant de la croissance des volumes de dépôts d'entreprises et de gouvernements et de dépôts auprès des banques ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la baisse des volumes des dépôts de particuliers.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 16 milliards de dollars en raison de la baisse des volumes, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres** passifs ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des passifs liés aux entités structurées et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 111 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 12 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2021. L'augmentation reflète essentiellement une hausse des résultats non distribués et des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres, en partie contrebalancée par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global. La diminution du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque de la perte au titre des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'est établi à 853 milliards de dollars, soit une hausse de 110 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 1 746 millions de dollars, soit une baisse de 36 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances a été de 1 067 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 224 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 111 millions de dollars pour atteindre 7 366 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et les acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque ont augmenté de 110 milliards de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme cela est expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2022.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 63 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en baisse de 3 % par rapport à 2021. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 47 milliards de dollars, ou 10 %, et totalisaient 536 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2022, en baisse de 2 % par rapport à 2021. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 28 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2022, en baisse de 2 % par rapport à 2021.

Le portefeuille de prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements a représenté 38 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 4 % par rapport à 2021. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2022, soit respectivement 4 % et 3 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2022, 66 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en baisse de 3 % par rapport à 2021. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 pour 2022, par rapport à 40 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 32 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en hausse de 2 % par rapport à 2021. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. L'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 3 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 6 %, 5 % et 4 % pour l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG. La Banque détient pour 407 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 407 milliards de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 1 million de dollars et 2 millions de dollars.

TABLEAU 25	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1,2}
-------------------	---

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			<i>Aux</i>		<i>Pourcentage du total</i>	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	246 206 \$	21 \$	246 185 \$	231 642 \$	28,7 %	31,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	113 346	27	113 319	101 913	13,2	13,6
Prêts-auto indirects	27 187	48	27 139	27 541	3,2	3,7
Divers	18 448	30	18 418	19 229	2,1	2,6
Cartes de crédit	17 375	52	17 323	15 100	2,0	2,0
Total des prêts aux particuliers	422 562	178	422 384	395 425	49,2	52,9
Immobilier						
Résidentiel	27 139	1	27 138	24 715	3,2	3,3
Non résidentiel	22 529	17	22 512	18 840	2,6	2,5
Total des prêts immobiliers	49 668	18	49 650	43 555	5,8	5,8
Agriculture	9 222	1	9 221	9 058	1,1	1,2
Automobile	7 072	5	7 067	4 985	0,8	0,7
Institutions financières	18 018	–	18 018	15 134	2,1	2,0
Alimentation, boissons et tabac	3 016	4	3 012	2 582	0,4	0,3
Foresterie	635	–	635	577	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	3 722	19	3 703	2 873	0,4	0,4
Services de santé et services sociaux	9 133	19	9 114	8 431	1,1	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	5 490	83	5 407	4 541	0,6	0,6
Métaux et mines	2 194	12	2 182	1 658	0,3	0,2
Pétrole et gaz	2 422	19	2 403	2 479	0,3	0,5
Énergie et services publics	6 275	–	6 275	3 923	0,7	0,3
Services professionnels et autres	5 249	32	5 217	4 360	0,6	0,6
Commerce de détail	4 284	68	4 216	3 639	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	4 275	7	4 268	2 754	0,5	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 154	5	4 149	2 692	0,5	0,4
Transports	3 440	13	3 427	3 295	0,4	0,4
Divers	6 131	3	6 128	5 314	0,7	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	144 400	308	144 092	121 850	16,9	16,2
Total – Canada	566 962 \$	486 \$	566 476 \$	517 275 \$	66,1 %	69,1 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU 2 5

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2022	31 octobre 2021
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	47 646 \$	35 \$	47 611 \$	36 555 \$	5,5 %	4,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	9 887	20	9 867	8 700	1,2	1,2
Prêts-auto indirects	36 385	26	36 359	31 527	4,3	4,3
Divers	865	3	862	766	0,1	0,1
Cartes de crédit	18 629	155	18 474	15 495	2,2	2,1
Total des prêts aux particuliers	113 412	239	113 173	93 043	13,3	12,6
Immobilier						
Résidentiel	10 669	1	10 668	9 238	1,2	1,2
Non résidentiel	25 641	4	25 637	21 513	2,9	2,8
Total des prêts immobiliers	36 310	5	36 305	30 751	4,1	4,0
Agriculture	1 158	–	1 158	737	0,1	0,1
Automobile	7 779	–	7 779	4 210	0,9	0,6
Institutions financières	22 480	–	22 480	16 337	2,6	2,2
Alimentation, boissons et tabac	3 644	1	3 643	3 014	0,4	0,4
Foresterie	521	2	519	467	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	15 830	1	15 829	14 033	1,8	1,8
Services de santé et services sociaux	15 706	3	15 703	13 735	1,8	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 916	4	1 912	2 362	0,2	0,3
Métaux et mines	1 863	1	1 862	1 453	0,2	0,2
Pétrole et gaz	1 153	5	1 148	1 123	0,1	0,3
Énergie et services publics	5 923	–	5 923	3 739	0,7	0,4
Services professionnels et autres	14 691	2	14 689	11 665	1,7	1,6
Commerce de détail	5 499	3	5 496	5 359	0,6	0,7
Fabrication – divers et vente de gros	8 378	2	8 376	6 221	1,0	0,8
Télécommunications, câblodistribution et médias	9 106	–	9 106	3 212	1,1	0,4
Transports	5 278	1	5 277	6 995	0,6	0,9
Divers	3 092	2	3 090	2 289	0,4	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	160 327	32	160 295	127 702	18,4	16,9
Total – États-Unis	273 739	271	273 468	220 745	31,7	29,5
Autres pays						
Particuliers	23	–	23	34	–	–
Entreprises et gouvernements	18 722	–	18 722	10 227	2,2	1,4
Total – Autres pays	18 745	–	18 745	10 261	2,2	1,4
Total, compte non tenu des autres prêts	859 446	757	858 689	748 281	100,0	100,0
Autres prêts						
Prêts dépréciés acquis ³	115	4	111	146	–	–
Total – Autres prêts	115	4	111	146	–	–
Total	859 561 \$	761 \$	858 800 \$	748 427 \$	100,0 %	100,0 %
Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			5 671	5 755		
Total, déduction faite de la provision			853 129 \$	742 672 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			14,7 %	0,8 %		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			14,9	1,0		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Comprendent les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 2 6	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2}
--------------------	---

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			<i>Aux</i>		<i>Pourcentage du total</i>	
			31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	13 416 \$	18 \$	13 398 \$	12 868 \$	1,6 %	1,7 %
Colombie-Britannique ³	89 058	40	89 018	78 435	10,4	10,5
Ontario ³	332 229	339	331 890	300 736	38,6	40,2
Prairies ³	85 914	52	85 862	82 951	10,0	11,1
Québec	46 345	37	46 308	42 285	5,4	5,6
Total – Canada	566 962	486	566 476	517 275	66,0	69,1
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	16 629	12	16 617	12 587	1,9	1,7
Floride	22 654	21	22 633	18 653	2,6	2,5
Nouvelle-Angleterre ⁴	42 810	31	42 779	35 422	5,0	4,7
New Jersey	23 336	24	23 312	27 834	2,7	3,7
New York	52 244	43	52 201	43 297	6,1	5,8
Pennsylvanie	17 047	12	17 035	12 962	2,0	1,7
Autres ⁵	99 019	128	98 891	69 990	11,5	9,4
Total – États-Unis	273 739	271	273 468	220 745	31,8	29,5
Autres pays						
Europe	6 208	–	6 208	4 212	0,7	0,6
Autres	12 537	–	12 537	6 049	1,5	0,8
Total – Autres pays	18 745	–	18 745	10 261	2,2	1,4
Total, compte non tenu des autres prêts	859 446	757	858 689	748 281	100,0	100,0
Autres prêts	115	4	111	146	–	–
Total	859 561 \$	761 \$	858 800 \$	748 427 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2			5 671	5 755		
Total, déduction faite de la provision			853 129 \$	742 672 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			2022	2021		
Canada			9,5 %	6,8 %		
États-Unis			23,9	(11,3)		
Autres pays			82,7	11,3		
Autres prêts			(24,0)	(34,2)		
Total			14,9 %	1,0 %		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁵ Comprendent les prêts attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de troisième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités

soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

TABLEAU 27 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Amortissables		Non amortissables	Total des prêts garantis par des biens immobiliers
			Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Lignes de crédit domiciliaires		
31 octobre 2022						
Total	246 206 \$	81 689 \$	327 895 \$		31 657 \$	359 552 \$
31 octobre 2021						
Total	231 675 \$	71 016 \$	302 691 \$		30 917 \$	333 608 \$

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

TABLEAU 28 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Total	
	Assurés ³	Non assurés	Assurés ³	Non assurés	Assuré ³	Non assuré
31 octobre 2022						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 713 \$	1,1 %	4 117 \$	1,7 %	227 \$	0,2 %
Colombie-Britannique ⁴	8 897	3,6	41 612	16,9	1 265	1,1
Ontario ⁴	23 146	9,4	106 940	43,4	4 619	4,1
Prairies ⁴	19 259	7,8	18 391	7,5	2 107	1,9
Québec	7 670	3,1	13 461	5,5	735	0,6
Total – Canada	61 685	25,0 %	184 521	75,0 %	8 953	7,9 %
États-Unis	1 127		46 591		–	9 895
Total	62 812 \$		231 112 \$		8 953 \$	114 288 \$
31 octobre 2021						
Canada						
Provinces de l'Atlantique	3 007 \$	1,3 %	3 575 \$	1,5 %	265 \$	0,3 %
Colombie-Britannique ⁴	9 522	4,1	37 169	16,0	1 446	1,4
Ontario ⁴	25 603	11,1	94 913	41,1	5 173	5,1
Prairies ⁴	20 590	8,9	17 244	7,4	2 425	2,4
Québec	8 138	3,5	11 914	5,1	841	0,8
Total – Canada	66 860	28,9 %	164 815	71,1 %	10 150	10,0 %
États-Unis	868		35 797		–	8 736
Total	67 728 \$		200 612 \$		10 150 \$	100 519 \$

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la période pendant laquelle les prêts hypothécaires résidentiels de la Banque seraient remboursés en totalité en fonction du montant du dernier remboursement reçu. Tous les montants sont calculés en fonction des montants des remboursements actuels de l'emprunteur, y compris les remboursements volontairement plus élevés que les montants prévus au contrat ou les autres remboursements anticipés volontaires. Le montant du dernier remboursement de l'emprunteur peut excéder le montant dû selon le contrat initial.

Les soldes dont la période d'amortissement restante excède 30 ans reflètent principalement les prêts hypothécaires canadiens à taux variable pour lesquels l'augmentation des taux d'intérêt par rapport aux niveaux de paiement actuels des emprunteurs a donné lieu à une période d'amortissement restante plus longue. Au renouvellement, la période d'amortissement des prêts hypothécaires canadiens est rajustée pour correspondre à la période d'amortissement contractuelle restante, ce qui peut entraîner une augmentation des paiements.

TABLEAU 29 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS ^{1,2}									
<i>Aux</i>									
	5 ans et moins	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans à 20 ans	Plus de 20 ans à 25 ans	Plus de 25 ans à 30 ans	Plus de 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans	Total
31 octobre 2022									
Canada	0,8 %	2,7 %	5,4 %	13,5 %	29,5 %	19,2 %	3,7 %	25,2 %	100,0 %
États-Unis	8,3	2,0	4,1	6,3	13,1	64,9	0,7	0,6	100,0
Total	2,0 %	2,6 %	5,2 %	12,3 %	26,8 %	26,7 %	3,2 %	21,2 %	100,0 %
31 octobre 2021									
Canada	0,9 %	3,2 %	6,6 %	19,0 %	42,1 %	28,2 %	– %	– %	100,0 %
États-Unis	8,4	3,2	4,6	5,7	17,8	58,1	2,0	0,2	100,0
Total	1,9 %	3,2 %	6,4 %	17,2 %	38,7 %	32,3 %	0,3 %	– %	100,0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 30 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis ^{1,2,3}						
<i>Pour les 12 mois clos les</i>						
	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4,5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4,5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	71 %	69 %	70 %	73 %	71 %	72 %
Colombie-Britannique ⁶	66	63	65	68	65	67
Ontario ⁶	66	63	65	68	66	67
Prairies ⁶	74	71	73	74	71	73
Québec	71	71	71	73	72	72
Total – Canada	67	65	66	69	67	68
États-Unis	71	64	69	72	63	70
Total	68 %	65 %	67 %	69 %	66 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la notation de risque-emprunteur (NRE) est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 92 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont diminué de 25 millions de dollars, ou 5 %, en 2022. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 295 millions de dollars, soit une baisse de 57 millions de dollars, ou 16 %, témoignant de l'amélioration des conditions de crédit qui s'est répercutée principalement dans les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de lignes de crédit domiciliaires. Les prêts douteux aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, se sont établis à 193 millions de dollars, soit une hausse de 32 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, le nombre de créances générées dépassant celui des résolutions.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 11 millions de dollars, ou 1 %, en 2022. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 990 millions de dollars, soit une hausse de 69 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et un certain retour à la normale des conditions de crédit. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 268 millions de dollars, soit une baisse de 80 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant les résolutions, dont le nombre a dépassé celui des nouvelles créances générées, contrebalancées en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 28 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 72 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, représentant 15 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 14 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été dans l'État de New York, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 18 % à l'exercice précédent.

TAB LEAU 3 1 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements		
Prêts douteux au début de la période	2 411 \$	3 157 \$
Classés comme douteux au cours de la période	4 339	3 839
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(1 009)	(938)
Remboursements nets	(1 418)	(1 322)
Cessions de prêts	(1)	(18)
Montants radiés	(1 994)	(2 173)
Variations de change et autres variations	175	(134)
Prêts douteux à la fin de l'exercice	2 503 \$	2 411 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TAB LEAU 3 2 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022		Aux 31 octobre 2021		Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	172 \$	21 \$	151 \$	200 \$	8,7 %	11,2 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	94	27	67	101	3,8	5,7
Prêts-auto indirects	74	48	26	12	1,5	0,7
Divers	46	30	16	11	0,9	0,6
Cartes de crédit ⁵	87	52	35	28	2,0	1,6
Total des prêts aux particuliers	473	178	295	352	16,9	19,8
Immobilier						
Résidentiel	3	1	2	1	0,1	0,1
Non résidentiel	37	17	20	2	1,2	0,1
Total des prêts immobiliers	40	18	22	3	1,3	0,2
Agriculture	10	1	9	8	0,5	0,4
Automobile	11	5	6	6	0,3	0,3
Institutions financières	–	–	–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac	11	4	7	4	0,4	0,2
Foresterie	1	–	1	1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	23	19	4	–	0,2	–
Services de santé et services sociaux	51	19	32	22	1,8	1,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	91	83	8	27	0,5	1,5
Métaux et mines	31	12	19	3	1,1	0,2
Pétrole et gaz	30	19	11	17	0,6	1,0
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	49	32	17	10	1,0	0,5
Commerce de détail	107	68	39	52	2,2	2,9
Fabrication – divers et vente de gros	11	7	4	3	0,2	0,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	8	5	3	3	0,2	0,2
Transports	18	13	5	2	0,3	0,1
Divers	9	3	6	–	0,3	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	501	308	193	161	11,0	9,0
Total – Canada	974 \$	486 \$	488 \$	513 \$	27,9 %	28,8 %

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 3.2 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2,3,4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022		Aux 31 octobre 2021		Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2022	31 octobre 2021
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	468 \$	35 \$	433 \$	379 \$	24,8 %	21,3 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	280	20	260	310	14,9	17,4
Prêts-auto indirects	213	26	187	171	10,7	9,6
Divers	6	3	3	2	0,2	0,1
Cartes de crédit ⁵	262	155	107	59	6,1	3,3
Total des prêts aux particuliers	1 229	239	990	921	56,7	51,7
Immobilier						
Résidentiel	19	1	18	46	1,0	2,5
Non résidentiel	48	4	44	91	2,5	5,1
Total des prêts immobiliers	67	5	62	137	3,5	7,6
Agriculture	1	–	1	1	0,1	0,1
Automobile	5	–	5	4	0,3	0,2
Institutions financières	2	–	2	7	0,1	0,4
Alimentation, boissons et tabac	5	1	4	8	0,2	0,4
Foresterie	2	2	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4	1	3	5	0,2	0,3
Services de santé et services sociaux	28	3	25	20	1,4	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	24	4	20	14	1,1	0,8
Métaux et mines	4	1	3	14	0,2	0,8
Pétrole et gaz	6	5	1	1	0,1	0,1
Énergie et services publics	–	–	–	7	–	0,4
Services professionnels et autres	44	2	42	53	2,4	3,0
Commerce de détail	45	3	42	29	2,4	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	40	2	38	12	2,2	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	5	–	5	6	0,3	0,3
Transports	11	1	10	25	0,6	1,4
Divers	7	2	5	5	0,3	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	300	32	268	348	15,4	19,5
Total – États-Unis	1 529	271	1 258	1 269	72,1	71,2
Autres pays	–	–	–	–	–	–
Total	2 503 \$	757 \$	1 746 \$	1 782 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			1,74 %	1,89 %		

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 3 3

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4, 5}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux				Pourcentage du total	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	29 \$	18 \$	11 \$	18 \$	0,6 %	1,0 %
Colombie-Britannique ⁶	93	40	53	61	3,0	3,4
Ontario ⁶	596	339	257	244	14,7	13,7
Prairies ⁶	184	52	132	165	7,6	9,3
Québec	72	37	35	25	2,0	1,4
Total – Canada	974	486	488	513	27,9	28,8
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	83	12	71	64	4,1	3,6
Floride	155	21	134	136	7,7	7,6
Nouvelle-Angleterre ⁷	238	31	207	235	11,9	13,2
New Jersey	183	24	159	157	9,1	8,8
New York	365	43	322	319	18,4	17,9
Pennsylvanie	89	12	77	82	4,4	4,6
Divers	416	128	288	276	16,5	15,5
Total – États-Unis	1 529	271	1 258	1 269	72,1	71,2
Total	2 503 \$	757 \$	1 746 \$	1 782 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,20 %	0,24 %		

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁷ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)**

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 7 366 millions de dollars au 31 octobre 2022 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 764 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 3 644 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 955 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 3 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 126 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant un certain retour à la normale des conditions de crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2022, la provision relative aux actifs productifs totalisait 6 599 millions de dollars, en baisse par rapport à 6 608 millions de dollars au 31 octobre 2021. La diminution au cours de l'exercice considéré reflète en grande partie l'amélioration des conditions de crédit, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La variation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs comprenait une augmentation de 20 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs et se rapportant aux titres de créance a diminué de 6 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque

à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues. Une importante part d'incertitude perdure à l'égard de l'évolution de la situation économique; par conséquent, la provision pour pertes sur créances sera mise à jour dans les trimestres à venir au fur et à mesure que de nouvelles informations seront obtenues. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 565 millions de dollars, soit une hausse de 12 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celle de 2021. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 97 millions de dollars, une baisse de 5 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relatives aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 743 millions de dollars, soit une hausse de 154 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à celle de 2021, attribuable en grande partie à un certain retour à la normale des conditions de crédit et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 37 millions de dollars, une baisse de 36 millions de dollars, ou 49 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'amélioration des conditions de crédit.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 34 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES		2022	2021
(en millions de dollars canadiens)			
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		639 \$	650 \$
Services de détail aux États-Unis		522	438
Gestion de patrimoine et Assurance		–	2
Services bancaires de gros		19	8
Siège social ¹		257	211
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		1 437	1 309
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)²			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		(148)	(394)
Services de détail aux États-Unis		(187)	(688)
Gestion de patrimoine et Assurance		1	–
Services bancaires de gros		18	(126)
Siège social ¹		(54)	(325)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		(370)	(1 533)
Provision pour pertes sur créances		1 067 \$	(224) \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 35 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE ^{1,2}		Exercices clos les		Pourcentage du total	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels		(4) \$	– \$	(0,3) %	– %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires		12	3	0,8	0,2
Prêts-auto indirects		156	151	10,9	11,5
Divers		128	126	8,9	9,6
Cartes de crédit		273	273	19,0	20,9
Total des prêts aux particuliers		565	553	39,3	42,2
Immobilier					
Résidentiel		–	1	–	0,1
Non résidentiel		16	–	1,1	–
Total des prêts immobiliers		16	1	1,1	0,1
Agriculture		(1)	(1)	(0,1)	(0,1)
Automobile		(2)	4	(0,1)	0,3
Institutions financières		–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac		1	2	0,1	0,2
Foresterie		–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		–	24	–	1,8
Services de santé et services sociaux		3	7	0,2	0,5
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		18	24	1,2	1,8
Métaux et mines		9	1	0,6	0,1
Pétrole et gaz		(2)	8	(0,1)	0,6
Énergie et services publics		–	–	–	–
Services professionnels et autres		24	13	1,7	1,0
Commerce de détail		14	9	1,0	0,7
Fabrication – divers et vente de gros		–	–	–	–
Télécommunications, câblodistribution et médias		–	–	–	–
Transports		7	7	0,5	0,5
Divers		10	3	0,7	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements		97	102	6,8	7,8
Total – Canada		662 \$	655 \$	46,1 %	50,0 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 3 5 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	10 \$	(4) \$	0,7 %	(0,3) %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	(12)	(19)	(0,8)	(1,5)
Prêts-auto indirects	69	92	4,8	7,0
Divers	210	140	14,6	10,7
Cartes de crédit	466	380	32,4	29,1
Total des prêts aux particuliers	743	589	51,7	45,0
Immobilier				
Résidentiel	–	3	–	0,2
Non résidentiel	(5)	(4)	(0,3)	(0,3)
Total des prêts immobiliers	(5)	(1)	(0,3)	(0,1)
Agriculture	–	–	–	–
Automobile	–	–	–	–
Institutions financières	(1)	5	(0,1)	0,4
Alimentation, boissons et tabac	(1)	3	(0,1)	0,2
Foresterie	16	–	1,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	(1)	–	(0,1)
Services de santé et services sociaux	5	3	0,3	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4	4	0,3	0,3
Métaux et mines	1	(1)	0,1	(0,1)
Pétrole et gaz	(2)	8	(0,1)	0,6
Énergie et services publics	–	3	–	0,2
Services professionnels et autres	(1)	2	(0,1)	0,2
Commerce de détail	3	8	0,2	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	3	2	0,2	0,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	–	1	–	0,1
Transports	(2)	10	(0,1)	0,8
Divers	17	27	1,1	2,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	37	73	2,5	5,6
Total – États-Unis	780	662	54,2	50,6
Autres pays	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 442	1 317	100,3	100,6
Autres prêts				
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis ³	(5)	(8)	(0,3)	(0,6)
Total – Autres prêts	(5)	(8)	(0,3)	(0,6)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	1 437 \$	1 309 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2				
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	(364) \$	(1 534) \$		
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	(6)	1		
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(370)	(1 533)		
Total de la provision pour pertes sur créances	1 067 \$	(224) \$		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 3 6 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Canada				
Provinces de l'Atlantique	38 \$	40 \$	3,6 %	(17,9) %
Colombie-Britannique ⁴	92	73	8,6	(32,6)
Ontario ⁴	288	315	27,0	(140,6)
Prairies ⁴	159	163	14,9	(72,8)
Québec	85	64	8,0	(28,5)
Total – Canada	662	655	62,1	(292,4)
États-Unis				
Caroline du Nord et Caroline du Sud	36	35	3,4	(15,6)
Floride	70	59	6,6	(26,3)
Nouvelle-Angleterre ⁵	92	65	8,6	(29,0)
New Jersey	73	52	6,8	(23,2)
New York	119	101	11,2	(45,1)
Pennsylvanie	32	30	3,0	(13,4)
Autres ⁶	358	320	33,5	(142,9)
Total – États-Unis	780	662	73,1	(295,5)
Autres pays	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 442	1 317	135,2	(587,9)
Autres prêts ⁷	(5)	(8)	(0,5)	3,5
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	1 437	1 309	134,7	(584,4)
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(370)	(1 533)	(34,7)	684,4
Total de la provision pour pertes sur créances	1 067 \$	(224) \$	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets⁶

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	– %	– %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,34	0,35
Entreprises et gouvernements	0,07	0,08
Total – Canada	0,12	0,03
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	0,02	(0,01)
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,26	1,08
Entreprises et gouvernements	0,03	0,06
Total – États-Unis	0,34	(0,17)
Autres pays		
Total, compte non tenu des autres prêts	0,18	0,18
Autres prêts	100,00	(61,54)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,18	0,18
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(0,05)	(0,21)
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,14 %	(0,03) %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁶ Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

⁷ Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant présente un sommaire des expositions directes au risque de crédit de la Banque ailleurs qu'au Canada et qu'aux États-Unis (l'Europe exclut le Royaume-Uni).

TABLEAU 37 TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ET CONTREPARTIE

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Pays	Prêts et engagements ¹				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²				Portefeuille de négociation et de placement ³				Exposition totale ⁴
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
Europe	6 037 \$	– \$	4 079 \$	10 116 \$	3 625 \$	2 205 \$	7 654 \$	13 484 \$	860 \$	26 899 \$	1 212 \$	28 971 \$	52 571 \$
Royaume-Uni	7 563	27 176	2 493	37 232	2 029	828	14 007	16 864	490	384	262	1 136	55 232
Asie	55	17	2 480	2 552	671	682	3 052	4 405	120	11 055	695	11 870	18 827
Autres ⁵	487	43	1 354	1 884	234	341	2 465	3 040	173	1 202	2 760	4 135	9 059
Total	14 142 \$	27 236 \$	10 406 \$	51 784 \$	6 559 \$	4 056 \$	27 178 \$	37 793 \$	1 643 \$	39 540 \$	4 929 \$	46 112 \$	135 689 \$
31 octobre 2021													
Europe	7 248 \$	– \$	3 216 \$	10 464 \$	2 523 \$	2 246 \$	6 113 \$	10 882 \$	809 \$	23 398 \$	2 033 \$	26 240 \$	47 586 \$
Royaume-Uni	8 851	12 071	1 192	22 114	1 790	1 304	11 022	14 116	1 639	382	539	2 560	38 790
Asie	12	30	1 967	2 009	552	703	2 700	3 955	163	9 224	770	10 157	16 121
Autres ⁵	337	10	529	876	135	564	1 629	2 328	321	2 443	1 947	4 711	7 915
Total	16 448 \$	12 111 \$	6 904 \$	35 463 \$	5 000 \$	4 817 \$	21 464 \$	31 281 \$	2 932 \$	35 447 \$	5 289 \$	43 668 \$	110 412 \$

¹ Les expositions, y compris les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

³ Les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁴ En plus des expositions présentées ci-dessus, la Banque a également une exposition de 43,0 milliards de dollars (32,5 milliards de dollars au 31 octobre 2021) à des entités supranationales.

⁵ L'exposition régionale présentée au poste Autres est largement attribuable à l'Australie.

Situation des fonds propres

TABLEAU 38 STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III		2022	2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe		24 449 \$	23 086 \$
Résultats non distribués		73 698	63 944
Cumul des autres éléments du résultat global		1 988	7 097
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires		100 135	94 127
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(17 498)	(16 099)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(2 100)	(2 006)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires		(83)	(100)
Réserve de couverture de flux de trésorerie		5 783	(1 691)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		–	–
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre		(502)	(124)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(1 038)	(470)
Actions propres		(9)	(36)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		(1 428)	(4 486)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹		411	822
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(16 464)	(24 190)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		83 671	69 937
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		11 248	5 691
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 ²		s. o.	450
Autres éléments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers		–	–
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		11 248	6 141
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		(124)	(12)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		(350)	(350)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		(474)	(362)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		10 774	5 779
Fonds propres de catégorie 1		94 445	75 716
Fonds propres de catégorie 2 et provisions			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		11 090	11 030
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2 ²		s. o.	120
Provisions collectives		2 018	1 665
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		13 108	12 815
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre		–	(8)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ³		(161)	(308)
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus les conditions		(57)	(68)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		(160)	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		(378)	(544)
Fonds propres de catégorie 2		12 730	12 271
Total des fonds propres		107 175 \$	87 987 \$
Actifs pondérés en fonction des risques		517 048 \$	460 270 \$
Ratios et multiples de fonds propres⁴			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		16,2 %	15,2 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		18,3	16,5
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		20,7	19,1
Ratio de levier ⁵		4,9	4,8

¹ Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique « Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III » de la section « Situation des fonds propres » du présent document.

² Ne s'appliquent plus depuis le 1^{er} janvier 2022.

³ Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

⁴ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio du levier, compte non tenu des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, sont respectivement 16,1 %, 18,2 %, 20,7 % et 4,9 %.

⁵ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité et les porteurs de la dette subordonnée de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section « Gestion des risques » du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie « Autres », notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur », qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres

de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis de l'avant, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD gère ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III, comme il est mentionné à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes. D'autres exigences sont présentées ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient. Un événement déclencheur est actuellement défini dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres comme un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires et après la prise en compte de tous les autres facteurs et de toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial du Canada, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et s'étant terminée en 2022.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres fixe les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres à respectivement 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF s'attend également à ce que les banques canadiennes incluent des réserves de fonds propres de 2,5 %. En outre, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont assujetties à un supplément de 1 % en actions ordinaires.

De plus, les banques canadiennes sont tenues de conserver une réserve de fonds propres anticyclique, variant entre 0 % et 2,5 %, qui doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé. En raison de la COVID-19, plusieurs États ont décidé de suspendre, de réduire ou de retarder les augmentations prévues de leur réserve de fonds propres anticyclique. La réserve de fonds propres anticyclique pour le Canada demeure à 0 %. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2022.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée à la réserve de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'était pas divulguée par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure (RSI). La RSI est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. Au 31 octobre 2022, la RSI était de 2,5 %.

En vigueur depuis le deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, selon le coefficient appliqué. Le coefficient plancher qui était de 75 % a été abaissé à 70 % avec prise d'effet le 9 avril 2020. À l'heure actuelle, les fonds propres de la Banque sont au-delà du niveau plancher.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la TLAC du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter, aux fins de la surveillance, un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 24,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 2,50 %. Tout changement à la RSI donnera lieu à un changement correspondant au ratio cible de TLAC fondé sur les risques.

Le tableau ci-dessous présente les ratios minimums de fonds propres réglementaires publiés par le BSIF en vigueur le 31 octobre 2022 pour la Banque.

Ratios cibles de fonds propres réglementaires et de TLAC

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Suppléments pour les BISI/BISM ¹	Cible réglementaire au titre du premier pilier ²	RSI ³	Cible réglementaire au titre du premier pilier et du deuxième pilier
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %
Fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	1,0	9,5	2,5	12,0
Total des fonds propres	8,0	2,5	1,0	11,5	2,5	14,0
TLAC	18,0	2,5	1,0	21,5	2,5	24,0

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique. Le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISI pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 juillet 2022.

³ La RSI est passée de 1,0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 31 octobre 2021.

Le ratio de levier de la Banque est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %. La Banque doit respecter un ratio cible de levier TLAC aux fins de la surveillance de 6,75 %.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada. Le BSIF a accordé une période de transition pour les exercices de 2020 à 2022, au cours de laquelle les banques autorisées à utiliser l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

Au cours de l'exercice 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Les principales mesures qui étaient en vigueur en 2021 et en 2022 sont présentées ci-après.

- Le 13 mars 2020, le BSIF a abaissé la RSI à 1,00 % et s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions. Le 17 juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI augmentera le 31 octobre 2021 pour passer à 2,50 % du total des actifs pondérés en fonction des risques, ce qui a été confirmé le 10 décembre 2021 ainsi que le 22 juin 2022. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.
- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé des mesures additionnelles, entre autres :
 - L'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle. L'ajustement permettait qu'une partie de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le niveau de référence s'entend de la somme des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les institutions de dépôts dont l'exercice prend fin en octobre). Cette augmentation était ajustée en fonction de l'incidence fiscale, puis en fonction d'un facteur scalaire, lequel était de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022.
 - Les expositions aux prêts du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), lequel était financé par le gouvernement du Canada, peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques et des calculs du ratio de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'Exportations et développement Canada, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins des calculs du ratio de levier. Le 12 janvier 2022, le gouvernement du Canada a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du CUEC permettant qu'ils soient admissibles à une exonération partielle était reportée du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 pour tous les emprunteurs admissibles en règle.
- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé que les ID peuvent temporairement exclure des mesures de l'exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA)

en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Le 12 août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. Le 13 septembre 2022, le BSIF a annoncé que la mesure visant à temporairement exclure les réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins de levier prendra fin le 1^{er} avril 2023.

- Le 23 avril 2020, le BSIF a précisé que les prêts du PPP affectés en vertu du mécanisme de prêts du PPP de la Boston Federal Reserve peuvent être exclus des ratios de fonds propres fondés sur les risques et de levier.

Le 27 janvier 2021, le BSIF a publié une ligne directrice sur le traitement des nouveaux prêts aux entreprises accordés dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) du gouvernement du Canada annoncé le 26 janvier 2021. Les prêts octroyés dans le cadre du PCSTT sont traités comme une exposition sur un emprunteur souverain en raison de la garantie de la Banque de développement du Canada, et la pondération du risque connexe doit leur être appliquée conformément à la ligne directrice sur les normes des fonds propres du BSIF. Le plein montant du prêt est inclus dans les calculs du ratio de levier du prêteur. La Banque a commencé le montage de prêts dans le cadre du PCSTT au deuxième trimestre de 2021.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2022, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 16,2 %, 18,3 % et 20,7 %. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 15,2 % au 31 octobre 2021 est attribuable principalement à la croissance interne des fonds propres, à l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque, à la vente d'actions de Schwab, aux profits liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps dont la désignation à titre de relations de comptabilité de couverture a été annulée pour atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, et à une diminution de la déduction liée au seuil pour les participations non significatives dans des entités financières. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par la croissance des actifs pondérés en fonction des risques dans tous les secteurs d'activité, les rachats d'actions ordinaires, les pertes latentes sur les valeurs mobilières à la JVAERG et la réduction du facteur scalaire relatif aux dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, qui est passé de 50 % pour l'exercice 2021 à 25 % pour l'exercice 2022.

Au 31 octobre 2022, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,9 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,8 % au 31 octobre 2021, le ratio de levier a augmenté essentiellement en raison de la croissance interne, en partie contrebalancée par la croissance interne de l'exposition aux fins du ratio de levier et de la fin le 31 décembre 2021 de l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2022, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 84 milliards de dollars. Les résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 1,6 milliard de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions, en partie contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2022, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 94,4 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 83,7 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 10,7 milliards de dollars. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent le rachat d'un instrument de capitaux propres de catégorie 1 admissible et l'émission de quatre instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles, comme suit :

- i) Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital TD IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation.
- ii) Le 4 avril 2022 et le 25 juillet 2022, la Banque a émis respectivement 850 000 et 800 000 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV de série 27 (les « actions privilégiées de série 27 ») et de série 28 (les « actions privilégiées de série 28 ») pour un produit brut de 1 650 millions de dollars. Le 14 septembre 2022 et le 17 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV (les « BRCRL ») de série 2 et de série 3 d'un montant respectivement de 1 500 millions de dollars et 1 750 millions de dollars américains dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »).

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12,7 milliards de dollars au 31 octobre 2022. Aucune activité de gestion des fonds propres de catégorie 2 n'a eu lieu au cours de l'exercice.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2022 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que pose la COVID-19. Dans le cadre de ces mesures, il était attendu que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes et les rachats d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières s'abstiennent d'augmenter les dividendes réguliers ou de racheter des actions.

DIVIDENDES

Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé un dividende de quatre-vingt-seize cents (96 cents) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2023. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 janvier 2023.

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,89 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2022. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 3,56 \$ par action (3,16 \$ en 2021), ce qui représente un ratio de versement de 43 % comparable à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2022. Au 31 octobre 2022, il y avait 1 821 millions d'actions ordinaires en circulation (1 822 millions en 2021).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché. La Banque a déterminé qu'à compter du dividende approuvé le 25 mai 2022 pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 et jusqu'à nouvel ordre, elle émettra des actions ordinaires sur son capital autorisé et appliquera un escompte de 2 % sur le cours moyen de ces actions ordinaires.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a émis 2,5 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte et 14,5 millions d'actions ordinaires à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a émis 5,1 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 7 janvier 2022, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 50 millions de ses actions ordinaires.

Parallèlement à l'annonce le 28 février 2022 de l'acquisition de First Horizon par la Banque, le régime d'achat d'actions automatique de la Banque établi pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités a pris fin automatiquement, conformément à ses modalités.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2022, la Banque a racheté 21 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à un prix moyen de 104,50 \$ l'action pour un montant total de 2,2 milliards de dollars, ce qui représente une prime de 1,9 milliard de dollars par rapport au montant du capital social. Aucune action ordinaire n'a été rachetée pour le reste de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

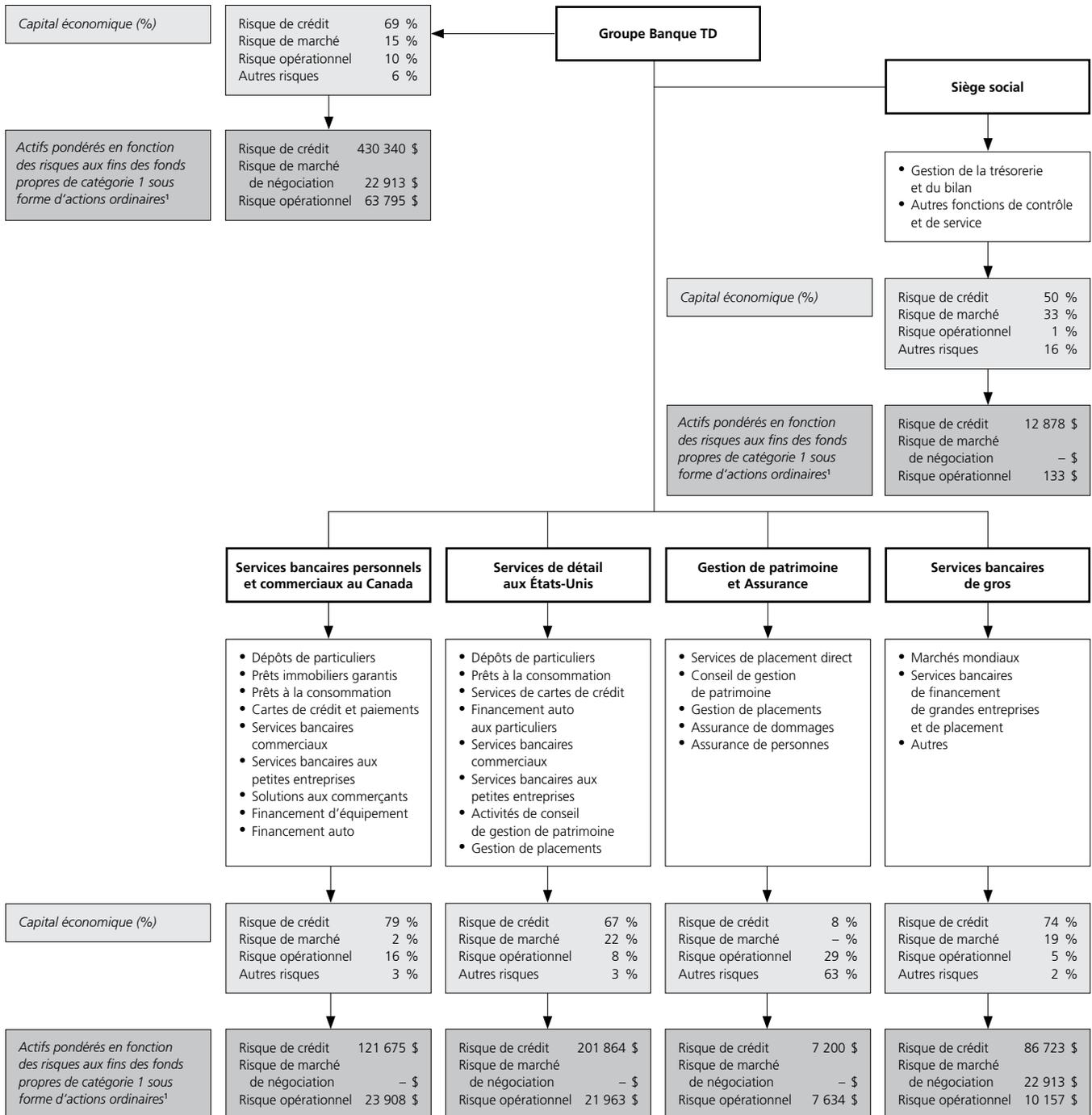
Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 39	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	
	(en millions de dollars canadiens)	
		<i>Aux</i>
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	37 654 \$	29 736 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	36 151	31 453
Autres expositions aux produits de détail	37 981	34 460
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	195 775	174 416
Emprunteurs souverains	4 263	3 747
Banques	11 436	9 083
Expositions de titrisation	17 205	12 222
Expositions sur actions	30 910	33 936
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	371 375	329 053
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	20 847	18 609
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	38 118	34 699
Total du risque de crédit	430 340	382 361
Risque de marché	22 913	17 045
Risque opérationnel	63 795	60 864
Total	517 048 \$	460 270 \$

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2022. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique

reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique « Capital économique » du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 40 ACTIONS ET AUTRES TITRES¹

(en millions d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Nombre d'actions / de parts	Montant	Nombre d'actions / de parts	Montant
Actions ordinaires en circulation	1 821,7	24 363 \$	1 823,9	23 066 \$
Actions propres – actions ordinaires	(1,0)	(91)	(1,9)	(152)
Total des actions ordinaires	1 820,7	24 272 \$	1 822,0	22 914 \$
Options sur actions				
Droits acquis	4,4		4,4	
Droits non acquis	8,4		7,8	
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 16 ²	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	14,0	350
Série 24	18,0	450	18,0	450
Série 27	0,8	850	–	–
Série 28	0,8	800	–	–
	159,6	5 600 \$	158,0	3 950 \$
Autres instruments de capitaux propres				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 ³	1,8	1 750	1,8	1 750
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2 ³	1,5	1 500	–	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 ^{3,4}	1,7	2 403	–	–
	164,6	11 253 \$	159,8	5 700 \$
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(0,1)	(7)	(0,1)	(10)
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	164,5	11 246 \$	159,7	5 690 \$
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :				
(en milliers de parts)				
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 ⁵	–	–	450,0	450

¹ Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

² Le 19 octobre 2022, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 16 (« actions de série 16 ») ne serait convertie le 31 octobre 2022 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 17 (« actions de série 17 »). Comme il a été annoncé précédemment le 3 octobre 2022, les dividendes des actions de série 16, lorsqu'ils seront déclarés, seront payables à un taux annuel de 6,301 % pour la période de cinq ans du 31 octobre 2022 inclusivement au 31 octobre 2027 exclusivement.

³ Pour les BRCRL, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

⁴ Pour les BRCRL – série 3, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notional en dollars américains. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau « Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » de la rubrique « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » de la note 21 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

⁵ Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital TD IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation.

Dispositions relatives aux FPUNV

Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, pour toutes les actions privilégiées de catégorie A, compte non tenu des actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était payé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées détenues dans la fiducie à recours limité, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était payé sur les séries d'actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL.

Pour les billets et débiteurs subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni payé sur ces billets et débiteurs subordonnés.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 31 janvier 2022, le BSIF a annoncé que ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements avaient été révisées à la lumière des réformes de Bâle III afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Les révisions de la ligne directrice Exigences de levier comprennent une exigence selon laquelle les BISI doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce

coussin s'appliquera également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %. Les règles révisées entreront en vigueur au deuxième trimestre de 2023, à l'exception de celles portant sur le risque de marché et le risque du rajustement de la valeur du crédit qui entreront en vigueur en 2024.

Le 28 juin 2022, le BSIF a publié un préavis intitulé *Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20*, dont l'application fera en sorte que les prêts hypothécaires qui ne respectent pas les attentes de la ligne directrice B-20 du BSIF seront traités comme des prêts hypothécaires d'investissement aux termes des réformes de Bâle III et assujettis à des facteurs de pondération des risques plus élevés.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a annoncé la publication d'une nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Cette ligne directrice fait état de l'approche du BSIF pour améliorer et uniformiser les attentes d'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, notamment le recours à l'opinion de l'auditeur externe au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires, l'attestation de la haute direction à l'égard des relevés réglementaires, et le recours à l'opinion de l'audit interne au sujet des processus et des contrôles en place suivis dans la préparation de ces relevés. Pour les BISI, les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur interne à l'égard des relevés de capital/fonds propres, de liquidité et de levier s'appliquent à compter de l'exercice 2023, les exigences relatives à l'examen interne et à l'attestation de la haute direction s'appliquent à compter de l'exercice 2024 et les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur externe s'appliquent à compter de l'exercice 2025.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le Conseil de stabilité financière (CSF), après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2022 a été publiée par le CSF le 21 novembre 2022. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon

les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences, soit d'ici au 1^{er} janvier 2023, et prévoit respecter ces exigences à cette date.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode est entrée en vigueur en 2022 et utilise les données de fin d'exercice de 2021.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2022.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2022.

TABLEAU 4.1 CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>		
	Entités structurées importantes non consolidées	Entités structurées importantes consolidées	Tiers autres que des entités structurées
	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
31 octobre 2022			
Prêts hypothécaires résidentiels	21 767 \$	– \$	916 \$
Prêts sur cartes de crédit	–	1 725	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	591
Total des créances	21 767 \$	1 725 \$	1 507 \$
			5 \$
31 octobre 2021			
Prêts hypothécaires résidentiels	23 232 \$	– \$	1 135 \$
Prêts sur cartes de crédit	–	1 810	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	763
Total des créances	23 232 \$	1 810 \$	1 898 \$
			9 \$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2022, la Banque avait 2 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (2 milliards de dollars au 31 octobre 2021). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans

les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les prêts étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque titrise des actifs initiés par des tiers par l'entremise d'entités structurées soutenues par la Banque, y compris par l'entremise de ses conduits multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces conduits multicédants canadiens titrisent des actifs initiés par des tiers canadiens. La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2022, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,8 milliards de dollars (10,5 milliards de dollars au 31 octobre 2021). De plus, au 31 octobre 2022, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

TABLEAU 4 2 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	6 058 \$	3,3	5 395 \$	3,5
Prêts et crédit-bail – auto	3 890	2,6	4 349	2,5
Crédit-bail – équipement	510	2,8	408	2,6
Créances clients	306	1,2	306	1,5
Prêts à l'investissement	81	4,4	–	–
Total des créances	10 845 \$	3,0	10 458 \$	3,0

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2022, la Banque détenait 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2021) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé de 2022.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3,1 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2021). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque

comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2022 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2022.

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2022.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2022.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB

La Banque a une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2022, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque est une des parties à la convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt de passage. Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de dépôt de passage. Au 31 octobre 2022, les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab totalisaient 174 milliards de dollars (128 milliards de dollars américains) (176 milliards de dollars (142 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021). À partir du 1^{er} juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 1,7 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (1,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 182 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (186 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Au 31 octobre 2022, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 31 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2021). Au 31 octobre 2022, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 152 millions de dollars (195 millions de dollars au 31 octobre 2021).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. Au 31 octobre 2022, la Banque n'avait aucun engagement de prêt envers Schwab (95 millions de dollars, aucun montant prélevé au 31 octobre 2021).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a versé 77 millions de dollars (76 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) pour ces services. Au 31 octobre 2022, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2021).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé au 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021.

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et de la dette subordonnée.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture de la Banque et

de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVRN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2022 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, la plupart des prêts et autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », certains autres risques, beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des prévisions, objectifs et estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels la haute direction s'attarde du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par la haute direction qui en discute et prend des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, le recul de l'activité économique qui pourrait provoquer une récession, les fluctuations des marchés des capitaux ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation

et les changements aux modèles d'affaires qu'elle entraîne, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les politiques monétaires, les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles, les désastres naturels, les phénomènes météorologiques extrêmes, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, les perturbations touchant les infrastructures publiques, les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies, entre autres dans les régions où la Banque ou ses clients exercent leurs activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux qui pourrait avoir une incidence sur les activités de négociation et autres que de négociation de la Banque, la liquidité des marchés, les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, les écarts de taux, les politiques budgétaires et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Les risques géopolitiques en 2022 comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale qui ont mené à l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'à une complexification des opérations connexes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, le fait d'être soumis à un resserrement de la réglementation à l'égard des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone, les probabilités accrues de cyberattaques visant les infrastructures et les réseaux essentiels tant du secteur public que privé, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions qu'elle entraîne entre la Russie et les autres États-nations, les tensions persistantes au Moyen-Orient et en Asie, les bouleversements politiques et économiques et les mesures protectionnistes prises en réponse à l'effritement de l'harmonisation à l'échelle mondiale.

Inflation, hausse des taux et récession

L'inflation a atteint son plus haut niveau des dix dernières années au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays en raison de l'offre limitée découlant de la pandémie qui ne répond pas à la demande des consommateurs, la hausse des coûts de la main-d'œuvre, l'incidence continue des perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et d'autres conditions macroéconomiques et des tensions mondiales. Malgré la hausse des taux d'intérêt décrétée par les banques centrales afin de juguler l'inflation, cette mesure pourrait entraîner une augmentation des prêts en souffrance ou de pertes de valeur ainsi qu'une augmentation des pertes sur créances du fait de la détérioration de la situation financière des clients de la Banque qui pourrait nécessiter d'accroître davantage la provision pour pertes sur créances et les radiations nettes de la Banque, deux éventualités qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque. Le contexte haussier des taux d'intérêt contribue également à accroître l'incertitude entourant la probabilité qu'une récession frappe le Canada, les États-Unis et les autres régions où la Banque et ses clients exercent leurs activités et continue d'avoir des répercussions sur l'environnement macroéconomique et commercial. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque.

Incidence des pandémies, y compris celle de la pandémie de COVID-19

Les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse au Canada, aux États-Unis ou à l'échelle mondiale ont nui et pourraient continuer à nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités.

Bien qu'un bon nombre des risques liés à la pandémie de COVID-19 se dissipent et que les mesures prises pour contenir le virus ont été levées dans beaucoup de régions, la pandémie continue de peser sur les économies canadiennes, américaines et mondiales, et de nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse pourraient également peser sur ces économies, y compris contribuer à un niveau élevé d'inflation, à la hausse des taux d'intérêt (visant à juguler l'inflation) et à faire planer la menace d'une récession (augmentant l'exposition de la Banque aux risques décrits à la rubrique précédente « Inflation, hausse des taux et récession »). De plus, des mesures de la santé publique continuent d'être instaurées dans certaines régions ou pays, comme la Chine, et pourraient être réinstaurées dans d'autres zones, ce qui pourrait forcer la fermeture de nombreuses entreprises, se traduisant par une perte de revenus, une augmentation du taux de chômage et une hausse de l'absentéisme au travail provoquées par l'imposition de mesures de quarantaine, de distanciation physique, de restrictions de voyage et de confinement au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, accentuer les inquiétudes concernant les niveaux d'endettement des ménages et mener à une baisse des dépenses de consommation et à une perte de confiance des consommateurs.

Les mesures mises en œuvre par les autorités gouvernementales et de réglementation afin d'offrir du soutien financier aux particuliers et aux entreprises, de stabiliser les marchés des capitaux et de soutenir la croissance économique ont été efficaces jusqu'à maintenant pour atténuer certaines répercussions de la pandémie de COVID-19. Bien que la plupart de ces mesures aient pris fin, l'incidence qu'a eu ou qu'aura le coût, le cas échéant, de la mise en œuvre de ces programmes sur les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation et quelles seront leurs incidences sur la Banque, ses clients et sur le secteur des services financiers restent à déterminer.

La pandémie de COVID-19 a engendré des risques opérationnels et de conformité, et de nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse pourraient engendrer de nouveaux, y compris la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles procédures à l'égard des produits et services de la Banque; de mettre en place des mesures de sécurité renforcées pour ses employés et ses clients; de répondre au risque lié aux tentatives de fraude et aux cybermenaces et à l'accroissement de ces activités et des comportements liés à celles-ci; et de protéger l'intégrité et de la fonctionnalité des systèmes, des réseaux et des données de la Banque alors que la Banque a adopté un modèle de travail permettant à un plus grand nombre de ses employés de travailler selon un modèle hybride. La Banque demeure exposée aux risques liés au capital humain, aux risques découlant des problèmes de santé mentale de ses employés attribuables aux questions de santé et de sécurité, et à des niveaux accrus d'absentéisme au travail en raison de la possibilité de l'émergence de nouveaux variants qui sont potentiellement plus contagieux ou plus résistants aux vaccins que les variants actuels ou passés de la COVID-19. Les fournisseurs et d'autres tiers sur lesquels se fonde la Banque ont été et pourraient continuer d'être exposés à des risques similaires ou à d'autres risques, qui à leur tour, pourraient avoir une incidence

sur les activités de la Banque. La hausse de l'absentéisme au travail et des perturbations pour la Banque et ses fournisseurs et autres tiers sur lesquels elle s'appuie pourrait accroître les risques opérationnels et de conformité de la Banque. La hausse de l'absentéisme et des perturbations pourrait également accroître l'exposition de la Banque aux autres risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document.

Les habitudes de consommation ont évolué pendant la pandémie de COVID-19 et pourraient encore évoluer dans l'éventualité de nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse. Ces changements d'habitudes de consommation ont modifié et pourraient continuer à modifier le contexte macroéconomique et commercial, les normes sociétales ou commerciales et les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la qualité et la continuité des services fournis aux clients, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris complexifier le processus de planification à long terme des affaires, du bilan et du budget de la Banque ou le rendre plus coûteux. La Banque a fait face à des défis liés à une concurrence accrue ou provenant de nouvelles sources et à d'autres défis, comme la rétention et le recrutement d'employés compétents, et pourrait continuer à y faire face. Dans la mesure où la Banque serait dans l'incapacité de s'adapter ou de livrer une concurrence efficace, elle pourrait connaître une diminution de ses activités et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir.

La Banque pourrait être critiquée ou devoir composer avec un risque accru de litiges et une surveillance accrue de la part des gouvernements et des organismes de réglementation, des différends avec des clients, de la publicité négative ou être exposée à des litiges (y compris des actions collectives ou des actions ou procédures intentées par des organismes de réglementation ou des gouvernements) en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur les conditions du marché et la conjoncture économique, y compris du fait de la participation de la Banque (directement ou au nom de ses clients) aux programmes d'aide gouvernementaux, des programmes de report de paiements de la Banque ou d'autres types de programmes d'aide aux clients et de l'incidence ou de l'inefficacité des mesures de santé et de sécurité de la Banque sur ses clients ou ses employés. La Banque a également reçu des demandes de renseignements officielles et non officielles de la part d'organismes gouvernementaux et réglementaires portant sur sa participation aux programmes d'aide gouvernementaux. Ces risques pourraient accroître les coûts d'exploitation, les frais juridiques et les coûts de conformité de la Banque, se traduire par des sanctions financières et amendes imposées à la Banque et nuire à sa réputation.

L'incidence de la pandémie de COVID-19 a accru et pourrait continuer à accroître certains types de risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document, et les nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse pourraient les accroître encore davantage, y compris les principaux risques et les risques émergents de la Banque, tels que le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque juridique, le risque en matière de conduite et le risque de réputation.

Réalisation des stratégies à long terme, des principales priorités stratégiques à court terme et des acquisitions

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions (y compris la clôture des acquisitions en cours de First Horizon et de Cowen), l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes et technologies et à mettre à niveau la technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques », « Principales priorités pour 2023 », « Réalisations en 2022 et orientation pour 2023 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts ou les synergies de revenus prévues, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers de ces sociétés, au risque que ces sociétés puissent prendre des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Au 31 octobre 2022, la Banque détenait une participation comme présentée dans Schwab qui s'établissait à environ 12,1 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et elle n'est pas autorisée à détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels Schwab serait confronté. En outre, la Banque se fie à Schwab pour obtenir ses résultats financiers qui sont inclus dans les états financiers de la Banque. Bien que la Banque détienne le droit de désigner des administrateurs au conseil d'administration de Schwab et certains autres droits aux termes de la convention des actionnaires conclue avec Schwab dans la mesure où la Banque détient une participation en actions d'au moins 5 % dans Schwab (et deux de ses administrateurs siègent actuellement au conseil d'administration de Schwab), ces droits pourraient ne pas atténuer l'exposition de la Banque au mauvais rendement financier de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels serait confronté Schwab qui pourraient nuire aux résultats financiers de la Banque.

Si les stratégies, les priorités ou les acquisitions et activités d'intégration de la Banque ne sont pas exécutées avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cybersécurité

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque, principalement ceux causés par les tensions géopolitiques croissantes. En particulier, la probabilité accrue d'attaques visant les infrastructures essentielles et les chaînes d'approvisionnement s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des États-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités de la Banque, à la complexité de son infrastructure technologique et aux technologies qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunication, notamment le développement continu de ses applications mobiles et de sa plateforme de services en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs qui exploitent de plus en plus les nouvelles failles, erreurs de configuration ou vulnérabilités.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de ses clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. La Banque a subi des interruptions de service attribuables à une défaillance technologique par un tiers, et pourrait subir de telles interruptions dans l'avenir causées par des cyberattaques ou des défaillances technologiques. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît le risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, la Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux cyberattaques, comme les attaques ciblées et les attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, les attaques de chaînes d'approvisionnement, les attaques au rançongiciel, les intrusions de logiciels malveillants, les attaques par déni de service, l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou les attaques par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients ou de la Banque, ou à la perturbation des activités de la Banque. Les cyberattaques peuvent comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque de perturber les activités, d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. De plus, il est probable que les tentatives d'inciter l'utilisation illicite ou trompeuse par les employés, les clients, les prestataires de services ou par d'autres des systèmes de la Banque ont lieu et se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles, d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque, ou de perturber les activités de la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels.

La Banque examine régulièrement les événements externes et évalue, puis renforce ses contrôles et ses capacités d'intervention lorsqu'elle le juge nécessaire afin de réduire les risques de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques. Il devient de plus en plus difficile d'atténuer entièrement les risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes ou dommages éventuels découlant de ces attaques. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. De plus, les fournisseurs de cyberassurance ont revu les modalités offertes pour ce type de couverture étant donné l'intensification de la cyberactivité à l'échelle mondiale créant de l'incertitude quant aux coûts pour une telle couverture et entraînant des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Par conséquent, la cyberassurance contractée par la Banque pour atténuer le risque pourrait être touchée et limiter la couverture des pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses plateformes, ses réseaux, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières.

Risque de modèle

La pandémie et les programmes d'aide gouvernementaux connexes ont accentué le niveau d'incertitude des modèles et ont affecté la fiabilité des modèles à l'égard de l'ensemble des différents secteurs d'activités. Bien que des mesures d'atténuation à court et à long terme aient été définies et appliquées afin d'aider à accroître la résilience des modèles qui sont élaborés à partir des données historiques qui pourraient devenir moins pertinentes dans le contexte actuel (p. ex. les modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise), les modèles pourraient révéler de nouvelles limites en raison des risques émergents, y compris la hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les mesures prises par la direction pour réévaluer et mettre à jour les modèles pourraient ne pas réussir à accroître adéquatement la résilience de ces modèles.

Activités frauduleuses

Les risques de fraude sont les risques associés à des actions posées dans le but de tromper autrui, qui entraînent des pertes ou sont préjudiciables à la valeur de l'actionnaire, à la marque, à la réputation ainsi qu'à la satisfaction des employés et des clients. Les risques de fraude prennent divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, d'entrepreneurs, d'employés et d'autres parties internes ou externes, y compris de prestataires de services offerts aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Les fausses déclarations peuvent exposer la Banque à un accroissement de cas de fraude lorsqu'elle transige avec des clients ou des contreparties. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude.

La Banque a constaté une hausse des fraudes plus complexes, y compris des cyberfraudes et des stratagèmes frauduleux liés à la COVID-19. Néanmoins, en raison de l'atténuation de la gravité de la COVID-19, les tentatives de fraude à l'égard des programmes d'aide du gouvernement ont diminué, mais elles ciblent à nouveau les canaux de transactions traditionnels de la Banque. Il est probable que les tentatives d'inciter l'utilisation illicite ou trompeuse par les employés, les clients, les prestataires de services indépendants ou autres des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque.

Les pertes attribuables aux fraudes, tout particulièrement celles visant les canaux en ligne de la Banque, au cours de l'exercice 2022 ont augmenté du fait de la hausse des volumes de transactions. Malgré les investissements effectués par la Banque dans des programmes de prévention et de détection des fraudes ainsi que dans des capacités, mesures et défenses, ils n'ont pas réussi à atténuer et pourraient ne pas réussir à atténuer dans l'avenir toutes les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, la Banque pourrait devoir compter sur la continuité, la fiabilité et la sécurité de ces prestataires de services, de même que sur leurs processus, leur personnel et leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles résilients, solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, plateformes, réseaux, processus, produits et services de ses prestataires de services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont ils offrent leurs services et produits à la Banque. Ces défaillances ou interruptions pourraient être causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des

services publics ou des infrastructures, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, perturber les activités de la Banque, exposer la Banque au risque juridique et au risque de réglementation, y compris ceux mentionnés aux rubriques « Surveillance réglementaire et risque de conformité » et « Procédures judiciaires », ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait nuire aux activités, aux résultats ou à la situation financière de la Banque.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des amendes et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats, ses activités et sa réputation.

Le respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions économiques demeure une grande priorité à l'échelle mondiale en raison de l'accélération des changements de réglementation ainsi que de l'évolution des normes de l'industrie et des attentes des organismes de réglementation.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite et de résilience opérationnelle et ont des attentes grandissantes, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité. Bien que la Banque prenne différentes mesures pour continuer à améliorer ses programmes en matière de conduite et sa résilience opérationnelle et pour prévenir et détecter les incidences qui pourraient nuire aux clients, aux collègues ou à l'intégrité des marchés, ces incidences pourraient ne pas toujours être empêchées ou détectées.

Les organismes de réglementation accordent une attention grandissante aux questions ESG, y compris aux répercussions des changements climatiques, à l'inclusion financière et économique et à la présentation des informations à fournir à l'égard de ces questions, et s'attendent à ce que de nouvelles lois importantes et des modifications à des lois en vigueur soient adoptées dans certains territoires où la Banque exerce ses activités.

En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions ESG de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, de nouveaux règlements s'appliquant à la Banque pourraient être adoptés de façon inattendue par les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde et les décisions juridiques pourraient avoir des conséquences imprévues pour la Banque.

Canada

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté un certain nombre de règlements visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré, y compris les règles sur la déclaration des opérations et la compensation obligatoire, et en ont proposé d'autres, y compris un règlement sur la conduite commerciale et une règle sur l'inscription. La Banque poursuit la mise en œuvre des mesures d'application des règlements déjà en vigueur et continue de surveiller les autres projets réglementaires qui, lorsqu'ils seront mis en application, pourraient donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales et réglementaires en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la technologie et la cybersécurité, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. Par exemple, le BSIF a publié la ligne directrice *Gestion du risque lié aux technologies et du cyber-risque* qui sera en vigueur à compter de 2024 et exigera que la Banque évalue son cadre de gouvernance et de gestion du risque, ses activités et sa résilience technologiques, ses stratégies et ses cadres en matière de cybersécurité et qu'elle apporte les changements requis pour atténuer le risque lié aux technologies et le cyber-risque conformément à la ligne directrice, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts de conformité et avoir une incidence sur les plans organisationnels, les politiques, les processus et les normes de la Banque.

Le régime de recapitalisation interne du gouvernement du Canada, qui est entré en vigueur en septembre 2018, a été mis en œuvre par règlement publié en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») et de la *Loi sur les banques* (Canada) prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BSI, y compris la Banque (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne). Des modifications ont été apportées en 2021 à la Loi sur la SADC par l'intermédiaire du projet de loi C-30 qui appuieront le caractère exécutoire transfrontalier des dispositions de suspension applicable aux contrats financiers admissibles et en préciseront la portée ainsi que la façon dont les investisseurs, les créanciers et les autres participants pourraient être indemnisés à la suite de mesures prises par les autorités du secteur financier, entre autres, pour vendre ou liquider une banque en difficulté, ou pour en rétablir la viabilité. Le régime de recapitalisation interne pourrait influencer les coûts de financement de la Banque.

États-Unis

L'*Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* (Reform Act) des États-Unis promulguée en 2018 a apporté des modifications à certains aspects de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank), entre autres aux simulations de crise. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont adopté des modifications réglementaires à certaines de ces exigences. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui mettait en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la *Tailoring Rule*, fondée sur le profil de risque de l'organisation. Pour la Banque, ces normes ont entraîné, et continueront d'entraîner, des coûts liés à l'exploitation, aux fonds propres, à la liquidité et à la conformité. En outre, en raison de la désignation de la Banque comme BSI par le CSF, les activités aux États-Unis de la Banque devront respecter certaines exigences supplémentaires de fonds propres concernant la dette à long terme et la capacité totale d'absorption des pertes à compter de 2023.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux changements à l'égard du pouvoir exécutif de l'administration américaine, des membres du Congrès ou des dirigeants des organismes américains, et par l'attention accrue portée sur la discrimination raciale et l'iniquité économique potentielles, notamment le crédit équitable, par les organismes de réglementation. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Europe

En Europe, l'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, laquelle pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents organismes de réglementation et organismes d'autorégulation de partout dans le monde. Des changements réglementaires et l'évolution des attentes des organismes de réglementation sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes de réglementation portent de plus en plus d'attention aux risques et aux menaces liés aux meilleures pratiques; à la protection des consommateurs; au contrôle à l'utilisation et à la protection des données; à la gestion des fonds propres et de la liquidité; aux cadres du contrôle interne; au blanchiment d'argent; au financement des activités terroristes; et aux sanctions économiques. Certains organismes de réglementation de la Banque peuvent à leur gré imposer le respect de normes ou de lignes directrices supplémentaires en matière de gestion du risque, des fonds propres et de la liquidité de la Banque, ou en matière d'autres questions faisant partie de leur champ de compétence, et dans certains cas, les lois pourraient interdire à la Banque de publier les renseignements attribuables à ces normes et lignes directrices supplémentaires. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à ces questions. De plus, ces risques évoluent rapidement en raison de nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles et les règles déjà adoptées, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de réglementation, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence des faits nouveaux réglementaires, ou l'interprétation ou l'orientation des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de poursuites et de mesures coercitives ainsi qu'être exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles contre la Banque, les activités, les stratégies d'affaires et l'offre de produits et services de la Banque pourraient subir des répercussions négatives, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la Banque.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation et des organismes d'autorégulation, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour améliorer sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements découlant de sa non-conformité qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque ainsi que des changements à l'égard de son exploitation, comme des restrictions quant à l'offre de certains produits ou services ou à l'exercice d'activités dans certains territoires.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités à moindres coûts à l'égard des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque.

La Banque continue d'accroître ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage les décisions d'affaires et les pratiques de gestion des risques ainsi que d'améliorer l'expérience client et l'efficacité des activités de la Banque. L'IA pourrait être dans l'incapacité de reproduire de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou de prédire avec exactitude des événements ou risques futurs.

La Banque surveille également les tendances émergentes, dont certaines ont été accélérées par la perturbation provoquée par la pandémie de COVID-19, qui pourraient bouleverser les interfaces traditionnelles, les préférences à l'égard des modes d'interaction ou les attentes de la clientèle. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts, mais ces investissements et ces activités pourraient s'avérer infructueuses. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

Risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat)

En tant qu'institution financière, la Banque est exposée au risque environnemental et social.

Le risque environnemental est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation ou d'autre préjudice découlant de facteurs environnementaux, comme les changements climatiques et la dégradation de l'environnement (p. ex. la perte de biodiversité, la déforestation, la désertification et la sécheresse, la dégradation des sols et de l'eau et la pollution de l'air).

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques découlant des effets des changements climatiques, y compris les risques physiques graves attribuables aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus graves et fréquents (p. ex. les feux de forêt et les inondations) et les risques physiques chroniques attribuables aux changements graduels et à long terme du climat et de l'environnement (p. ex. la hausse du niveau de la mer et le réchauffement planétaire). Les risques de transition découlent du processus de transition vers une économie sobre en carbone et sont influencés par les nouvelles ou les futures politiques et réglementations des gouvernements sur le climat, les technologies, les attentes des parties prenantes et les nouveautés juridiques.

Le risque social est le risque de perte, d'atteinte à la réputation ou d'autres préjudices découlant d'enjeux sociaux, y compris les droits de la personne (p. ex. la discrimination, y compris l'iniquité raciale, les droits des peuples autochtones, l'esclavage moderne et la traite des personnes), les répercussions sociales des changements climatiques (p. ex. la pauvreté, le déplacement économique et la relocalisation géographique) et la santé et le bien-être des employés (p. ex. l'inclusion et la diversité, l'équité salariale, la santé mentale, le bien-être physique et la sécurité au travail). Une attention accrue est portée sur les organisations, comme la Banque, pour qu'elles contribuent à régler les enjeux d'iniquité sociale et financière dont font l'objet les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés. Ces organisations sont également soumises à de nouvelles règles et réglementations comme la règle *Fair Access to Banking Services, Capital and Credit* qui s'applique aux États-Unis.

Le risque environnemental et social pourrait avoir des répercussions sur la situation financière et la réputation ainsi que d'autres répercussions tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (dont ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires). Ce risque pourrait découler des activités, des placements, des activités commerciales ou des produits de la Banque. Il pourrait également être attribuable aux actions ou à l'inaction de la Banque, qu'elles soient réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés aux questions environnementales et sociales, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ce risque pourrait également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels font face les parties prenantes de la Banque. L'adhésion de la Banque à des organismes externes liés aux questions environnementales et sociales ou ses engagements à l'égard de ces questions pourraient accroître ce risque et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque juridique et à un risque de réglementation liés aux questions environnementales et sociales, y compris en raison d'ordonnances réglementaires, d'amendes et de mesures coercitives; de l'application des exigences en matière d'adéquation des fonds propres de surveillance financière; et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes, y compris les risques décrits à la rubrique « Autres facteurs de risque – Procédures juridiques ».

La Banque surveille et évalue les faits nouveaux relatifs aux lois, à la politique, à la réglementation, à l'économie, aux technologies et aux parties prenantes touchant aux questions environnementales et sociales, y compris la transition vers la carboneutralité, et leurs incidences sur les mesures et les cibles liées à ces questions. Par conséquent, la Banque pourrait devoir ajuster ses mesures et ses cibles liées aux questions environnementales et sociales afin de tenir compte de ces faits nouveaux. De plus, les méthodes ou les normes à l'égard des questions environnementales et sociales utilisées par les organismes de réglementation, le secteur des services financiers, les groupes sectoriels ou les associations auxquels la Banque participe ou appartient ou celles utilisées par la Banque ou ses clients pour mesurer ou faire rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) pourraient changer. Ces changements pourraient obliger la TD à modifier ou à retraiter les points de référence de ses émissions de GES, le calcul des émissions de GES ou les cibles des émissions de GES, ce qui pourrait amener la Banque à modifier ou à résilier son adhésion à des groupes ou des associations.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

Étant donné que le secteur des services financiers est fortement réglementé et qu'il offre essentiellement des services destinés aux consommateurs, la Banque pourrait faire l'objet d'enquêtes importantes menées par des organismes de réglementation, des organismes quasi réglementaires ou des organismes d'autoréglementation ou de mesures coercitives importantes appliquées par ceux-ci, liées à ses entreprises et activités. En outre, la Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers liés à leurs entreprises et à leurs activités. Les actions actuellement en instance contre la Banque, ou dans lesquelles la Banque est autrement impliquée, pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux entreprises, à la situation financière et aux activités de la Banque ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être importants et sensiblement différents des montants comptabilisés. De plus, la Banque pourrait n'établir aucune provision lorsque l'issue des mesures dont elle fait l'objet est incertaine. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation, tenter des poursuites au criminel ou adopter d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents et sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accroître dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence s'est intensifiée et devrait continuer en raison de l'évolution des préférences des employés et de leurs valeurs, du resserrement des conditions du marché du travail, des pressions inflationnistes et du télétravail qui offre des possibilités sans contraintes géographiques. Cette situation pourrait mener à une hausse de l'attrition, tout particulièrement dans les fonctions où des compétences professionnelles générales et spécialisées sont nécessaires. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir, ou ces mesures pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer les effets de l'attrition.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit et cours des actions

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des cours des actions au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients

de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. En particulier, la hausse des taux d'intérêt aurait pour effet d'accroître les produits d'intérêts de la Banque, mais aurait aussi une incidence négative sur le coût de financement de la Banque à l'égard des prêts et pourrait l'exposer aux risques mentionnés à la rubrique « Inflation, hausse des taux et récession ». Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. Une variation des cours des actions a un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs en raison des positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables. Les cadres et politiques à l'égard du risque de marché de négociation et du risque de marché autre que de négociation permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque, mais ils pourraient être insuffisants pour atténuer ces risques et, par conséquent, exposer la Banque à un risque de marché imprévu.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des « taux de référence » (y compris le taux interbancaire offert comme le taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) et le Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. En raison de l'initiative de la réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires. La transition vers des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives pour la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers.

La Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, ainsi, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction, pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques, dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées, mais ces mesures pourraient être insuffisantes pour atténuer l'incidence de tous ces risques.

En plus des défis opérationnels à relever, les risques de marché sont également attribuables au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. Il pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédures pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2022.

Gestion des risques

SOMMAIRE

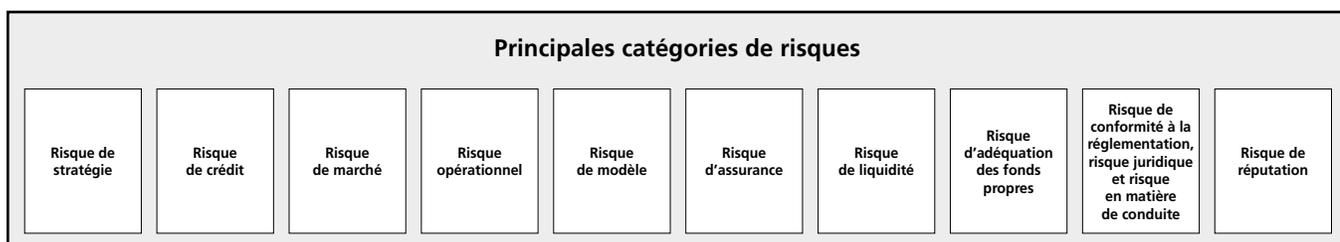
Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 2) la manière dont la Banque détermine les risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de

contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir et de gérer l'appétit pour le risque de la TD. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être surveillés au niveau de l'entreprise et transmis aux secteurs.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces

pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la TD. Elle est intégrée au cadre de la culture de la TD et respecte les principes de ce cadre. L'ensemble de la supervision de la culture est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque et du groupe Conformité. Le comité du risque travaille avec le chef du groupe et le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention et les engagements communs de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque repose sur la responsabilisation, l'apprentissage continu (tout particulièrement celui acquis des expériences passées) ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa culture de gestion des risques et de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable.

La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque et des comportements communs. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

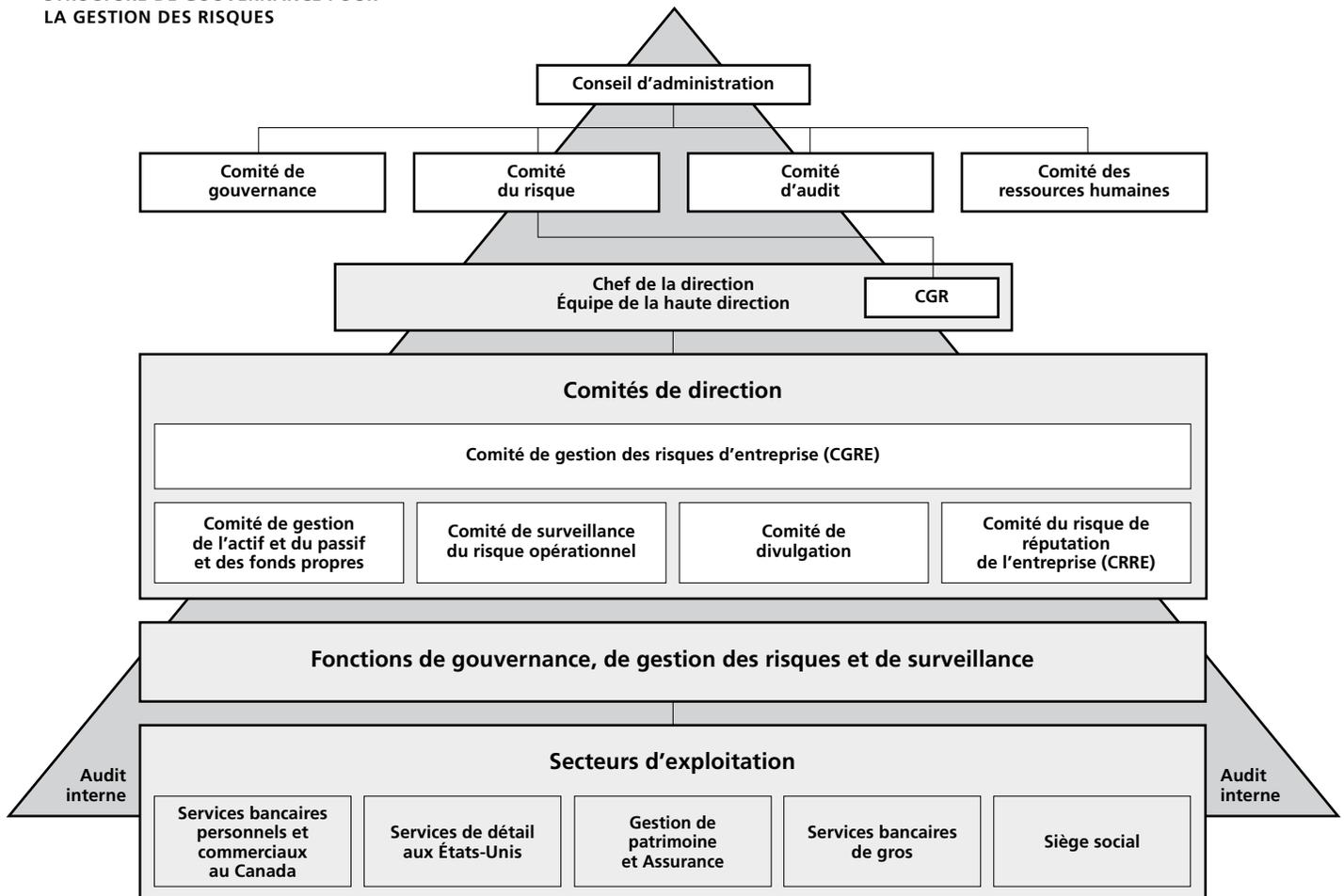
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration aux États-Unis.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des RH. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et examine le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport à ses mesures et principes de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Audit interne, du groupe Finance, du groupe Conformité, du programme de gestion de la conformité à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, les sanctions économiques, le trafic d'influence et la corruption.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve les principaux cadres et les principales politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, qui ont été conçus pour gérer les expositions importantes aux risques de la Banque, et surveille la gestion des risques, les enjeux et les tendances.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH, en plus de ses autres responsabilités, supervise la gestion de la culture de la Banque. De plus, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des principes en matière de gouvernance, y compris le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommandant l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. En outre, le comité doit veiller à ce que la Banque agisse en conformité avec son objectif et sa stratégie, surveiller la performance et faire rapport sur la responsabilité de l'entreprise quant aux questions environnementales et sociales et supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques tout en respectant la conformité de la Banque aux dispositions de la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD avant de la soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque tout en examinant l'incidence des risques actuels et émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants, les comprendre, et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, établit la structure des comités de direction de la Banque. Ces comités sont présidés par les membres de l'EHD qui se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités et du financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.

- Comité de divulgation – présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective.
- CRRE – présidé par le CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque, fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur et agit comme instance décisionnelle dans les cas où il est urgent d'évaluer les risques et de prendre des décisions à l'égard de certains changements présentant des risques élevés et visant plusieurs secteurs ou l'ensemble de l'entreprise et où plusieurs groupes peuvent prendre part aux décisions.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs et d'autres fonctions de surveillance afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques actuels et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation et secteur Siège social

Chaque secteur d'exploitation ou le secteur Siège social a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur. La direction de chaque secteur d'exploitation et du secteur Siège social a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, analysés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Le secteur Siège social comprend des groupes de service et de contrôle (p. ex. Plateformes et Technologie, Transformation, Habilitation et Expérience client, Ressources humaines et Finances) qui, tout comme pour les secteurs d'exploitation, ont la responsabilité d'évaluer le risque, de concevoir et de mettre en place des contrôles, de surveiller l'efficacité continue et d'en rendre compte afin d'éviter que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque, d'assurer la gestion indépendante du risque de conformité à la réglementation et la surveillance de ce risque à l'échelle de la Banque. Ce service est responsable de fournir des directives fiables et objectives, de faire rapport à la haute direction et au conseil d'administration sur l'état de la conformité à la réglementation, sur les contrôles et les conclusions, sur les cas importants de non-conformité fondés sur des suivis et des tests indépendants effectués (et sur d'autres sources de données et indicateurs) et de donner son avis sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles portant sur la gestion de la conformité actuels pour se conformer aux dispositions des lois et aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA)

Le groupe LMCBA est responsable de la surveillance de la conformité de la TD à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et au trafic d'influence et à la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables. • Surveillent le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. – Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique. – Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque. – Surveille le respect de la prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport. – Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	Groupe audit interne
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer le risque :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés de façon à atteindre un équilibre stratégique approprié entre l'atténuation du risque et l'acceptation du risque dans le respect de l'appétit pour le risque de la Banque.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques non traditionnels ou émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre des programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (PIEAFP) et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de scénarios, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires et une sélection d'évaluations et d'analyses continues et ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations et analyses des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir l'adéquation et les cibles de fonds propres et des liquidités, les limites pour l'appétit pour le risque et d'autres limites. Ces mesures permettent ensuite l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque par rapport aux limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation des plans d'affaires.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour évaluer l'incidence des changements dans l'environnement macroéconomique sur l'état du résultat, le bilan et la situation des fonds propres et de trésorerie de la Banque en cas de crises hypothétiques. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque de la Banque

examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres et de la trésorerie, élément clé du cadre des PIEAFP de la Banque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et de trésorerie et les limites pour l'appétit pour le risque de la Banque, évaluer les stratégies et le plan d'affaires de la Banque et identifier les mesures que pourraient prendre la haute direction pour gérer l'incidence des événements de crise. De plus, la Banque effectue des évaluations et des analyses ponctuelles des facteurs de stress afin d'évaluer l'incidence d'événements susceptibles d'être importants ou de constituer un enjeu afin d'appuyer les mesures prises par la haute direction en réponse à l'incertitude ou à l'évolution rapide du contexte d'exploitation.

Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance par la haute direction et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration de scénarios de stress, comportant différentes caractéristiques et différents degrés de sévérité, leur exécution et l'évaluation de leur incidence sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et évaluer clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour les profils de risque de la Banque en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons et des taux d'intérêt.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2022, la Banque a élaboré et évalué des scénarios, qui permettent d'examiner certains risques émergents, comme le risque d'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les tensions géopolitiques, ainsi que le risque physique lié au climat. Les scénarios de stress retenus comprennent un scénario plausible d'une récession typique adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis, un scénario de faible probabilité de survenance d'une stagflation très sévère visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP et un scénario plausible de taux d'intérêt élevés et d'inflation. L'évolution de différents événements liés à la géopolitique, les transitions attendues des marchés ainsi que les événements du risque physique lié au climat ont été évalués dans le cadre de scénarios ponctuels et d'analyses supplémentaires qui servent à l'évaluation des principaux risques par la haute direction.

Autres évaluations et analyses des facteurs de stress

Les évaluations des facteurs de stress et les analyses de scénarios continues portant sur certains risques précis, comme le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit des expositions de détail et de gros, le risque opérationnel et le risque d'assurance renforcent et soutiennent les analyses à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces activités portant sur certains risques précis sont utilisés dans différents processus de prise de décision, y compris l'établissement des limites de risque, l'évaluation de la composition des portefeuilles, la définition de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre de la stratégie d'affaires. En outre, la Banque effectue ponctuellement des évaluations et analyses des facteurs de stress à l'échelle d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimums (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de l'incapacité de mettre en œuvre les stratégies privilégiées, d'une réponse inadéquate aux bouleversements des stratégies de la Banque ou de la prise d'un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes). Les stratégies comprennent les activités actuelles et les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du PVP à la direction, Trésorerie et Stratégie de l'entreprise, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques connexes, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation et des lignes d'affaires stratégiques (sous-secteurs des secteurs d'exploitation). Les plans comprennent les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les stratégies à court terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques, les facteurs ESG et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, entre autres la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle pour tous les portefeuilles importants.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2022 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de vérifier qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex. les hypothèques et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex. les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex. les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail et tiennent compte de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; les autres relations du client avec la Banque; et les données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation

ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C De 2A à 2C De 3A à 3C	De AAA à AA- De A+ à A- De BBB+ à BBB-	De Aaa à Aa3 De A1 à A3 De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C De 5A à 5C	De BB+ à BB- De B+ à B-	De Ba1 à Ba3 De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

L'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Pour atténuer son exposition au risque de crédit, la Banque a recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des accords-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie, des chambres de compensation centrales et d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les accords-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. En adoptant la position inverse pour chacune des opérations, les chambres de compensation centrales permettent également de réduire le risque de crédit bilatéral.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.

- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des contrats de garantie, des conventions-cadres de compensation et des chambres de compensation centrales pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 43 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondée sur les notations internes avancée¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
	<i>Aux</i>					
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 989 \$	477 898 \$	482 887 \$	4 323 \$	433 144 \$	437 467 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	166 722	166 722	–	151 006	151 006
Autres expositions de détail	3 232	92 925	96 157	3 368	88 894	92 262
Total – Risque de crédit de détail	8 221	737 545	745 766	7 691	673 044	680 735
Expositions autres que de détail						
Entreprises	2 205	695 746	697 951	6 066	625 640	631 706
Emprunteurs souverains	1	507 533	507 534	1	470 671	470 672
Banques	646	150 333	150 979	519	136 004	136 523
Total – Expositions autres que de détail	2 852	1 353 612	1 356 464	6 586	1 232 315	1 238 901
Expositions brutes au risque de crédit	11 073 \$	2 091 157 \$	2 102 230 \$	14 277 \$	1 905 359 \$	1 919 636 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique la méthode de la pondération simple des risques selon l'approche fondée sur le marché pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon la méthode de la pondération simple des risques, un coefficient de pondération des risques de 300 % est appliqué aux titres de participation détenus qui sont négociés sur une Bourse et un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué à tous les autres titres de participation détenus. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes

aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour leurs notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'AS (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que la Banque effectue avec ses clients.

Au 31 octobre 2022, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 4 4 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021				Aux Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	137 294 \$	422 \$	136 872 \$	– \$	159 962 \$	437 \$	159 525 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	143 726	142 294	1 432	–	147 590	146 660	930	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	10 946	–	10 946	–	9 390	–	9 390	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	103 873	98 305	5 568	–	54 427	52 351	2 076	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 039	–	5 039	–	4 564	–	4 564	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	69 675	–	69 675	–	79 066	–	79 066	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	342 774	–	342 774	–	268 939	–	268 939	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	160 167	7 450	152 717	–	167 284	7 992	159 292	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831 043	–	831 043	–	722 622	–	722 622	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	19 733	–	19 733	–	18 448	–	18 448	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans Schwab	8 088	–	8 088	–	11 112	–	11 112	–	Risque actions
Autres actifs ¹	3 414	–	3 414	–	2 677	–	2 677	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	81 756	–	–	81 756	82 591	–	–	82 591	
Total de l'actif	1 917 528 \$	248 471 \$	1 587 301 \$	81 756 \$	1 728 672 \$	207 440 \$	1 438 641 \$	82 591 \$	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	23 805 \$	22 962 \$	843 \$	– \$	22 891 \$	22 731 \$	160 \$	– \$	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Dérivés	91 133	86 727	4 406	–	57 122	51 816	5 306	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 612	12 612	–	–	13 505	13 505	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	162 786	3	162 783	–	113 988	7	113 981	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	1 229 970	–	1 229 970	–	1 125 125	–	1 125 125	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	19 733	–	19 733	–	18 448	–	18 448	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	45 505	44 427	1 078	–	42 384	41 242	1 142	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	128 024	9 509	118 515	–	144 097	5 126	138 971	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	15 072	–	15 072	–	15 262	–	15 262	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	11 290	–	11 290	–	11 230	–	11 230	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	23 291	–	23 291	–	16 144	–	16 144	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	154 307	–	–	154 307	148 476	–	–	148 476	
Total du passif et des capitaux propres	1 917 528 \$	176 240 \$	1 586 981 \$	154 307 \$	1 728 672 \$	134 427 \$	1 445 769 \$	148 476 \$	

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le vice-président et chef, Risque de marché, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

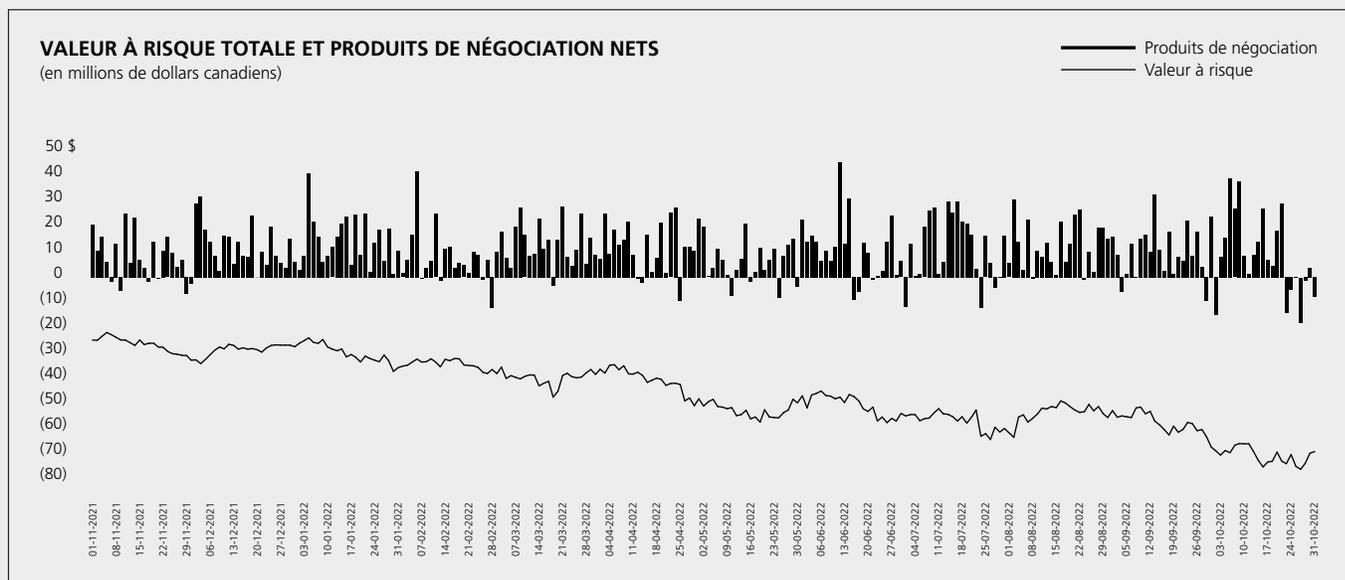
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention d'un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2022 a compté 37 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 86 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2022, la Banque a apporté des améliorations à l'infrastructure en vue de l'adapter aux réformes des taux d'intérêt de référence qui touchent l'ensemble du marché.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), la simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché

pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la crise financière de 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie chaque trimestre. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque (IRC)

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un « niveau de risque constant », qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 45	MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE							
	2022				2021			
(en millions de dollars canadiens)	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	15,3 \$	21,2 \$	41,1 \$	9,8 \$	11,9 \$	15,7 \$	33,5 \$	6,8 \$
Risque d'écart de taux	35,6	23,0	41,0	8,0	9,0	14,7	37,2	5,4
Risque actions	10,6	12,8	24,3	7,8	9,2	9,5	14,1	6,0
Risque de change	4,8	2,4	7,5	0,6	1,8	1,9	5,3	0,4
Risque sur marchandises	12,1	5,8	13,4	2,9	4,7	4,7	9,4	1,9
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	60,0	36,8	60,9	17,8	19,4	26,2	41,9	16,5
Effet de diversification ¹	(69,4)	(56,8)	négl. ²	négl.	(32,9)	(42,8)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	69,0	45,2	76,0	21,8	23,1	29,9	44,7	20,6
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	74,0	77,5	100,0	55,7	63,9	39,5	63,9	28,5
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	176,4	260,3	418,8	149,4	338,3	349,5	424,3	265,1

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Toutes les catégories d'actifs ont été touchées par la volatilité sur les marchés en 2022 attribuables aux inquiétudes entourant les tensions géopolitiques constantes, l'augmentation des pressions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt. Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les modèles de la VaR au cours de la période sont l'élargissement des écarts de taux et l'application de nouvelles simulations chocs incorporant la volatilité des marchés pour la période des 259 derniers jours de Bourse. Compte tenu de ces facteurs, la VaR est demeurée élevée tout au long de 2022.

La Banque a géré efficacement le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, la VaR quotidienne étant demeurée dans les limites approuvées au cours de l'exercice.

La VaR moyenne a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent et à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait de l'élargissement des écarts de taux dont tiennent compte les modèles de la VaR mis à jour. La VaR moyenne en contexte de crise a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de l'élargissement des écarts de taux ainsi que des variations des positions pour risque de taux d'intérêt. La diminution de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent est attribuable aux positions dans des obligations.

La diminution des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent découle des variations des positions dans des obligations.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés

par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios élaborés ont été conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Risque de marché (autre que de négociation) structurel

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel concerne la gestion des risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des HQLA. Elle n'inclut pas les activités des Services bancaires de gros ni les activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la TD qui ne font pas partie des Services bancaires de gros des activités d'Assurance, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et surveille les positions et la conformité de la Banque à l'égard de ces politiques grâce aux informations et mises à jour régulières obtenues de la haute direction.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance)
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts, de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement et d'autres solutions du marché des capitaux.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

• **Engagements de taux :** La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.

• **Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées :** La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans certains produits, d'après une analyse des comportements des clients. Le droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels et le droit de racheter certains produits de dépôts à terme en sont des exemples. Pour les prêts hypothécaires, des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les taux plancher

sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

TABLEAU 4 6 **SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022						31 octobre 2021	
	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires			Sensibilité des produits d'intérêts nets ^{1,2}			Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Sensibilité des produits d'intérêts nets ¹
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total
Avant l'incidence fiscale des éléments suivants :								
Augmentation de 100 pdb des taux	(69) \$	(1 427) \$	(1 496) \$	601 \$	612 \$	1 213 \$	(1 368) \$	1 857 \$
Diminution de 100 pdb des taux	(65)	1 167	1 102	(639)	(742)	(1 381)	338	(1 101)

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

² Les résultats tiennent compte des swaps de taux d'intérêt dont la désignation à titre de relations de comptabilité de couverture a été annulée pour atténuer l'incidence de la volatilité

des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon. Étant donné que ces swaps constituaient déjà des couvertures et couvraient économiquement le risque de marché lié aux activités autres que de négociation de la Banque, le maintien de leur inclusion n'a aucune incidence sur les résultats d'un exercice à l'autre.

Au 31 octobre 2022, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 1 496 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 128 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 1 213 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une diminution de 644 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 1 102 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 764 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 1 381 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 280 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. L'augmentation du choc à la hausse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de la hausse de la sensibilité des actifs nets financés par des capitaux propres, tandis que l'augmentation du choc à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle surtout de la diversité des prêts aux États-Unis. L'augmentation du choc à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable à une augmentation du choc réel étant donné la hausse des taux d'intérêt et du plancher fixé à -25 pdb qui a été utilisé dans la mesure, en partie contrebalancée par la hausse des coefficients bêta des dépôts, les changements de la composition des dépôts et les activités de couverture menées par le groupe de la Trésorerie. La diminution du choc à la hausse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est également essentiellement attribuable à la hausse des coefficients bêta des dépôts, les changements de la composition des dépôts et aux activités de couverture menées par le groupe de la Trésorerie. Au 31 octobre 2022, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent. Au 31 octobre 2022, la Banque avait conclu des couvertures de change pour atténuer l'incidence de la volatilité du taux de change sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés. En outre, la Banque est exposée au risque actions découlant des titres de placement désignés à la JVAERG.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurelle de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre les différents taux de référence (p. ex. le taux préférentiel, le taux CDOR, Secured Overnight Financing Rate (SOFR) et le LIBOR).

- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt de gros.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2022, les pertes dues au risque opérationnel sont demeurées conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des risques liés aux tiers, la gestion des risques liés aux données, la gestion du risque de crime financier et de fraude, la gestion des risques liés aux projets, et la gestion des risques liés aux technologies et à la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables des secteurs d'exploitation et du secteur Siège social sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématique afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires.

La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, l'extorsion au moyen de rançongiciel, le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des données

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau de la gouvernance des données de l'entreprise, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour maintenir la résilience et faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Ce programme s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir un niveau de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Mise en œuvre du changement / Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la mise en œuvre du changement à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence en livraisons des projets de l'entreprise. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de mise en œuvre standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences et, pour assurer le succès de la mise en œuvre, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la Banque ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque. De plus, la Banque a défini une mesure pour le risque de fraude dans les limites de son appétit pour le risque opérationnel afin d'améliorer le suivi et l'évaluation des répercussions des fraudes à l'échelle de l'entreprise.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle II (AS). Selon cette approche, la Banque applique des facteurs prescrits à une moyenne sur trois exercices des produits annuels bruts pour chacune des huit lignes d'affaires différentes représentant les différentes activités de l'institution comme les services bancaires de détail, les services bancaires commerciaux et la gestion de placements.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs décident s'il faut un nouveau modèle et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à la notation du risque du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables des modèles s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Le groupe Gestion du risque de modèle exerce un rôle de surveillance, a une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valide et approuve les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli en fonction de la notation du risque des modèles, établit des normes de surveillance des modèles et dispense de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon le risque intrinsèque, l'importance et le caractère critique du modèle;

- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de confirmer que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer adéquatement les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, de la protection pour réassurance et du provisionnement des indemnités à la date de passation d'un contrat d'assurance ou de réassurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance et de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex. entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) ou du comportement des titulaires de police.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement

de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le comité du Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Trésorerie, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi qu'une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Groupe Risque de liquidité d'entreprise au sein du groupe Gestion du risque est responsable des politiques de gestion du risque de liquidité et de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le membre de l'EHD responsable du groupe Trésorerie. Groupe Risque de liquidité d'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Groupe Gestion de la liquidité de la trésorerie gère la situation de trésorerie des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Siège social, Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. Les politiques en matière de gestion du risque de liquidité de la Banque stipulent que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible (FSD) supérieur au financement stable requis (FSR) sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs

détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

TABLEAU 4 7 **SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE**^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
31 octobre 2022						
Trésorerie et réserves des banques centrales	48 965 \$	– \$	48 965 \$	6 %	628 \$	48 337 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17 133	88 511	105 644	12	68 175	37 469
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	28 650	157	28 807	3	1 161	27 646
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	38 099	23 907	62 006	7	33 364	28 642
Obligations de sociétés émettrices	11 657	4 935	16 592	2	3 659	12 933
Actions	12 746	4 602	17 348	2	13 497	3 851
Total (libellé en dollars canadiens)	157 250	122 112	279 362	32	120 484	158 878
Trésorerie et réserves des banques centrales	84 777	–	84 777	10	–	84 777
Obligations du gouvernement des États-Unis	86 611	54 614	141 225	16	47 518	93 707
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	92 793	7 924	100 717	11	21 660	79 057
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	66 278	53 515	119 793	14	48 079	71 714
Obligations de sociétés émettrices	96 971	4 620	101 591	11	11 378	90 213
Actions	25 665	32 006	57 671	6	42 347	15 324
Total (non libellé en dollars canadiens)	453 095	152 679	605 774	68	170 982	434 792
Total	610 345 \$	274 791 \$	885 136 \$	100 %	291 466 \$	593 670 \$

31 octobre 2021

Trésorerie et réserves des banques centrales	70 271 \$	– \$	70 271 \$	8 %	798 \$	69 473 \$
Obligations du gouvernement du Canada	26 176	92 825	119 001	14	83 456	35 545
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	23 615	2	23 617	3	1 104	22 513
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	30 213	24 808	55 021	6	37 142	17 879
Obligations de sociétés émettrices	9 062	3 775	12 837	1	2 542	10 295
Actions	14 558	3 589	18 147	2	9 110	9 037
Total (libellé en dollars canadiens)	173 895	124 999	298 894	34	134 152	164 742
Trésorerie et réserves des banques centrales	84 956	–	84 956	10	120	84 836
Obligations du gouvernement des États-Unis	83 386	44 924	128 310	15	34 903	93 407
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 898	5 082	79 980	9	18 949	61 031
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	63 400	60 623	124 023	14	57 530	66 493
Obligations de sociétés émettrices	79 108	3 143	82 251	9	10 268	71 983
Actions	41 961	33 280	75 241	9	38 077	37 164
Total (non libellé en dollars canadiens)	427 709	147 052	574 761	66	159 847	414 914
Total	601 604 \$	272 051 \$	873 655 \$	100 %	293 999 \$	579 656 \$

¹ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

³ Comprennent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

Le total des actifs liquides non grevés a augmenté de 14,0 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2021, sans qu'il y ait eu d'importants mouvements dans le portefeuille d'actifs liquides par rapport à l'exercice précédent. Les

actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères (à l'exclusion des filiales d'assurance) et par les succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 4 8 **SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	207 177 \$	204 543 \$
Filiales bancaires	330 063	360 569
Succursales à l'étranger	56 430	14 544
Total	593 670 \$	579 656 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 49 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
31 octobre 2022						
Trésorerie et réserves des banques centrales	53 826 \$	– \$	53 826 \$	6 %	682 \$	53 144 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17 724	91 620	109 344	12	74 854	34 490
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	25 225	53	25 278	3	1 096	24 182
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	35 322	25 381	60 703	7	34 706	25 997
Obligations de sociétés émettrices	9 762	4 312	14 074	2	2 991	11 083
Actions	13 948	3 448	17 396	2	9 516	7 880
Total (libellé en dollars canadiens)	155 807	124 814	280 621	32	123 845	156 776
Trésorerie et réserves des banques centrales	80 322	–	80 322	9	957	79 365
Obligations du gouvernement des États-Unis	93 116	50 452	143 568	16	46 576	96 992
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	83 745	6 196	89 941	10	18 955	70 986
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	64 401	61 727	126 128	14	57 880	68 248
Obligations de sociétés émettrices	90 851	3 696	94 547	11	10 663	83 884
Actions	35 955	33 316	69 271	8	40 253	29 018
Total (non libellé en dollars canadiens)	448 390	155 387	603 777	68	175 284	428 493
Total	604 197 \$	280 201 \$	884 398 \$	100 %	299 129 \$	585 269 \$
31 octobre 2021						
Trésorerie et réserves des banques centrales	82 308 \$	– \$	82 308 \$	10 %	1 204 \$	81 104 \$
Obligations du gouvernement du Canada	30 023	83 729	113 752	13	76 942	36 810
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	26 657	8	26 665	3	2 048	24 617
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	26 500	24 188	50 688	6	34 820	15 868
Obligations de sociétés émettrices	8 392	3 373	11 765	1	2 658	9 107
Actions	14 575	3 795	18 370	2	10 449	7 921
Total (libellé en dollars canadiens)	188 455	115 093	303 548	35	128 121	175 427
Trésorerie et réserves des banques centrales	103 436	–	103 436	12	30	103 406
Obligations du gouvernement des États-Unis	67 427	49 317	116 744	13	45 680	71 064
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	71 426	5 304	76 730	9	17 032	59 698
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	63 312	58 483	121 795	14	54 825	66 970
Obligations de sociétés émettrices	74 911	2 755	77 666	9	9 325	68 341
Actions	42 260	34 726	76 986	8	36 517	40 469
Total (non libellé en dollars canadiens)	422 772	150 585	573 357	65	163 409	409 948
Total	611 227 \$	265 678 \$	876 905 \$	100 %	291 530 \$	585 375 \$

¹ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

³ Comprendent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 50 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	191 634 \$	213 662 \$
Filiales bancaires	361 933	347 779
Succursales à l'étranger	31 702	23 934
Total	585 269 \$	585 375 \$

TAB LEAU 5 2 NOTATIONS DE CRÉDIT¹

Au

	31 octobre 2022			
	Moody's	S&P	Fitch	DBRS
Dépôts/contrepartie ²	Aa1	AA-	AA	AA (haut)
Ancienne dette de premier rang ³	Aa2	AA-	AA	AA (haut)
Dette de premier rang ⁴	A1	A	AA-	AA
Obligations sécurisées	Aaa	-	-	AAA
Dette subordonnée	A2	A	A	AA (bas)
Dette subordonnée – FPUNV	A2 (hyb)	A-	A	A
Actions privilégiées – FPUNV	Baa1 (hyb)	BBB	BBB+	Pfd-2 (haut)
Billets avec remboursement de capital à recours limité – FPUNV	Baa1 (hyb)	BBB	BBB+	A (bas)
Dette à court terme (dépôts)	P-1	A-1+	F1+	R-1 (haut)
Perspectives	Stable	Stable	Stable	Stable

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Représentent la notation des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P, la notation des dépôts à long terme de Fitch et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de la dette de premier rang de

la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TAB LEAU 5 3 EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS¹

(en millions de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Abaissement de un cran	182 \$	206 \$
Abaissement de deux crans	290	264
Abaissement de trois crans	1 129	1 037

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice

sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TAB LEAU 5 4 RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	31 octobre 2022	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.⁴ \$	365 894 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	703 079 \$	82 075 \$
Dépôts stables ⁵	261 272	7 838
Dépôts moins stables	441 807	74 237
Financement de gros non garanti, dont :	355 017	169 752
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁶	154 441	36 648
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	156 346	88 874
Dettes non garanties	44 230	44 230
Financement de gros garanti	s. o.	22 882
Exigences supplémentaires, dont :	304 994	83 056
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	50 621	28 506
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	9 731	9 731
Facilités de crédit et de liquidité	244 642	44 819
Autres obligations de financement contractuelles	16 238	9 049
Autres obligations de financement conditionnelles ⁷	718 507	11 404
Total des sorties de trésorerie	s. o. \$	378 218 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	213 317 \$	21 968 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	21 113	9 118
Autres entrées de trésorerie	61 485	61 485
Total des entrées de trésorerie	295 915 \$	92 571 \$
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>
	31 octobre 2022	31 juillet 2022
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁸	365 894 \$	333 180 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁹	285 647	275 520
Ratio de liquidité à court terme	128 %	121 %

¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁷ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁸ Le total des HQLA est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁹ Le total des sorties nettes de trésorerie est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 128 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 a été de 366 milliards de dollars (333 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2022), les actifs du niveau 1 représentant 84 % (84 % au 31 juillet 2022). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du FSD sur le montant total de FSR conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris les dépôts et le financement de gros). Les actifs qui exigent un FSR sont établis en fonction des activités au bilan et hors bilan de la Banque, de leurs caractéristiques de liquidité et ainsi que des exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

TABLEAU 55 RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au

	31 octobre 2022				
	Valeur non pondérée par durée résiduelle				
	Aucune échéance ¹	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ²
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	108 464 \$	s. o. \$	s. o. \$	10 823 \$	119 287 \$
Fonds propres réglementaires	108 464	s. o.	s. o.	10 823	119 287
Autres instruments de fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	–	–
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	676 067	40 053	14 385	19 715	620 732
Dépôts stables ³	266 547	9 789	5 256	9 325	276 838
Dépôts moins stables	409 520	30 264	9 129	10 390	343 894
Financement de gros dont :	250 203	287 887	90 769	118 702	315 819
Dépôts opérationnels ⁴	125 494	3 515	–	–	64 504
Autre financement de gros	124 709	284 372	90 769	118 702	251 315
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁵	–	1 870	3 448	17 811	–
Autres passifs dont :	56 524	s. o.	s. o.	75 432	2 249
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	3 699	s. o.
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus	56 524	68 753	1 461	1 519	2 249
Total du financement stable disponible					1 058 087 \$
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	56 352 \$
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	868	–	–	434
Prêts et titres productifs	87 426	185 825	95 409	651 493	685 109
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	55 415	11 319	–	12 207
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis	374	38 672	4 673	10 375	17 306
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques centrales et entités du secteur public dont :	33 850	48 023	35 635	262 990	298 857
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II	s. o.	30 566	18 644	179	24 639
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	31 647	29 715	37 172	297 390	257 997
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II ⁶	31 647	29 715	37 172	297 390	257 997
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	21 555	14 000	6 610	80 738	98 742
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁵	–	1 638	3 318	18 173	–
Autres actifs dont :	62 728	s. o.	s. o.	125 169	99 102
Produits de base physiques, y compris l'or	14 632	s. o.	s. o.	s. o.	12 609
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale	s. o.	s. o.	s. o.	14 934	12 694
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	13 479	9 780
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée	s. o.	s. o.	s. o.	28 808	1 440
Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	48 096	60 258	3 057	4 633	62 579
Éléments hors bilan	s. o.	s. o.	s. o.	718 975	25 386
Total du financement stable requis					866 383 \$
Ratio de liquidité à long terme					122 %

Au

31 octobre 2021

Total du financement stable disponible	958 226 \$
Total du financement stable requis	763 800
Ratio de liquidité à long terme	125 %

¹ Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les produits de base physiques.

² Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

³ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des PME représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent les retraits très improbables.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁵ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

⁶ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires.

Le NSFR de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 a été de 122 % (125 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2021) et satisfait aux exigences réglementaires. Le NSFR varie d'un trimestre à l'autre en fonction d'un certain

nombre de facteurs, y compris la croissance des dépôts et des prêts, les variations des niveaux de fonds propres, le financement de gros, les émissions et les échéances ainsi que les variations du profil des échéances du financement de gros.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément aux politiques de gestion du risque de liquidité, lesquelles exigent que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 56

SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Dépôts personnels et commerciaux – au Canada	525 294 \$	519 466 \$
Dépôts personnels et commerciaux – aux États-Unis ¹	493 223	472 742
Total	1 018 517 \$	992 208 \$

¹ Les dépôts personnels et commerciaux aux États-Unis sont présentés selon un équivalent en dollars canadiens, par conséquent les variations d'une période à l'autre reflètent la croissance sous-jacente et la variation du taux de change.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun au 31 octobre 2022.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (15 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (75 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (80 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (5 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars américains)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2022 s'élevait à 150,5 milliards de dollars (100,7 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

Il est à noter que le tableau 57 : Financement à long terme et le tableau 58 : Financement de gros ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TABLEAU 57

FINANCEMENT À LONG TERME

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	31 %	37 %
Dollar américain	43	38
Euro	20	18
Livre sterling	3	4
Autres	3	3
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	67 %	59 %
Obligations sécurisées	22	24
Titrisation de prêts hypothécaires ¹	10	15
Titres adossés à des créances mobilières à terme	1	2
Total	100 %	100 %

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021.

TABLEAU 58 FINANCEMENT DE GROS¹

(en millions de dollars canadiens)

								Aux	
								31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	25 526 \$	1 877 \$	2 728 \$	1 702 \$	31 833 \$	– \$	– \$	31 833 \$	18 503 \$
Billets de dépôt au porteur	388	382	272	233	1 275	–	–	1 275	600
Certificats de dépôt	11 577	9 931	28 041	48 123	97 672	806	96	98 574	53 079
Papier commercial	12 879	11 039	22 680	16 308	62 906	–	–	62 906	57 474
Obligations sécurisées	–	2 451	4 934	749	8 134	5 381	20 463	33 978	25 086
Titrisation de prêts hypothécaires ³	36	1 840	606	3 766	6 248	5 082	16 354	27 684	28 767
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁴	–	–	1 630	9 764	11 394	1 924	313	13 631	17 177
Billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁵	–	5 776	–	7 060	12 836	17 800	54 320	84 956	41 491
Billets et débentures subordonnés ⁶	–	–	–	–	–	–	11 290	11 290	11 230
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	–	681	–	681	1 042	103	1 826	1 809
Divers ⁷	23 105	861	2 042	4 263	30 271	1 056	1 276	32 603	26 770
Total	73 511 \$	34 157 \$	63 614 \$	91 968 \$	263 250 \$	33 091 \$	104 215 \$	400 556 \$	281 986 \$
Dont :									
Garantis	37 \$	4 291 \$	6 222 \$	4 515 \$	15 065 \$	11 505 \$	36 926 \$	63 496 \$	55 670 \$
Non garantis	73 474	29 866	57 392	87 453	248 185	21 586	67 289	337 060	226 316
Total	73 511 \$	34 157 \$	63 614 \$	91 968 \$	263 250 \$	33 091 \$	104 215 \$	400 556 \$	281 986 \$

¹ Exclut les acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau Durée contractuelle restante figurant à la section « Gestion des risques » du présent document.

² Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

³ Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.

⁴ Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

⁵ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 2,3 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2021).

⁶ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁷ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 21,3 milliards de dollars (14,6 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2022, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2021), de même que d'autres titres adossés à des créances de 0,3 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars en 2021). La Banque a émis aussi 44,6 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (20,5 milliards de dollars en 2021) et des obligations sécurisées de 17,5 milliards de dollars (néant en 2021) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive des mises à jour visant la ligne directrice Normes de liquidité, après avoir procédé à une consultation publique qui a commencé en mars 2021. Les principaux changements à cette ligne directrice

visent le rehaussement de l'outil de suivi des NCCF afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. Les autres changements importants comprennent l'ajout d'éventualités pour les engagements de prêts non utilisés, des modifications à certaines entrées de trésorerie issues de prêts et l'ajustement des facteurs de retrait à l'égard des dépôts. La date d'entrée en vigueur des changements sera en avril 2023.

En janvier 2022, le BSIF a publié une version à jour de la ligne directrice stipulant la communication de renseignements au titre du troisième pilier, portant entre autres sur la déclaration des liquidités. La ligne directrice présente les attentes mises à jour du BSIF régissant la mise en œuvre au Canada du troisième pilier du dispositif de Bâle. La ligne directrice n'aura pas d'incidence importante sur les déclarations des liquidités actuelles de la Banque, mais elle contribuera à accroître l'uniformité et la comparabilité des déclarations entre les instances de réglementation. La date d'entrée en vigueur des changements sera au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. De plus, la Banque accorde du financement à long terme à l'égard de ces actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 59 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2022									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	8 556 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	8 556 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	135 855	197	143	–	–	–	–	–	1 099	137 294
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	4 601	4 876	5 310	4 477	4 055	12 910	23 057	23 051	61 389	143 726
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	111	–	222	685	–	4 071	2 475	2 133	1 249	10 946
Dérivés	14 436	16 306	7 870	5 155	4 575	10 622	26 319	18 590	–	103 873
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	229	777	235	391	243	610	1 345	1 209	–	5 039
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 117	2 401	1 531	3 367	1 712	6 415	20 091	28 721	3 320	69 675
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	2 333	3 607	7 082	14 706	4 678	29 069	106 919	174 381	(1)	342 774
Valeurs mobilières prises en pension ²	113 845	15 050	17 977	9 745	3 240	310	–	–	–	160 167
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	672	2 327	5 585	9 122	9 115	34 909	181 763	50 431	–	293 924
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	543	1 027	2 480	4 002	3 430	19 635	88 071	30 056	56 908	206 152
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	36 010	36 010
Entreprises et gouvernements	33 836	7 398	10 693	10 854	14 245	33 366	89 367	68 078	33 552	301 389
Total des prêts	35 051	10 752	18 758	23 978	26 790	87 910	359 201	148 565	126 470	837 475
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 432)	(6 432)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	35 051	10 752	18 758	23 978	26 790	87 910	359 201	148 565	120 038	831 043
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 002	3 712	16	3	–	–	–	–	–	19 733
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	8 088	8 088
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	17 656	17 656
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 303	2 303
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	–	–	2	2	2	36	525	3 462	5 371	9 400
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 193	2 193
Montants à recevoir des courtiers et des clients	19 719	41	–	–	–	–	–	–	–	19 760
Autres actifs	4 726	1 262	6 537	232	274	74	57	72	12 068	25 302
Total de l'actif	357 581 \$	58 981 \$	65 683 \$	62 741 \$	45 569 \$	152 027 \$	539 989 \$	400 184 \$	234 773 \$	1 917 528 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	4 038 \$	2 227 \$	4 390 \$	1 740 \$	1 758 \$	4 181 \$	4 136 \$	1 335 \$	– \$	23 805 \$
Dérivés	12 560	16 189	8 764	5 230	3 531	9 413	18 116	17 330	–	91 133
Passifs de titrisation à la juste valeur	36	1 245	216	447	899	2 357	4 675	2 737	–	12 612
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18 718	21 893	52 501	45 442	23 331	805	96	–	–	162 786
Dépôts ^{4,5}										
Particuliers	4 551	6 872	10 173	10 394	11 801	12 801	13 038	31	591 177	660 838
Banques	22 153	453	51	–	13	–	3	3	15 587	38 263
Entreprises et gouvernements	34 236	17 779	10 095	17 173	8 234	26 060	63 392	13 167	340 733	530 869
Total des dépôts	60 940	25 104	20 319	27 567	20 048	38 861	76 433	13 201	947 497	1 229 970
Acceptations	16 002	3 712	16	3	–	–	–	–	–	19 733
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 418	2 125	1 611	1 257	1 312	6 691	15 015	13 146	2 930	45 505
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	118 278	6 553	2 382	545	188	78	–	–	–	128 024
Passifs de titrisation au coût amorti	–	595	390	609	1 812	2 724	5 730	3 212	–	15 072
Montants à payer aux courtiers et aux clients	25 155	40	–	–	–	–	–	–	–	25 195
Passifs liés aux assurances	146	296	439	439	481	947	1 482	645	2 593	7 468
Autres passifs	14 587	2 417	2 006	1 050	761	1 725	1 136	4 660	5 210	33 552
Billets et débiteurs subordonnés	–	–	–	–	–	–	200	11 090	–	11 290
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	111 383	111 383
Total du passif et des capitaux propres	271 878 \$	82 396 \$	93 034 \$	84 329 \$	54 121 \$	67 782 \$	127 019 \$	67 356 \$	1 069 613 \$	1 917 528 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6,7}	19 249 \$	22 494 \$	22 536 \$	19 326 \$	18 060 \$	41 357 \$	140 699 \$	4 882 \$	1 461 \$	290 064 \$
Autres engagements ⁸	87	208	177	234	205	549	1 316	365	7	3 148
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	126	18	714	–	1 233	–	–	–	2 091
Total des engagements hors bilan	19 336 \$	22 828 \$	22 731 \$	20 274 \$	18 265 \$	43 139 \$	142 015 \$	5 247 \$	1 468 \$	295 303 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».⁵ Comprendent 34 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans » et une tranche de 21 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans ».⁶ Comprendent 502 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.⁸ Comprendent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 59 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2021									Total
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 931	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	5 931
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	158 039	373	185	–	–	–	–	–	1 365	159 962
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	2 020	4 382	5 059	2 275	2 874	12 293	21 299	23 119	74 269	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	58	3	543	1 250	53	745	3 803	1 931	1 004	9 390
Dérivés	6 146	9 393	5 289	2 885	1 818	7 172	10 895	10 829	–	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	441	311	187	167	363	851	624	1 620	–	4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 030	6 532	11 881	3 381	2 914	4 089	21 983	22 658	4 598	79 066
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 235	6 567	8 180	4 889	4 030	27 819	79 375	136 846	(2)	268 939
Valeurs mobilières prises en pension ²	92 356	30 580	22 332	14 191	7 441	140	244	–	–	167 284
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	930	2 389	5 050	10 061	10 077	34 004	166 855	38 974	–	268 340
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	641	987	2 029	4 049	3 254	14 333	81 413	27 126	56 032	189 864
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	30 738	30 738
Entreprises et gouvernements	27 691	5 390	6 707	10 533	8 503	23 332	71 025	61 647	25 242	240 070
Total des prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	112 012	729 012
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 390)	(6 390)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	105 622	722 622
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 039	2 327	76	2	4	–	–	–	–	18 448
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	11 112	11 112
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	16 232	16 232
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 123	2 123
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	–	3	10	4	4	19	466	3 664	5 011	9 181
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 265	2 265
Montants à recevoir des courtiers et des clients	32 357	–	–	–	–	–	–	–	–	32 357
Autres actifs	3 100	1 049	2 204	159	150	74	112	73	10 258	17 179
Total de l'actif	348 014	\$ 70 286	\$ 69 732	\$ 53 846	\$ 41 485	\$ 124 871	\$ 458 094	\$ 328 487	\$ 233 857	\$ 1 728 672
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 697	\$ 5 373	\$ 4 867	\$ 2 953	\$ 1 196	\$ 2 135	\$ 3 516	\$ 1 154	\$ –	22 891
Dérivés	7 387	9 392	4 581	2 969	2 244	7 403	10 792	12 354	–	57 122
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	538	1 013	514	301	2 814	5 737	2 588	–	13 505
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	23 923	12 526	33 712	28 017	14 678	1 127	1	4	–	113 988
Dépôts ^{4, 5}										
Particuliers	5 799	9 750	8 491	5 999	6 148	7 611	7 254	29	582 417	633 498
Banques	8 903	338	135	25	–	2	2	4	11 508	20 917
Entreprises et gouvernements	15 795	12 080	8 268	5 433	1 311	28 880	37 255	6 079	355 609	470 710
Total des dépôts	30 497	22 168	16 894	11 457	7 459	36 493	44 511	6 112	949 534	1 125 125
Acceptations	16 039	2 327	76	2	4	–	–	–	–	18 448
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 096	729	1 753	1 648	432	4 574	12 640	17 505	2 007	42 384
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	120 938	13 904	7 255	1 700	272	28	–	–	–	144 097
Passifs de titrisation au coût amorti	–	344	414	475	403	3 448	7 043	3 135	–	15 262
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 993	–	–	–	–	–	–	–	–	28 993
Passifs liés aux assurances	158	273	405	405	425	982	1 673	872	2 483	7 676
Autres passifs	9 008	3 106	925	228	767	1 522	1 796	4 815	5 966	28 133
Billets et débetures subordonnés	–	–	–	–	–	–	200	11 030	–	11 230
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	99 818	99 818
Total du passif et des capitaux propres	239 736	\$ 70 680	\$ 71 895	\$ 50 368	\$ 28 181	\$ 60 526	\$ 87 909	\$ 59 569	\$ 1 059 808	\$ 1 728 672
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	14 788	\$ 24 189	\$ 23 482	\$ 19 887	\$ 15 616	\$ 38 639	\$ 115 624	\$ 3 789	\$ 1 327	257 341
Autres engagements ⁸	59	170	185	244	170	591	1 303	541	–	3 263
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	859	20	557	–	127	510	–	–	2 073
Total des engagements hors bilan	14 847	\$ 25 218	\$ 23 687	\$ 20 688	\$ 15 786	\$ 39 357	\$ 117 437	\$ 4 330	\$ 1 327	\$ 262 677

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprennent 25 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de

« plus de 6 à 9 mois », une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 7 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 326 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le membre du EHD responsable de la Gestion de la trésorerie et du bilan veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

La Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. La Gestion de la trésorerie et du bilan dirige également le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » ainsi qu'à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements, aux pratiques en vigueur, aux obligations contractuelles, au Code de conduite et d'éthique de la Banque ou aux normes en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales, ce qui pourrait entraîner des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire gravement à la Banque.

La Banque est exposée au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survient, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. L'exposition au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite connu évolue rapidement en raison de nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales, et est aligné sur le cadre de gestion des risques de la Banque. Il incombe à tous les secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à chaque secteur. Les secteurs d'activité sont aussi responsables du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite qu'ils génèrent dans le cadre de leurs activités, y compris le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite qui pourrait découler des relations avec les fournisseurs indépendants. Pour s'acquitter de ces responsabilités, les secteurs d'activité doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Les fonctions de surveillance indépendantes (les « Fonctions de surveillance ») telles que le Service de la conformité, le groupe LMCA, la Défense, Bureau de la société et le

groupe chargé du risque de réglementation. Le groupe chargé du risque juridique et du risque de réglementation donne des conseils relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. La haute direction du Service de la conformité et de la Défense, Bureau de la société fait aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance, qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque et de l'établissement et du maintien de politiques concernant la conformité de la Banque aux dispositions relatives à la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers du Canada. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque de réglementation présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation ait le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, chacune des Fonctions de surveillance joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approuvateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : agit à titre de fonction de surveillance indépendante du risque de conformité à la réglementation afin d'établir les secteurs d'exploitation et les Fonctions de surveillance des normes à l'échelle de l'entreprise en matière de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite; il fait la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de l'organisation pour gérer et réduire les risques en matière de conformité à la réglementation; il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque; il gère de manière proactive les changements réglementaires et maintient un cadre qui encourage les Fonctions de surveillance à faire de même; et il apporte un soutien au chef de la conformité à l'échelle mondiale en fournissant un avis au comité d'audit, à savoir si les contrôles de gestion de la conformité à la réglementation sont suffisamment robustes pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables.

La Défense, Bureau de la société est responsable de mener le programme portant sur le risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise. Elle agit à titre de fonction de surveillance de la gestion du risque en matière de conduite et travaille avec les principales parties prenantes de l'entreprise et des divers secteurs afin d'atténuer le risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise. La Défense, Bureau de la société travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la LCBA, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement les « programmes LMCBA »), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation, le programme de LCBA et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique inacceptable. Le Service juridique a également élaboré des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière, d'atteinte à la réputation ou autres préjudices découlant de l'incapacité de la Banque à gérer des facteurs environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, et à y répondre, y compris les changements climatiques, qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités, ou qui sont associés à ceux-ci.

La gestion du risque environnemental et social est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Les facteurs de risque environnemental et social sont souvent multiples et peuvent provenir de la Banque, notamment de ses activités et investissements, de ses activités commerciales, de ses engagements et produits environnementaux et sociaux, ainsi que de ses clients, collègues, fournisseurs et collectivités où la Banque exerce ses activités, ou d'autres parties prenantes. Ces risques peuvent également se matérialiser en raison de la transition de la société vers une économie sobre en carbone.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le risque environnemental et social et la stratégie ESG de la Banque sont gérés au sein d'une structure de gouvernance qui assure l'équilibre entre l'engagement général à l'échelle de l'entreprise et les mesures prises en matière de responsabilisation. Le conseil d'administration et les membres de la haute direction surveillent le risque environnemental et social et évaluent et gèrent les incidences potentielles sur les stratégies d'affaires et le rendement financier de la Banque. Le conseil d'administration continue de surveiller le risque environnemental et social en tant que risque majeur et émergent pour la Banque et reçoit des mises à jour périodiques sur les progrès de la Banque à cet égard.

Les différents comités de la Banque sur le risque propre au secteur ou lié à l'entreprise assurent une surveillance des risques environnementaux et sociaux existants et émergents pour la Banque et en assument la responsabilité avec la direction.

Le Forum de l'équipe de la haute direction sur les enjeux ESG, composé de membres de la haute direction des secteurs d'exploitation et du siège social de TD, assure une supervision dans l'élaboration de stratégies portant sur les questions ESG et sur le climat.

Le PVP, Développement durable et responsabilité sociale, dirige la stratégie ESG et de responsabilité sociale de la Banque et est responsable de la stratégie ESG de la Banque. L'équipe Développement durable et responsabilité sociale apporte un soutien dans l'élaboration de la stratégie ESG de la Banque en encourageant les équipes dans toute la Banque à mettre au point de nouveaux produits et services, et en établissant des normes et des cibles de rendement et en en faisant rapport.

La Banque a mis en place une équipe spécialisée en gestion des risques ESG, regroupant des membres de l'équipe Gestion du risque environnemental et social, de l'équipe Risque de crédit ESG et de l'équipe Bureau central ESG, sous la direction du PVP, Gestion des risques ESG, rôle nouvellement créé, qui sera responsable de la gestion du risque environnemental et social. L'équipe Gestion du risque environnemental et social de la Banque est responsable de la surveillance du risque environnemental et social et de l'établissement de cadres, politiques, processus et structures de gouvernance pour déceler, évaluer, contrôler et surveiller le risque environnemental et social, y compris le risque lié au climat, et d'en faire rapport. L'équipe Risque de crédit ESG est responsable de mettre au point des outils et contrôles permettant de déceler, de surveiller et de gérer le risque environnemental et social, y compris le risque lié au climat, dans les activités de prêt de la Banque, au niveau de l'emprunteur comme du portefeuille, dans le respect du cadre de l'entreprise en matière de gestion du risque environnemental et social. L'équipe Bureau central ESG dirige les travaux d'élaboration du modèle opérationnel cible sur le climat de la Banque et du plan de mise en œuvre connexe. La Banque a mis en place des cadres, politiques et processus pour intégrer les responsabilités évolutives en matière de gestion du risque environnemental et social dans les structures de gouvernance, les secteurs d'activité et le secteur Siège social, et pour évaluer, signaler et, au besoin, soumettre les questions touchant le risque environnemental et social à un échelon supérieur.

C'est aux secteurs d'activité et au secteur Siège social qu'il incombe de déceler et de gérer le risque environnemental et social et d'en assumer la responsabilité dans leurs domaines respectifs, ce qui comprend intégrer les évaluations du risque environnemental et social dans la gouvernance et dans le cours normal des activités, y compris en ce qui concerne les nouveaux clients, les nouvelles transactions et les nouvelles positions.

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque gère le risque environnemental et social selon le cadre de gestion du risque environnemental et social de l'entreprise, qui donne un aperçu complet de l'approche de la Banque en matière de gestion du risque environnemental et social et définit les principaux volets des activités de gestion du risque environnemental et social. Ce cadre s'appuie sur les politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque.

La politique de gestion du risque environnemental et social pour les secteurs d'exploitation autres que de détail définit les exigences relatives à l'identification et à l'évaluation du risque environnemental et social dans les portefeuilles de prêts directs autres que de détail de la Banque. La politique comprend une série de mesures de diligence raisonnable qui sont appliquées, si elles sont significatives, à toutes les activités de prêt direct autres que de détail, ce qui inclut le financement à des fins générales d'exploitation d'entreprise, le financement de projets et le financement d'immobilisations corporelles. Ce processus comprend l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la Banque à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux importants, comme le risque lié au climat, le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. La Banque évalue également les activités des emprunteurs par rapport aux positions et à la liste des opérations interdites de la Banque, tant à l'échelle de l'entreprise que des secteurs d'exploitation. Les concepts et la formation en matière de gestion du risque environnemental et social sont intégrés dans divers modules ou portails d'apprentissage disponibles dans toute la Banque. En outre, des séances de formation ont été organisées à l'intention des membres de divers comités de gestion des risques au niveau de la direction et du conseil d'administration afin de leur permettre de mieux comprendre les risques environnementaux et sociaux et l'approche de la Banque en matière de gestion de ces risques.

La Banque continue également d'évaluer les répercussions associées aux changements importants apportés aux produits, services, projets et initiatives de la TD en intégrant les risques environnementaux et sociaux au cadre de gestion des risques liés aux changements de la Banque. De plus, la direction de la Banque continue de compter sur son programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise pour l'exploitation des secteurs d'activité de la Banque en cas d'incidents perturbant ses activités, y compris les événements liés au climat.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont communiquées publiquement dans son rapport sur les enjeux ESG annuel ainsi que dans son rapport annuel sur les changements climatiques. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière, certaines mesures étant certifiées de façon indépendante.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques découlant des effets physiques chroniques et graves des changements climatiques, ainsi que les risques de transition liés à la transition mondiale vers une économie sobre en carbone. Chacun de ces risques peut se matérialiser en un risque de crédit, un risque de marché, un risque opérationnel ou en d'autres risques. Dans son Plan d'action sur les changements climatiques de la TD 2021 : Rapport sur les progrès et Rapport relatif au GIFCC, la Banque a présenté les progrès qu'elle a réalisés dans le cadre de son plan d'action sur les changements climatiques, ainsi que ses efforts pour en arriver à l'intégration des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière (CSF), qui fournissent des indications importantes sur l'adoption d'une approche plus cohérente quant à l'évaluation et de la déclaration des risques et des occasions liés au climat. La Banque a entrepris des démarches pour aborder les recommandations du GIFCC et compte continuer de renforcer son expertise et ses compétences en matière de gestion des occasions et des risques liés au climat. En 2022, la Banque s'est jointe au Climate Risk Consortium de la Risk Management Association (RMA), lequel a pour mission de réunir les institutions financières afin de créer des lignes directrices pour intégrer les pratiques de gestion du risque lié au climat dans les trois lignes de défense et préparer le secteur financier à aider les économies à faire la transition vers un avenir sobre en carbone.

La Banque participe aux consultations publiques sur les questions climatiques émergentes, notamment les cadres de divulgation proposés par les organismes de réglementation et les groupes sectoriels. De plus, elle s'engage activement auprès des organisations non gouvernementales environnementales et communautaires, des associations industrielles, des agences de notation et des organismes d'investissement responsable.

La TD participe également à divers groupes de travail nord-américains et, en tant que membre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), elle contribue à l'élaboration et à l'amélioration des méthodes de calcul des nouveaux paramètres climatiques. En 2020, la Banque a présenté son objectif d'atteindre des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes connexes de l'Accord de Paris. En 2021, la Banque s'est jointe à l'Alliance bancaire Net Zéro de l'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-IF NZBA), une initiative sectorielle mondiale visant à accélérer et à soutenir la mise en œuvre d'efforts de lutte contre les changements climatiques et à faciliter la transition vers une économie sobre en carbone. Par la suite, la Banque a annoncé avoir établi une cible provisoire visant à réduire de façon absolue les émissions de GES découlant de ses activités (émissions des champs d'application 1 et 2) de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019, l'année de référence. En mars 2022, la Banque a fait connaître les émissions associées au portefeuille financé de la Banque de deux secteurs à forte intensité carbonique (secteur de l'énergie et secteur de la production d'électricité) et a également fixé des cibles provisoires (2030) pour les émissions financées du champ d'application 3 conformément aux directives de l'Alliance bancaire Net Zéro pour ces secteurs.

La Banque surveille et évalue les faits nouveaux relatifs aux lois, à la politique, à la réglementation, à l'économie, aux technologies et aux parties prenantes touchant aux questions environnementales et sociales, y compris la transition vers la carboneutralité, et leurs incidences sur les mesures et les cibles liées à ces questions. Par conséquent, la Banque pourrait devoir ajuster ses mesures et ses cibles liées aux questions environnementales et sociales afin de tenir compte de ces faits nouveaux. De plus, les méthodes ou les normes à l'égard des questions environnementales et sociales utilisées par les organismes de réglementation, le secteur des services financiers, les groupes sectoriels ou les associations auxquels la Banque participe ou appartient ou celles utilisées par la Banque ou ses clients pour mesurer ou faire rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) pourraient changer. Ces changements pourraient obliger la TD à modifier ou à retraiter les points de référence de ses émissions de GES, le calcul des émissions de GES ou les cibles des émissions de GES, ce qui pourrait amener la Banque à modifier ou à résilier son adhésion à des groupes ou des associations. La Banque évalue et continuera d'évaluer les incidences potentielles des changements climatiques et des risques connexes sur ses activités, ses portefeuilles de prêts, ses placements et ses entreprises.

La Banque procède à l'élaboration de méthodes et d'approches, y compris à la conception d'outils et à la création de capacités connexes à l'égard de mesures quantitatives pour l'analyse des scénarios climatiques, en participant à des groupes de travail sectoriels. La Banque est membre du PNUE-IF et, en 2021, a participé au groupe de travail pilote du PNUE-IF (Phase III) et au projet pilote lancé conjointement par la Banque du Canada et le BSIF visant l'analyse de scénarios climatiques. La Banque a également mené une étude pilote avec Moody's Analytics dont l'objectif est d'aider à concevoir des méthodes et des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques. Grâce à sa participation à l'analyse de scénarios climatiques, la Banque continue de renforcer sa compréhension des risques liés à la transition et des risques physiques inhérents aux changements climatiques, ainsi que ses capacités internes en matière de données climatiques et de modélisation des risques liés au climat. Ces études et la participation de la Banque dans les projets pilotes menés par les acteurs du secteur sont des étapes qui contribuent au développement des connaissances, des outils et des capacités internes en matière de recensement des risques futurs, et permettront d'orienter l'approche de la Banque dans ses efforts pour intégrer et gérer davantage les risques liés au climat dans l'ensemble de la société.

En 2021, la Banque a dressé la liste des risques liés aux changements climatiques, y compris des définitions des risques, de sorte à recenser les conséquences que peuvent avoir les changements climatiques sur la Banque et ses actifs, ses clients et les collectivités où elle exerce ses activités. La Banque a également élaboré un cadre de schématisation des points chauds, soutenu par un processus d'examen des risques sectoriels, qui facilite le recensement et l'évaluation des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques. En 2022, la Banque a fait connaître sa position sur le charbon thermique, laquelle définit son approche en matière de gestion des risques climatiques associés à l'extraction de charbon thermique et à l'utilisation du charbon thermique pour la production soutenue d'électricité.

Depuis 2008, Gestion de placements TD Inc. (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD a mis sur pied une équipe dédiée à la recherche et à l'engagement ESG qui apporte son soutien au chef des placements et à la fonction placements dans le cadre de l'Approche d'investissement durable, les engagements, la gestion et le vote par procuration liés aux enjeux ESG.

En 2020, Valeurs Mobilières TD (VMTD) a créé le groupe Solutions ESG (anciennement le groupe Finance durable et Transitions d'entreprises), lequel met l'accent sur la mise en œuvre de solutions intégrées en matière d'ESG et de climat, y compris des activités telles que la mise en place de prêts liés à la durabilité; le placement d'obligations vertes, sociales et durables; et la prestation de services-conseils liés aux facteurs ESG, aux opérations de fusion et acquisition et au financement auprès des sociétés qui ont entrepris une transition vers une économie sobre en carbone. En 2021, VMTD a concentré ses efforts sur l'atteinte de jalons importants visant à soutenir le plan d'action sur les changements climatiques et les objectifs de carboneutralité de la Banque ainsi que sur l'établissement d'initiatives financières durables permettant d'intégrer davantage les facteurs ESG dans ses stratégies commerciales.

Depuis 2015, TD Assurance (TDA) est signataire des Principes pour une assurance responsable (PAR) du PNUE-IF qui servent de cadre de travail à l'échelle mondiale pour les compagnies d'assurance afin qu'elles comprennent mieux les occasions que peuvent présenter les risques ESG, y compris le risque lié au climat. Afin d'intégrer davantage les considérations ESG à son processus décisionnel, TDA a mis sur pied le Comité de direction sur la gouvernance du développement durable composé de leaders de TDA qui s'efforcent d'intégrer les PAR et les facteurs ESG à son cadre opérationnel. En 2019, TDA a créé le Conseil consultatif sur les changements climatiques qui réunit des experts provenant d'Ingénieurs Canada et des six meilleures universités canadiennes dotées d'une expertise dans les domaines des changements climatiques, des phénomènes météorologiques violents et de leurs répercussions sur les gens et sur notre planète. Le Conseil consultatif, de concert avec les dirigeants de TDA, oriente ses efforts sur deux activités : la lutte contre les risques d'inondation et la résilience ainsi que la sensibilisation des propriétaires. Les considérations relatives au risque lié au climat sont incorporées dans la politique relative aux catastrophes et à la réassurance de TDA, Assurances générales, ainsi que dans l'Énoncé d'appétence au risque de TDA. TDA évalue également l'incidence possible des pertes d'assurance liées au climat et recommande des mesures d'atténuation à leur égard par le biais de son Groupe de travail sur l'appétence aux risques liés au climat nouvellement formé.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le *Code de conduite et d'éthique*, se reporter à la rubrique « Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite » ci-dessus. La Banque a tout d'abord publié un énoncé de position à l'égard des droits de la personne en 2020, qui reflète sa responsabilité d'entreprise de respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Au besoin, l'énoncé est mis à jour afin de faire état du progrès réalisé par la Banque sur son engagement. De plus, la Banque a mis en place des politiques, des processus de diligence raisonnable et des pratiques en matière de formation en vue de gérer les risques d'esclavage et de traite des personnes dans l'exercice de ses activités commerciales. La Banque fait publiquement rapport en vertu de la *Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni* dans le cadre de la *Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes annuelle* de la Banque et la Toronto Dominion (Southeast Asia) Limited fait publiquement rapport en vertu de la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie.

Le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est également conforme aux engagements pris par cette dernière à l'égard du respect des droits de la personne. Au moment d'inscrire des fournisseurs, la Banque exige de ces derniers une confirmation qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le Code de conduite des fournisseurs de la Banque, lequel inclut la protection des droits de la personne. La Banque peut exercer une diligence raisonnable accrue sur certaines parties de sa chaîne d'approvisionnement les plus pertinentes dans le cadre des questions ESG. Le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des Noirs, des peuples autochtones et d'autres groupes issus des minorités, de la communauté 2SLGBTQ+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement. Pour respecter cet objectif, en 2021, le chef de l'approvisionnement de la Banque a publié une déclaration sur la diversité des fournisseurs qui reconnaît la diversité et l'inclusivité comme des valeurs fondamentales et des impératifs commerciaux.

Diversité et inclusion

La Banque est déterminée à faire progresser sa stratégie en matière de diversité et d'inclusion afin de créer une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la Banque. En 2022, la Banque a annoncé qu'elle retiendrait les services d'un cabinet juridique tiers afin d'effectuer une évaluation sur l'équité raciale dans le cadre des politiques d'emploi de la Banque au Canada et aux États-Unis. Cette évaluation sera supervisée par le Conseil.

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2022. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des contrats d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2022 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2022 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du portefeuille d'actifs et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels de l'instrument satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente l'estimation objective de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan.

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la NRF de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

La direction exerce son jugement d'expert en matière de crédit pour établir la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles.

Une importante part d'incertitude perdure à l'égard de l'évolution de la situation économique et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Des jugements sont portés pour la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Certains actifs financiers transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées, comme établir si les droits de la Banque de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier.

Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque.

Les droits conservés représentent des droits financiers conservés par la Banque dans les actifs transférés. Ils sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits (pertes) de négociation. Les hypothèses sont passées en revue périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des profits et des pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à des variations de ces passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de

nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE – PHASE 2

À compter du 1^{er} novembre 2020, la Banque a adopté de façon anticipée la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 et aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Un allègement est également prévu à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts (comme le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)) à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence différeront probablement de ceux existants, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux générés par les transactions déjà comptabilisées, exiger d'autres stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées, mais ces mesures pourraient ne pas suffire à atténuer l'incidence de tous ces risques.

À compter du 31 décembre 2021, la publication des taux LIBOR en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro pour toutes les échéances a pris fin ainsi que celle des taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois. La Banque poursuit la mise en œuvre de son plan de transition à l'égard des autres taux LIBOR en dollar américain (échéances à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois), dont la publication sera abandonnée immédiatement après le 30 juin 2023 et continue d'assurer le suivi des faits nouveaux tout en intégrant au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont publié des lignes directrices et des énoncés de politique à l'intention des institutions relevant de leur juridiction pour limiter l'utilisation du LIBOR en dollar américain à titre de taux de référence dans de nouveaux contrats conclus après le 31 décembre 2021, sous réserve de rares exceptions. En outre, la Banque continue de surveiller la conception et l'utilisation des taux de référence alternatifs dans l'ensemble du secteur, y compris la recommandation officielle du Alternative Reference Rate Committee à l'égard des taux à terme prospectifs fondés sur le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) du CME Group. Pour soutenir la transition des anciens contrats dérivés, le courtier en swaps inscrit de la Banque et quatre autres sociétés affiliées de la Banque ont adhéré au International Swaps and Derivatives Association 2020 IBOR Fallbacks Protocol (protocole ISDA). Le protocole ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR a annoncé que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024. Le CDOR est actuellement le principal taux d'intérêt de référence au Canada et est largement utilisé pour les instruments financiers libellés en dollars canadiens, entre autres les dérivés, les prêts, les billets à taux variable ainsi que comme taux de référence quotidien pour les emprunts par voie d'acceptations bancaires canadiennes. La Banque a intégré cette position dans son plan relatif à la réforme des taux de référence dans le but d'assurer une transition harmonieuse et de gérer son incidence au moyen de mesures d'atténuation appropriées. Inclusion des libellés de remplacement appropriés dans les contrats, rendre disponibles de nouveaux produits utilisant comme référence le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) ou d'autres taux de référence alternatifs, se préparer à mettre fin aux émissions d'instruments financiers fondés sur le CDOR, assurer le passage à d'autres taux des anciens contrats fondés sur le CDOR et assurer la préparation opérationnelle globale font partie de ces mesures.

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque n'a adopté aucune nouvelle méthode comptable pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Selon IFRS 17, les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque et est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

La Banque procède à la mise en œuvre d'une solution logicielle, y compris à la préparation des données, à la mise à l'essai et à la configuration du système et à d'autres mises en œuvre en ce sens.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2022. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2022.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2022. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2022, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de 2022 de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 60	INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
	2022	2021	2020
Total des produits	49 032 \$	42 693 \$	43 646 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	17 170	14 049	11 628
Résultat de base par action	9,48	7,73	6,43
Résultat dilué par action	9,47	7,72	6,43
Dividendes déclarés par action ordinaire	3,56	3,16	3,11
Total de l'actif (en milliards de dollars canadiens)	1 917,5	1 728,7	1 715,9
Dépôts (en milliards de dollars canadiens)	1 230,0	1 125,1	1 135,3

TAB LEAU 6 1 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
							31 octobre 2022	31 octobre 2021
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	1 349 \$	5 728 \$	1 147 \$	7 826 \$	318 \$	– \$	16 368 \$	12 519 \$
Coût amorti	1 352	5 699	1 145	7 824	400	–	16 420	12 428
Rendement	1,08 %	0,98 %	1,79 %	2,67 %	2,73 %	– %	1,89 %	1,37 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	1 279	4 077	2 624	11 917	343	–	20 240	18 143
Coût amorti	1 284	4 068	2 631	11 954	342	–	20 279	17 935
Rendement	2,10 %	1,89 %	2,22 %	2,28 %	2,47 %	– %	2,19 %	2,05 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis								
Juste valeur	28	1 337	2 805	289	–	–	4 459	11 863
Coût amorti	28	1 406	2 823	300	–	–	4 557	11 835
Rendement	1,48 %	2,09 %	1,92 %	1,36 %	– %	– %	1,93 %	1,82 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	3 051	705	269	340	2 735	–	7 100	7 437
Coût amorti	3 053	734	287	340	2 884	–	7 298	7 397
Rendement	0,36 %	2,30 %	2,72 %	0,16 %	3,14 %	– %	1,74 %	1,45 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	268	982	326	106	–	–	1 682	6 564
Coût amorti	269	1 012	328	106	–	–	1 715	6 551
Rendement	2,04 %	1,81 %	1,44 %	2,09 %	– %	– %	1,80 %	1,62 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes								
Juste valeur	24	–	1 009	–	–	–	1 033	1 254
Coût amorti	24	–	1 011	–	–	–	1 035	1 251
Rendement	3,84 %	– %	3,76 %	– %	– %	– %	3,76 %	1,66 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	1 682	91	264	146	2 257	–	4 440	6 981
Coût amorti	1 683	94	276	150	2 308	–	4 511	6 957
Rendement	3,30 %	3,82 %	2,54 %	4,32 %	4,41 %	– %	3,87 %	1,20 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes ⁴								
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations de sociétés et autres								
Juste valeur	1 076	2 933	2 228	1 414	1 030	–	8 681	8 104
Coût amorti	1 079	3 013	2 253	1 421	1 053	1	8 820	8 054
Rendement	4,40 %	3,31 %	2,68 %	2,76 %	5,89 %	– %	3,50 %	1,97 %
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 221	2 221	4 117
Coût amorti	–	–	–	–	–	2 191	2 191	3 887
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	0,65 %	0,65 %	3,34 %
Actions privilégiées								
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 098	1 098	482
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 100	1 100	470
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	1,69 %	1,69 %	5,04 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Juste valeur	8 757 \$	15 853 \$	10 672 \$	22 038 \$	6 683 \$	3 319 \$	67 322 \$	77 464 \$
Coût amorti	8 772	16 026	10 754	22 095	6 987	3 292	67 926	76 765
Rendement	1,85 %	1,87 %	2,33 %	2,42 %	3,92 %	1,00 %	2,29 %	1,80 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2022 et 2021, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

TABLEAU 6.1 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³					Aucune échéance précise	Total 31 octobre 2022	Total 31 octobre 2021
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Titres de créance au coût amorti								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	3 189 \$	2 487 \$	11 033 \$	1 599 \$	1 326 \$	– \$	19 634 \$	22 652 \$
Coût amorti	3 189	2 503	11 020	1 629	1 412	–	19 753	22 593
Rendement	1,50 %	0,51 %	0,15 %	2,42 %	5,33 %	– %	0,97 %	0,85 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	238	2 209	2 313	11 662	–	–	16 422	10 949
Coût amorti	239	2 253	2 373	11 789	–	–	16 654	10 930
Rendement	2,22 %	1,51 %	1,92 %	2,34 %	– %	– %	2,17 %	1,64 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences								
Juste valeur	13 895	17 620	14 062	20 808	12 627	–	79 012	72 737
Coût amorti	14 248	18 766	16 002	22 271	12 842	–	84 129	72 850
Rendement	0,61 %	0,92 %	0,61 %	1,29 %	2,14 %	– %	1,09 %	0,98 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	1 877	8 733	6 844	29 634	37 465	–	84 553	62 561
Coût amorti	1 907	8 921	7 327	31 843	38 256	–	88 254	62 453
Rendement	1,99 %	2,67 %	2,04 %	1,86 %	3,66 %	– %	2,74 %	1,39 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	10 439	14 503	15 494	4 636	–	–	45 072	39 028
Coût amorti	10 423	15 582	16 711	4 856	–	–	47 572	39 733
Rendement	0,93 %	0,83 %	1,14 %	2,19 %	– %	– %	1,10 %	0,39 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	176	7 080	13 284	8 960	18 231	–	47 731	33 206
Coût amorti	180	7 174	13 938	9 557	19 044	–	49 893	33 172
Rendement	4,95 %	1,91 %	2,19 %	3,40 %	4,11 %	– %	3,12 %	1,17 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
Juste valeur	–	–	167	108	15 911	–	16 186	16 376
Coût amorti	–	–	167	108	16 967	–	17 242	16 214
Rendement	– %	– %	5,59 %	5,80 %	2,87 %	– %	2,92 %	2,77 %
Émetteurs canadiens								
Juste valeur	45	333	2 289	1 204	–	–	3 871	2 128
Coût amorti	45	351	2 689	1 211	–	–	4 296	2 133
Rendement	0,76 %	3,44 %	1,82 %	2,37 %	– %	– %	2,10 %	1,37 %
Autres émetteurs								
Juste valeur	1 849	3 169	4 784	4 153	–	–	13 955	8 815
Coût amorti	1 873	3 319	5 163	4 626	–	–	14 981	8 861
Rendement	1,09 %	1,78 %	1,84 %	2,66 %	– %	– %	1,99 %	0,74 %
Total des titres de créance au coût amorti								
Juste valeur	31 708 \$	56 134 \$	70 270 \$	82 764 \$	85 560 \$	– \$	326 436 \$	268 452 \$
Coût amorti	32 104	58 869	75 390	87 890	88 521	–	342 774	268 939
Rendement	0,95 %	1,35 %	1,27 %	2,03 %	3,41 %	– %	2,00 %	1,13 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2022 et 2021, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 62 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en million de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans		
					31 octobre 2022	31 octobre 2021
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	25 419 \$	216 043 \$	4 744 \$	– \$	246 206 \$	231 675 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	39 037	71 574	692	2 043	113 346	101 933
Prêts-auto indirects	783	13 388	13 016	–	27 187	27 580
Divers	17 005	891	552	–	18 448	19 257
Cartes de crédit	17 375	–	–	–	17 375	15 149
Total des prêts aux particuliers	99 619	301 896	19 004	2 043	422 562	395 594
Prêts immobiliers						
Résidentiels	12 030	9 531	5 578	–	27 139	24 716
Non résidentiels	10 838	8 158	3 533	–	22 529	18 841
Total des prêts immobiliers	22 868	17 689	9 111	–	49 668	43 557
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	90 186	42 826	11 298	90	144 400	122 102
Total des prêts – Canada	189 805	344 722	30 302	2 133	566 962	517 696
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	1 438	595	2 352	43 261	47 646	36 573
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	8 352	74	594	867	9 887	8 726
Prêts-auto indirects	390	21 147	14 848	–	36 385	31 550
Divers	266	595	4	–	865	769
Cartes de crédit	18 629	–	–	–	18 629	15 584
Total des prêts aux particuliers	29 075	22 411	17 798	44 128	113 412	93 202
Prêts immobiliers						
Résidentiels	1 543	4 140	4 596	390	10 669	9 242
Non résidentiels	3 633	13 449	7 465	1 094	25 641	21 522
Total des prêts immobiliers	5 176	17 589	12 061	1 484	36 310	30 764
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	33 967	77 190	41 582	7 588	160 327	127 751
Total des prêts – États-Unis	63 042	99 601	59 380	51 716	273 739	220 953
Autres pays						
Prêts aux particuliers	23	–	–	–	23	34
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	16 506	2 079	137	–	18 722	10 227
Total des prêts – Autres pays	16 529	2 079	137	–	18 745	10 261
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–	–	–	s. o.
Prêts dépréciés acquis	3	15	59	38	115	152
Total – Autres prêts	3	15	59	38	115	152
Total des prêts	269 379 \$	446 417 \$	89 878 \$	53 887 \$	859 561 \$	749 062 \$

TABLEAU 63 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans
Taux fixe	282 702 \$	69 222 \$	41 282 \$	277 593 \$	64 504 \$	30 248 \$
Taux variable	163 715	20 656	12 605	112 345	19 295	10 400
Total	446 417 \$	89 878 \$	53 887 \$	389 938 \$	83 799 \$	40 648 \$

TABLEAU 6 4 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ¹		2022	2021
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice		6 390 \$	8 290 \$
Provision pour pertes sur créances		1 073	(225)
Radiations			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels		7	13
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		5	8
Prêts-auto indirects		216	207
Divers		175	186
Cartes de crédit		373	402
Total des prêts aux particuliers		776	816
Prêts immobiliers			
Résidentiels		2	–
Non résidentiels		1	1
Total des prêts immobiliers		3	1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		57	144
Total – Canada		833	960
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels		26	3
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		3	1
Prêts-auto indirects		210	285
Divers		237	161
Cartes de crédit		602	609
Total des prêts aux particuliers		1 078	1 059
Prêts immobiliers			
Résidentiels		4	5
Non résidentiels		3	3
Total des prêts immobiliers		7	8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		83	154
Total – États-Unis		1 161	1 213
Autres pays			
Prêts aux particuliers		–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		–	–
Total – Autres pays		–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts		–	s. o.
Prêts dépréciés acquis ^{2, 3}		–	–
Total – Autres prêts		–	–
Total des radiations en diminution du portefeuille		1 994	2 173
Reprises			
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels		1	1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		1	1
Prêts-auto indirects		70	55
Divers		49	49
Cartes de crédit		103	97
Total des prêts aux particuliers		224	203
Prêts immobiliers			
Résidentiels		–	–
Non résidentiels		–	–
Total des prêts immobiliers		–	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		18	18
Total – Canada		242 \$	221 \$

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1^{er} novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

³ D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 64 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	30 \$	5 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		
Lignes de crédit domiciliaires	6	7
Prêts-auto indirects	140	182
Divers	27	23
Cartes de crédit	188	206
Total des prêts aux particuliers	391	423
Prêts immobiliers		
Résidentiels	1	1
Non résidentiels	2	4
Total des prêts immobiliers	3	5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	31	26
Total – États-Unis	422	449
Autres pays		
Prêts aux particuliers	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–
Total – Autres pays	–	–
Autres prêts		
Titres de créance classés comme prêts	–	s. o.
Prêts dépréciés acquis ^{2,3}	3	5
Total – Autres prêts	3	5
Total des reprises portées au portefeuille	667	675
Radiations nettes	(1 327)	(1 498)
Cessions	–	(4)
Écarts de conversion et autres ajustements	371	(404)
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan	6 507	6 159
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan ⁴	75	(231)
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice	6 432 \$	6 390 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,17 %	0,20 %

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1^{er} novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

³ D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

⁴ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 6 5	DÉPÔTS MOYENS
-------------	----------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	25 255 \$	– \$	– %	21 994 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	121 980	1 656	1,36	115 541	820	0,71
Dépôts sur préavis	324 452	626	0,19	307 910	175	0,06
Dépôts à terme	251 574	4 194	1,67	232 258	2 152	0,93
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	723 261	6 476	0,90	677 703	3 147	0,46
Dépôts comptabilisés aux États-Unis						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	13 268	–	–	12 276	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	24 911	189	0,76	21 524	42	0,20
Dépôts sur préavis	460 438	1 769	0,38	444 995	330	0,07
Dépôts à terme	63 943	850	1,33	48 200	162	0,34
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	562 560	2 808	0,50	526 995	534	0,10
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	13	–	–	25	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	17	–	–	38	–	–
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	48 778	464	0,95	28 474	61	0,21
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	48 808	464	0,95	28 537	61	0,21
Total – Dépôts moyens	1 334 629 \$	9 748 \$	0,73 %	1 233 235 \$	3 742 \$	0,30 %

¹ Au 31 octobre 2022, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 191 milliards de dollars (147 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

TABLEAU 6 6	DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹
-------------	--

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
	31 octobre 2022				
Canada	73 331 \$	33 772 \$	55 658 \$	115 765 \$	278 526 \$
États-Unis ²	27 955	23 946	34 523	2 653	89 077
Autres pays	26 789	13 163	27 888	656	68 496
Total	128 075 \$	70 881 \$	118 069 \$	119 074 \$	436 099 \$
31 octobre 2021					
Canada	62 340 \$	32 675 \$	30 006 \$	81 021 \$	206 042 \$
États-Unis ²	12 023	9 857	18 219	2 895	42 994
Autres pays	15 177	8 300	10 908	–	34 385
Total	89 540 \$	50 832 \$	59 133 \$	83 916 \$	283 421 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

² Comprennent les dépôts en coupures de 250 000 \$ US ou plus, dont une tranche de 27,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de 3 mois, une tranche de 23,6 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 34,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 2,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à

l'échéance de « plus de 12 mois » (tranche de 11,4 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « 3 mois », une tranche de 9,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 18,0 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 2,8 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois au 31 octobre 2021).

TABLEAU 67 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS MOYENS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2022		2021	
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	58 596 \$	771 \$	1,32 %	86 745 \$	191 \$	0,22 %
États-Unis	73 017	775	1,06	90 459	108	0,12
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	77 356	2 335	3,02	82 474	1 734	2,10
États-Unis	18 434	473	2,57	16 135	232	1,44
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	89 771	1 822	2,03	76 788	840	1,09
États-Unis	281 605	4 061	1,44	227 702	1 877	0,82
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	78 279	978	1,25	76 690	214	0,28
États-Unis	39 469	572	1,45	40 788	124	0,30
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ⁴						
Canada	251 474	6 123	2,43	234 147	5 022	2,14
États-Unis	41 804	1 337	3,20	36 641	1 200	3,28
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	153 224	5 810	3,79	142 990	5 319	3,72
États-Unis	42 609	1 512	3,55	40 819	1 498	3,67
Cartes de crédit						
Canada	16 496	2 013	12,20	15 338	1 926	12,56
États-Unis	16 171	2 518	15,57	14 559	2 234	15,34
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴						
Canada	125 023	3 781	3,02	112 195	2 461	2,19
États-Unis	133 112	4 556	3,42	129 583	3 882	3,00
Autres pays⁵	122 013	1 595	1,31	126 147	719	0,57
Total des actifs productifs d'intérêts⁶	1 618 453	41 032	2,54	1 550 200	29 581	1,91
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers ⁷						
Canada	304 118	1 213	0,40	283 118	564	0,20
États-Unis	320 091	1 404	0,44	314 428	129	0,04
Banques ^{8, 9}						
Canada	21 055	234	1,11	16 526	19	0,11
États-Unis	3 303	78	2,36	544	1	0,18
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{8, 9}						
Canada	323 658	5 029	1,55	313 980	2 564	0,82
États-Unis	151 580	1 326	0,87	134 326	404	0,30
Billets et débiteures subordonnés	11 296	397	3,51	11 372	374	3,29
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	87 872	1 401	1,59	105 769	592	0,56
États-Unis	55 171	837	1,52	56 450	168	0,30
Passifs de titrisation¹⁰	28 235	573	2,03	29 105	343	1,18
Autres passifs						
Canada	4 348	91	2,09	4 920	97	1,97
États-Unis	7 972	163	2,04	5 706	92	1,61
Autres pays^{8, 9}	105 942	933	0,88	86 877	103	0,12
Total des passifs portant intérêt⁶	1 424 641	13 679	0,96	1 363 121	5 450	0,40
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 618 453 \$	27 353 \$	1,69 %	1 550 200 \$	24 131 \$	1,56 %
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	194 576	-	-	180 360	-	-
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 813 029 \$	27 353 \$	1,51 %	1 730 560 \$	24 131 \$	1,39 %

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁴ Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2021).

⁵ Comprennent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

⁶ Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Pour plus de renseignements

sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁷ Comprennent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 1,7 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars en 2021).

⁸ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 20 milliards de dollars (34 milliards de dollars en 2021).

⁹ Comprennent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 137 milliards de dollars (76 milliards de dollars en 2021).

¹⁰ Comprennent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 13 milliards de dollars (14 milliards de dollars en 2021) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 15 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2021).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 6 8	ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ^{1,2}		
	(en millions de dollars canadiens)		
	2022 par rapport à 2021		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques			
Canada	(62) \$	642 \$	580 \$
États-Unis	(21)	688	667
Valeurs mobilières			
Détenues à des fins de transaction			
Canada	(105)	706	601
États-Unis	33	208	241
Détenues à des fins autres que de transaction			
Canada	142	840	982
États-Unis	444	1 740	2 184
Valeurs mobilières prises en pension			
Canada	4	760	764
États-Unis	(4)	452	448
Prêts			
Prêts hypothécaires résidentiels			
Canada	372	729	1 101
États-Unis	169	(32)	137
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Canada	381	110	491
États-Unis	65	(51)	14
Cartes de crédit			
Canada	146	(59)	87
États-Unis	248	36	284
Prêts aux entreprises et aux gouvernements			
Canada	281	1 039	1 320
États-Unis	106	568	674
Autres pays			
	(8)	884	876
Total des produits d'intérêts	2 191	9 260	11 451
Passifs portant intérêt			
Dépôts			
Particuliers			
Canada	42	607	649
États-Unis	2	1 273	1 275
Banques			
Canada	5	210	215
États-Unis	6	71	77
Dépôts d'entreprises et de gouvernements			
Canada	79	2 386	2 465
États-Unis	52	870	922
Billets et débiteures subordonnés			
	(3)	26	23
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension			
Canada	(100)	909	809
États-Unis	(4)	673	669
Passifs de titrisation			
	(10)	240	230
Autres passifs			
Canada	(13)	7	(6)
États-Unis	36	35	71
Autres pays			
	36	794	830
Total de la charge d'intérêts	128	8 101	8 229
Produits d'intérêts nets	2 063 \$	1 159 \$	3 222 \$

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires : Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défailtantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et dette subordonnée) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette rajustée est calculée de la même façon, mais en utilisant les produits d'intérêts nets rajustés.

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du *taux d'intérêt effectif*, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice : Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficacité : Mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité des activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires : Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Rendement total gagné sur un placement dans des actions ordinaires de la TD. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, en supposant que les dividendes versés sont réinvestis en actions additionnelles.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) : Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti :

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

États financiers consolidés

	PAGE		PAGE
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	132	États financiers consolidés	
		Bilan consolidé	138
		État du résultat consolidé	139
		État du résultat global consolidé	140
Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada	133	État des variations des capitaux propres consolidé	141
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)	135	État des flux de trésorerie consolidé	142
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière	137		

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE	SUJET	PAGE	NOTE	SUJET	PAGE
1	Nature des activités	143	18	Autres passifs	197
2	Sommaire des principales méthodes comptables	143	19	Billets et débentures subordonnés	198
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	152	20	Titres de fiducie de capital	198
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	156	21	Capitaux propres	198
5	Évaluations à la juste valeur	157	22	Assurance	201
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	165	23	Rémunération fondée sur des actions	203
7	Valeurs mobilières	166	24	Avantages du personnel	205
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	170	25	Impôt sur le résultat	210
9	Transferts d'actifs financiers	178	26	Résultat par action	212
10	Entités structurées	179	27	Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	212
11	Dérivés	181	28	Transactions entre parties liées	215
12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	191	29	Informations sectorielles	216
13	Acquisitions importantes ou en cours	192	30	Produits d'intérêts et charges d'intérêts	218
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	193	31	Risque de crédit	218
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	195	32	Fonds propres réglementaires	220
16	Autres actifs	196	33	Renseignements sur les filiales	221
17	Dépôts	196			

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la « Banque ») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possible quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2022. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque était efficace en date du 31 octobre 2022.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2022, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



Bharat B. Masrani
Président du Groupe
et chef de la direction



Kelvin Tran
Premier vice-président à la direction
et chef des finances

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (la TD), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2022 et 2021, les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la TD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Provision pour pertes sur créances

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 7 366 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant correspondant i) aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la

durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration et la validation des modèles et la sélection des données d'entrée appropriées, y compris les prévisions économiques, la détermination des notations de risque-emprunteur autres que de détail, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées, y compris des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction, dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS. Elles ont compris la réexécution des procédures de validation des modèles pour un échantillon de modèles afin d'évaluer si les conclusions de la direction étaient appropriées. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué les modèles, les méthodes et le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les prévisions des variables d'informations prospectives utilisées dans chaque scénario et les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues afin de vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et avons évalué un échantillon des notations de risque-emprunteur autres que de détail de la direction par rapport à la politique en matière de notation des risques de la TD. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux pertes de crédit attendues.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 103 873 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 91 133 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Certains de ces dérivés découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes

mentionnées précédemment, et des contrôles sur la revue des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir des données d'entrée importantes à partir de sources externes indépendantes. Pour un échantillon des rajustements de valeur, nous avons eu recours aux services de nos spécialistes en évaluation afin d'évaluer la méthode appliquée et nous avons réalisé un calcul de ces rajustements. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives à l'évaluation de la juste valeur des dérivés.

Évaluation de la provision pour sinistres impayés

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 7 468 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

L'audit de la provision pour sinistres impayés a nécessité l'exercice d'un jugement important et la participation de spécialistes en raison de la complexité des modèles, des méthodes et des hypothèses appliqués afin de constituer la provision. Les passifs liés aux assurances sont calculés conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues. La principale hypothèse étayant l'estimation des passifs liés aux assurances consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Les méthodes actuarielles sont utilisées pour extrapoler l'évolution des pertes payées et subies, la fréquence et la gravité des sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient se répéter ou non dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue globale de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction. Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante la provision pour sinistres impayés à partir d'un échantillon. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD en comparant un échantillon des données aux données des systèmes sources et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles. Avec l'aide de nos actuaires, nous avons évalué les méthodes et hypothèses importantes utilisées par l'actuaire de la TD, y compris en comparant le raisonnement derrière les jugements appliqués par rapport aux pratiques actuarielles généralement reconnues. De plus, nous avons réalisé des tests d'intégrité des données tirées des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 à la note 25 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif.

L'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, d'avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes pour évaluer les interprétations et l'appréciation des lois fiscales faites par la TD à l'égard des positions fiscales incertaines. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux positions fiscales incertaines.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel 2022, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel 2022 avant la date de ce rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la TD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la TD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la TD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la TD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la TD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la TD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la TD pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Helen Mitchell.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») aux 31 octobre 2022 et 2021, de même que des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013), et notre rapport daté du 30 novembre 2022 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la TD. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la TD, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits

impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Provision pour pertes sur créances

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 7 366 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés,

les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant correspondant i) aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration la validation des modèles et la sélection des données d'entrée appropriées, y compris les prévisions économiques, la détermination des notations de risque-emprunteur autres que de détail, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées, y compris des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction, dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS. Elles ont compris la réexécution des procédures de validation des modèles pour un échantillon de modèles afin d'évaluer si les conclusions de la direction étaient appropriées. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué les modèles, les méthodes et le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les prévisions des variables d'informations prospectives utilisées dans chaque scénario et les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, les pertes de crédit attendues afin de vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et avons évalué un échantillon des notations de risque-emprunteur autres que de détail de la direction par rapport à la politique en matière de notation des risques de la TD. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux pertes de crédit attendues.

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 103 873 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 91 133 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Certains de ces dérivés découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et

les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, et des contrôles sur la revue des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir des données d'entrée importantes à partir de sources externes indépendantes. Pour un échantillon des rajustements de valeur, nous avons eu recours aux services de nos spécialistes en évaluation afin d'évaluer la méthode appliquée et nous avons réalisé un calcul de ces rajustements. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives à l'évaluation de la juste valeur des dérivés.

Évaluation de la provision pour sinistres impayés

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 7 468 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

L'audit de la provision pour sinistres impayés a nécessité l'exercice d'un jugement important et la participation de spécialistes en raison de la complexité des modèles, des méthodes et des hypothèses appliqués afin de constituer la provision. Les passifs liés aux assurances sont calculés conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues. La principale hypothèse éayant l'estimation des passifs liés aux assurances consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Les méthodes actuarielles sont utilisées pour extrapoler l'évolution des pertes payées et subies, la fréquence et la gravité des sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient se répéter ou non dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue globale de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction. Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante la provision pour sinistres impayés à partir d'un échantillon. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD en comparant un échantillon des données aux données des systèmes sources et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles. Avec l'aide de nos actuaires, nous avons évalué les méthodes et hypothèses importantes utilisées par l'actuaire de la TD, y compris en comparant le raisonnement derrière les jugements appliqués par rapport aux pratiques actuarielles généralement reconnues. De plus, nous avons réalisé des tests d'intégrité des données tirées des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 et à la note 25 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif.

L'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, d'avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes pour évaluer les interprétations et l'appréciation des lois fiscales faites par la TD à l'égard des positions fiscales incertaines. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux positions fiscales incertaines.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que coauditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») en date du 31 octobre 2022, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la TD maintient, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2022, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des bilans consolidés de la TD aux 31 octobre 2022 et 2021, et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes et notre rapport daté du 30 novembre 2022 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

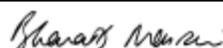
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2022

Bilan consolidé

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	8 556 \$	5 931 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	137 294	159 962
	145 850	165 893
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5)	143 726	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	10 946	9 390
Dérivés (Notes 5, 11)	103 873	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 7)	5 039	4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 5)	69 675	79 066
	333 259	295 037
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)	342 774	268 939
Valeurs mobilières prises en pension	160 167	167 284
Prêts (Notes 5, 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	293 924	268 340
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	206 152	189 864
Cartes de crédit	36 010	30 738
Entreprises et gouvernements	301 389	240 070
	837 475	729 012
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	(6 432)	(6 390)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831 043	722 622
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	19 733	18 448
Participation dans Schwab (Note 12)	8 088	11 112
Goodwill (Note 14)	17 656	16 232
Autres immobilisations incorporelles (Note 14)	2 303	2 123
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15)	9 400	9 181
Actifs d'impôt différé (Note 25)	2 193	2 265
Montants à recevoir des courtiers et des clients	19 760	32 357
Autres actifs (Note 16)	25 302	17 179
	104 435	108 897
Total de l'actif	1 917 528 \$	1 728 672 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17)	23 805 \$	22 891 \$
Dérivés (Notes 5, 11)	91 133	57 122
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9)	12 612	13 505
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17)	162 786	113 988
	290 336	207 506
Dépôts (Notes 5, 17)		
Particuliers	660 838	633 498
Banques	38 263	20 917
Entreprises et gouvernements	530 869	470 710
	1 229 970	1 125 125
Divers		
Acceptations	19 733	18 448
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	45 505	42 384
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	128 024	144 097
Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9)	15 072	15 262
Montants à payer aux courtiers et aux clients	25 195	28 993
Passifs liés aux assurances (Note 22)	7 468	7 676
Autres passifs (Note 18)	33 552	28 133
	274 549	284 993
Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19)	11 290	11 230
Total du passif	1 806 145	1 628 854
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Actions ordinaires (Note 21)	24 363	23 066
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)	11 253	5 700
Actions propres – actions ordinaires (Note 21)	(91)	(152)
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(7)	(10)
Surplus d'apport	179	173
Résultats non distribués	73 698	63 944
Cumul des autres éléments du résultat global	1 988	7 097
Total des capitaux propres	111 383	99 818
Total du passif et des capitaux propres	1 917 528 \$	1 728 672 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


Bharat B. Masrani
 Président du Groupe et
 chef de la direction


Alan N. MacGibbon
 Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos
les 31 octobre

	2022	2021
Produits d'intérêts¹ (Note 30)		
Prêts	29 666 \$	23 959 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	7 928	3 721
Dividendes	1 822	1 594
Dépôts auprès de banques	1 616	307
	41 032	29 581
Charges d'intérêts (Note 30)		
Dépôts	9 748	3 742
Passifs de titrisation	573	343
Billets et débentures subordonnés	397	374
Divers	2 961	991
	13 679	5 450
Produits d'intérêts nets	27 353	24 131
Produits autres que d'intérêts		
Services de placement et de valeurs mobilières	5 869	6 179
Commissions sur crédit	1 615	1 453
Produits (pertes) de négociation	(257)	313
Frais de service	2 871	2 655
Services de cartes	2 890	2 435
Produits d'assurance (Note 22)	5 380	4 877
Autres produits (pertes) (Notes 12, 13, 27)	3 311	650
	21 679	18 562
Total des produits	49 032	42 693
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 8)	1 067	(224)
Indemnités d'assurance et charges connexes (Note 22)	2 900	2 707
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel	13 394	12 378
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 660	1 882
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier, amortissement compris	1 902	1 694
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	599	706
Communication et marketing	1 355	1 203
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	408	427
Services professionnels, services-conseils et services externes	2 190	1 620
Divers	3 133	3 166
	24 641	23 076
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	20 424	17 134
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)	3 986	3 621
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab (Note 12)	991	785
Résultat net	17 429	14 298
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	259	249
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	17 170 \$	14 049 \$
Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 26)		
De base	9,48 \$	7,73 \$
Dilué	9,47	7,72
Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)	3,56	3,16

¹ Comprennent des produits d'intérêts de 35 277 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (26 706 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos
les 31 octobre

	2022	2021
Résultat net	17 429 \$	14 298 \$
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Variation du profit latent (de la perte latente)	(1 343)	27
Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)	2	(75)
Variations de la provision pour pertes sur créances comptabilisées en résultat	(5)	1
Impôt sur le résultat lié aux éléments suivants :		
Variation du profit latent (de la perte latente)	360	(2)
Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)	-	16
	(986)	(33)
Variation nette du profit latent (de la perte latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture		
Profit latent (perte latente)	9 230	(6 082)
Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)	50	-
Profit net (perte nette) sur les couvertures	(3 271)	2 649
Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net) sur les couvertures	(68)	-
Impôt sur le résultat lié aux éléments suivants :		
Profit net (perte nette) sur les couvertures	859	(694)
Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net) sur les couvertures	18	-
	6 818	(4 127)
Variation nette du profit (de la perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Variation du profit (de la perte)	(6 179)	(3 172)
Reclassement en résultat de la perte (du profit)	(4 100)	607
Impôt sur le résultat lié aux éléments suivants :		
Variation du profit (de la perte)	1 660	761
Reclassement en résultat de la perte (du profit)	972	(92)
	(7 647)	(1 896)
Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab	(3 200)	(768)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Profit (perte) de réévaluation des régimes d'avantages du personnel		
Profit (perte)	1 105	2 422
Impôt sur le résultat	(290)	(635)
	815	1 787
Variation du profit net latent (de la perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Variation du profit net latent (de la perte nette latente)	(214)	587
Impôt sur le résultat	56	(154)
	(158)	433
Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit (perte)	87	69
Impôt sur le résultat	(23)	(18)
	64	51
Total des autres éléments du résultat global	(4 294)	(4 553)
Total du résultat global	13 135 \$	9 745 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires	12 876 \$	9 496 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	259	249

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices
clos les 31 octobre

	2022	2021
Actions ordinaires (Note 21)		
Solde au début de l'exercice	23 066 \$	22 487 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	120	165
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	1 442	414
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(265)	–
Solde à la fin de l'exercice	24 363	23 066
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)		
Solde au début de l'exercice	5 700	5 650
Émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	5 553	1 750
Rachat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	–	(1 700)
Solde à la fin de l'exercice	11 253	5 700
Actions propres – actions ordinaires (Note 21)		
Solde au début de l'exercice	(152)	(37)
Achat d'actions	(10 852)	(10 859)
Vente d'actions	10 913	10 744
Solde à la fin de l'exercice	(91)	(152)
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)		
Solde au début de l'exercice	(10)	(4)
Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(255)	(205)
Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	258	199
Solde à la fin de l'exercice	(7)	(10)
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	173	121
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions propres	(3)	–
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées	18	6
Divers	(9)	46
Solde à la fin de l'exercice	179	173
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	63 944	53 845
Résultat net attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres	17 429	14 298
Dividendes sur actions ordinaires	(6 442)	(5 741)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(259)	(249)
Frais liés à l'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(24)	(5)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(1 930)	(1)
Profit (perte) de réévaluation des régimes d'avantages du personnel	815	1 787
Profit réalisé (perte réalisée) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	165	10
Solde à la fin de l'exercice	73 698	63 944
Cumul des autres éléments du résultat global		
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>		
Solde au début de l'exercice	510	543
Autres éléments du résultat global	(981)	(34)
Provision pour pertes sur créances	(5)	1
Solde à la fin de l'exercice	(476)	510
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>		
Solde au début de l'exercice	181	(252)
Autres éléments du résultat global	7	443
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	(165)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	23	181
<i>Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>		
Solde au début de l'exercice	14	(37)
Autres éléments du résultat global	64	51
Solde à la fin de l'exercice	78	14
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>		
Solde au début de l'exercice	5 230	9 357
Autres éléments du résultat global	6 818	(4 127)
Solde à la fin de l'exercice	12 048	5 230
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>		
Solde au début de l'exercice	1 930	3 826
Autres éléments du résultat global	(7 647)	(1 896)
Solde à la fin de l'exercice	(5 717)	1 930
<i>Quote-part du cumul des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab</i>	(3 968)	(768)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	1 988	7 097
Total des capitaux propres	111 383 \$	99 818 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos
les 31 octobre

	2022	2021
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat net	17 429 \$	14 298 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 8)	1 067	(224)
Amortissement (Note 15)	1 167	1 360
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	599	706
Perte nette (profit net) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(60)	(14)
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab (Note 12)	(991)	(785)
Profit à la vente d'actions de Schwab (Note 12)	(997)	–
Impôt différé (Note 25)	502	258
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	(412)	(288)
Valeurs mobilières mises en pension	(16 073)	(44 779)
Valeurs mobilières prises en pension	7 117	1 878
Valeurs mobilières vendues à découvert	3 121	7 030
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3 864	1 177
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(109 463)	(3 660)
Dépôts	105 759	(6 494)
Dérivés	(15 435)	3 734
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 556)	(842)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	48 323	54 498
Passifs de titrisation	(1 083)	(719)
Impôt exigible	(4 100)	239
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	8 799	(4 592)
Divers, y compris la perte latente (le profit latent) de change	(8 628)	27 348
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	38 949	50 129
Flux de trésorerie des activités de financement		
Rachat de billets et débetures subordonnés	6	(7)
Émission d'actions ordinaires, montant net	108	145
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(2 195)	–
Émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, montant net	5 529	1 745
Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	(1 000)	(700)
Vente d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres	11 168	10 943
Achat d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(11 107)	(11 064)
Dividendes versés sur les actions et distributions versées sur les autres instruments de capitaux propres	(6 665)	(5 555)
Remboursement des obligations locatives	(663)	(543)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(4 819)	(5 036)
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	30 455	(729)
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Achats	(31 135)	(21 056)
Produit tiré des échéances	33 158	33 541
Produit tiré des ventes	6 723	5 363
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti		
Achats	(149 560)	(153 896)
Produit tiré des échéances	68 719	92 131
Produit tiré des ventes	8 720	2 365
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier, d'autres actifs amortissables et d'autres immobilisations incorporelles	(1 454)	(1 129)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements et d'acquisitions (Note 12)	2 479	(1 858)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(31 895)	(45 268)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	390	(339)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	2 625	(514)
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	5 931	6 445
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	8 556 \$	5 931 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	4 404 \$	4 071 \$
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	12 523	5 878
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	37 642	28 127
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 792	1 844

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans quatre secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant

des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses et à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 30 novembre 2022.

Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2022, se rapportant au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance, font partie intégrante des présents états financiers consolidés, comme le permettent les IFRS.

NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les « rendements variables ») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction. Les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les rendements variables de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements variables auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité
- Modifications des droits d'exercice du pouvoir sur une entité

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. La Banque présume exercer une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque la Banque détient moins de 20 % des droits de vote, mais qu'elle a une influence sur les processus d'élaboration de politiques financières et d'exploitation par l'entremise d'une représentation au sein du conseil d'administration et d'accords commerciaux importants. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé. La valeur comptable des participations comprend également la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue, laquelle est présentée dans la section pertinente de l'état du résultat global consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés au montant qui représente le montant de contrepartie auquel la Banque s'attend à avoir droit en échange de la prestation des services au client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. La Banque comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du bien ou du service fourni au client à un moment précis ou progressivement. L'exercice de jugement est requis pour déterminer à quel moment les obligations de prestation sont remplies. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

La Banque identifie les contrats conclus avec des clients qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et qui créent des droits et des obligations exécutoires. La Banque détermine les obligations de prestation en fonction des services distincts promis aux clients aux termes du contrat. Les contrats de la Banque ont en général une durée qui ne dépasse pas un an et constituent une seule obligation de prestation. Les obligations de prestation représentent généralement les services à fournir.

Pour chaque contrat, la Banque détermine le prix de transaction, en outre en estimant la contrepartie variable et en appréciant si une limitation s'applique au prix. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative au montant de contrepartie variable ne donnera pas lieu à un rajustement à la baisse important des produits comptabilisés. Par conséquent, une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable jusqu'à la fin de la période de facturation. Comme l'incertitude est généralement levée à la fin de la période de présentation de l'information financière, aucun jugement important n'est exercé pour la comptabilisation de la contrepartie variable dans les produits.

La réception du paiement des clients par la Banque survient habituellement lorsque la Banque a rempli ses obligations de prestation ou peu après qu'elle les a remplies. Par conséquent, la Banque n'a comptabilisé aucun actif sur contrat important (créances non facturées) ou passif sur contrat important (produits différés). De plus, aucune composante financement importante n'est associée à la contrepartie à payer à la Banque.

Lorsqu'un tiers intervient dans le transfert de services au client, une appréciation est réalisée afin de déterminer si la Banque agit pour son propre compte, ce qui entraîne la présentation des produits au montant brut, ou comme mandataire, ce qui entraîne la présentation des produits au montant net. La Banque agit pour son propre compte lorsqu'elle contrôle les services spécifiés dans le contrat avant qu'ils ne soient fournis au client. La Banque exerce un contrôle lorsque la responsabilité première de transférer les services au client lui incombe ou lorsqu'elle dispose d'une latitude pour fixer le prix des services, ou les deux.

Services de placement et de valeurs mobilières

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les honoraires de services de placements bancaires. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, selon le mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de services de placements bancaires comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Commissions sur crédit

Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

Frais de service

Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à

la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Services de cartes

Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1

La Banque a adopté les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 »), y compris les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture adoptées au quatrième trimestre de 2019. En vertu de ces modifications, il est présumé que le taux d'intérêt de référence couvert ne change pas et, par conséquent, que la comptabilité de couverture reste en vigueur jusqu'à la date de remplacement du taux de référence actuel par le taux de référence alternatif. La Banque n'est pas tenue de cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux interbancaires offerts. Pour les relations de comptabilité de couverture de la Banque touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, se reporter à la note 11.

Pour plus de renseignements sur le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ») publié le 27 août 2020, dont les dispositions ont été adoptées de façon anticipée par la Banque le 1^{er} novembre 2020, se reporter à la note 3.

Classement et évaluation des actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Au coût amorti
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)
- Détenus à des fins de transaction
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- Désignés comme étant évalués à la JVRN

La Banque comptabilise les actifs financiers à la date de règlement, à l'exception des dérivés et des valeurs mobilières, qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Instrument de créance

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard de la détermination des modèles économiques de la Banque et de la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détenue aux fins de la perception : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Détenue aux fins de la perception et de la vente : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.
- Détenue en vue de la vente ou autres modèles économiques : L'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base et ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

Titres de créance et prêts évalués au coût amorti

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie

contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique « Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues » de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique « Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues » de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Autres produits (pertes).

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente lorsqu'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certaines valeurs mobilières prises en pension.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits (pertes). Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou

de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits (pertes). Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes ne représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins de transaction et sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris respectivement dans les produits (pertes) de négociation et dans les autres produits (pertes).

Classement et évaluation des passifs financiers

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction
- Désignés à la JVRN
- Autres passifs

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession, sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains passifs financiers peuvent être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) les passifs financiers ou un groupe d'actifs et de passifs financiers sont gérés et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée.

Les passifs financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits (pertes), à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres

éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net au moment de la décomptabilisation du passif financier, ils sont plutôt transférés directement dans les résultats non distribués.

Les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque correspondent à la différence entre i) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation globale reflétant tant la courbe de taux d'intérêt de référence que la courbe du crédit propre à la Banque, et ii) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée uniquement sur la courbe de taux d'intérêt de référence.

Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ont été désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les autres produits (pertes).

Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

Autres passifs financiers

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation et les dépôts désignés à la JVRN, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débiteures subordonnés

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débiteures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reclassement des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale. Pour plus de renseignements sur l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque, se reporter aux passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2022.

Pour les expositions de détail et autres que de détail, le filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus

de 30 jours sert également à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque la définition de cas de défaillance est respectée ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancée (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles quantitatifs sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Prêts modifiés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé et un nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

La provision pour pertes sur prêts représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui

comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les engagements de clients au titre d'acceptations, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions.

Prêts productifs acquis

Les prêts productifs acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport au taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts productifs acquis, ce qui se traduit par une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts productifs renouvelables acquis.

Prêts dépréciés acquis

Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés

aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti des prêts dépréciés acquis.

CAPITAL SOCIAL ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers afin de racheter ou de convertir ces instruments. Ces instruments, s'ils ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, sont classés à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les dividendes et distributions sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. La composante passif est initialement comptabilisée à la juste valeur, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les frais d'émission sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres émis et détenus par la Banque sont classés à titre d'actions propres dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente des actions propres, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces instruments est comptabilisée dans le surplus d'apport.

GARANTIES

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties considérées être des dérivés sont des contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans ses portefeuilles de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché

qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme très efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon le cas, à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une relation de comptabilité de couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs, de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables aux actifs, aux passifs comptabilisés ou aux opérations prévues (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est touchée par la réforme des taux interbancaires offerts si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour pareilles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent pendant la période d'incertitude :

- Pour évaluer si une opération prévue est hautement probable ou devrait se produire, la Banque suppose que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts (spécifiés contractuellement ou non contractuellement).
- Pour évaluer si une couverture devrait être hautement efficace, la Banque suppose que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou le risque couvert (spécifiés contractuellement ou non contractuellement) ou celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture.
- La Banque n'est pas tenue de mettre fin à une couverture si les résultats réels de la couverture sont à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % à la suite de la réforme des taux interbancaires offerts.
- Pour une couverture de la portion taux de référence contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la composante du risque soit séparément identifiable s'applique uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

La variation de la juste valeur du dérivé qui est désigné et admissible comme une couverture de juste valeur, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, est comptabilisée dans les produits d'intérêts nets dans la mesure où la relation de couverture est efficace. La variation de juste valeur qui se rapporte à la partie inefficace de la relation de couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un passif financier ou un autre contrat hôte. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas évalué à la juste valeur avec les variations de la juste valeur comptabilisées en résultat, comme dans le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou désignés comme détenus selon l'option de la JVRN. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés à titre de dérivés au bilan consolidé et sont évalués à la juste valeur, toute variation subséquente de la juste valeur étant comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION ET PRÉSENTATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les établissements à l'étranger sont ceux dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie de présentation de la Banque, tous les actifs et passifs sont évalués dans un premier temps selon la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger, et par la suite, convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs à ces établissements à l'étranger, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de l'établissement à l'étranger. Le solde de l'investissement dans des entités à l'étranger comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, y compris la participation de la Banque dans The Charles Schwab Corporation, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, tel qu'il est attesté par la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation, comme il est décrit à la rubrique « Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille » de la note 5. La valeur obtenue par suite de l'application de l'exception aux fins de l'évaluation du portefeuille doit être répartie entre les instruments financiers individuels au sein du groupe pour parvenir à la juste valeur d'un instrument financier individuel. Les exigences de présentation relatives à la compensation au bilan, telles qu'elles sont décrites à la rubrique « Compensation des instruments financiers » ci-dessus de la présente note, sont alors appliquées, le cas échéant.

Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties ainsi que les coûts de financement non garanti et avantages implicites du marché pour les dérivés négociés hors Bourse.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les « droits conservés ») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs financiers est comptabilisé immédiatement dans les autres produits (pertes), compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, de la juste valeur de tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et de tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie supplémentaire. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie supplémentaire ou peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus, sauf lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou désignés à la JVRN. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prises en pension et des mises en pension détenues à des fins de transaction ou désignées à la JVRN sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation ou les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont données en garantie, elles demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs

qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation. Si la composition d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill a été affecté change par suite de la vente d'une entreprise, d'une restructuration ou d'autres changements, le goodwill est réaffecté aux unités touchées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, sauf si la Banque peut démontrer qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié aux unités touchées.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (7 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque détermine si ses immobilisations incorporelles présentent des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indices de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'immobilisation incorporelle est évaluée et tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits ou les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque évalue si la durée d'utilité de ses actifs amortissables a changé ou soumet ces actifs à un test de dépréciation. Lorsqu'une indication de dépréciation est présente et que l'actif amortissable ne génère pas d'entrées de trésorerie distinctes sur une base autonome, la dépréciation est estimée selon la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif amortissable. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'actif amortissable est évaluée et

tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés, et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés. Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Les baisses de valeur des actifs non courants liés aux locaux et les baisses de valeur du matériel et mobilier lors du classement initial comme détenus en vue de la vente sont incluses respectivement aux postes Charges d'occupation, amortissement compris et Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris et présentées à titre de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Par la suite, un actif non courant ou un groupe destiné à être cédé qui est détenu en vue de la vente n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalent aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs dans le bilan consolidé. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes à prestations définies de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les profits et pertes de réévaluation sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges

d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les profits et pertes de réévaluation cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnités attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation significatives, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnités d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans la charge (le recouvrement) de l'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

CONTRATS DE LOCATION

Un accord contient un contrat de location lorsqu'il comporte un bien déterminé et que la Banque a le droit d'en contrôler l'utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre du droit d'utilisation et une

obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur comme il est décrit ci-dessous. À la date de début du contrat de location, l'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs sur la durée résiduelle du contrat de location, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût, ce qui comprend un montant correspondant à l'obligation locative, sous réserve de certains ajustements. Ultérieurement, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives, tandis que l'obligation locative est désactualisée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'obligation locative est réévaluée s'il y a une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers (p. ex., modifications apportées aux paiements futurs par suite d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements de loyers) ou des changements dans les hypothèses ou les stratégies de la Banque relatives à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Les contrats de location de la Banque sont principalement composés de contrats de location visant des biens immobiliers, du matériel et d'autres actifs. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, et les obligations locatives sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé. La charge d'intérêts liée aux obligations locatives est incluse dans les produits d'intérêts nets et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les contrats de location à court terme, dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation, leurs paiements étant comptabilisés selon la méthode linéaire dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la Banque.

NOTE 3 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du portefeuille d'actifs et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou

le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels de l'instrument satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente l'estimation objective de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan.

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

La direction exerce son jugement d'expert en matière de crédit pour établir la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles.

Une importante part d'incertitude perdure à l'égard de l'évolution de la situation économique et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Des jugements sont portés pour la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Certains actifs financiers transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées, comme établir si les droits de la Banque de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier.

Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris

tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque.

Les droits conservés représentent des droits financiers conservés par la Banque dans les actifs transférés. Ils sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits (pertes) de négociation. Les hypothèses sont passées en revue périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des profits et pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à des variations de ces passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités

économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE – PHASE 2

À compter du 1^{er} novembre 2020, la Banque a adopté de façon anticipée la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 et aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées.

Un allègement est également prévu à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts (comme le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)) à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence diffèrent probablement de ceux existants, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux générés par les transactions déjà comptabilisées, exiger d'autres stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées, mais ces mesures pourraient ne pas suffire à atténuer l'incidence de tous ces risques.

À compter du 31 décembre 2021, la publication des taux LIBOR en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro pour toutes les échéances a pris fin ainsi que celle des taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois. La Banque poursuit la mise en œuvre de son plan de transition à l'égard des autres taux LIBOR en dollar américain (échéances à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois), dont la publication sera abandonnée immédiatement après le 30 juin 2023. et continue d'assurer le suivi des faits nouveaux tout en intégrant au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont publié des lignes directrices et des énoncés de politique à l'intention des institutions relevant de leur juridiction pour limiter l'utilisation du LIBOR en dollar américain à titre de taux de référence dans de nouveaux contrats conclus après le 31 décembre 2021, sous réserve de rares exceptions. En outre, la Banque continue de surveiller la conception et l'utilisation des taux de référence alternatifs dans l'ensemble du secteur, y compris la recommandation officielle de l'Alternative Reference Rate Committee à l'égard des taux à terme prospectifs fondés sur le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) du CME Group. Pour soutenir la transition des anciens contrats dérivés, le courtier en swaps inscrit de la Banque et quatre autres sociétés affiliées de la Banque ont adhéré au International Swaps and Derivatives Association 2020 IBOR Fallbacks Protocol (protocole ISDA). Le protocole ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque aux taux d'intérêt de référence importants assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts qui n'ont pas encore été indexés à un taux de référence alternatif et qui viennent à échéance après le 30 juin 2023 pour les taux LIBOR en dollar américain et après le 31 décembre 2021 pour les autres taux interbancaires offerts qui étaient assujettis à la transition, y compris certains prêts à vue qui n'ont aucune échéance précise. Ces expositions comprennent aussi l'exposition aux taux d'intérêt de référence assujettis aux améliorations apportées à la méthode utilisée par la réforme des taux interbancaires offerts dont l'indexation à un taux de référence alternatif n'est pas nécessaire.

Expositions aux taux LIBOR et aux autres taux assujettis à la réforme^{1, 2}

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Actifs financiers non dérivés ³	88 988 \$	106 912 \$
Passifs financiers non dérivés	604	519
Montants notionnels des dérivés	4 386 899	4 380 555
Engagements hors bilan ⁴	70 772	90 700

¹ Les taux LIBOR assujettis à la réforme ou les taux LIBOR dont l'utilisation a déjà pris fin comprennent les taux suivants : LIBOR en dollar américain, LIBOR en livre sterling, LIBOR en yen japonais, LIBOR en euro et LIBOR en franc suisse. Les autres taux interbancaires offerts assujettis à la réforme ou ceux dont l'utilisation a déjà pris fin comprennent les taux suivants : NIBOR (Norwegian Interbank Offered Rate) en couronne norvégienne, JIBAR (Johannesburg Interbank Average Rate) en rand, SOR (Singapore Dollar Swap Offer Rate) en dollar de Singapour, HIBOR (Hong Kong Interbank Offered Rate) en dollar de Hong Kong, STIBOR (Stockholm Interbank Offered Rate) en couronne suédoise et TIE (Interbank Equilibrium Interest Rate) en peso mexicain. Les autres taux assujettis à la réforme ou ceux dont l'utilisation a déjà pris fin comprennent les taux suivants : EONIA (Euro Overnight Index Average) en euro et CORRA (taux canadien des opérations de pension à un jour).

² Certains dépôts à vue qui n'ont aucune échéance précise permettent au gré de la Banque de changer le taux de référence, par conséquent, ils sont exclus du tableau. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable des dépôts à vue qui n'ont aucune échéance précise s'élevait à 392 millions de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

³ Les prêts présentés comme actifs financiers non dérivés représentent les montants prélevés et excluent la provision pour pertes sur prêts. Au 31 octobre 2022, les actifs financiers non dérivés s'élevaient à 89 milliards de dollars, dont une tranche de 48 milliards de dollars se rapporte aux prêts, une tranche de 33 milliards de dollars, aux titres de créances au coût amorti, une tranche de 5 milliards de dollars, aux actifs financiers à la JVAERG et une tranche de 2 milliards de dollars, aux prêts à vue qui n'ont aucune échéance précise. Au 31 octobre 2021, les actifs financiers non dérivés s'élevaient à 107 milliards de dollars, dont une tranche de 62 milliards de dollars se rapporte aux prêts, une tranche de 37 milliards de dollars, aux titres de créances au coût amorti, une tranche de 6 milliards de dollars, aux actifs financiers à la JVAERG et une tranche de 2 milliards de dollars aux prêts à vue qui n'ont aucune échéance précise.

⁴ Les expositions représentent les engagements non utilisés autorisés et disponibles. Pour les facilités multidevises, l'emprunt est généralement libellé dans la même devise que celle de la facilité; par conséquent, la Banque a présumé que le taux d'intérêt de référence pour ses engagements de crédit et des liquidités non utilisé est libellé dans la même devise que celle de du taux de référence de la facilité aux fins des informations présentées dans le présent tableau.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR a annoncé que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024. Le CDOR est actuellement le principal taux d'intérêt de référence au Canada et est largement utilisé pour les instruments financiers libellés en dollars canadiens, entre autres les dérivés, les prêts, les billets à taux variable ainsi que comme taux de référence quotidien pour les emprunts par voie d'acceptations bancaires canadiennes. La Banque a intégré cette position dans son plan relatif à la réforme

des taux de référence dans le but d'assurer une transition harmonieuse et de gérer son incidence au moyen de mesures d'atténuation appropriées. Incline des libellés de remplacement appropriés dans les contrats, rendre disponibles de nouveaux produits utilisant comme référence le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) ou d'autres taux de référence alternatifs, se préparer à mettre fin aux émissions d'instruments financiers fondés sur le CDOR, assurer le passage à d'autres taux des anciens contrats fondés sur le CDOR et assurer la préparation opérationnelle globale font partie de ces mesures.

Le tableau suivant présente les expositions de la Banque aux instruments financiers utilisant comme référence le taux CDOR qui n'ont pas encore été indexés à un taux de référence alternatif et qui viennent à échéance après le 28 juin 2024.

Expositions aux taux CDOR assujettis à la réforme^{1, 2}

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2022	31 juillet 2022
Actifs financiers non dérivés ³	10 742 \$	6 261 \$
Passifs financiers non dérivés ⁴	12 689	12 965
Montants notionnels des dérivés	3 066 690	2 693 607
Engagements hors bilan ⁵	42 022	38 643

¹ Les taux CDOR comprennent les expositions aux échéances à un mois, à deux mois et à trois mois pour les taux CDOR offerts et les taux utilisés pour les acceptations bancaires.

² Certains dépôts à vue qui n'ont aucune échéance précise permettent au gré de la Banque de changer le taux de référence, par conséquent, ils sont exclus du tableau. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable des dépôts à vue qui n'ont aucune échéance précise s'élevait à 8 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 juillet 2022).

³ Les prêts présentés comme actifs financiers non dérivés représentent les montants prélevés et excluent la provision pour pertes sur prêts. Au 31 octobre 2022, les actifs financiers non dérivés s'élevaient à 11 milliards de dollars, dont une tranche de 3 milliards de dollars se rapporte aux prêts et une tranche de 5 milliards de dollars, aux titres de créances au coût amorti. Au 31 juillet 2022, les actifs financiers non dérivés s'élevaient à 6 milliards de dollars, dont une tranche de 2 milliards de dollars se rapporte aux prêts et une tranche de 2 milliards de dollars, aux titres de créances au coût amorti.

⁴ Au 31 octobre 2022, les passifs financiers non dérivés s'élevaient à 13 milliards de dollars, dont une tranche de 9 milliards de dollars se rapporte aux billets et débiteures subordonnés. Au 31 juillet 2022, les passifs financiers non dérivés s'élevaient à 13 milliards de dollars, dont une tranche de 9 milliards de dollars se rapporte aux billets et débiteures subordonnés.

⁵ Les expositions représentent les engagements non utilisés autorisés et disponibles. Pour les facilités multidevises, l'emprunt est généralement libellé dans la même devise que celle de la facilité; par conséquent, la Banque a présumé que le taux d'intérêt de référence pour ses engagements de crédit et des liquidités non utilisé est libellé dans la même devise que celle de du taux de référence de la facilité aux fins des informations présentées dans le présent tableau. Au 31 octobre 2022, les engagements hors bilan comprenaient des montants empruntés par voie d'acceptations bancaires de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 juillet 2022).

NOTE 4 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque n'a adopté aucune nouvelle méthode comptable pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Selon IFRS 17, les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque et est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

La Banque procède à la mise en œuvre d'une solution logicielle, y compris à la préparation des données, à la mise à l'essai et à la configuration du système et à d'autres mises en œuvre en ce sens.

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les actifs et passifs financiers désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

a) GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

b) MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement américain et des titres de créance des organismes gouvernementaux américains est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) repose sur des cours de courtiers et des prix de fournisseurs indépendants, ou lorsque ces cours ou ces prix ne sont pas disponibles facilement, d'autres techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, peuvent être utilisées. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les cours de courtiers ou les prix de fournisseurs indépendants comprennent des courbes de rendement d'obligations de gouvernements et des données sur les transactions exécutées.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVRN, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours d'autres courtiers dignes de confiance ou utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVAERG est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

Marchandises

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios

dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Le rajustement de la valeur du crédit (RVC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir le RVC, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en utilisant les écarts de crédit observables sur le marché ou les écarts de crédit de remplacement pour apprécier les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement non garantis et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et le calcul de la juste valeur. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché et l'exposition moyenne attendue par contrepartie.

La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie en matière de rajustements de valeur et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction et des dépôts désignés à la JVRN, qui sont compris dans les passifs financiers désignés à la JVRN, est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres

ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises et certaines obligations et actions achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques, et utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur, se reporter à la note 2.

c) JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sont présentées dans le tableau ci-après. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière selon les techniques d'évaluation utilisées par la Banque. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable de certains actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur, lesquels comprennent la trésorerie et les montants à recevoir de banques, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients au titre d'acceptations, les montants à recevoir des courtiers et des clients, les autres actifs, les acceptations, les montants à payer aux courtiers et aux clients et les autres passifs. La quasi-totalité des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension est évaluée au coût amorti, la valeur comptable se rapprochant de leur juste valeur.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	256 362 \$	244 523 \$	208 559 \$	207 927 \$
Autres titres de créance	86 412	81 913	60 380	60 525
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	342 774	326 436	268 939	268 452
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831 043	810 912	722 622	725 177
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	1 173 817 \$	1 137 348 \$	991 561 \$	993 629 \$
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	1 229 970 \$	1 218 552 \$	1 125 125 \$	1 124 762 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	15 072	14 366	15 262	15 202
Billets et débiteures subordonnés	11 290	10 853	11 230	11 838
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	1 256 332 \$	1 243 771 \$	1 151 617 \$	1 151 802 \$

¹ Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

d) HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie

à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2022 et 2021, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	– \$	244 513 \$	10 \$	244 523 \$	20 \$	207 897 \$	10 \$	207 927 \$
Autres titres de créance	–	81 912	1	81 913	–	60 524	1	60 525
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	326 425	11	326 436	20	268 421	11	268 452
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	–	261 618	549 294	810 912	–	251 034	474 143	725 177
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	– \$	588 043 \$	549 305 \$	1 137 348 \$	20 \$	519 455 \$	474 154 \$	993 629 \$
PASSIFS								
Dépôts	– \$	1 218 552 \$	– \$	1 218 552 \$	– \$	1 124 762 \$	– \$	1 124 762 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	–	14 366	–	14 366	–	15 202	–	15 202
Billets et débiteures subordonnés	–	10 853	–	10 853	–	11 838	–	11 838
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	– \$	1 243 771 \$	– \$	1 243 771 \$	– \$	1 151 802 \$	– \$	1 151 802 \$

¹ Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2022 et 2021, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>Aux</i>							
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction¹								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	620 \$	9 042 \$	– \$	9 662 \$	294 \$	10 902 \$	– \$	11 196 \$
Provinces	–	7 706	–	7 706	–	8 326	–	8 326
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2	23 466	–	23 468	–	13 241	–	13 241
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	8 341	–	8 341	–	7 785	–	7 785
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	2 109	–	2 109	–	1 500	–	1 500
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	–	6 604	–	6 604	–	5 970	–	5 970
Autres émetteurs	–	12 344	49	12 393	–	12 389	6	12 395
Titres de capitaux propres	44 424	32	–	44 456	59 933	158	33	60 124
Prêts détenus à des fins de transaction	–	11 749	–	11 749	–	12 405	–	12 405
Marchandises	16 084	1 149	–	17 233	13 919	720	–	14 639
Droits conservés	–	5	–	5	–	9	–	9
	61 130	82 547	49	143 726	74 146	73 405	39	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Prêts	228	6 608	845	7 681	166	6 127	760	7 053
	–	3 265	–	3 265	–	2 334	3	2 337
	228	9 873	845	10 946	166	8 461	763	9 390
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	167	23 699	–	23 866	12	10 277	1	10 290
Contrats de change	35	72 006	5	72 046	26	35 786	7	35 819
Contrats dérivés de crédit	–	56	–	56	–	57	–	57
Dérivés d'actions	4	4 303	–	4 307	3	5 359	–	5 362
Contrats de marchandises	634	2 919	45	3 598	365	2 495	39	2 899
	840	102 983	50	103 873	406	53 974	47	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières ¹								
	–	5 039	–	5 039	–	4 564	–	4 564
	–	5 039	–	5 039	–	4 564	–	4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	16 368	–	16 368	–	12 519	–	12 519
Provinces	–	20 240	–	20 240	–	18 143	–	18 143
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	11 559	–	11 559	–	19 300	–	19 300
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	1 682	–	1 682	–	6 564	–	6 564
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 033	–	1 033	–	1 254	–	1 254
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	–	4 440	–	4 440	–	6 981	–	6 981
Obligations de sociétés et autres	–	8 621	60	8 681	–	8 040	64	8 104
Titres de capitaux propres	840	2	2 477	3 319	2 989	1	1 609	4 599
Prêts	–	2 353	–	2 353	–	1 602	–	1 602
	840	66 298	2 537	69 675	2 989	74 404	1 673	79 066
Valeurs mobilières prises en pension	–	7 450	–	7 450	–	7 992	–	7 992

¹ Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Aux							
	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	23 389 \$	416 \$	23 805 \$	– \$	22 750 \$	141 \$	22 891 \$
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	112	19 010	156	19 278	14	11 580	89	11 683
Contrats de change	23	62 378	1	62 402	28	35 146	–	35 174
Contrats dérivés de crédit	–	152	–	152	–	347	–	347
Dérivés d'actions	–	5 804	59	5 863	–	7 932	82	8 014
Contrats de marchandises	234	3 186	18	3 438	300	1 596	8	1 904
	369	90 530	234	91 133	342	56 601	179	57 122
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	12 612	–	12 612	–	13 505	–	13 505
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	162 742	44	162 786	–	113 912	76	113 988
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹	2 909	42 596	–	45 505	2 015	40 360	9	42 384
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	–	9 509	–	9 509	–	5 126	–	5 126

¹ Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

e) TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS DES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR SUR UNE BASE RÉCURRENTÉ

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants ou non sur un marché actif. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a transféré des obligations des gouvernements américains à la JVAERG d'un montant de 383 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a transféré des obligations des gouvernements canadiens à la JVAERG d'un montant de 400 millions de dollars hors du niveau 2 dans le niveau 1, lesquelles sont par la suite venues à échéance.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 2 et le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, des transferts de dépôts détenus à des fins de transaction et de dérivés d'actions hors du niveau 3 dans le niveau 2 ont été effectués du fait de changements à l'égard du degré d'observabilité de certaines données dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments.

Il n'y a eu aucun autre changement important aux données non observables et aux sensibilités des actifs et passifs classés dans le niveau 3 au cours des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

f) RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2022	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁵
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2021	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global ^{2,3}	Achats/émissions	Ventes/règlements ⁴	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS									
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction									
Autres titres de créance	6 \$	1 \$	– \$	5 \$	(15) \$	57 \$	(5) \$	49 \$	– \$
Titres de capitaux propres	33	–	–	24	(57)	–	–	–	–
	39	1	–	29	(72)	57	(5)	49	–
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières	760	95	–	193	(89)	–	(114)	845	8
Prêts	3	–	–	–	(3)	–	–	–	–
	763	95	–	193	(92)	–	(114)	845	8
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Autres titres de créance	64	–	4	–	(8)	–	–	60	–
Titres de capitaux propres	1 609	–	86	636	146	–	–	2 477	78
	1 673 \$	– \$	90 \$	636 \$	138 \$	– \$	– \$	2 537 \$	78 \$
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction⁵									
	(141) \$	40 \$	– \$	(324) \$	3 \$	(11) \$	17 \$	(416) \$	31 \$
Dérivés⁷									
Contrats de taux d'intérêt	(88)	(93)	–	–	7	–	18	(156)	(52)
Contrats de change	7	(4)	–	–	–	1	–	4	2
Dérivés d'actions	(82)	(5)	–	–	–	3	25	(59)	23
Contrats de marchandises	31	58	–	–	(62)	–	–	27	21
	(132)	(44)	–	–	(55)	4	43	(184)	(6)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net									
	(76)	(238)	–	(337)	607	–	–	(44)	(238)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert									
	(9)	–	–	–	9	–	–	–	–
	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2021	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁵
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2020	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global ^{2,3}	Achats/émissions	Ventes/règlements ⁴	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS									
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	16 \$	2 \$	– \$	– \$	(18) \$	1 \$	(1) \$	– \$	– \$
Autres titres de créance	3	–	–	23	(3)	7	(24)	6	–
Titres de capitaux propres	–	–	–	33	–	–	–	33	–
	19	2	–	56	(21)	8	(25)	39	–
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières	571	130	–	140	(81)	–	–	760	76
Prêts	3	–	–	–	–	–	–	3	–
	574	130	–	140	(81)	–	–	763	76
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Autres titres de créance	20	–	4	–	–	40	–	64	4
Titres de capitaux propres	1 579	–	32	161	(163)	–	–	1 609	20
	1 599 \$	– \$	36 \$	161 \$	(163) \$	40 \$	– \$	1 673 \$	24 \$

¹ Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

² Autres éléments du résultat global.

³ Comprendent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

⁴ Comprendent les variations de change.

⁵ Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁶ Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁷ Composés d'actifs dérivés de 50 millions de dollars (47 millions de dollars au 31 octobre 2021/1^{er} novembre 2021; 381 millions de dollars au 1^{er} novembre 2020) et de passifs dérivés de 234 millions de dollars (179 millions de dollars au 31 octobre 2021/1^{er} novembre 2021; 1 200 millions de dollars au 1^{er} novembre 2020), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3 (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2020	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2021	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁵
		Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global ^{2,3}	Achats/émissions	Ventes/règlements ⁴	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction⁶	(4 649) \$	(999) \$	– \$	(790) \$	2 636 \$	(7) \$	3 668 \$	(141) \$	(5) \$
Dérivés⁷									
Contrats de taux d'intérêt	(96)	(9)	–	–	17	–	–	(88)	7
Contrats de change	2	5	–	–	–	1	(1)	7	6
Dérivés d'actions	(707)	(729)	–	(36)	235	3	1 152	(82)	52
Contrats de marchandises	(18)	55	–	–	(6)	–	–	31	32
	(819)	(678)	–	(36)	246	4	1 151	(132)	97
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(24)	(51)	–	(263)	262	–	–	(76)	(44)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	–	(8)	(1)	(1)	1	(9)	–

¹ Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

² Autres éléments du résultat global.

³ Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

⁴ Comprennent les variations de change.

⁵ Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁶ Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁷ Composés d'actifs dérivés de 50 millions de dollars (47 millions de dollars au 31 octobre 2021/1^{er} novembre 2021; 381 millions de dollars aux 1^{er} novembre 2020) et de passifs dérivés de 234 millions de dollars (179 millions de dollars aux 31 octobre 2021/1^{er} novembre 2021; 1 200 millions de dollars au 1^{er} novembre 2020), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

g) ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de

compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation/diminution du ratio de financement fera augmenter/diminuer la valeur des passifs au titre des engagements de prêt compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Valeur liquidative

La juste valeur de certains fonds privés est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds qui ont recours à des méthodes d'évaluation puisqu'aucun prix n'est observable pour ces instruments.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées

pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

				31 octobre 2022		31 octobre 2021		Aux
Technique d'évaluation		Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité	
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	100	s. o. ¹	s. o.	points	
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	102	–	102	points	
Titres de capitaux propres ²	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%	
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	–	–	9	9	%	
	Comparable de marché	Équivalent de prix	128	145	35	36	%	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%	
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	9	9	11	13	%	
	Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice ³	–	20,0	2,8	20,0	fois	
	Fondée sur le prix	Valeur liquidative ³	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés Contrats de taux d'intérêt	Flux de trésorerie actualisés	Courbes de swaps indexés sur l'inflation	–	3	1	3	%	
			Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	65	75	60	75
Contrats de change	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	8	17	4	33	%	
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	–	95	–	93	%	
		Corrélation quanto	–	68	10	15	%	
		Rendement de l'action	–	7	–	7	%	
		Volatilité des actions	13	76	27	240	%	
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(67)	(47)	(67)	(47)	%	
		Corrélation des options sur swap	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	%	
Dépôts détenus à des fins de transaction	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	s. o.	s. o.	–	93	%	
		Corrélation quanto	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	%	
		Rendement de l'action	–	5	–	2	%	
		Volatilité des actions	99	99	22	114	%	
		Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	55	821	35	484	%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	6	65	3	89	%	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	s. o.	s. o.	100	100	points	
			Prix de nouvelles émissions	Prix de nouvelles émissions	s. o.	s. o.	100	100

¹ Sans objet.

² Les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,7 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2021), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché; ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

³ Aucune information n'a été fournie sur la valeur liquidative des fonds privés en raison de la large fourchette de prix de ces instruments.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. La sensibilité des titres détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN et des titres de capitaux propres à la JVAERG a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables, qui peuvent inclure la

volatilité, les écarts de crédit et la corrélation. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix et de la volatilité de l'instrument de capitaux propres sous-jacent. La sensibilité des passifs financiers désignés à la JVRN a été calculée en soumettant le ratio de financement à un choc à la hausse et à un choc à la baisse.

Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Aux			
	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	115 \$	42 \$	92 \$	38 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de capitaux propres	22	8	16	7
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	15	21	12	10
Dérivés d'actions	2	2	2	1
	17	23	14	11
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
	7	7	9	13
Total	162 \$	81 \$	131 \$	69 \$

Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Solde au début de l'exercice	32 \$	36 \$
Nouvelles transactions	(13)	47
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(10)	(51)
Solde à la fin de l'exercice	9 \$	32 \$

h) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations

du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance ont été désignés à la JVRN étant donné qu'ils sont couverts économiquement par des dérivés et que cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes et sont inclus dans les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé. En plus, certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ont été désignées à la JVRN étant donné que ces instruments sont compris dans un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur; ces obligations sont incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. La juste valeur des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension désignées comme étant à la JVRN était de 5 014 millions de dollars au 31 octobre 2022 (1 491 millions de dollars au 31 octobre 2021).

Pour les passifs financiers désignés à la JVRN, le montant estimatif que la Banque serait contractuellement tenue de verser à l'échéance, lequel est calculé à partir des notionnels, était plus faible de 288 millions de dollars que sa juste valeur au 31 octobre 2022 (9 millions de dollars au 31 octobre 2021).

NOTE 6 COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer

le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments dans le tableau à la note 16 et au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments dans le tableau à la note 18.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan consolidé ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets et présentés au

poste pertinent du bilan consolidé, après compensation des opérations réalisées avec les mêmes contreparties. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

Aux

31 octobre 2022

	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé	Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé ^{1, 2}		
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Actifs affectés en garantie	Montant net
Actifs financiers						
Dérivés	121 791 \$	17 918 \$	103 873 \$	60 796 \$	18 887 \$	24 190 \$
Valeurs mobilières prises en pension	183 323	23 156	160 167	8 473	149 315	2 379
Total	305 114	41 074	264 040	69 269	168 202	26 569
Passifs financiers						
Dérivés	109 051	17 918	91 133	60 796	28 374	1 963
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	151 180	23 156	128 024	8 473	118 391	1 160
Total	260 231 \$	41 074 \$	219 157 \$	69 269 \$	146 765 \$	3 123 \$

31 octobre 2021

Actifs financiers						
Dérivés	60 692 \$	6 265 \$	54 427 \$	34 239 \$	9 774 \$	10 414 \$
Valeurs mobilières prises en pension	191 818	24 534	167 284	10 130	156 505	649
Total	252 510	30 799	221 711	44 369	166 279	11 063
Passifs financiers						
Dérivés	63 387	6 265	57 122	34 239	21 660	1 223
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	168 631	24 534	144 097	10 130	133 626	341
Total	232 018 \$	30 799 \$	201 219 \$	44 369 \$	155 286 \$	1 564 \$

¹ La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

² Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont détenues par la Banque à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction sont comprises au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction sont comprises aux postes Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, Actifs financiers désignés à la JVRN, Actifs financiers à la JVAERG, ou Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé.

a) DURÉES CONTRACTUELLES RESTANTES JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹							
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 849 \$	1 530 \$	1 366 \$	850 \$	1 067 \$	– \$	9 662 \$	11 196 \$
Provinces	1 366	1 610	1 040	1 511	2 179	–	7 706	8 326
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	5 077	7 152	2 326	2 254	6 659	–	23 468	13 241
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5 545	970	722	832	272	–	8 341	7 785
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	430	699	757	–	–	–	1 886	1 346
Commercial	40	84	57	42	–	–	223	154
	17 307	12 045	6 268	5 489	10 177	–	51 286	42 048
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	1 023	1 858	1 376	1 456	891	–	6 604	5 970
Autres émetteurs								
	3 426	4 666	2 811	1 318	172	–	12 393	12 395
	4 449	6 524	4 187	2 774	1 063	–	18 997	18 365
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	44 423	44 423	60 074
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	33	33	50
	–	–	–	–	–	44 456	44 456	60 124
Droits conservés								
	–	2	–	3	–	–	5	9
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
	21 756 \$	18 571 \$	10 455 \$	8 266 \$	11 240 \$	44 456 \$	114 744 \$	120 546 \$
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	– \$	2 \$	17 \$	– \$	268 \$	– \$	287 \$	155 \$
	–	2	17	–	268	–	287	155
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	–	20	224	2	–	464	710	638
Titres adossés à des actifs								
	1	3 501	825	1 261	312	–	5 900	5 615
Autres émetteurs								
	–	–	–	–	–	35	35	67
	1	3 521	1 049	1 263	312	499	6 645	6 320
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	698	698	561
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	51	51	17
	–	–	–	–	–	749	749	578
Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net								
	1 \$	3 523 \$	1 066 \$	1 263 \$	580 \$	1 248 \$	7 681 \$	7 053 \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	203 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	203 \$	247 \$
Provinces	728	101	–	797	10	–	1 636	1 525
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	8	–	–	–	8	22
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	516	4	55	–	–	–	575	367
	1 447	105	63	797	10	–	2 422	2 161
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens								
	386	795	752	332	70	–	2 335	2 318
Autres émetteurs								
	42	220	20	–	–	–	282	85
	428	1 015	772	332	70	–	2 617	2 403
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	1 875 \$	1 120 \$	835 \$	1 129 \$	80 \$	– \$	5 039 \$	4 564 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022						Aux	31 octobre 2021
	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						Total	Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	1 349 \$	5 728 \$	1 147 \$	7 826 \$	318 \$	– \$	16 368 \$	12 519 \$
Provinces	1 279	4 077	2 624	11 917	343	–	20 240	18 143
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	3 079	2 042	3 074	629	2 735	–	11 559	19 300
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	268	982	326	106	–	–	1 682	6 564
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	24	–	1 009	–	–	–	1 033	1 254
	5 999	12 829	8 180	20 478	3 396	–	50 882	57 780
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
	1 682	91	264	146	2 257	–	4 440	6 981
Obligations de sociétés et autres								
	1 076	2 933	2 228	1 414	1 030	–	8 681	8 104
	2 758	3 024	2 492	1 560	3 287	–	13 121	15 085
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	2 221	2 221	4 117
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	1 098	1 098	482
	–	–	–	–	–	3 319	3 319	4 599
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
	8 757 \$	15 853 \$	10 672 \$	22 038 \$	6 683 \$	3 319 \$	67 322 \$	77 464 \$
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	3 189 \$	2 503 \$	11 020 \$	1 629 \$	1 412 \$	– \$	19 753 \$	22 593 \$
Provinces	239	2 253	2 373	11 789	–	–	16 654	10 930
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	16 155	27 687	23 329	54 114	51 098	–	172 383	135 303
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	10 423	15 582	16 711	4 856	–	–	47 572	39 733
	30 006	48 025	53 433	72 388	52 510	–	256 362	208 559
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
	180	7 174	13 938	9 557	19 044	–	49 893	33 172
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	167	108	16 967	–	17 242	16 214
Émetteurs canadiens								
	45	351	2 689	1 211	–	–	4 296	2 133
Autres émetteurs								
	1 873	3 319	5 163	4 626	–	–	14 981	8 861
	2 098	10 844	21 957	15 502	36 011	–	86 412	60 380
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
	32 104	58 869	75 390	87 890	88 521	–	342 774	268 939
Total des valeurs mobilières								
	64 493 \$	97 936 \$	98 418 \$	120 586 \$	107 104 \$	49 023 \$	537 560 \$	478 566 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

b) PROFITS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2022 et 2021.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	16 420 \$	69 \$	(121) \$	16 368 \$	12 428 \$	98 \$	(7) \$	12 519 \$
Provinces	20 279	99	(138)	20 240	17 935	218	(10)	18 143
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	11 855	22	(318)	11 559	19 232	83	(15)	19 300
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	1 715	1	(34)	1 682	6 551	13	–	6 564
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	1 035	1	(3)	1 033	1 251	3	–	1 254
	51 304	192	(614)	50 882	57 397	415	(32)	57 780
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	4 511	–	(71)	4 440	6 957	30	(6)	6 981
Obligations de sociétés et autres	8 820	23	(162)	8 681	8 054	68	(18)	8 104
	13 331	23	(233)	13 121	15 011	98	(24)	15 085
Total des titres de créance	64 635	215	(847)	64 003	72 408	513	(56)	72 865
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	2 191	63	(33)	2 221	3 887	310	(80)	4 117
Actions privilégiées	1 100	71	(73)	1 098	470	43	(31)	482
	3 291	134	(106)	3 319	4 357	353	(111)	4 599
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	67 926 \$	349 \$	(953) \$	67 322 \$	76 765 \$	866 \$	(167) \$	77 464 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

c) TITRES DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Le tableau suivant présente la juste valeur

des titres de capitaux propres désignés à la JVAERG et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci aux 31 octobre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	Aux		Exercices clos les	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Juste valeur		Revenus de dividendes comptabilisés	
Actions ordinaires	2 221 \$	4 117 \$	171 \$	143 \$
Actions privilégiées	1 098	482	42	18
Total	3 319 \$	4 599 \$	213 \$	161 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement d'une juste valeur de 2 345 millions de dollars (146 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a dégagé des profits cumulés de 224 millions de dollars (15 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de 14 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

d) PROFITS NETS RÉALISÉS (PERTES NETTES RÉALISÉES) SUR LES TITRES DE CRÉANCE

La Banque a cédé certains titres de créance évalués au coût amorti et à la JVAERG au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les profits nets réalisés et les pertes nettes réalisées sur les titres cédés au cours des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, qui sont inclus dans les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les titres de créance

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Titres de créance au coût amorti	62 \$	(61) \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	75
Total	60 \$	14 \$

e) QUALITÉ DU CRÉDIT DES TITRES DE CRÉANCE

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2022. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3. Pour de plus amples renseignements sur la provision pour pertes sur créances (au bilan et à l'état du résultat) à l'égard des titres de créance, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur créances (au bilan) » de la note 8.

Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Titres de créance¹								
Première qualité	404 620 \$	– \$	s. o. \$	404 620 \$	339 426 \$	– \$	s. o. \$	339 426 \$
Qualité inférieure	1 964	155	s. o.	2 119	2 235	83	s. o.	2 318
Actifs surveillés et classés	s. o.	39	s. o.	39	s. o.	62	s. o.	62
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	–	–
Total des titres de créance	406 584	194	–	406 778	341 661	145	–	341 806
Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti	1	–	–	1	2	–	–	2
Total des titres de créance, déduction faite de la provision	406 583	194	–	406 777	341 659	145	–	341 804

¹ Comprendent les titres de créance adossés à des prêts garantis par le gouvernement de 192 millions de dollars (1 million de dollars au 31 octobre 2021), lesquels sont présentés comme ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

Au 31 octobre 2022, le total des titres de créance, déduction faite de la provision, présenté dans le tableau ci-dessus comprenait des titres de créance évalués au coût amorti, déduction faite de la provision, de 342 774 millions de dollars (268 939 millions de dollars au 31 octobre 2021) et des titres de créances évalués à la JVAERG de 64 003 millions de dollars (72 865 millions de dollars au 31 octobre 2021).

Aux 31 octobre 2022 et 2021, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

NOTE 8 PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

a) PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Le tableau suivant présente les détails sur les prêts et les acceptations de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre	
	2022	2021
Prêts hypothécaires résidentiels	293 924 \$	268 340 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	206 152	189 864
Cartes de crédit	36 010	30 738
Entreprises et gouvernements	301 389	240 070
	837 475	729 012
Engagements de clients au titre d'acceptations	19 733	18 448
Prêts à la JVAERG (Note 5)	2 353	1 602
Total des prêts et acceptations	859 561	749 062
Total de la provision pour pertes sur prêts	6 432	6 390
Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision	853 129	742 672

Aux fins de la présentation dans le tableau « Prêts et acceptations par notation de risque », les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts à la JVAERG) et les engagements de clients au titre d'acceptations sont regroupés de la manière suivante :

Prêts et acceptations – Entreprises et gouvernements

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre	
	2022	2021
Prêts au coût amorti	301 389 \$	240 070 \$
Engagements de clients au titre d'acceptations	19 733	18 448
Prêts à la JVAERG (Note 5)	2 353	1 602
Prêts et acceptations	323 475	260 120
Provision pour pertes sur prêts et acceptations	2 739	2 751
Prêts et acceptations, déduction faite de la provision	320 736	257 369

b) QUALITÉ DU CRÉDIT DES PRÊTS

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements, notamment sur les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail ainsi que sur l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2022.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts, des acceptations et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de

la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Prêts et acceptations par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels^{1, 2, 3}								
Risque faible	208 450 \$	59 \$	s. o. \$	208 509 \$	208 030 \$	4 113 \$	s. o. \$	212 143 \$
Risque normal	67 280	6 767	s. o.	74 047	38 922	9 768	s. o.	48 690
Risque moyen	418	8 132	s. o.	8 550	–	4 405	s. o.	4 405
Risque élevé	10	2 096	350	2 456	–	2 380	266	2 646
Défaillance	s. o.	s. o.	362	362	s. o.	s. o.	456	456
Total des prêts	276 158	17 054	712	293 924	246 952	20 666	722	268 340
Provision pour pertes sur prêts	127	140	56	323	35	175	51	261
Prêts, déduction faite de la provision	276 031	16 914	656	293 601	246 917	20 491	671	268 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers⁴								
Risque faible	92 653	2 127	s. o.	94 780	94 425	1 397	s. o.	95 822
Risque normal	61 508	13 799	s. o.	75 307	62 484	1 255	s. o.	63 739
Risque moyen	21 990	6 350	s. o.	28 340	18 201	3 917	s. o.	22 118
Risque élevé	2 202	4 793	335	7 330	1 073	6 346	379	7 798
Défaillance	s. o.	s. o.	395	395	s. o.	s. o.	387	387
Total des prêts	178 353	27 069	730	206 152	176 183	12 915	766	189 864
Provision pour pertes sur prêts	619	850	154	1 623	520	914	139	1 573
Prêts, déduction faite de la provision	177 734	26 219	576	204 529	175 663	12 001	627	188 291
Cartes de crédit								
Risque faible	6 532	11	s. o.	6 543	5 467	7	s. o.	5 474
Risque normal	10 760	137	s. o.	10 897	10 109	68	s. o.	10 177
Risque moyen	10 794	1 184	s. o.	11 978	8 909	1 158	s. o.	10 067
Risque élevé	2 590	3 653	265	6 508	476	4 319	149	4 944
Défaillance	s. o.	s. o.	84	84	s. o.	s. o.	76	76
Total des prêts	30 676	4 985	349	36 010	24 961	5 552	225	30 738
Provision pour pertes sur prêts	685	855	207	1 747	671	996	138	1 805
Prêts, déduction faite de la provision	29 991	4 130	142	34 263	24 290	4 556	87	28 933
Entreprises et gouvernements^{1, 2, 3, 5}								
Première qualité ou risque faible ou normal	144 994	596	s. o.	145 590	110 129	699	s. o.	110 828
Qualité inférieure ou risque moyen	156 749	10 057	s. o.	166 806	125 638	12 149	s. o.	137 787
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	507	9 745	83	10 335	108	10 547	70	10 725
Défaillance	s. o.	s. o.	744	744	s. o.	s. o.	780	780
Total des prêts et acceptations	302 250	20 398	827	323 475	235 875	23 395	850	260 120
Provision pour pertes sur prêts et acceptations	1 091	1 304	344	2 739	1 037	1 407	307	2 751
Prêts et acceptations, déduction faite de la provision	301 159	19 094	483	320 736	234 838	21 988	543	257 369
Total des prêts et acceptations⁶	787 437	69 506	2 618	859 561	683 971	62 528	2 563	749 062
Total de la provision pour pertes sur prêts^{6, 7}	2 522	3 149	761	6 432	2 263	3 492	635	6 390
Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision⁶	784 915 \$	66 357 \$	1 857 \$	853 129 \$	681 708 \$	59 036 \$	1 928 \$	742 672 \$

¹ Aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 110 millions de dollars (86 millions de dollars au 31 octobre 2021), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

² Excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 12 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 octobre 2021) et 3 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

³ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 77 milliards de dollars (82 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

⁴ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 9 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

⁵ Comprennent les prêts garantis par des organismes gouvernementaux de 28 milliards de dollars (26 milliards de dollars au 31 octobre 2021), qui sont principalement comptabilisés comme des prêts d'emprunteurs ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

⁶ L'étape 3 comprend les prêts dépréciés acquis d'un montant de 115 millions de dollars (152 millions de dollars au 31 octobre 2021) et la provision connexe pour pertes sur prêts d'un montant de 4 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2021) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque « Défaillance » puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.

⁷ Inclut la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts qui sont évalués à la JVAERG de néant (néant au 31 octobre 2021).

Prêts et acceptations par notation de risque (suite) – Instruments de crédit hors bilan¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	<i>Aux</i>							
Expositions de détail²								
Risque faible	240 203 \$	1 174 \$	s. o. \$	241 377 \$	222 348 \$	232 \$	s. o. \$	222 580 \$
Risque normal	87 113	1 178	s. o.	88 291	80 529	501	s. o.	81 030
Risque moyen	21 914	1 015	s. o.	22 929	13 993	551	s. o.	14 544
Risque élevé	1 272	1 374	–	2 646	890	1 004	–	1 894
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	–	–
Expositions autres que de détail³								
Première qualité	229 592	–	s. o.	229 592	195 293	–	s. o.	195 293
Qualité inférieure	84 301	3 642	s. o.	87 943	80 076	5 329	s. o.	85 405
Actifs surveillés et classés	237	4 265	–	4 502	38	5 097	–	5 135
Défaillance	s. o.	s. o.	116	116	s. o.	s. o.	86	86
Total des instruments de crédit hors bilan	664 632	12 648	116	677 396	593 167	12 714	86	605 967
Provision pour les instruments de crédit hors bilan	433	495	3	931	386	467	3	856
Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision	664 199 \$	12 153 \$	113 \$	676 465 \$	592 781 \$	12 247 \$	83 \$	605 111 \$

¹ Compte non tenu des engagements hypothécaires.

² Comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 352 milliards de dollars (318 milliards de dollars au 31 octobre 2021), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

³ Comprennent la tranche non utilisée de 51 milliards de dollars (48 milliards de dollars au 31 octobre 2021) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

c) PRÊTS DOUTEUX

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
	<i>Aux</i>							
Prêts hypothécaires résidentiels	688 \$	640 \$	56 \$	656 \$	681 \$	630 \$	51 \$	717 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	736	713	154	733	799	746	139	850
Cartes de crédit	349	349	207	277	224	225	138	258
Entreprises et gouvernements	849	801	340	775	912	810	301	968
Total	2 622 \$	2 503 \$	757 \$	2 441 \$	2 616 \$	2 411 \$	629 \$	2 793 \$

¹ Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

² Représente le solde exigible aux termes du contrat.

d) PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur créances de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates, y compris sur la provision pour les instruments hors bilan dans les catégories applicables.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au début de la période	Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat)	Radiations, nettes des reprises	Écart de conversion, cessions et autres ajustements	Solde à la fin de la période	Solde au début de la période	Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat)	Radiations, nettes des reprises	Écart de conversion, cessions et autres ajustements	Solde à la fin de la période
<i>Exercices clos les 31 octobre</i>										
	2022					2021				
Prêts hypothécaires résidentiels	261 \$	56 \$	(2) \$	8 \$	323 \$	302 \$	(26) \$	(10) \$	(5) \$	261 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 649	549	(553)	59	1 704	2 112	135	(531)	(67)	1 649
Cartes de crédit	2 314	582	(684)	140	2 352	3 184	(14)	(708)	(148)	2 314
Entreprises et gouvernements	3 022	(114)	(88)	164	2 984	3 779	(320)	(249)	(188)	3 022
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan	7 246	1 073	(1 327)	371	7 363	9 377	(225)	(1 498)	(408)	7 246
Titres de créance au coût amorti	2	(1)	–	–	1	2	–	–	–	2
Titres de créance à la JVAERG	7	(5)	–	–	2	5	1	–	1	7
Total de la provision pour pertes sur créances sur les titres de créances	9	(6)	–	–	3	7	1	–	1	9
Total de la provision pour pertes sur créances	7 255 \$	1 067 \$	(1 327) \$	371 \$	7 366 \$	9 384 \$	(224) \$	(1 498) \$	(407) \$	7 255 \$
Dont :										
Provision pour pertes sur créances sur les prêts au coût amorti	6 390 \$				6 432 \$	8 289 \$				6 390 \$
Provision pour pertes sur créances sur les prêts à la JVAERG	–				–	1				–
Provision pour pertes sur prêts	6 390				6 432	8 290				6 390
Provision pour les instruments hors bilan	856				931	1 087				856
Provision pour pertes sur créances pour les titres de créance	9				3	7				9

e) PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR ÉTAPE

Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur prêts par étape de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates.

Provision pour pertes sur prêts par étape

(en millions de dollars canadiens)

	2022				2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	35 \$	175 \$	51 \$	261 \$	32 \$	205 \$	65 \$	302 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ²	109	(106)	(3)	–	126	(123)	(3)	–
Transfert à l'étape 2	(23)	34	(11)	–	(38)	56	(18)	–
Transfert à l'étape 3	(2)	(15)	17	–	–	(14)	14	–
Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes ³	(18)	13	1	(4)	(20)	12	–	(8)
Nouveaux montages ou acquisitions ⁴	40	s. o.	s. o.	40	21	s. o.	s. o.	21
Remboursements nets ⁵	(4)	(4)	–	(8)	(4)	(4)	–	(8)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁶	(7)	(19)	(28)	(54)	(6)	(35)	(55)	(96)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷	(7)	59	30	82	(74)	83	56	65
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(33)	(33)	–	–	(16)	(16)
Reprises	–	–	31	31	–	–	6	6
Écart de conversion et autres ajustements	4	3	1	8	(2)	(5)	2	(5)
Solde à la fin de la période	127 \$	140 \$	56 \$	323 \$	35 \$	175 \$	51 \$	261 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	550 \$	960 \$	139 \$	1 649 \$	595 \$	1 330 \$	187 \$	2 112 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ²	613	(603)	(10)	–	1 154	(1 143)	(11)	–
Transfert à l'étape 2	(188)	248	(60)	–	(145)	201	(56)	–
Transfert à l'étape 3	(9)	(203)	212	–	(7)	(195)	202	–
Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes ³	(167)	178	8	19	(332)	157	8	(167)
Nouveaux montages ou acquisitions ⁴	330	s. o.	s. o.	330	221	s. o.	s. o.	221
Remboursements nets ⁵	(74)	(78)	(13)	(165)	(96)	(96)	(14)	(206)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁶	(93)	(167)	(52)	(312)	(93)	(159)	(41)	(293)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷	(329)	528	478	677	(727)	901	406	580
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(846)	(846)	–	–	(848)	(848)
Reprises	–	–	293	293	–	–	317	317
Écart de conversion et autres ajustements	21	33	5	59	(20)	(36)	(11)	(67)
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	654	896	154	1 704	550	960	139	1 649
Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁸	35	46	–	81	30	46	–	76
Solde à la fin de la période	619 \$	850 \$	154 \$	1 623 \$	520 \$	914 \$	139 \$	1 573 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

² Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

³ Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit, comme il est décrit à la rubrique « Augmentation importante du risque de crédit » de la note 2 et de la note 3, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

⁴ Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

⁵ Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

⁶ Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

⁷ Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex., la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évaluation des pertes de crédit attendues » et « Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit » de la note 2 et de la note 3.

⁸ La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur prêts par étape (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2022				2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total
Cartes de crédit²								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	878 \$	1 298 \$	138 \$	2 314 \$	799 \$	2 181 \$	204 \$	3 184 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ³	1 208	(1 189)	(19)	–	1 509	(1 488)	(21)	–
Transfert à l'étape 2	(310)	350	(40)	–	(180)	232	(52)	–
Transfert à l'étape 3	(19)	(623)	642	–	(8)	(632)	640	–
Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes ⁴	(367)	474	19	126	(478)	277	10	(191)
Nouveaux montages ou acquisitions ⁵	207	s. o.	s. o.	207	122	s. o.	s. o.	122
Remboursements nets ⁶	2	4	26	32	(98)	(20)	20	(98)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ⁷	(56)	(118)	(171)	(345)	(50)	(131)	(219)	(400)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁸	(647)	927	282	562	(696)	973	276	553
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(975)	(975)	–	–	(1 011)	(1 011)
Reprises	–	–	291	291	–	–	303	303
Écart de conversion et autres ajustements	58	68	14	140	(42)	(94)	(12)	(148)
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	954	1 191	207	2 352	878	1 298	138	2 314
Moins la provision pour les instruments hors bilan ¹¹	269	336	–	605	207	302	–	509
Solde à la fin de la période	685 \$	855 \$	207 \$	1 747 \$	671 \$	996 \$	138 \$	1 805 \$
Entreprises et gouvernements⁹								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	1 186 \$	1 526 \$	310 \$	3 022 \$	1 499 \$	1 858 \$	422 \$	3 779 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ¹⁰	359	(352)	(7)	–	476	(471)	(5)	–
Transfert à l'étape 2	(409)	423	(14)	–	(497)	508	(11)	–
Transfert à l'étape 3	(7)	(99)	106	–	(5)	(103)	108	–
Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes ¹⁰	(83)	93	–	10	(117)	122	(2)	3
Nouveaux montages ou acquisitions ¹⁰	1 098	s. o.	s. o.	1 098	1 123	s. o.	s. o.	1 123
Remboursements nets ¹⁰	20	(33)	(49)	(62)	(24)	(122)	(92)	(238)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) ¹⁰	(773)	(624)	(386)	(1 783)	(813)	(758)	(358)	(1 929)
Modifications des risques, paramètres et modèle ¹⁰	(250)	394	479	623	(384)	578	527	721
Cessions	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)
Radiations	–	–	(140)	(140)	–	–	(298)	(298)
Reprises	–	–	52	52	–	–	49	49
Écart de conversion et autres ajustements	79	89	(4)	164	(72)	(86)	(26)	(184)
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	1 220	1 417	347	2 984	1 186	1 526	310	3 022
Moins la provision pour les instruments hors bilan ¹¹	129	113	3	245	149	119	3	271
Solde à la fin de la période	1 091	1 304	344	2 739	1 037	1 407	307	2 751
Total de la provision, y compris celle pour les instruments hors bilan, à la fin de la période	2 955	3 644	764	7 363	2 649	3 959	638	7 246
Moins le total de la provision pour les instruments hors bilan¹¹	433	495	3	931	386	467	3	856
Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période	2 522 \$	3 149 \$	761 \$	6 432 \$	2 263 \$	3 492 \$	635 \$	6 390 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

² Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

³ Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁴ Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit, comme il est décrit à la rubrique « Augmentation importante du risque de crédit » de la note 2 et de la note 3, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

⁵ Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

⁶ Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

⁷ Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

⁸ Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex., la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évaluation des pertes de crédit attendues » et « Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit » de la note 2 et de la note 3.

⁹ Comprendent la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

¹⁰ Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur prêts par étape » figurant à la page précédente de la présente note.

¹¹ La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

f) INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Les principales variables macroéconomiques qui sont utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et les indices d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 3 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont générées et prises en compte pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les quatre trimestres civils à partir du trimestre considéré et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi à la détermination des pertes de crédit attendues de la Banque au 31 octobre 2022. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Les tensions géopolitiques actuelles et les pressions inflationnistes accrues, lesquelles ont mené à un resserrement rapide des politiques monétaires, continuent de créer une grande incertitude économique, entraînant une détérioration de nos prévisions économiques.

Variables macroéconomiques

	<i>Au</i>					
	31 octobre 2022					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Moyenne T4 2022- T3 2023 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2022- T3 2023 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2022- T3 2023 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹
Taux de chômage						
Canada	5,9 %	6,2 %	5,6 %	5,8 %	7,5 %	6,7 %
États-Unis	4,0	4,5	3,7	3,9	5,7	5,1
PIB réel						
Canada	1,3	1,4	2,3	1,4	(1,0)	2,0
États-Unis	0,5	1,5	1,5	1,5	(2,0)	2,1
Prix des propriétés résidentielles						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) ²	(14,1)	4,1	(6,1)	3,0	(30,0)	9,1
États-Unis (IPP CoreLogic) ³	(2,1)	1,7	4,1	1,8	(17,4)	6,6
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	4,00	2,23	4,25	3,92	3,44	1,61
États-Unis	4,00	2,38	4,50	4,17	3,44	1,72
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	3,45	2,77	3,68	3,11	2,72	2,66
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage)	1,96	1,80	1,82	1,65	2,48	1,77
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,77 \$	0,79 \$	0,79 \$	0,80 \$	0,72 \$	0,76 \$

	<i>Au</i>					
	31 octobre 2021					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹
Taux de chômage						
Canada	6,3 %	5,7 %	6,3 %	5,4 %	8,0 %	7,3 %
États-Unis	4,3	3,5	4,3	3,2	5,7	4,8
PIB réel						
Canada	4,0	2,1	5,1	2,1	(0,1)	2,5
États-Unis	4,5	2,1	5,6	2,0	1,3	2,4
Prix des propriétés résidentielles						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) ²	4,7	1,0	6,4	2,0	1,0	(0,4)
États-Unis (IPP CoreLogic) ³	10,6	3,1	13,5	3,2	7,4	1,9
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	0,25	1,52	0,44	1,84	0,25	0,86
États-Unis	0,25	1,67	0,44	2,02	0,25	1,02
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	1,93	2,24	2,14	2,33	1,33	2,06
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage)	1,45	1,79	1,39	1,71	1,73	1,79
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,78 \$	0,79 \$	0,79 \$	0,80 \$	0,76 \$	0,77 \$

¹ Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées et la moyenne de la croissance d'un exercice à l'autre du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles.

² Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Service inter-agences; les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immobilier.

³ L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

g) SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes de crédit attendues sont sensibles aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, ces dernières étant tirées de trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	6 599 \$	6 608 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	6 095	6 412
Écart – en dollars	504 \$	196 \$
Écart – en pourcentage	8,3 %	3,1 %

Les pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspondent au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert des pertes de crédit attendues de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)	Aux					
	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	De 31 à 60 jours	De 61 à 89 jours	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	230 \$	69 \$	299 \$	229 \$	62 \$	291 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	668	204	872	512	156	668
Cartes de crédit	271	172	443	186	113	299
Entreprises et gouvernements	654	162	816	785	139	924
Total	1 823 \$	607 \$	2 430 \$	1 712 \$	470 \$	2 182 \$

¹ Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

j) ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Le coût amorti des actifs financiers comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevait à 296 millions de dollars (489 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. La valeur comptable brute des actifs financiers modifiés pour lesquels la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'est élevée à 686 millions de dollars (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

l'estimation de l'incidence de la catégorisation par étapes des pertes de crédit attendues en indiquant les pertes de crédit attendues pour tous les prêts productifs et les instruments hors bilan calculées à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	6 599 \$	6 608 \$
Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	4 819	4 903
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	1 780 \$	1 705 \$

h) BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 51 millions de dollars au 31 octobre 2022 (53 millions de dollars au 31 octobre 2021) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

i) PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts en souffrance mais non douteux. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 31 jours aux termes du contrat ne sont pas pris en compte puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

k) ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2022, les actifs reçus en garantie à l'égard du total des prêts douteux bruts représentaient 78 % (83 % au 31 octobre 2021) du total des prêts douteux bruts. La juste valeur des actifs non financiers reçus en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers reçus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la garantie, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la garantie. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, et n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan consolidé de la Banque, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothécaires et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle

sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre 2022 et 2021.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

Nature de la transaction	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	<i>Aux</i>			
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	22 043 \$	22 684 \$	24 428 \$	24 367 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	5 199	5 285	4 209	4 207
Total	27 242	27 969	28 637	28 574
Passifs connexes²	26 978 \$	27 684 \$	28 707 \$	28 767 \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des mises en pension et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 15 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (15 milliards de dollars au 31 octobre 2021) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 13 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (14 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre 2022 et 2021.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

Nature de la transaction	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Valeur comptable des actifs		
Mises en pension ^{1,2}	26 104 \$	20 849 \$
Prêts de valeurs mobilières	45 667	44 234
Total	71 771	65 083
Valeur comptable des passifs connexes²	26 609 \$	20 871 \$

¹ Comprennent des actifs de 3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2021) découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques.

² Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION**Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue**

Une implication continue peut survenir si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2022, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 5 millions de dollars (9 millions de dollars au 31 octobre 2021). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits (pertes), compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à néant (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2022, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 103 millions de dollars (87 millions de dollars au 31 octobre 2021), et leur juste valeur, à 155 millions de dollars (93 millions de dollars au 31 octobre 2021). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits (pertes). Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'est élevé à (68) millions de dollars (66 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) qui était financé par le gouvernement du Canada et par Exportations et développement Canada à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque a consenti à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle. Le 12 janvier 2022, il a été annoncé que la date limite du remboursement des prêts du CUEC permettant qu'ils soient admissibles à une exonération partielle était reportée du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 pour tous les emprunteurs admissibles en règle. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2023, il sera prolongé de deux ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. La date limite pour demander un nouveau prêt en vertu du programme CUEC ou un prêt

supplémentaire était le 30 juin 2021. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouverts sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Par conséquent, la Banque doit remettre la totalité des montants de principal et d'intérêts recouverts sur les prêts aux termes du programme CUEC au gouvernement du Canada, mais elle n'est pas tenue de rembourser les montants payés des clients ou annulés. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. Les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada.

NOTE 10 ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire, gestionnaire d'actifs ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

a) ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocéants et des conduits de titrisation multicéants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les entités soutenues par la Banque. Si une entité avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicéant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicéant et il ne confère aucun droit de recours à l'égard de la Banque, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans les facilités de liquidité. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocéants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicéants offrent aux cédants des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocéants; toutefois, les actifs sont acquis de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. Chaque opération est structurée à l'aise d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut varier, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicéants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Lorsque la Banque dispose du pouvoir sur les conduits multicéants, mais qu'elle n'est pas exposée à des rendements variables importants, elle ne consolide pas ces entités. Lorsque la Banque est exposée aux rendements variables d'un conduit multicéant découlant des facilités de liquidité offertes, qu'elle dispose du pouvoir sur l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables importants, la Banque consolide le conduit.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds et des fiducies de placement (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie de placement, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds et fiducies de placement soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

En règle générale, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'« entité d'obligations sécurisées »). Auparavant, ces entités structurées comprenaient également Fiducie de capital TD IV (« Fiducie IV »).

Fiducie IV avait émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui faisaient partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque. Le produit de ces émissions était investi dans des billets de dépôt bancaires qui généraient des bénéfices aux

fins de distribution aux investisseurs. Fiducie IV détenait des actifs qui n'étaient exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. La Banque était considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de Fiducie IV; toutefois, la Banque ne consolidait pas la fiducie du fait qu'elle n'absorbait pas les rendements variables importants de la fiducie puisqu'elle n'était en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation d'un montant en principal de 450 millions de dollars. Le 8 décembre 2021, Fiducie IV a été dissoute. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. Des restrictions prévues dans la convention pertinente empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

b) ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables

importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

c) LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les créances sur cartes de crédit par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

d) LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds et les fiducies de placement incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022				31 octobre 2021			
	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	10 046 \$	976 \$	– \$	11 022 \$	10 060 \$	1 083 \$	– \$	11 143 \$
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	6 167	806	51	7 024	5 770	665	64	6 499
Dérivés ¹	–	608	–	608	–	95	–	95
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	18	–	18	–	6	–	6
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23 795	3 667	–	27 462	23 446	2 247	3	25 696
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	155 178	568	–	155 746	117 246	424	–	117 670
Prêts	4 550	4	–	4 554	2 399	4	–	2 403
Divers	5	–	3 488	3 493	4	–	3 021	3 025
Total de l'actif	199 741	6 647	3 539	209 927	158 925	4 524	3 088	166 537
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés ¹	–	270	–	270	–	513	–	513
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 172	332	–	2 504	2 199	365	–	2 564
Total du passif	2 172	602	–	2 774	2 199	878	–	3 077
Exposition hors bilan ²	16 083	4 983	1 972	23 038	13 372	5 962	1 299	20 633
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	213 652 \$	11 028 \$	5 511 \$	230 191 \$	170 098 \$	9 608 \$	4 387 \$	184 093 \$
Taille des entités structurées non consolidées soutenues ³	11 515 \$	33 800 \$	– \$	45 315 \$	10 266 \$	42 834 \$	450 \$	53 550 \$

¹ Les dérivés exposés essentiellement au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

² Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

³ La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds et des fiducies de placement; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds et des fiducies de placement créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts gagnés

par la Banque en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 se sont élevés à 2,3 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021), dont un montant de 2,0 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) a été reçu directement de ces entités. Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2022 s'établissait à 251,7 milliards de dollars (286,8 milliards de dollars au 31 octobre 2021). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 DÉRIVÉS
a) CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en des options et des contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et le risque actions en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion des risques de marché structurel de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces

risques est présentée dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et aux actions. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis.
- Le RVC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

Dérivés de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Ils incluent les swaps de taux d'intérêt qui sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse, pour lesquels les actifs de référence sous-jacents sont des instruments portant intérêt. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couvertures de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couvertures de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie. Pour ce qui est des couvertures d'un investissement net, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces ainsi que pour gérer le risque de crédit de contrepartie sur les dérivés. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit, qui comprennent les contrats qui sont négociés par l'entremise d'une chambre de compensation, et les swaps sur le rendement total. Dans un swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap acquiert du vendeur du swap, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur du swap. Dans le cadre d'un swap sur le rendement total, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats à terme de gré à gré sur actions sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties dans le cadre desquels une partie s'engage contractuellement à acheter ou à vendre un titre en particulier ou un titre sous forme d'un indice boursier, ou à régler le contrat contre un montant en trésorerie établi en fonction des variations de la valeur d'un actif de référence à une date ultérieure.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque applique la comptabilité de couverture à certains contrats à terme de gré à gré sur actions ou swaps sur le rendement total pour couvrir l'exposition au

risque actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des cours des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction				
Contrats de taux d'intérêt ¹				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	359 \$	57 \$	37 \$	68 \$
Swaps	17 535	11 200	7 430	9 450
Options vendues	–	1 941	–	698
Options achetées	1 840	–	774	–
Total des contrats de taux d'intérêt	19 734	13 198	8 241	10 216
Contrats de change ¹				
Contrats à terme de gré à gré	1 455	3 625	9	1 849
Swaps	32 931	28 794	16 638	14 947
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	30 242	25 841	16 279	15 061
Options vendues	–	610	–	238
Options achetées	531	–	172	–
Total des contrats de change	65 159	58 870	33 098	32 095
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	8	66	1	207
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	45	7	67	–
Total des contrats dérivés de crédit	53	73	68	207
Autres contrats				
Dérivés d'actions	3 140	4 702	3 752	6 223
Contrats de marchandises	3 599	3 439	2 891	1 904
Total des autres contrats	6 739	8 141	6 643	8 127
Juste valeur – à des fins de transaction	91 685	80 282	48 050	50 645
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	4	–	2	1
Swaps	4 126	6 080	2 000	1 465
Options vendues	–	–	1	1
Options achetées	2	–	38	–
Total des contrats de taux d'intérêt	4 132	6 080	2 041	1 467
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	2 559	202	1 475	267
Swaps	16	10	5	1
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	4 315	3 320	1 238	2 812
Total des contrats de change	6 890	3 532	2 718	3 080
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	3	78	2	138
Total des contrats dérivés de crédit	3	78	2	138
Autres contrats				
Dérivés d'actions	1 163	1 161	1 616	1 792
Total des autres contrats	1 163	1 161	1 616	1 792
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	12 188	10 851	6 377	6 477
Total de la juste valeur	103 873 \$	91 133 \$	54 427 \$	57 122 \$

¹ Les justes valeurs des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et des contrats de change à terme standardisés sont non significatives, par conséquent, elles ne sont pas incluses dans le présent tableau.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2022 et 2021.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction¹

(en millions de dollars canadiens)

										<i>Aux</i>
										31 octobre 2022
Actifs dérivés					Passifs dérivés					
Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	
Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net			Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net			
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	1 676 \$	(95) \$	– \$	2 551 \$	4 132 \$	1 092 \$	2 572 \$	– \$	2 416 \$	6 080 \$
Contrats de change	–	6 310	–	580	6 890	–	3 482	–	50	3 532
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	3	3	–	–	–	78	78
Autres contrats	–	702	–	461	1 163	–	44	–	1 117	1 161
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	1 676 \$	6 917 \$	– \$	3 595 \$	12 188 \$	1 092 \$	6 098 \$	– \$	3 661 \$	10 851 \$

31 octobre 2021

Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction										
Contrats de taux d'intérêt	548 \$	148 \$	– \$	1 345 \$	2 041 \$	346 \$	213 \$	– \$	908 \$	1 467 \$
Contrats de change	–	2 631	–	87	2 718	–	2 887	–	193	3 080
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	2	2	–	–	–	138	138
Autres contrats	–	927	–	689	1 616	–	–	–	1 792	1 792
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	548 \$	3 706 \$	– \$	2 123 \$	6 377 \$	346 \$	3 100 \$	– \$	3 031 \$	6 477 \$

¹ Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos les 31 octobre

	2022					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Valeur comptable des éléments couverts	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts ^{1, 2}	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance au coût amorti	(19 268) \$	19 346 \$	78 \$	85 654 \$	(14 684) \$	(3 102) \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3 236)	3 236	–	40 990	(3 459)	(56)
Prêts	(1 843)	1 828	(15)	23 863	(1 270)	23
Total de l'actif	(24 347)	24 410	63	150 507	(19 413)	(3 135)
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Dépôts	11 492	(11 526)	(34)	127 396	(10 532)	(84)
Passifs de titrisation au coût amorti	51	(51)	–	1 549	39	–
Billets et débiteures subordonnés	102	(101)	1	1 230	(110)	(8)
Total du passif	11 645	(11 678)	(33)	130 175	(10 603)	(92)
Total	(12 702) \$	12 732 \$	30 \$			
						2021
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance au coût amorti	(2 039) \$	2 065 \$	26 \$	86 716 \$	466 \$	58 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 952)	1 981	29	47 306	(277)	30
Prêts	(1 603)	1 661	58	61 346	(95)	25
Total de l'actif	(5 594)	5 707	113	195 368	94	113
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Dépôts	2 529	(2 569)	(40)	123 765	638	20
Passifs de titrisation au coût amorti	20	(20)	–	1 536	147	–
Billets et débiteures subordonnés	91	(92)	(1)	1 326	(16)	11
Total du passif	2 640	(2 681)	(41)	126 627	769	31
Total	(2 954) \$	3 026 \$	72 \$			

¹ La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le principal varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

² Les soldes présentés représentent les ajustements apportés aux valeurs comptables des éléments couverts telles qu'elles sont présentées dans la colonne « Valeur comptable des éléments couverts » du présent tableau.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2022					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ¹	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat ¹	Variation nette des autres éléments du résultat global ¹
Couvertures de flux de trésorerie²						
Risque de taux d'intérêt ³	8 023 \$	(8 032) \$	(9) \$	(7 842) \$	512 \$	(8 354) \$
Risque de change ^{4, 5, 6}	(2 129)	2 123	(6)	1 607	3 477	(1 870)
Risque actions	(56)	56	–	56	111	(55)
Total des couvertures de flux de trésorerie	5 838 \$	(5 853) \$	(15) \$	(6 179) \$	4 100 \$	(10 279) \$
Couvertures d'investissements nets	3 271 \$	(3 271) \$	– \$	(3 271) \$	68 \$	(3 339) \$
						2021
Couvertures de flux de trésorerie²						
Risque de taux d'intérêt ³	2 084 \$	(2 087) \$	(3) \$	(1 682) \$	1 162 \$	(2 844) \$
Risque de change ^{4, 5, 6}	1 962	(1 962)	–	(2 441)	(2 604)	163
Risque actions	(952)	952	–	952	836	116
Total des couvertures de flux de trésorerie	3 094 \$	(3 097) \$	(3) \$	(3 171) \$	(606) \$	(2 565) \$
Couvertures d'investissements nets	(2 649) \$	2 649 \$	– \$	2 649 \$	– \$	2 649 \$

¹ L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.

² Au cours des exercices clos les 31 octobre 2022, et 31 octobre 2021, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.

³ Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.

⁴ Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.

⁵ Les swaps de devises peuvent servir à couvrir 1) le risque de change, ou 2) une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Les swaps de devises pour ces deux types de relations de couverture sont présentés dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

⁶ Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débiteures subordonnés libellés en monnaies étrangères.

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global¹

(en millions de dollars canadiens)

Exercice clos le 31 octobre

	2022				
	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	Variation nette des autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures désignées	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures annulées
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	2 372 \$	(8 354) \$	(5 982) \$	(4 843) \$	(1 139) \$
Risque de change	123	(1 870)	(1 747)	(1 747)	–
Risque actions	71	(55)	16	16	–
Total des couvertures de flux de trésorerie	2 566 \$	(10 279) \$	(7 713) \$	(6 574) \$	(1 139) \$
Couvertures d'investissements nets					
Risque de change	(1 177) \$	(3 339) \$	(4 516) \$	(4 516) \$	– \$
					2021
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt	5 216 \$	(2 844) \$	2 372 \$	(1 063) \$	3 435 \$
Risque de change	(40)	163	123	123	–
Risque actions	(45)	116	71	71	–
Total des couvertures de flux de trésorerie	5 131 \$	(2 565) \$	2 566 \$	(869) \$	3 435 \$
Couvertures d'investissements nets					
Risque de change	(3 826) \$	2 649 \$	(1 177) \$	(1 177) \$	– \$

¹ Présenté avant impôt.

b) NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne

représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)

							Aux
							31 octobre 2021
							31 octobre 2022
	Détenus à des fins de transaction						
	Négoiés hors Bourse ¹				Détenus à des fins autres que de transaction ³		
	Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Total	Total	Total
Notionnel							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	– \$	– \$	1 191 392 \$	1 191 392 \$	– \$	1 191 392 \$	896 396 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	525 542	10 788	–	536 330	501	536 831	519 326
Swaps	14 156 659	418 241	–	14 574 900	1 955 639	16 530 539	12 520 674
Options vendues	–	78 984	117 942	196 926	34	196 960	108 958
Options achetées	–	83 202	125 056	208 258	967	209 225	118 950
Total des contrats de taux d'intérêt	14 682 201	591 215	1 434 390	16 707 806	1 957 141	18 664 947	14 164 304
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	–	234 747	–	234 747	29 562	264 309	221 596
Swaps	912	1 912 924	–	1 913 836	2 049	1 915 885	2 367 090
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	–	1 099 221	–	1 099 221	104 988	1 204 209	1 039 960
Options vendues	–	35 501	84	35 585	–	35 585	19 173
Options achetées	–	26 559	10	26 569	–	26 569	16 758
Total des contrats de change	912	3 308 952	94	3 309 958	136 599	3 446 557	3 664 577
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	9 735	91	–	9 826	3 378	13 204	11 664
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	2 843	211	–	3 054	–	3 054	2 963
Total des contrats dérivés de crédit	12 578	302	–	12 880	3 378	16 258	14 627
Autres contrats							
Dérivés d'actions	–	74 652	89 202	163 854	27 620	191 474	215 716
Contrats de marchandises	363	74 724	60 070	135 157	–	135 157	103 343
Total des autres contrats	363	149 376	149 272	299 011	27 620	326 631	319 059
Total	14 696 054 \$	4 049 845 \$	1 583 756 \$	20 329 655 \$	2 124 738 \$	22 454 393 \$	18 162 567 \$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de grande qualité, notamment de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les dérivés régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

³ Comprennent 1 772 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse régles par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 442 milliards de dollars au 31 octobre 2021) et 352 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (284 milliards de dollars au 31 octobre 2021). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2022 et 2021.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	Aux				
	31 octobre 2022				
	Juste valeur	Flux de trésorerie ¹	Investissement net ¹	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Contrats de taux d'intérêt	324 283 \$	296 017 \$	– \$	1 336 841 \$	1 957 141 \$
Contrats de change	–	123 986	–	12 613	136 599
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	3 378	3 378
Autres contrats	–	1 793	–	25 827	27 620
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	324 283 \$	421 796 \$	– \$	1 378 659 \$	2 124 738 \$
				31 octobre 2021	
Contrats de taux d'intérêt	343 266 \$	196 272 \$	– \$	1 051 364 \$	1 590 902 \$
Contrats de change	–	93 518	–	12 234	105 752
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	3 563	3 563
Autres contrats	–	1 655	–	24 061	25 716
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	343 266 \$	291 445 \$	– \$	1 091 222 \$	1 725 933 \$

¹ Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

Notionnel	31 octobre 2022				31 octobre 2021
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	950 012 \$	241 380 \$	– \$	1 191 392 \$	896 396 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	488 057	46 378	2 396	536 831	519 326
Swaps	5 478 701	7 509 535	3 542 303	16 530 539	12 520 674
Options vendues	141 333	51 708	3 919	196 960	108 958
Options achetées	150 137	55 030	4 058	209 225	118 950
Total des contrats de taux d'intérêt	7 208 240	7 904 031	3 552 676	18 664 947	14 164 304
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	249 672	13 572	1 065	264 309	221 596
Swaps	1 871 824	41 663	2 398	1 915 885	2 367 090
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	268 366	668 957	266 886	1 204 209	1 039 960
Options vendues	31 476	4 109	–	35 585	19 173
Options achetées	23 519	3 050	–	26 569	16 758
Total des contrats de change	2 444 857	731 351	270 349	3 446 557	3 664 577
Contrats dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	2 128	3 737	7 339	13 204	11 664
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	707	1 471	876	3 054	2 963
Total des contrats dérivés de crédit	2 835	5 208	8 215	16 258	14 627
Autres contrats					
Dérivés d'actions	128 216	62 686	572	191 474	215 716
Contrats de marchandises	113 086	21 860	211	135 157	103 343
Total des autres contrats	241 302	84 546	783	326 631	319 059
Total	9 897 234 \$	8 725 136 \$	3 832 023 \$	22 454 393 \$	18 162 567 \$

Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Instruments de couverture selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Aux	
				31 octobre 2022	31 octobre 2021
Notionnel	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt					
Notionnel – payer (fixe)	21 162 \$	42 159 \$	112 240 \$	175 561 \$	204 788 \$
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	2,96	1,97	2,00		
Notionnel – recevoir (fixe)	79 947	185 864	25 287	291 098	248 641
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	3,03	2,13	2,35		
Total du notionnel – risque de taux d'intérêt	101 109	228 023	137 527	466 659	453 429
Risque de change¹					
Contrats à terme de gré à gré					
Notionnel – USD/CAD	906	5 533	214	6 653	2 880
Taux de change à terme moyen	1,29	1,29	1,30		
Notionnel – EUR/CAD	3 638	9 428	571	13 637	14 072
Taux de change à terme moyen	1,63	1,62	1,54		
Notionnel – autres	2	160	–	162	–
Swaps de devises^{2,3}					
Notionnel – USD/CAD	13 875	32 239	6 915	53 029	40 330
Taux de change moyen	1,31	1,29	1,27		
Notionnel – EUR/CAD	5 052	22 666	4 013	31 731	18 289
Taux de change moyen	1,53	1,43	1,37		
Notionnel – GBP/CAD	781	3 126	308	4 215	3 298
Taux de change moyen	1,72	1,64	1,71		
Notionnel – autres paires de devises ⁴	4 580	9 761	220	14 561	14 664
Total du notionnel – risque de change	28 834	82 913	12 241	123 988	93 533
Risque actions					
Notionnel – dérivés d'actions	1 793	–	–	1 793	1 655
Total du notionnel	131 736 \$	310 936 \$	149 768 \$	592 440 \$	548 617 \$

¹ Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Comprennent la valeur comptable de 30,5 milliards de dollars (32,4 milliards de dollars au 31 octobre 2021) de ces instruments de couverture non dérivés pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

² Les swaps de devises peuvent servir à couvrir 1) le risque de change, ou 2) une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Les swaps de devises pour ces deux types de relations de couverture sont présentés dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

³ Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2022, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 153,6 milliards de dollars (86,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

⁴ Comprennent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollar américain et le CDOR. En raison de la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence peuvent être abandonnés ou devenir illiquides après l'établissement des taux de référence alternatifs comme les nouveaux taux de référence. L'exercice du jugement pourrait être nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture qui comportent une couverture des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture.

Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance pour chacun des taux de référence importants qui devraient être remplacés par des taux de référence alternatifs. Puisqu'il est probable que les nouveaux taux de référence alternatifs diffèrent des anciens taux de référence, de nouvelles stratégies de couverture pourraient être requises ou les stratégies de couverture en place pourraient devoir être modifiées afin de mieux aligner les instruments de couverture dérivés avec les éléments couverts. Compte tenu de l'évolution constante des conditions du marché, l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les stratégies de couverture et les plans d'atténuation de la Banque se poursuit.

Le tableau ci-après présente le notionnel des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture utilisant comme taux de référence le LIBOR en dollar américain qui n'ont pas encore été indexés à un taux de référence alternatif et qui viennent à échéance après le 30 juin 2023. De plus, le tableau présente le notionnel des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture utilisant comme taux de référence le LIBOR en livre sterling pour l'exercice comparatif qui ont été indexés à un taux de référence alternatif et qui venaient à échéance après le 31 décembre 2021.

Instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
	Dérivés de couverture échéant après le 30 juin 2023 (pour le LIBOR en dollar américain) et le 31 décembre 2021 (pour le LIBOR en livre sterling)	
Notionnel		
Risque de taux d'intérêt		
Swaps de taux d'intérêt		
LIBOR en dollar américain	113 385 \$	183 399 \$
Risque de change		
Swaps de taux d'intérêt		
LIBOR en dollar américain	14 694	13 347
LIBOR en livre sterling	s. o.	1 694
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises²		
LIBOR en dollar américain	20 043	18 288
LIBOR en livre sterling	s. o.	1 694
Total	148 122 \$	218 422 \$

¹ Passage du LIBOR en dollar américain au SOFR. Passage du LIBOR en livre sterling au Sterling Overnight Index Average (SONIA).

² Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

Le tableau ci-après présente le notionnel des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture utilisant comme taux de référence le CDOR, qui n'ont pas encore été indexés à un taux de référence alternatif et qui viennent à échéance après le 28 juin 2024.

Instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2022	31 juillet 2022
Dérivés de couverture échéant après le 28 juin 2024 (pour le CDOR)		
Notionnel		
Risque de taux d'intérêt		
Swaps de taux d'intérêt	135 732 \$	124 403 \$
Risque de change		
Swaps de taux d'intérêt	54 810	49 196
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises ²	56 335	48 242
Total	246 877 \$	221 841 \$

¹ Passage du CDOR au CORRA.

² Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

c) RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours

des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. Le coût de remplacement courant et le montant de l'équivalent-crédit présentés dans le tableau ci-après sont calculés selon l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie. Selon cette approche, les coûts de remplacement courants tiennent compte de la juste valeur des positions, des sûretés fournies et reçues et des clauses énoncées dans les conventions-cadres de compensation. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs établis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application des coefficients de pondération des risques adéquats au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022			<i>Aux</i> 31 octobre 2021		
	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	21 \$	90 \$	30 \$	15 \$	275 \$	164 \$
Swaps	7 328	14 424	920	2 117	7 817	1 710
Options vendues	4	84	18	4	71	18
Options achetées	20	101	40	33	114	31
Total des contrats de taux d'intérêt	7 373	14 699	1 008	2 169	8 277	1 923
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 467	4 446	695	558	2 799	465
Swaps	5 583	19 930	2 265	2 799	18 649	1 975
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	6 372	18 019	1 599	1 490	10 075	1 170
Options vendues	35	349	183	7	145	52
Options achetées	102	271	135	22	132	64
Total des contrats de change	13 559	43 015	4 877	4 876	31 800	3 726
Autres contrats						
Contrats dérivés de crédit	1	449	83	3	426	88
Dérivés d'actions	513	7 456	1 662	252	7 129	1 390
Contrats de marchandises	1 104	5 101	1 055	1 524	5 176	1 340
Total des autres contrats	1 618	13 006	2 800	1 779	12 731	2 818
Total des dérivés	22 550	70 720	8 685	8 824	52 808	8 467
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles	7 468	28 230	941	5 937	20 945	611
Total	30 018 \$	98 950 \$	9 626 \$	14 761 \$	73 753 \$	9 078 \$

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Par secteur	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Institutions financières	5 636 \$	2 962 \$	19 \$	64 \$	551 \$	223 \$	6 206 \$	3 249 \$
Gouvernements	6 185	1 389	66	13	5 388	180	11 639	1 582
Autres	1 940	2 202	737	1 228	2 028	563	4 705	3 993
Total du coût de remplacement courant	13 761 \$	6 553 \$	822 \$	1 305 \$	7 967 \$	966 \$	22 550 \$	8 824 \$

Par région de risque	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022 % de répartition	31 octobre 2021 % de répartition
Canada	4 411 \$	2 419 \$	19,6 %	27,4 %
États-Unis	8 036	3 336	35,6	37,8
Autres pays				
Royaume-Uni	1 224	656	5,4	7,4
Autres pays européens	4 257	1 243	18,9	14,1
Autres	4 622	1 170	20,5	13,3
Total – Autres pays	10 103	3 069	44,8	34,8
Total du coût de remplacement courant	22 550 \$	8 824 \$	100,0 %	100,0 %

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2022, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 392 millions de dollars (73 millions de dollars au 31 octobre 2021) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de néant (néant au 31 octobre 2021) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux

contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2022, la juste valeur de tous les dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 19 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 octobre 2021). La Banque a fourni une sûreté de 18 milliards de dollars (15 milliards de dollars au 31 octobre 2021) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2022, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 174 millions de dollars (182 millions de dollars au 31 octobre 2021) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 269 millions de dollars (266 millions de dollars au 31 octobre 2021) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

La Banque exerce une influence notable sur The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») et a la capacité de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de Schwab en raison de la participation de la Banque, de sa représentation au conseil d'administration et de la convention sur les comptes de dépôt assuré entre la Banque et Schwab (la « convention sur les CDA avec Schwab »). Par conséquent, la Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus pendant la période de décalage d'un mois qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Le 1^{er} août 2022, afin de disposer du capital nécessaire à l'acquisition de Cowen Inc. (« Cowen »), la Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab au prix de 66,53 \$ US l'action pour un produit de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars américains). Environ 15 millions d'actions ont été vendues à Schwab en vertu d'une convention de rachat à un prix égal au prix obtenu lors de la vente de 13,4 millions d'actions à un courtier en valeurs mobilières en vertu de la règle 144 du *Securities Act of 1933*. Toutes les actions vendues ont été automatiquement converties en actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et les actions acquises par Schwab ne sont plus en circulation. Ces ventes ont réduit la participation de la Banque dans Schwab, laquelle est passée d'environ 13,4 % à 12,0 %. La Banque a comptabilisé un montant de 997 millions de dollars dans les autres produits (déduction faite de la perte de 368 millions de dollars reclassée du cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat) au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Au 31 octobre 2022, la participation comme présentée de la Banque dans Schwab s'établissait à environ 12,1 % (13,4 % au 31 octobre 2021), dont 9,6 % d'actions ordinaires avec droit de vote en circulation, le reste étant constitué d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab, et sa juste valeur s'élevait à 24 milliards de dollars (18 milliards de dollars américains) (26 milliards de dollars (21 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021) selon le cours de clôture de 79,67 \$ US (82,03 \$ US au 31 octobre 2021) à la Bourse de New York.

La Banque et Schwab sont parties à une convention d'actionnaires (la « convention d'actionnaires ») en vertu de laquelle la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque. La convention d'actionnaires stipule que la Banque ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et est soumise aux restrictions habituelles de statu quo et, sous réserve de certaines exceptions, à certaines restrictions de transfert. La date d'échéance initiale de la convention sur les CDA avec Schwab est le 1^{er} juillet 2031. Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 28.

La valeur comptable de la participation de la Banque dans Schwab s'élevant à 8,1 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (11,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021) représente la quote-part de la Banque des capitaux propres de Schwab, rajustés en fonction du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et du montant cumulé des écarts de conversion. La quote-part de la Banque

du résultat net de sa participation dans Schwab de 991 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (785 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) tient compte du résultat net après les ajustements relatifs à l'amortissement après impôt de certaines immobilisations incorporelles. Les tableaux suivants présentent le montant brut du total des actifs, des passifs, des produits nets, du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, des autres éléments du résultat global et du résultat global de Schwab.

Informations financières résumées

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	30 septembre 2022	30 septembre 2021
Total de l'actif	797 759 \$	751 901 \$
Total du passif	746 596	680 811

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 30 septembre	
	2022	2021
Total des produits nets	25 533 \$	22 731 \$
Total du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 014	6 267
Total des autres éléments du résultat global	(31 223)	(5 676)
Total du résultat global	(23 209)	591

PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU COENTREPRISES

À l'exception de Schwab présentée ci-dessus, la Banque ne détenait aucune participation significative lorsque prise individuellement dans des entreprises associées ou des coentreprises aux 31 octobre 2022 et 2021. La valeur comptable de la participation de la Banque dans d'autres entreprises associées et coentreprises s'établissait à 3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (3,3 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

Les autres entreprises associées et coentreprises étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13 ACQUISITIONS IMPORTANTES OU EN COURS

Acquisition de Cowen Inc.

Le 2 août 2022, la Banque et Cowen ont annoncé qu'elles ont conclu une entente définitive pour l'acquisition de Cowen par la TD dans le cadre d'une transaction entièrement au comptant évaluée à 1,3 milliard de dollars américains, soit 39,00 \$ US par action ordinaire de Cowen. La Banque prévoit actuellement clôturer la transaction au cours du premier trimestre civil de 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles, notamment les approbations de certains organismes de réglementation américains, canadiens et étrangers. Les approbations réglementaires ne sont pas sous le contrôle de la Banque. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés par la Banque à compter de la date de clôture et présentés dans le secteur Services bancaires de gros.

Acquisition de First Horizon Corporation

Le 28 février 2022, la Banque et First Horizon Corporation (« First Horizon ») ont annoncé qu'elles ont conclu une entente définitive pour l'acquisition de First Horizon par la Banque dans le cadre d'une transaction entièrement au comptant évaluée à 13,4 milliards de dollars américains, soit 25,00 \$ US par action ordinaire de First Horizon. Dans le cadre de cette transaction, la Banque a investi 494 millions de dollars américains dans les actions privilégiées sans droit de vote de First Horizon (convertibles dans certaines situations, à concurrence de 4,9 % des actions ordinaires de First Horizon). La Banque prévoit actuellement clôturer la transaction au cours du premier semestre de l'exercice 2023, sous réserve des conditions de clôture habituelles, notamment les approbations des organismes de réglementation américains et canadiens. Les approbations réglementaires ne sont pas sous le contrôle de la Banque. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés par la Banque à compter de la date de clôture et présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les actionnaires de First Horizon recevront, à la clôture, un montant supplémentaire de 0,65 \$ US par action sur une base annualisée pour la période allant du 27 novembre 2022 au jour précédant immédiatement la clôture. Chaque partie aura le droit de résilier l'entente si la clôture de la transaction n'a pas eu lieu d'ici le 27 février 2023 (la « date limite »), sous réserve du droit de l'une ou l'autre des parties (selon certaines conditions) de reporter la date limite au 27 mai 2023.

Au cours de l'exercice, la Banque a mis en œuvre une stratégie visant à atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe de First Horizon et de certaines immobilisations incorporelles est sensible aux variations des taux d'intérêt. La juste valeur des actifs nets déterminera le montant du goodwill à comptabiliser à la clôture de l'acquisition. Les augmentations du goodwill et des immobilisations incorporelles auront une incidence négative sur les ratios de fonds propres, étant donné que ces actifs sont déduits des fonds propres en vertu des

règles de Bâle III du BSIF. Afin d'atténuer l'incidence de cette volatilité sur les fonds propres à la clôture, la Banque a annulé la désignation de certains swaps de taux d'intérêt qui couvraient des placements à revenu fixe inclus dans des relations de comptabilité de couverture de juste valeur.

Par suite de l'annulation de la désignation, les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché de ces swaps sont comptabilisés dans le résultat sans montant compensatoire correspondant provenant des placements précédemment couverts. Ces profits (pertes) auront pour effet d'atténuer l'incidence sur les fonds propres des variations du montant de goodwill comptabilisé à la clôture de l'acquisition. L'annulation de la désignation a également donné lieu à l'amortissement de l'ajustement au montant de base des placements dans les produits d'intérêts nets sur la durée de vie restante prévue des placements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé des produits autres que d'intérêts de 1 487 millions de dollars liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps et des produits d'intérêts nets de 154 millions de dollars liés à l'amortissement de l'ajustement au montant de base. De plus, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé des produits autres que d'intérêts de 121 millions de dollars liés aux intérêts nets gagnés sur les swaps depuis l'annulation de la désignation des relations de comptabilité de couverture.

Acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada

Le 1^{er} mai 2021, la Banque a conclu l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada auprès de Wells Fargo & Company. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Cette acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis a été affecté aux autres immobilisations incorporelles et au goodwill.

Acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC

Le 1^{er} juillet 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Headlands Tech Holding Global Markets, LLC, entreprise de négociation quantitative de titres à revenu fixe de Chicago. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services bancaires de gros. Cette acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis a été affecté aux autres immobilisations incorporelles et au goodwill.

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 21,8 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

La valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établie d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de

trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Valeur finale

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation est basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Au-delà de la prévision interne de la Banque, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteront selon un taux de croissance final fixe. Les taux de croissance finaux se fondent sur la croissance à long terme prévue du produit intérieur brut et sur l'inflation, et ils se situent entre 2,0 % et 3,9 % (2,0 % et 3,8 % en 2021).

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Service de détail aux États-Unis ¹	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2020	859 \$	14 142 \$	1 987 \$	160 \$	17 148 \$
Ajouts (cessions)	43	–	(3)	116	156
Écarts de conversion et autres	(2)	(1 008)	(60)	(2)	(1 072)
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2021 ²	900 \$	13 134 \$	1 924 \$	274 \$	16 232 \$
Ajouts (cessions)	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	2	1 329	80	13	1 424
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2022²	902 \$	14 463 \$	2 004 \$	287 \$	17 656 \$
Taux d'actualisation avant impôt					
2021	9,7 %	9,4–10,0 %	9,6–11,0 %	13,3 %	
2022	9,7	9,7–10,0	9,6–11,0	13,3	

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

² Le cumul des pertes de valeur était de néant aux 31 octobre 2022 et 2021.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2020	2 606 \$	844 \$	2 834 \$	278 \$	790 \$	7 352 \$
Ajouts	–	–	401	58	310	769
Cessions	–	–	(275)	(5)	–	(280)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(251)	(75)	–	(326)
Écarts de conversion et autres	(186)	(10)	(84)	(11)	(41)	(332)
Au 31 octobre 2021	2 420 \$	834 \$	2 625 \$	245 \$	1 059 \$	7 183 \$
Ajouts	–	–	651	62	17	730
Cessions	–	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(448)	(72)	8	(512)
Écarts de conversion et autres	244	14	90	(2)	81	427
Au 31 octobre 2022	2 664 \$	848 \$	2 918 \$	233 \$	1 165 \$	7 828 \$
Amortissement et dépréciation						
Au 1 ^{er} novembre 2020	2 563 \$	690 \$	1 275 \$	204 \$	495 \$	5 227 \$
Cessions	–	–	(272)	(5)	–	(277)
Pertes (reprises de pertes) de valeur	–	–	–	–	(4)	(4)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	29	61	487	53	76	706
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(251)	(75)	–	(326)
Écarts de conversion et autres	(184)	(11)	(32)	(12)	(27)	(266)
Au 31 octobre 2021	2 408 \$	740 \$	1 207 \$	165 \$	540 \$	5 060 \$
Cessions	–	–	(1)	–	–	(1)
Pertes (reprises de pertes) de valeur	–	–	–	(1)	–	(1)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	10	17	443	50	79	599
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(446)	(72)	3	(515)
Écarts de conversion et autres	244	14	53	11	61	383
Au 31 octobre 2022	2 662 \$	771 \$	1 256 \$	153 \$	683 \$	5 525 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2021	12 \$	94 \$	1 418 \$	80 \$	519 \$	2 123 \$
Au 31 octobre 2022	2	77	1 662	80	482	2 303

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2020	968 \$	2 495 \$	803 \$	1 396 \$	3 310 \$	8 972 \$
Ajouts	2	144	179	131	235	691
Cessions	(1)	(87)	(31)	(67)	(137)	(323)
Actifs entièrement amortis	–	(27)	(126)	(68)	(108)	(329)
Écarts de conversion et autres ¹	(93)	(171)	(7)	(50)	(143)	(464)
Au 31 octobre 2021	876	2 354	818	1 342	3 157	8 547
Ajouts	1	136	168	152	316	773
Cessions	(1)	(44)	(18)	(23)	(8)	(94)
Actifs entièrement amortis	–	(28)	(167)	(114)	(178)	(487)
Écarts de conversion et autres ¹	73	146	16	58	174	467
Au 31 octobre 2022	949 \$	2 564 \$	817 \$	1 415 \$	3 461 \$	9 206 \$

Cumul des amortissements et des pertes de valeur

Au 1 ^{er} novembre 2020	– \$	976 \$	374 \$	719 \$	1 586 \$	3 655 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	103	157	153	256	669
Cessions	–	(84)	(28)	(66)	(135)	(313)
Pertes de valeur	–	54	–	–	–	54
Actifs entièrement amortis	–	(27)	(126)	(68)	(108)	(329)
Écarts de conversion et autres ¹	–	(115)	(2)	(17)	(66)	(200)
Au 31 octobre 2021	–	907	375	721	1 533	3 536
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	80	160	151	256	647
Cessions	–	(38)	(14)	(23)	(5)	(80)
Pertes de valeur	–	1	3	–	–	4
Actifs entièrement amortis	–	(28)	(167)	(114)	(178)	(487)
Écarts de conversion et autres ¹	–	61	8	50	96	215
Au 31 octobre 2022	– \$	983 \$	365 \$	785 \$	1 702 \$	3 835 \$

Valeur comptable nette, compte non tenu des actifs au titre de droits d'utilisation :

Au 31 octobre 2021	876 \$	1 447 \$	443 \$	621 \$	1 624 \$	5 011 \$
Au 31 octobre 2022	949	1 581	452	630	1 759	5 371

¹ Comprennent des ajustements liés au reclassement des locaux des actifs non courants détenus en vue de la vente aux autres actifs.

Le tableau ci-après présente de l'information sur les actifs au titre de droits d'utilisation de la Banque qui sont comptabilisés selon IFRS 16,

Contrats de location. Pour plus de renseignements sur les obligations locatives connexes, se reporter à la note 18 et à la note 27.

Valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Total
Au 1 ^{er} novembre 2020	956 \$	3 821 \$	42 \$	4 819 \$
Ajouts	–	119	52	171
Amortissement	(87)	(534)	(16)	(637)
Réévaluations, modifications et ajustements des paiements de loyers variables	19	84	–	103
Résiliations et dépréciation	(38)	(83)	(24)	(145)
Écarts de conversion et autres	(70)	(71)	–	(141)
Au 31 octobre 2021	780 \$	3 336 \$	54 \$	4 170 \$
Ajouts	–	132	5	137
Amortissement	(89)	(424)	(14)	(527)
Réévaluations, modifications et ajustements des paiements de loyers variables	13	(6)	(1)	6
Résiliations et dépréciation	–	11	–	11
Écarts de conversion et autres	73	159	–	232
Au 31 octobre 2022	777 \$	3 208 \$	44 \$	4 029 \$

Total de la valeur comptable nette des terrains, des bâtiments, du matériel et mobilier et des autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Au 31 octobre 2021	1 656 \$	4 783 \$	497 \$	621 \$	1 624 \$	9 181 \$
Au 31 octobre 2022	1 726	4 789	496	630	1 759	9 400

NOTE 16 AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	Aux 31 octobre 2021
Créances clients et autres éléments	10 769 \$	9 144 \$
Intérêts courus	3 765	2 196
Actif d'impôt exigible	6 031	1 862
Actif au titre des régimes à prestations définies	1 406	637
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	2 008	2 040
Charges payées d'avance	1 323	1 300
Total	25 302 \$	17 179 \$

NOTE 17 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait et représentent généralement les comptes chèques. Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait et représentent généralement les comptes d'épargne. Les dépôts à terme sont encaissables à une date d'échéance donnée et sont acquis par les clients pour gagner de l'intérêt

sur une période fixe, la durée variant de un jour à dix ans. Ils comprennent généralement des dépôts à échéance déterminée, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2022 s'établissait à 436 milliards de dollars (283 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	Par type			Par pays			31 octobre 2022	Aux 31 octobre 2021
	À vue	À préavis	À terme ¹	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	21 745 \$	569 432 \$	69 661 \$	315 516 \$	345 322 \$	– \$	660 838 \$	633 498 \$
Banques	15 331	256	22 676	25 021	9 769	3 473	38 263	20 917
Entreprises et gouvernements ²	134 170	206 563	190 136	365 172	160 218	5 479	530 869	470 710
	171 246	776 251	282 473	705 709	515 309	8 952	1 229 970	1 125 125
Détenus à des fins de transaction	–	–	23 805	13 564	2 225	8 016	23 805	22 891
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ³	–	–	162 645	43 796	67 235	51 614	162 645	113 905
Total	171 246 \$	776 251 \$	468 923 \$	763 069 \$	584 769 \$	68 582 \$	1 416 420 \$	1 261 921 \$

Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	76 551 \$	72 705 \$
À l'étranger	91 175	82 756

Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	686 518	626 562
À l'étranger	552 678	479 890
Fonds fédéraux américains déposés	9 498	8

Total^{2, 4}	1 416 420 \$	1 261 921 \$
-----------------------------	---------------------	---------------------

¹ Comprend une dette de premier rang de 89,4 milliards de dollars (43,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

² Comprend une somme de 34 milliards de dollars (25,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de néant (0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2021) liée à Fiducie IV.

³ Les passifs financiers désignés à la JVRN dans le bilan consolidé comprennent également des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 140,5 millions de dollars (83,3 millions de dollars au 31 octobre 2021).

⁴ Comprend des dépôts de 814,9 milliards de dollars (719,8 milliards de dollars au 31 octobre 2021) libellés en dollars américains et de 84,4 milliards de dollars (43,6 milliards de dollars au 31 octobre 2021) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre 2022	31 octobre 2021
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	43 791 \$	12 801 \$	6 187 \$	6 772 \$	79 \$	31 \$	69 661 \$	51 081 \$
Banques	22 670	–	–	–	3	3	22 676	9 409
Entreprises et gouvernements	87 517	26 060	27 588	11 093	24 711	13 167	190 136	115 101
Détenus à des fins de transaction	14 153	4 181	1 917	1 039	1 180	1 335	23 805	22 891
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	161 745	804	96	–	–	–	162 645	113 905
Total	329 876 \$	43 846 \$	35 788 \$	18 904 \$	25 973 \$	14 536 \$	468 923 \$	312 387 \$

Dépôts à terme encaissables dans un an ou moins

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2022	31 octobre 2021
	3 mois et moins	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	11 423 \$	10 173 \$	22 195 \$	43 791 \$	36 187 \$
Banques	22 606	51	13	22 670	9 401
Entreprises et gouvernements	52 015	10 095	25 407	87 517	42 887
Détenus à des fins de transaction	6 265	4 390	3 498	14 153	16 086
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	40 474	52 497	68 774	161 745	112 778
Total	132 783 \$	77 206 \$	119 887 \$	329 876 \$	217 339 \$

NOTE 18

AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments ¹	5 040 \$	7 499 \$
Intérêts courus	1 870	714
Charges salariales à payer	4 100	4 151
Chèques et autres effets en voie de règlement	2 116	2 667
Passif d'impôt exigible	151	82
Passif d'impôt différé	236	244
Passif au titre des régimes à prestations définies	1 286	1 592
Obligations locatives ²	5 313	5 473
Passifs liés aux entités structurées	12 120	4 407
Provisions	1 320	1 304
Total	33 552 \$	28 133 \$

¹ Comprennent des dividendes et distributions à verser de néant au 31 octobre 2022 (1 404 millions de dollars au 31 octobre 2021).

² Pour plus de renseignements sur l'échéance des obligations locatives et des paiements de loyers, se reporter à la note 27.

NOTE 19 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations,

échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Aux	
				31 octobre 2022	31 octobre 2021
26 mai 2025	9,150	s. o.	–	200 \$	200 \$
14 septembre 2028 ¹	3,589 ²	1,060 ²	14 septembre 2023	1 750	1 749
25 juillet 2029 ¹	3,224 ²	1,250 ²	25 juillet 2024	1 505	1 550
22 avril 2030 ¹	3,105 ²	2,160 ²	22 avril 2025	3 001	2 952
4 mars 2031 ¹	4,859 ²	3,490 ²	4 mars 2026	1 247	1 271
15 septembre 2031 ¹	3,625 ³	2,205 ³	15 septembre 2026	1 940	1 765
26 janvier 2032 ¹	3,060 ²	1,330 ²	26 janvier 2027	1 647	1 743
Total				11 290 \$	11 230 \$

¹ Les billets et débentures subordonnés comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 21.

² Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalent au taux des acceptations bancaires de trois mois (au sens donné dans le document de placement applicable) majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

³ Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalent au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

La variation totale des billets et débentures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 découle surtout de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

NOTE 20 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

En 2009, la Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de Fiducie IV. Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation. Le produit de l'émission des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 était investi dans des billets de

dépôt de la Banque, lesquels ont également été rachetés le 1^{er} novembre 2021. Le 8 décembre 2021, Fiducie IV a été dissoute. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 10 et 17.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution / paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		31 octobre 2021
				Au gré de l'émetteur	31 octobre 2022	
Billets de Fiducie de capital TD émis par Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 %	30 juin 2014	– \$	450 \$

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Actions privilégiées

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre ou semestre conformément aux modalités applicables, lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Toutes les actions privilégiées émises par

la Banque comprennent actuellement des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les instruments visés sont convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. Un événement déclencheur est actuellement défini dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres comme un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires et après la prise en compte de tous les autres facteurs et de toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, ou lorsque la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial du Canada, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

La Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « BRCRL ») dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »). Les actifs de la fiducie à recours limité sont constitués de toutes les séries des actions privilégiées de premier rang de catégorie A de la Banque qui ont été émises parallèlement à l'émission des BRCRL (les « actions privilégiées liées aux BRCRL »). Les actions privilégiées liées aux BRCRL sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

Dans l'éventualité i) du non-paiement des intérêts après une date de paiement d'intérêts, ii) du non-paiement du prix de rachat dans le cas du rachat des BRCRL, iii) du non-paiement du principal majoré des intérêts courus et impayés à la date d'échéance des BRCRL, iv) d'un cas de défaillance aux termes des BRCRL, ou v) d'un événement déclencheur, le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées liées aux BRCRL, comprennent des dispositions standards relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent

que les instruments soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. À la survenance d'un tel événement, chaque action privilégiée liée aux BRCRL sera automatiquement et immédiatement convertie en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront remises aux porteurs de BRCRL en contrepartie du principal et des intérêts courus et impayés sur les BRCRL. Le nombre d'actions ordinaires émises sera déterminé en appliquant la formule de conversion énoncée dans les dispositions des séries respectives des actions privilégiées liées aux BRCRL.

Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif. Le non-paiement des intérêts et du principal en trésorerie ne constitue pas un cas de défaillance, mais déclenche la remise des actions privilégiées liées aux BRCRL. La composante passif a une valeur nominale et, par conséquent, le produit reçu à l'émission a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution sur les autres instruments de capitaux propres.

Le tableau suivant présente un sommaire des variations des actions et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et des actions propres détenues pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Actions et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et actions propres détenues

(en millions d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 823,9	23 066 \$	1 816,1	22 487 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	1,8	120	2,8	165
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	17,0	1 442	5,0	414
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(21,0)	(265)	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	1 821,7	24 363 \$	1 823,9	23 066 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres				
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	14,0	350
Série 24	18,0	450	18,0	450
Série 27	0,8	850	–	–
Série 28	0,8	800	–	–
	159,6	5 600 \$	158,0	3 950 \$
Autres instruments de capitaux propres¹				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1	1,8	1 750 \$	1,8	1 750 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2	1,5	1 500	–	–
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 ²	1,7	2 403	–	–
	5,0	5 653	1,8	1 750
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	164,6	11 253 \$	159,8	5 700 \$
Actions propres – actions ordinaires³				
Solde au début de l'exercice	1,9	(152) \$	0,5	(37) \$
Achat d'actions	116,6	(10 852)	136,8	(10 859)
Vente d'actions	(117,5)	10 913	(135,4)	10 744
Solde à la fin de l'exercice – actions propres – actions ordinaires	1,0	(91) \$	1,9	(152) \$
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres³				
Solde au début de l'exercice	0,1	(10) \$	0,1	(4) \$
Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	3,0	(255)	5,3	(205)
Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(3,0)	258	(5,3)	199
Solde à la fin de l'exercice – actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	0,1	(7) \$	0,1	(10) \$

¹ Pour les BRCRL, le nombre d'actions correspond au nombre de billets émis.

² Pour les BRCRL – série 3, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau « Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres ».

³ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci sont classés à titre d'actions propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	Date d'émission	Rendement annuel (%) ¹	Fréquence des dividendes ¹	Écart de taux révisé (%) ¹	Date du prochain rachat / de la conversion ^{1, 2}	Convertible en ^{1, 2}
Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV						
Série 1	4 juin 2014	3,662	Trimestrielle	2,24	31 octobre 2024	Série 2
Série 3	31 juillet 2014	3,681	Trimestrielle	2,27	31 juillet 2024	Série 4
Série 5	16 décembre 2014	3,876	Trimestrielle	2,25	31 janvier 2025	Série 6
Série 7	10 mars 2015	3,201	Trimestrielle	2,79	31 juillet 2025	Série 8
Série 9	24 avril 2015	3,242	Trimestrielle	2,87	31 octobre 2025	Série 10
Série 16 ³	14 juillet 2017	6,301	Trimestrielle	3,01	31 octobre 2027	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	Trimestrielle	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	Trimestrielle	2,59	31 octobre 2023	Série 21
Série 22	28 janvier 2019	5,20	Trimestrielle	3,27	30 avril 2024	Série 23
Série 24	4 juin 2019	5,10	Trimestrielle	3,56	31 juillet 2024	Série 25
Série 27	4 avril 2022	5,75	Semestrielle	3,317	31 octobre 2027	–
Série 28	25 juillet 2022	7,232	Semestrielle	4,20	31 octobre 2027	–
	Date d'émission	Rendement annuel (%)	Fréquence des coupons	Écart de taux révisé (%)	Date du prochain rachat	Recours à l'égard des actions privilégiées ⁴
Autres instruments de capitaux propres						
<i>Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV^{4, 5}</i>						
Série 1	29 juillet 2021	3,6	Semestrielle	2,747	31 octobre 2026	Série 26
Série 2	14 septembre 2022	7,283	Semestrielle	4,10	31 octobre 2027	Série 29
Série 3 ⁶	17 octobre 2022	8,125	Trimestrielle	4,08	31 octobre 2027	Série 30

¹ Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date la plus rapprochée de rachat optionnel ou de conversion optionnelle et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Si elles sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué, sauf indication contraire.

² Sous réserve du consentement des organismes de réglementation et sauf indication contraire, les actions privilégiées sont rachetables à la prochaine date la plus rapprochée de rachat optionnel comme il est indiqué et tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, sauf les séries 27 et 28, sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

³ Le 19 octobre 2022, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 16 (« actions de série 16 ») ne serait convertie le 31 octobre 2022 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif comprenant des

dispositions relatives aux FPUNV, série 17 (« actions de série 17 »). Comme il a été annoncé précédemment le 3 octobre 2022, les dividendes des actions de série 16, lorsqu'ils seront déclarés, seront payables à un taux annuel de 6,301 % pour la période de cinq ans du 31 octobre 2022 inclusivement au 31 octobre 2027 exclusivement.

⁴ Les actions privilégiées liées aux BRCRL de série 26 et de série 29 ont été émises à un prix de 1 000 \$ l'action et les actions privilégiées liées aux BRCRL de série 30 ont été émises à un prix de 1 000 \$ US l'action. Les actions privilégiées liées aux BRCRL sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

⁵ Les BRCRL peuvent être rachetés au gré de la Banque, avec l'approbation préalable écrite du BSIF, en totalité ou en partie, sur préavis par la Banque à partir de la date de rachat la plus rapprochée et chaque date de rachat optionnel par la suite. Sauf indication contraire, à la prochaine date de rachat optionnel la plus rapprochée et chaque cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

⁶ Les BRCRL de série 3 sont libellés en dollars américains. À la date du prochain rajustement de taux et chaque cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL de série 3 sera ramené au niveau correspondant au rendement des obligations du Trésor américain de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX FPUNV

Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, à l'égard de toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, compte non tenu des actions privilégiées liées aux BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées liées aux BRCRL comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les séries respectives des actions privilégiées liées aux BRCRL au moment de la conversion.

Pour les billets et débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation

des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que pose la COVID-19. Dans le cadre de ces mesures, il était attendu que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes et les rachats d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières s'abstiennent d'augmenter les dividendes réguliers ou de racheter des actions.

DIVIDENDES

Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé un dividende de quatre-vingt-seize cents (96 cents) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2023. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 janvier 2023.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché. La Banque a déterminé qu'à compter du

dividende approuvé le 25 mai 2022 pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 et jusqu'à nouvel ordre, elle émettra des actions ordinaires sur son capital autorisé et appliquera un escompte de 2 % sur le cours moyen de ces actions ordinaires.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a émis 2,5 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte et 14,5 millions d'actions ordinaires à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a émis 5,1 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 7 janvier 2022, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque

annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 50 millions de ses actions ordinaires.

Parallèlement à l'annonce le 28 février 2022 de l'acquisition de First Horizon par la Banque, le régime d'achat d'actions automatique de la Banque établi pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités a pris fin automatiquement, conformément à ses modalités.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2022, la Banque a racheté 21 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à un prix moyen de 104,50 \$ l'action pour un montant total de 2,2 milliards de dollars, ce qui représente une prime de 1,9 milliard de dollars par rapport au montant du capital social. Aucune action ordinaire n'a été rachetée pour le reste de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

NOTE 22 ASSURANCE

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance. Cela comprend

les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

Produits d'assurance et indemnités d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Produits d'assurance		
Primes gagnées		
Montant brut	5 740 \$	5 186 \$
Réassurance cédée	713	652
Primes gagnées, montant net	5 027	4 534
Produits tirés des commissions et autres produits ¹	353	343
Produits d'assurance	5 380	4 877
Indemnités d'assurance et charges connexes		
Montant brut	3 094	2 841
Réassurance cédée	194	134
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 900 \$	2 707 \$

¹ Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 97 millions de dollars en 2022 (85 millions de dollars en 2021).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent les montants bruts liés à la provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs liés aux assurances (rubrique c) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	5 096 \$	217 \$	4 879 \$	5 142 \$	246 \$	4 896 \$
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	3 292	50	3 242	2 629	100	2 529
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	(446)	44	(490)	(354)	(13)	(341)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(340)	(5)	(335)	(84)	(1)	(83)
Provision pour écarts défavorables	(35)	–	(35)	(3)	(1)	(2)
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 471	89	2 382	2 188	85	2 103
Indemnités payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 449)	–	(1 449)	(1 085)	(33)	(1 052)
Des années de survenance antérieures	(1 218)	(92)	(1 126)	(1 136)	(68)	(1 068)
	(2 667)	(92)	(2 575)	(2 221)	(101)	(2 120)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	(21)	(21)	–	(13)	(13)	–
Solde à la fin de l'exercice	4 879 \$	193 \$	4 686 \$	5 096 \$	217 \$	4 879 \$

b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022			31 octobre 2021		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	2 343 \$	25 \$	2 318 \$	2 123 \$	24 \$	2 099 \$
Primes souscrites	4 517	171	4 346	4 044	146	3 898
Primes gagnées	(4 376)	(165)	(4 211)	(3 824)	(145)	(3 679)
Solde à la fin de l'exercice	2 484 \$	31 \$	2 453 \$	2 343 \$	25 \$	2 318 \$

c) Variations des autres passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2022, les autres passifs liés aux assurances s'élevaient à 105 millions de dollars (237 millions de dollars au 31 octobre 2021). La diminution de 132 millions de dollars (diminution de 88 millions de dollars en 2021) est attribuable aux paiements relatifs aux passifs liés aux assurances des activités d'assurance de dommages, aux variations des taux d'intérêt, aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles et à la souscription directe d'un produit qui était auparavant souscrit selon une base assumée dans les activités d'assurance de personnes.

ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance										
	2013 et avant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	5 569 \$	2 465 \$	2 409 \$	2 438 \$	2 425 \$	2 631 \$	2 727 \$	2 646 \$	2 529 \$	3 242 \$	
Estimations révisées											
Un an plus tard	5 476	2 334	2 367	2 421	2 307	2 615	2 684	2 499	2 367		
Deux ans plus tard	5 433	2 280	2 310	2 334	2 258	2 573	2 654	2 412			
Trois ans plus tard	5 281	2 225	2 234	2 264	2 201	2 522	2 575				
Quatre ans plus tard	5 091	2 147	2 162	2 200	2 151	2 465					
Cinq ans plus tard	4 996	2 084	2 115	2 159	2 108						
Six ans plus tard	4 857	2 044	2 100	2 143							
Sept ans plus tard	4 801	2 037	2 086								
Huit ans plus tard	4 802	2 030									
Neuf ans plus tard	4 777										
Estimations actuelles du cumul des sinistres	4 777	2 030	2 086	2 143	2 108	2 465	2 575	2 412	2 367	3 242	
Cumul des paiements à ce jour	(4 639)	(1 973)	(1 986)	(2 000)	(1 901)	(2 091)	(2 017)	(1 730)	(1 513)	(1 449)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	138	57	100	143	207	374	558	682	854	1 793	4 906 \$
Incidence de l'actualisation											(612)
Provision pour écarts défavorables											392
Provision, montant net, pour sinistres impayés											4 686 \$

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la

sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022		31 octobre 2021	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	101 \$	75 \$	126 \$	93 \$
Diminution de l'hypothèse	(107)	(79)	(135)	(100)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(44)	(33)	(47)	(35)
Diminution de l'hypothèse	44	33	47	35
Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	(64) \$	(47) \$	(56) \$	(42) \$
Diminution de l'hypothèse	64	47	56	42
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	(222)	(165)	(226)	(167)
Diminution de l'hypothèse	222	165	226	167

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente

et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2022, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 68,1 % des primes nettes souscrites (65,8 % au 31 octobre 2021), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 31,6 % (33,8 % au 31 octobre 2021). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 51,2 % des primes nettes souscrites (49,8 % au 31 octobre 2021). Les provinces de l'Ouest représentaient 31,7 % (32,5 % au 31 octobre 2021), les provinces de l'Atlantique, 10,8 % (10,8 % au 31 octobre 2021) et le Québec, 6,3 % (6,9 % au 31 octobre 2021).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 23 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur quatre ans sont attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu

de ce plan, 9,9 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (12 millions au 31 octobre 2021). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2031. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions de 2014.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)

	2022		2021	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	12,2	65,36 \$	13,1	61,27 \$
Attribuées	2,5	95,33	2,2	71,88
Exercées	(1,8)	57,65	(2,8)	50,67
Périmées/expirées	(0,1)	80,75	(0,3)	71,50
Options en cours à la fin de l'exercice	12,8	72,05 \$	12,2	65,36 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	4,4	60,16 \$	4,4	54,36 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2022 était de 95,47 \$ (80,95 \$ en 2021).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2022.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
40,54 \$ – 47,59 \$	0,7	0,8	46,28	0,7	46,28
52,46 \$ – 53,15 \$	1,5	2,6	52,84	1,5	52,84
65,75 \$ – 69,39 \$	3,0	5,3	68,17	1,0	65,75
71,88 \$ – 72,64 \$	3,3	6,9	72,16	1,2	72,64
72,84 \$ – 95,33 \$	4,3	8,1	85,39	–	–

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 30,5 millions de dollars (25,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, 2,5 millions d'options (2,2 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 12,41 \$ l'option (8,90 \$ l'option en 2021) estimée selon un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	1,47 %	0,71 %
Durée contractuelle des options	10 ans	10 ans
Volatilité prévue ¹	17,89 %	18,50 %
Rendement de l'action prévu	3,66 %	3,61 %
Prix d'exercice / cours de l'action	95,33 \$	71,88 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera généralement entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières canadiennes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a attribué 6,9 millions d'unités d'actions à un prix moyen pondéré de 95,07 \$ (7,3 millions d'unités à un prix moyen pondéré de 72,81 \$ en 2021). Au 31 octobre 2022, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 21,6 millions (22,4 millions au 31 octobre 2021).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le

cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a attribué 0,2 million d'unités d'actions différées à un prix moyen pondéré de 94,80 \$ (0,2 million d'unités d'actions différés à un prix moyen pondéré de 73,41 \$ en 2021). Au 31 octobre 2022, 6,8 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,5 millions au 31 octobre 2021).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 657 millions de dollars (511 millions de dollars en 2021). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 768 millions de dollars (1,3 milliard de dollars en 2021). Au 31 octobre 2022, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,3 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2021) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser jusqu'à 10 % de leurs gains annuels admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, les cotisations de la Banque ont totalisé 85 millions de dollars (81 millions de dollars en 2021) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2022, 23 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (22 millions au 31 octobre 2021). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Banque finance un certain nombre de régimes de retraite et de régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts à ses employés et anciens employés admissibles. Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestation définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes complémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi. La Banque offre aussi certains avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'« Association ») et le volet à prestations définies du Régime de retraite TD (Canada) (le « RRTD PD »), sont des régimes de retraite pour les employés admissibles de la Banque au Canada qui ont choisi de participer à l'Association ou au RRTD PD. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD PD a été établi le 1^{er} mars 2009. Depuis le 31 décembre 2018, le RRTD PD a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1^{er} janvier 2019 peuvent adhérer au volet à cotisations définies du RRTD (le « RRTD CD ») après un an de service. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite à prestations définies principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. Les prestations prévues par le RRTD CD sont capitalisées à même le solde des cotisations accumulées du participant et de la Banque majoré des revenus générés par les placements du participant. La charge de retraite annuelle du RRTD CD est égale aux cotisations de la Banque au régime.

La capitalisation des régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement

être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la Banque consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon la loi. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire. Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque sont agréés auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et ils sont assujettis aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale. Les cotisations de 2022 et 2021 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2021 et du 31 octobre 2020. Des évaluations aux fins de la capitalisation sont en cours de préparation en date du 31 octobre 2022.

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies sont des régimes non capitalisés et, lorsqu'ils sont offerts, ils comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire ou, pour aider à payer le coût des soins, un montant accordé pouvant être utilisé pour réduire le coût de la couverture. Pour être admissibles aux avantages complémentaires de retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1^{er} juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque, qui couvrait ses employés admissibles au Canada, a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

a) STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

Les régimes de retraite à prestations définies principaux visent à atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs du régime sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération la conjoncture économique et les passifs des régimes, en assurant une gestion de portefeuille prudente et en respectant les profils cibles de risque des régimes.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite à prestations définies principaux est présentée ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Fourchette cible		Association ¹		Fourchette cible		RRTD PD ¹	
			Juste valeur				Juste valeur	
			Cotée	Non cotée			Cotée	Non cotée
Au 31 octobre 2022								
Titres de créance	50-80 %	67 %	– \$	4 039 \$	55-75 %	74 %	– \$	2 814 \$
Titres de capitaux propres	0-25	8	171	318	0-30	9	126	212
Placements alternatifs ²	6-35	25	–	1 513	5-38	17	–	641
Divers ³	s. o.	s. o.	–	(335)	s. o.	s. o.	–	(1 018)
Total		100 %	171 \$	5 535 \$		100 %	126 \$	2 649 \$
Au 31 octobre 2021								
Titres de créance	40-70 %	56 %	– \$	3 877 \$	20-50 %	34 %	– \$	1 023 \$
Titres de capitaux propres	19-45	26	589	1 238	30-60	51	461	1 055
Placements alternatifs ²	1-30	18	–	1 279	5-40	15	–	431
Divers ³	s. o.	s. o.	–	(532)	s. o.	s. o.	–	(79)
Total		100 %	589 \$	5 862 \$		100 %	461 \$	2 430 \$

¹ Les régimes de retraite à prestations définies principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

² Les placements alternatifs des régimes de retraite à prestations définies principaux sont surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers.

³ Se compose principalement de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées, d'obligations prises en pension, d'intérêts et de dividendes à recevoir et d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat.

Les portefeuilles en actions des régimes de retraite à prestations définies principaux sont largement diversifiés, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des actions en circulation d'une société donnée. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du portefeuille d'actions peuvent être investis dans des actions de marchés émergents.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par les régimes de retraite à prestations définies principaux pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, à moins que l'effet de levier vise à gérer les risques. Les régimes de retraite à prestations définies principaux sont autorisés à investir dans des instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

b) PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

Les placements des régimes de retraite à prestations définies principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques liés aux taux de change, au taux d'intérêt, à l'inflation, au prix des actions et à l'écart de taux), les risques de crédit et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face les régimes de retraite à prestations définies sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont utilisées afin d'obtenir en priorité un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite à prestations définies principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques écrites en matière de placements. Les pratiques de gestion des risques particulières qui font l'objet d'un suivi pour les régimes de retraite à prestations définies principaux portent sur le rendement, le risque de crédit et la composition de l'actif.

c) AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE IMPORTANTS

Régime de retraite de Canada Trust (CT)

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc., la Banque finance un régime de retraite à prestations définies qui a cessé d'être offert aux nouveaux participants, mais pour lequel les participants actifs continuent d'accumuler des droits à prestation. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance-vie à certains groupes d'employés d'anciennes organisations.

Régimes de retraite d'État

La Banque verse également des contributions aux régimes de retraite d'État, y compris le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la sécurité sociale en vertu de la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

d) CHARGES LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes à cotisations définies de la Banque.

Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Régimes de retraite à cotisations définies ¹	195 \$	178 \$
Régimes de retraite d'État ²	412	355
Total	607 \$	533 \$

¹ Comprennent le RRTD CD et le régime à cotisations définies 401(k) de TD Bank, N.A.

² Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la sécurité sociale en vertu de la *Federal Insurance Contribution Act* des États-Unis.

e) INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite à prestations définies principaux et du principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque, ainsi que de ses autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Obligations, actifs, situation de capitalisation et charges des régimes d'avantages du personnel à prestations définies

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹		Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite ²	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Variation des obligations au titre des prestations projetées						
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	8 788 \$	9 668 \$	466 \$	506 \$	2 691 \$	2 967 \$
Obligations incluses découlant de la fusion avec le régime de retraite de Financement auto TD (Canada) ³	–	–	–	–	43	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	417	522	8	9	5	8
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	252	210	13	11	67	56
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	(2 610)	(1 460)	(105)	(45)	(695)	(86)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	25	–	6	–	(8)	5
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	194	137	(1)	(1)	22	(1)
Cotisations des participants	108	107	–	–	–	–
Prestations versées	(411)	(396)	(15)	(14)	(145)	(139)
Variation du taux de change	–	–	–	–	165	(130)
Coûts des services passés (crédit)	–	–	–	–	–	11
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	6 763	8 788	372	466	2 145	2 691
Obligations au titre des prestations projetées entièrement ou partiellement capitalisées	6 763	8 788	–	–	1 499	1 879
Obligations au titre des prestations projetées non capitalisées	–	–	372	466	646	812
Total des obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	6 763	8 788	372	466	2 145	2 691
Variation des actifs des régimes						
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	9 342	8 240	–	–	1 967	2 046
Actifs inclus découlant de la fusion avec le régime de retraite de Financement auto TD (Canada) ³	–	–	–	–	48	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	276	186	–	–	46	37
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	(1 200)	740	–	–	(533)	106
Cotisations des participants	108	107	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	375	474	15	14	36	38
Prestations versées	(411)	(396)	(15)	(14)	(145)	(139)
Variation du taux de change	–	–	–	–	163	(118)
Charges administratives au titre des prestations définies	(9)	(9)	–	–	(2)	(3)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	8 481	9 342	–	–	1 580	1 967
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par rapport aux obligations au titre des prestations projetées	1 718	554	(372)	(466)	(565)	(724)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	(384)	–	–	–	(16)	(12)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	1 334	554	(372)	(466)	(581)	(736)
Comptabilisé dans :						
Autres actifs au bilan consolidé de la Banque	1 334	554	–	–	72	79
Autres passifs au bilan consolidé de la Banque	–	–	(372)	(466)	(653)	(815)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	1 334	554	(372)	(466)	(581)	(736)
Charge annuelle						
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	417	522	8	9	5	8
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	(24)	24	13	11	21	19
Coûts des services passés (crédit)	–	–	–	–	–	11
Charges administratives au titre des prestations définies	9	11	–	–	3	3
Total	402 \$	557 \$	21 \$	20 \$	29 \$	41 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	3,50 %	2,85 %	3,43 %	2,76 %	2,99 %	2,74 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,46 %	2,53 %	2,80 %	3,00 %	0,98 %	1,03 %
Espérance de vie présumée à 65 ans, en années						
Homme âgé de 65 ans	23,5	23,4	23,5	23,4	21,6	21,5
Femme âgée de 65 ans	24,2	24,2	24,2	24,2	23,1	23,1
Homme âgé de 45 ans	24,4	24,4	24,4	24,4	22,3	22,2
Femme âgée de 45 ans	25,1	25,1	25,1	25,1	24,0	23,9
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,44 %	3,50 %	5,45 %	3,43 %	5,58 %	2,99 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,88 %	2,46 %	3,25 %	2,80 %	1,14 %	0,98 %
Espérance de vie présumée à 65 ans, en années						
Homme âgé de 65 ans	23,2	23,5	23,2	23,5	21,7	21,6
Femme âgée de 65 ans	24,3	24,2	24,3	24,2	23,3	23,1
Homme âgé de 45 ans	24,1	24,4	24,1	24,4	22,3	22,3
Femme âgée de 45 ans	25,2	25,1	25,2	25,1	24,1	24,0

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies est de 2,99 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 1,08 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite (en 2021, 3,13 % diminuant graduellement à 1,08 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite).

² Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite à prestations définies et les

régimes d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires à prestations définies.

³ Au cours de 2022, le régime de retraite de Financement auto TD (Canada) (« régime de retraite de FATD Canada ») est considéré avoir fusionné avec le régime de retraite à prestations définies de CT. Les obligations et les actifs du régime de retraite de FATD Canada qui n'étaient pas présentés dans les informations à fournir par le passé le sont pour l'exercice 2022.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	Aux 31 octobre 2021
Autres actifs		
Régimes de retraite à prestations définies principaux	1 334 \$	554 \$
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	72	79
Autres régimes d'avantages du personnel ¹	-	4
Total	1 406	637
Autres passifs		
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies	372	466
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	653	815
Autres régimes d'avantages du personnel ¹	261	311
Total	1 286	1 592
Montant net comptabilisé	120 \$	(955) \$

¹ Se composent des autres régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Le tableau suivant présente les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite

à prestations définies de la Banque et les autres régimes de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite de la Banque.

Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ayant trait à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>					
Profits (pertes) de réévaluation – hypothèses financières	2 610 \$	1 460 \$	105 \$	45 \$	695 \$	86 \$
Profits (pertes) de réévaluation – hypothèses démographiques	(25)	-	(6)	-	8	(5)
Profits (pertes) de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	(194)	(137)	1	1	(22)	1
Profits (pertes) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	(1 200)	742	-	-	(532)	106
Variation du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	(384)	-	-	-	(4)	2
Total	807 \$	2 065 \$	100 \$	46 \$	145 \$	190 \$

¹ Les montants sont présentés avant impôt.

² Excluent les profits (pertes) nets de réévaluation de 53 millions de dollars (121 millions de dollars en 2021) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des autres régimes d'avantages à prestations définies offerts par la Banque et certaines de ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

f) FLUX DE TRÉSORERIE

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2023 des cotisations de 214 millions de dollars aux régimes de retraite à prestations définies principaux, de 20 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et de 47 millions de dollars à ses autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages

complémentaires de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les paiements futurs prévus au titre des prestations pour les dix prochaines années.

Paiements futurs prévus au titre des prestations

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite
Paiements prévus au titre des prestations à verser en :			
2023	360 \$	20 \$	157 \$
2024	380	21	159
2025	400	22	161
2026	421	23	162
2027	441	24	163
2028 à 2032	2 486	133	804
Total	4 488 \$	243 \$	1 606 \$

g) PROFIL DES ÉCHÉANCES

La répartition des obligations au titre des prestations projetées des régimes entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

Répartition des obligations au titre des prestations projetées

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Participants actifs	4 427 \$	6 048 \$	143 \$	191 \$	272 \$	375 \$
Participants dont les prestations sont différée	466	596	–	–	349	497
Retraités	1 870	2 144	229	275	1 524	1 819
Total	6 763 \$	8 788 \$	372 \$	466 \$	2 145 \$	2 691 \$

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations projetées se présente comme suit :

Duration des obligations au titre des prestations projetées

(nombre d'années)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Duration moyenne pondérée	14	15	12	14	10	12

h) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, et pour les autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, le taux

d'augmentation des salaires, l'espérance de vie, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. L'analyse de sensibilité figurant dans ce tableau devrait être utilisée avec prudence, car elle est hypothétique et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées. Les résultats réels pourraient entraîner la variation simultanée de plusieurs hypothèses clés, ce qui pourrait accroître ou réduire le degré de sensibilité.

Sensibilité des hypothèses actuarielles des régimes d'avantages à prestations définies importants

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2022		
	Augmentation (diminution) des obligations		
	Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	996 \$	47 \$	225 \$
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(790)	(38)	(190)
Taux d'augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(199)	– ¹	– ¹
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	183	– ¹	– ¹
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(117)	(9)	(63)
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	114	9	62
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	s. o.	(6)	– ¹
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	7	– ¹

¹ Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>	
	2022	2021
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	3 793 \$	3 370 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(309)	(7)
Total de l'impôt exigible	3 484	3 363
Impôt différé		
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	213	332
Effet des variations des taux d'imposition	43	2
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	246	(76)
Total de l'impôt différé	502	258
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé	3 986	3 621
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global		
Impôt exigible	(3 189)	916
Impôt différé	(423)	(99)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global	(3 612)	817
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements		
Impôt exigible	31	(13)
Impôt différé	(15)	(20)
	16	(33)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	390	4 405
Impôt exigible		
Fédéral	(129)	2 226
Provincial	(36)	1 548
Étranger	491	492
	326	4 266
Impôt différé		
Fédéral	395	232
Provincial	263	160
Étranger	(594)	(253)
	64	139
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	390 \$	4 405 \$

Le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est présenté dans le tableau qui suit.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022		2021	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	5 363 \$	26,3 %	4 498 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :				
Dividendes reçus	(123)	(0,6)	(120)	(0,7)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(1 117)	(5,5)	(787)	(4,6)
Divers – montant net	(137)	(0,7)	30	0,1
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	3 986 \$	19,5 %	3 621 \$	21,1 %

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes et des intérêts. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 614 millions de dollars pour les années d'imposition de 2016 et 2017 et l'ATRA a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 20 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2016. Au 31 octobre 2022, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 1 646 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2017, Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant un montant de 34 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2015 et l'ATRA a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant un montant de 54 millions de dollars pour les exercices de 2011

à 2016. La Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts additionnels et des intérêts totalisant 1 734 millions de dollars. La Banque s'attend à recevoir de nouvelles cotisations pour les années non frappées de prescription. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Mesures fiscales proposées dans le budget fédéral du Canada

Le budget fédéral du Canada présenté le 7 avril 2022 proposait d'introduire, pour les groupes de banques et d'assureurs-vie, un nouvel impôt ponctuel appelé dividende pour la relance du Canada (« DRC ») ainsi qu'une augmentation permanente du taux d'imposition. Le 22 novembre 2022, le projet de loi visant à mettre en œuvre le DRC et l'augmentation permanente du taux d'imposition a franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Le projet de loi propose que le DRC s'applique sous la forme d'un taux d'imposition de 15 % sur le revenu imposable moyen pour les années d'imposition de 2020 et 2021 supérieur à 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. L'augmentation permanente du taux d'imposition proposée est de 1,5 % sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars. Elle serait calculée au prorata pour la première année d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et entraînera des rajustements de réévaluation des actifs

et passifs d'impôt différé. Ces mesures fiscales, si elles sont adoptées telles qu'elles sont proposées, donneront lieu à une hausse des impôts à payer pour chacune des années visées. La Banque continue de suivre l'état du projet de loi et comptabilisera l'incidence de la loi une fois qu'elle sera quasi adoptée.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	31 octobre 2021
<i>Aux</i>		
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	1 339 \$	1 371 \$
Prêts détenus à des fins de transaction	28	35
Avantages du personnel	757	863
Pertes pouvant être reportées en avant	62	69
Crédits d'impôt	41	35
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	280	146
Immobilisations incorporelles	-	182
Divers	257	230
Total des actifs d'impôt différé	2 764	2 931
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	195	657
Régimes de retraite	184	75
(Produits) charges différés	227	48
Immobilisations incorporelles	47	-
Goodwill	154	130
Total des passifs d'impôt différé	807	910
Actifs d'impôt différé nets	1 957	2 021
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	2 193	2 265
Passifs d'impôt différé ¹	236	244
Actifs d'impôt différé nets	1 957 \$	2 021 \$

¹ Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 594 millions de dollars au 31 octobre 2022 (668 millions de dollars au 31 octobre 2021), dont un montant de 9 millions de dollars (25 millions de dollars au 31 octobre 2021) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux

investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2022. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 98 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (80 milliards de dollars au 31 octobre 2021).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2022				2021			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	32 \$	-	-	32 \$	335 \$	-	-	335 \$
Prêts détenus à des fins de transaction	7	-	-	7	9	-	-	9
Avantages du personnel	55	51	-	106	(46)	17	-	(29)
Pertes pouvant être reportées en avant	7	-	-	7	27	-	-	27
Crédits d'impôt	(6)	-	-	(6)	98	-	-	98
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(134)	-	-	(134)	(35)	-	-	(35)
Autres actifs d'impôt différé	(12)	-	(15)	(27)	25	-	(20)	5
Valeurs mobilières	251	(713)	-	(462)	(14)	(733)	-	(747)
Régimes de retraite	(130)	239	-	109	(26)	617	-	591
(Produits) charges différés	179	-	-	179	(25)	-	-	(25)
Immobilisations incorporelles	229	-	-	229	(95)	-	-	(95)
Goodwill	24	-	-	24	5	-	-	5
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	502 \$	(423) \$	(15) \$	64 \$	258 \$	(99) \$	(20) \$	139 \$

NOTE 26 **RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre

moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	17 170 \$	14 049 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 810,5	1 817,7
Résultat de base par action (en dollars canadiens)	9,48 \$	7,73 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	17 170 \$	14 049 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	17 170	14 049
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 810,5	1 817,7
Effet des titres dilutifs		
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	3,1	2,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 813,6	1 820,2
Résultat dilué par action (en dollars canadiens) ¹	9,47 \$	7,72 \$

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours de 2,1 millions, à un prix d'exercice de 95,33 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 27 **PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**

a) PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque comptabilisées dans les autres passifs.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Restructuration	Litiges et divers ¹	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2021	57 \$	391 \$	448 \$
Ajouts	3	167	170
Montants utilisés	(23)	(163)	(186)
Reprise des montants non utilisés	(32)	(35)	(67)
Écarts de conversion et autres	2	22	24
Solde au 31 octobre 2022, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	7 \$	382 \$	389 \$
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ²			931
Solde au 31 octobre 2022			1 320 \$

¹ Comprennent les contrats de location déficitaires associés aux paiements non locatifs, notamment les taxes et charges d'exploitation estimées, qui sont inclus dans les charges d'occupation, amortissement compris, à l'état du résultat consolidé.

² Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

b) QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, dont des poursuites civiles, des examens des autorités de réglementation, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part d'organismes gouvernementaux, de réglementation et d'autorégulation et autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. La Banque constitue des provisions lorsqu'il devient probable qu'elle subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2022, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 1,26 milliard de dollars (elles allaient de néant à environ 1,45 milliard de dollars au 31 octobre 2021). Les provisions et les pertes raisonnablement possibles

de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou

sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la United States District Court for the Northern District of Texas (la « cour de district du nord ») portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars américains qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants au recours collectif ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoise sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1^{er} avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et a rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande de recours collectif des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande de recours collectif des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification du recours collectif. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qui leur auraient été faites.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre du recours collectif ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification du recours. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

Le 28 février 2019, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sur les actes de procédure dans l'affaire OSIC visant à obtenir le rejet de trois allégations (aide et encouragement à la fraude, aide et encouragement à la conversion, et aide et encouragement à manquer à une obligation de fiduciaire). Au 4 avril 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 10 septembre 2019, l'OSIC a présenté une requête pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses afin d'y ajouter d'autres allégations de fait. Au 15 octobre 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 15 juin 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête de l'OSIC pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses, et la deuxième requête d'intervenant modifiée de l'OSIC dans sa poursuite contre la Banque et certaines autres banques défenderesses a été déposée à la même date. Le 10 juillet 2020, la cour de district du nord a donc ordonné aux termes de la requête convenue entre les parties de prolonger jusqu'au 31 juillet 2020 l'échéance de la Banque pour produire une réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 31 juillet 2020, la Banque a déposé sa réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 7 juillet 2020, la Banque et les autres banques défenderesses ont demandé le retrait de la requête en jugement sur les actes de procédure et, le 14 août 2020, la cour a rendu une ordonnance déclarant la requête théorique.

Le 3 mai 2019, deux groupes de requérants composés de plus de 950 investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL et de ceux ayant acheté un ou plusieurs certificats de ces investisseurs ont déposé une requête pour être autorisés à intervenir dans la poursuite engagée par l'OSIC contre

la Banque et les autres banques défenderesses. Le 18 septembre 2019, la Cour a rejeté la requête. Le 14 octobre 2019, un groupe de requérants (composé de 147 investisseurs) a déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit, et le dossier d'appel était pleinement constitué au 8 avril 2020. Le 7 octobre 2020, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a entendu les débats sur l'appel. Le 3 février 2021, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a confirmé la décision de rejet d'intervention prise par la cour de district du sud. Le 17 février 2021, la Banque et les autres banques intimées ont déposé une requête demandant une nouvelle audience à l'égard de la décision de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit sur la qualité de l'OSIC de continuer les poursuites des intervenants. Le 12 mars 2021, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté la requête demandant une nouvelle audience, mais a clarifié sa décision antérieure concernant la qualité de l'OSIC de continuer les poursuites des intervenants.

Le 1^{er} novembre 2019, un deuxième groupe de requérants (composé de 1 286 investisseurs) a déposé une requête devant le tribunal de l'État du Texas contre la Banque et les autres banques défenderesses, soit l'affaire *Smith v. Independent Bank, et al.*, comportant des demandes semblables à celles présentées dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.* Le 26 novembre 2019, le séquestre américain nommé pour la Stanford Receivership Estate a déposé une requête devant la cour de district du nord visant à empêcher l'introduction d'une instance devant la cour de l'État du Texas. Le 15 janvier 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête. Le 26 février 2020, une autre banque défenderesse a fait renvoyer devant la United States District Court for the Southern District of Texas (la « cour de district du sud ») l'instance qui avait été portée devant la cour de l'État du Texas. Le 13 avril 2020, cette même banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud de suspendre l'instance pour une période initiale de 120 jours. Le 20 avril 2020, la cour de district du sud a suspendu tous les délais jusqu'au 14 août 2020. Le 14 juillet 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une période additionnelle de 90 jours. Le 19 juillet 2020, la cour de district du sud a suspendu l'instance jusqu'au 14 novembre 2020. Le 30 octobre 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une autre période de 60 jours. Le 30 novembre 2020, la cour de district du sud a suspendu l'affaire *Smith v. Independent Bank, et al.*, et le dossier a été clos sur le plan administratif, sous réserve de son rétablissement sur requête des parties. Le 29 janvier 2021, la banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud de prolonger cette suspension et cette fermeture administrative pour une période additionnelle de 60 jours. Le 1^{er} février 2021, la cour de district du sud a accueilli la demande. Le 2 avril 2021, la cour de district du sud a accordé une autre prolongation de la suspension jusqu'au 31 juillet 2021, et le dossier demeure clos sur le plan administratif. Un rapport d'état d'instance conjoint a été soumis dans l'affaire *Smith* le 31 janvier 2022. Dans le rapport, la banque défenderesse demandant le renvoi sollicitait une conférence afin de traiter la façon de régler les questions se recoupant dans l'affaire *Rotstain*. Les requérants ont demandé à ce que l'affaire *Smith* demeure suspendue. Le 8 août 2022, le tribunal a rendu une ordonnance selon laquelle le dossier de l'affaire *Smith* demeure clos sur le plan administratif et il ordonne aux parties de continuer à produire des rapports sur une base bisannuelle.

Le 12 février 2021, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sommaire dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, et le dossier de la requête était pleinement constitué au 9 avril 2021.

Le 19 mars 2021, les requérants dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.* ont déposé un avis d'abandon de quatre des sept allégations formulées contre la Banque, soit i) avoir aidé et encouragé des transferts frauduleux et y avoir participé; ii) avoir aidé et encouragé un stratagème frauduleux et y avoir participé; iii) avoir aidé et encouragé la conversion et y avoir participé; et iv) complot civil. Le 25 mars 2021, la cour de district du nord a annulé la date de mise en état du 6 mai 2021 afin de permettre au tribunal de première instance de fixer les délais appropriés après le renvoi.

Le 9 août 2021, la Banque a présenté une requête pour permission de déposer une deuxième requête en jugement sommaire sur les motifs que les allégations restantes intentées par l'OSIC sont interdites selon le jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 8 juin 2021. Au 13 septembre 2021, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

Le 20 janvier 2022, le tribunal a rendu une ordonnance accueillant en partie et rejetant en partie la requête en jugement sommaire de la Banque. Toujours le 20 janvier 2022, le tribunal dans l'affaire *Rotstain* a prononcé une suggestion de renvoi (Suggestion of Remand) qui recommandait au Judicial Panel on Multidistrict Litigation (« JPML ») de renvoyer l'affaire *Rotstain* au Southern District of Texas pour la suite de la procédure. Le même jour, le JPML a rendu une ordonnance de renvoi conditionnelle, qui a pris effet le 27 janvier 2022. Le 10 mars 2022, l'affaire *Rotstain* a été transférée au Southern District of Texas.

Le 29 avril 2022, les banques défenderesses, y compris la Banque, ont demandé le rejet de certaines des demandes des requérants en raison d'absence de compétence et de qualité. Le dossier de la requête en rejet des banques défenderesses était pleinement constitué au 27 mai 2022.

De plus, le 23 mai 2022, la Banque a déposé une requête en jugement sommaire au motif que toutes les réclamations invoquées par l'OSIC sont interdites selon le jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 8 juin 2021. Le 13 juin 2022, l'OSIC a notifié son opposition à la requête en jugement sommaire de la Banque et a déposé une contre-requête en jugement sommaire à l'égard des défenses affirmatives de la Banque reposant sur le principe de la chose jugée et de la préclusion accessoire. Le dossier des requêtes était pleinement constitué au 12 juillet 2022.

Le 9 juin 2022, le tribunal a fixé la date d'audition de l'affaire Rotstain au 27 février 2023.

Le 3 octobre 2022, le tribunal a rendu des ordonnances rejetant les requêtes présentées par les banques défenderesses, y compris la Banque, visant à exclure le témoignage des témoins experts des requérants. Les 20 et 21 octobre 2022, le tribunal a rendu des ordonnances accueillant en partie et rejetant en partie les requêtes des requérants pour exclure le témoignage de certains des témoins experts des banques défenderesses.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *McDonald v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites faisaient valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. Le procès de ces deux poursuites s'est déroulé du 11 janvier 2021 au 29 avril 2021. Le 8 juin 2021, la Cour supérieure a rendu son jugement en rejetant les deux poursuites. Le 8 juillet 2021, les coliquidateurs ont déposé une requête en autorisation d'appel à l'égard de leur poursuite devant la Cour d'appel de l'Ontario. Aucun appel n'a été déposé dans le cadre de l'affaire *Dynasty Furniture*. L'appel dans l'action des coliquidateurs a été entendu les 20 et 21 avril 2022. La Cour d'appel de l'Ontario a pris l'affaire en délibéré et rendra une décision par écrit en temps utile.

Litige avec un actionnaire de TD Ameritrade – Le 12 mai 2020, un actionnaire de TD Ameritrade Holding Corporation (« Ameritrade ») a déposé une demande de recours collectif (*Hawkes v. Bettino, et al.*, CA No. 2020-0360-PAF) devant la Court of Chancery du Delaware contestant la transaction entre Ameritrade et The Charles Schwab Corporation (« Schwab »). Dans la demande initiale, il était, entre autres, allégué que la fusion était assujettie à la loi sur les actionnaires intéressés du Delaware et qu'elle violait cette loi, car la fusion n'avait pas été subordonnée à l'approbation par 66 ⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions d'Ameritrade, compte non tenu des actions détenues par la Banque et Schwab. Le 4 juin 2020, un pourcentage suffisant de porteurs d'actions d'Ameritrade ont voté en faveur de la transaction, et le demandeur a donc retiré cette allégation. Le 5 février 2021, le demandeur a déposé une demande modifiée nommant comme parties défenderesses la Banque, certaines entités affiliées de la Banque TD, les cinq anciens administrateurs d'Ameritrade nommés par la Banque, certains autres anciens dirigeants et administrateurs d'Ameritrade et Schwab. Selon la demande modifiée, la Banque était l'actionnaire contrôlant d'Ameritrade et a manqué à son obligation fiduciaire en négociant avec Schwab une convention sur les comptes de dépôt assuré modifiée qui a permis de détourner indûment des autres actionnaires d'Ameritrade la contrepartie de la fusion. Réitérant ces mêmes allégations, la demande modifiée énonce que les administrateurs nommés par la Banque et les autres parties défenderesses individuelles ont manqué à leur obligation fiduciaire. Finalement, il est allégué dans la demande modifiée que Schwab a aidé et encouragé les violations commises par les autres parties défenderesses. Le 29 avril 2021, toutes les parties défenderesses ont demandé le rejet de cette demande pour absence de cause d'action. L'audience sur la requête en rejet a eu lieu le 18 novembre 2021.

Le 20 janvier 2022, les parties (c.-à-d. la partie demanderesse et toutes les parties défenderesses) ont informé le tribunal qu'elles avaient conclu une entente de principe en vue de régler le litige sous réserve que les parties respectent certaines conditions et qu'elles présentent une entente de règlement écrite dans les 45 jours. Le 25 mars 2022, les parties (c.-à-d. la partie demanderesse et toutes les parties défenderesses) ont déposé leur entente de règlement, d'arrangement et de renonciation. Le tribunal a tenu une audience de règlement le 21 septembre 2022. Le tribunal a approuvé le règlement et toutes les allégations ont été retirées de façon définitive.

Frais de carte de crédit – Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.*

Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les « réseaux ») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, il est allégué dans la majorité d'entre eux que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants.

La Banque avec les banques défenderesses restantes ont collectivement conclu un règlement national à l'égard des recours collectifs. Elles verseront collectivement un total de 120 millions de dollars en échange du rejet des recours portant sur les frais de cartes de crédit et d'autres litiges connexes.

Le 10 décembre 2021, après l'audition d'une requête pour approbation du règlement conjoint tenue le 6 décembre 2021, le règlement national a été approuvé par les cinq tribunaux auprès desquels les recours avaient été déposés.

Litige Rothstein – Au cours du deuxième trimestre de 2022, la Banque a conclu un règlement au Canada dans l'affaire *TD Bank, N.A. v. Lloyd's Underwriters et al.*, selon lequel la Banque a recouvré le montant des pertes encourues en raison du règlement précédemment conclu par la Banque aux États-Unis visant de multiples poursuites liées à une combine à la Ponzi qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein. Le montant de 224 millions de dollars a été recouvré au cours du deuxième trimestre de 2022 et a été comptabilisé dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé.

Recours collectifs de consommateurs – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes de recours collectifs à l'échelle provinciale ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes.

c) ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	35 675 \$	31 153 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	193	209
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	56 700	54 563
Durée initiale de plus de un an	199 588	173 489
Total	292 156 \$	259 414 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2022, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 502 millions de dollars (326 millions de dollars au 31 octobre 2021).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Le profil des échéances pour les obligations locatives non actualisées s'élève à 14 millions de dollars pour 2023; 60 millions de dollars pour 2024; 131 millions de dollars pour 2025; 283 millions de dollars pour 2026; 374 millions de dollars pour 2027; 6 350 millions de dollars pour 2028 et par la suite. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, le total des paiements de loyers, y compris 9 millions de dollars (14 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) pour les contrats de location à court terme et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur, s'est élevé à 798 millions de dollars (746 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

d) ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaisants, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

e) GARANTIES

Outre les lettres de crédit de soutien financier et de garanties d'exécution, les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail, et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

f) ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	223 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	8 916	6 580
Prêts	95 961	81 468
Valeurs mobilières	107 739	98 200
Autres actifs	1 032	475
	213 648	186 946
Actifs de tiers ¹		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	396 998	354 873
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	(122 079)	(85 248)
	274 919	269 625
	488 567	456 571
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés²		
Dérivés	19 815	14 864
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	154 772	170 314
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	129 721	119 915
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 556	34 424
Titrisation	28 278	29 030
Obligations sécurisées	36 425	26 924
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	11 201	9 261
Gouvernements et banques centrales étrangers	934	1 010
Autres	65 865	50 829
Total	488 567 \$	456 571 \$

¹ Comprendent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

² Comprendent des actifs au bilan d'un montant de 55,9 milliards de dollars au 31 octobre 2022 (48,7 milliards de dollars au 31 octobre 2021) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

NOTE 28

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2022, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 112 millions de dollars (150 millions de dollars au 31 octobre 2021).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	40 \$	31 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paiements fondés sur des actions	40	39
Total	81 \$	71 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque est une des parties à la convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Dans le cadre de la

convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt de passage. Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 points de base par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de dépôt de passage. Au 31 octobre 2022, les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab totalisaient 174 milliards de dollars (128 milliards de dollars américains) (176 milliards de dollars (142 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021). À partir du 1^{er} juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 1,7 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (1,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 182 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (186 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Au 31 octobre 2022, les montants à recevoir de Schwab s'élevaient à 31 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2021). Au 31 octobre 2022, les montants à payer à Schwab s'élevaient à 152 millions de dollars (195 millions de dollars au 31 octobre 2021).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. Au 31 octobre 2022, la Banque n'avait aucun engagement de prêt envers Schwab (95 millions de dollars, aucun montant prélevé au 31 octobre 2021).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a versé 77 millions de dollars (76 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021) pour ces services. Au 31 octobre 2022, le montant à payer à Symcor s'élevait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2021).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé au 31 octobre 2022 et 31 octobre 2021.

NOTE 29 INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, à partir du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Banque présente ses résultats en fonction de quatre secteurs d'exploitation : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Les données des périodes de comparaison ont été ajustées pour refléter le réalignement des nouveaux secteurs d'exploitation.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces et comprend Financement auto TD au Canada. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et aux entreprises aux États-Unis menées par TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, Financement auto TD aux États-Unis et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans Schwab. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance comprend les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance, lesquelles offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Le secteur Siège social comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, l'élimination des ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un revenu non imposable ou exonéré d'impôt, principalement des dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus

significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Résultats par secteur¹

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2022					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Services de détail aux États-Unis	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires de gros ²	Siège social ²	Total
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 396 \$	9 604 \$	945 \$	2 937 \$	1 471 \$	27 353 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	4 190	2 821	9 915	1 894	2 859	21 679
Total des produits	16 586	12 425	10 860	4 831	4 330	49 032
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	491	335	1	37	203	1 067
Indemnités d'assurance et charges connexes	–	–	2 900	–	–	2 900
Charges autres que d'intérêts	7 176	6 920	4 711	3 033	2 801	24 641
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	8 919	5 170	3 248	1 761	1 326	20 424
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 361	625	853	436	(289)	3 986
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{3, 4}	–	1 075	–	–	(84)	991
Résultat net	6 558 \$	5 620 \$	2 395 \$	1 325 \$	1 531 \$	17 429 \$
						2021
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 195 \$	8 074 \$	762 \$	2 630 \$	1 470 \$	24 131 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	3 722	2 684	9 827	2 070	259	18 562
Total des produits	14 917	10 758	10 589	4 700	1 729	42 693
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	256	(250)	2	(118)	(114)	(224)
Indemnités d'assurance et charges connexes	–	–	2 707	–	–	2 707
Charges autres que d'intérêts	6 648	6 417	4 355	2 709	2 947	23 076
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	8 013	4 591	3 525	2 109	(1 104)	17 134
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 128	504	929	539	(479)	3 621
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{3, 4}	–	898	–	–	(113)	785
Résultat net	5 885 \$	4 985 \$	2 596 \$	1 570 \$	(738) \$	14 298 \$

¹ La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

² Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

³ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁴ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12.

Total de l'actif par secteur d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Services de détail aux États-Unis	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires de gros	Siège social	Total
						Au 31 octobre 2022
Total de l'actif	526 374 \$	585 297 \$	23 721 \$	635 094 \$	147 042 \$	1 917 528 \$
						Au 31 octobre 2021
Total de l'actif	484 857 \$	559 503 \$	24 579 \$	514 681 \$	145 052 \$	1 728 672 \$

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les

transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

Répartition géographique des résultats

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre	Aux 31 octobre
	2022	2022
	Résultat net	Total de l'actif
Canada	29 244 \$	1 014 344 \$
États-Unis	18 442	760 700
Autres pays	1 346	142 484
Total	49 032 \$	1 917 528 \$
	2021	2021
Canada	26 664 \$	935 856 \$
États-Unis	14 091	652 829
Autres pays	1 938	139 987
Total	42 693 \$	1 728 672 \$

NOTE 30 PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les tableaux suivants présentent les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable.

Produits d'intérêts

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Évalués au coût amorti ¹	34 304 \$	26 106 \$
Évalués à la JVAERG – instruments de créance ¹	973	600
	35 277	26 706
Évalués ou désignés à la JVRN	5 542	2 714
Évalués à la JVAERG – instruments de capitaux propres	213	161
Total	41 032 \$	29 581 \$

¹ Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Charges d'intérêts

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2022	2021
Évalués au coût amorti ^{1, 2}	10 162 \$	3 570 \$
Évalués ou désignés à la JVRN	3 517	1 880
Total	13 679 \$	5 450 \$

¹ Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

² Comprennent des charges d'intérêts sur les obligations locatives de 135 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (144 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021).

NOTE 31 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations

contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ^{1,2}		Instruments de crédit ^{3,4}		Instruments financiers dérivés ^{5,6}	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Canada	66 %	70 %	32 %	36 %	22 %	25 %
États-Unis	32	29	64	59	33	34
Royaume-Uni	–	–	1	1	11	13
Autres pays européens	–	–	2	3	21	18
Autres pays	2	1	1	1	13	10
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	853 129 \$	742 672 \$	292 156 \$	259 414 \$	96 795 \$	49 929 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2022 : immobilier, 10 % (10 % au 31 octobre 2021).

² Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

³ Au 31 octobre 2022, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 292 milliards de dollars (259 milliards de dollars au 31 octobre 2021), y compris des engagements de crédit totalisant 256 milliards de dollars (228 milliards de dollars au 31 octobre 2021), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

⁴ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2022 : institutions financières, 22 % (21 % au 31 octobre 2021); énergie et services publics, 10 % (10 % au 31 octobre 2021); automobile, 8 % (9 % au 31 octobre 2021); services

professionnels et autres services, 8 % (7 % au 31 octobre 2021); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2021); aménagement immobilier non résidentiel, 7 % (5 % au 31 octobre 2021); télécommunications, câblodistribution et médias, 5 % (6 % au 31 octobre 2021); et pétrole et gaz, 5 % (5 % au 31 octobre 2021).

⁵ Au 31 octobre 2022, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties, s'élevait à 97 milliards de dollars (50 milliards de dollars au 31 octobre 2021). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁶ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 63 % du total au 31 octobre 2022 (70 % au 31 octobre 2021). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 30 % du total au 31 octobre 2022 (19 % au 31 octobre 2021). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2022	31 octobre 2021
Trésorerie et montants à recevoir de banques	8 556 \$	5 931 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	137 294	159 962
Valeurs mobilières ¹		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	2 422	2 161
Autres titres de créance	2 617	2 403
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	51 285	42 048
Autres titres de créance	18 997	18 365
Droits conservés	5	9
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	287	155
Autres titres de créance	6 644	6 320
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	50 882	57 780
Autres titres de créance	13 121	15 085
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	256 362	208 559
Autres titres de créance	86 412	60 380
Valeurs mobilières prises en pension	160 167	167 284
Dérivés ²	103 873	54 427
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	293 601	268 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	204 529	188 291
Cartes de crédit	34 263	28 933
Entreprises et gouvernements	298 650	237 319
Prêts détenus à des fins de transaction	11 749	12 405
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	3 265	2 337
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 353	1 602
Engagements de clients au titre d'acceptations	19 733	18 448
Montants à recevoir des courtiers et des clients	19 760	32 357
Autres actifs	8 461	5 927
Total de l'actif	1 795 288	1 596 567
Instruments de crédit ³	292 156	259 414
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	352 342	318 025
Total du risque de crédit	2 439 786 \$	2 174 006 \$

¹ Excluent les titres de capitaux propres.

² La valeur comptable des actifs dérivés représente l'exposition maximum au risque de crédit liée aux contrats de dérivés.

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché de négociation et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche NI avancée pour l'ensemble de ses portefeuilles importants.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme la ligne directrice du BSIF sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres fondés sur les risques et ratios de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure (RSI) est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve publiée est établie à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer respectivement à 10,5 %, 12,0 % et 14,0 % la cible des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres minimums publiée par le BSIF. La cible du BSIF comprend le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels s'établissent actuellement à 1 %.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque devait respecter, aux fins de la surveillance, un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 24,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 2,50 %, et un ratio cible de levier TLAC de 6,75 % à partir du 1^{er} novembre 2021. Tout changement à la RSI donnera lieu à un changement correspondant au ratio cible de TLAC fondé sur les risques.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre 2022 et 2021.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 octobre 2022	Aux 31 octobre 2021
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	83 671 \$	69 937 \$
Fonds propres de catégorie 1	94 445	75 716
Total des fonds propres	107 175	87 987
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres	517 048	460 270
Ratios de fonds propres et de levier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	16,2 %	15,2 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	18,3	16,5
Ratio du total des fonds propres	20,7	19,1
Ratio de levier	4,9	4,8
Ratio TLAC	35,2	28,3
Ratio de levier TLAC	9,4	8,2

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2022	
	Valeur comptable des actions détenues par la Banque³	
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal²	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	2 370 \$
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
TD Wealth Holdings Canada Limited	Toronto (Ontario)	5 963
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	
GMI Servicing Inc.	Winnipeg (Manitoba)	
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	3 721
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	71 879
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	
TD Securities Automated Trading LLC	Chicago (Illinois)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Mt. Laurel (New Jersey)	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	38
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	115
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	11 737
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	2 713
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	28 723
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	
International		
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	2 057
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	11
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	94
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	1 174
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	1 225

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques* (Canada). Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2022, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à environ 82 milliards de dollars (91 milliards de dollars au 31 octobre 2021), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

Statistiques sur dix exercices – IFRS

Bilan consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
ACTIF										
Liquidités et autres	145 850 \$	165 893 \$	170 594 \$	30 446 \$	35 455 \$	55 156 \$	57 621 \$	45 637 \$	46 554 \$	32 164 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	218 440	231 220	256 342	261 144	262 115	254 361	211 111	188 317	168 926	188 016
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	10 946	9 390	8 548	6 503	4 015	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	103 873	54 427	54 242	48 894	56 996	56 195	72 242	69 438	55 796	49 461
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	342 774	268 939	227 679	130 497	107 171	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	s. o.	71 363	84 395	74 450	56 977	29 961				
Valeurs mobilières prises en pension	160 167	167 284	169 162	165 935	127 379	134 429	86 052	97 364	82 556	64 283
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	831 043	722 622	717 523	684 608	646 393	612 591	585 656	544 341	478 909	444 922
Autres	104 435	108 897	111 775	87 263	95 379	94 900	79 890	84 826	70 793	53 214
Total de l'actif	1 917 528 \$	1 728 672 \$	1 715 865 \$	1 415 290 \$	1 334 903 \$	1 278 995 \$	1 176 967 \$	1 104 373 \$	960 511 \$	862 021 \$
PASSIF										
Dépôts détenus à des fins de transaction	23 805 \$	22 891 \$	19 177 \$	26 885 \$	114 704 \$	79 940 \$	79 786 \$	74 759 \$	59 334 \$	50 967 \$
Dérivés	91 133	57 122	53 203	50 051	48 270	51 214	65 425	57 218	51 209	49 471
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	162 786	113 988	59 665	105 131	16	8	190	1 415	3 250	12
Dépôts	1 229 970	1 125 125	1 135 333	886 977	851 439	832 824	773 660	695 576	600 716	541 605
Autres	287 161	298 498	341 511	247 820	231 694	230 291	172 801	199 740	181 986	160 601
Billets et débiteurs subordonnés	11 290	11 230	11 477	10 725	8 740	9 528	10 891	8 637	7 785	7 982
Total du passif	1 806 145	1 628 854	1 620 366	1 327 589	1 254 863	1 203 805	1 102 753	1 037 345	904 280	810 638
CAPITAUX PROPRES										
Capitaux propres attribuables aux actionnaires										
Actions ordinaires	24 363	23 066	22 487	21 713	21 221	20 931	20 711	20 294	19 811	19 316
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	11 253	5 700	5 650	5 800	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395
Actions propres et autres instruments de capitaux propres	(98)	(162)	(41)	(47)	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)
Surplus d'apport	179	173	121	157	193	214	203	214	205	170
Résultats non distribués	73 698	63 944	53 845	49 497	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global	1 988	7 097	13 437	10 581	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159
	111 383	99 818	95 499	87 701	79 047	74 207	72 564	65 418	54 682	49 875
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508
Total des capitaux propres	111 383	99 818	95 499	87 701	80 040	75 190	74 214	67 028	56 231	51 383
Total du passif et des capitaux propres	1 917 528 \$	1 728 672 \$	1 715 865 \$	1 415 290 \$	1 334 903 \$	1 278 995 \$	1 176 967 \$	1 104 373 \$	960 511 \$	862 021 \$

¹ Comprendent les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39).

Statistiques sur dix exercices – IFRS (suite)

État du résultat consolidé résumé – résultats comme présentés

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Produits d'intérêts nets	27 353 \$	24 131 \$	24 497 \$	23 821 \$	22 239 \$	20 847 \$	19 923 \$	18 724 \$	17 584 \$	16 074 \$
Produits autres que d'intérêts	21 679	18 562	19 149	17 244	16 653	15 355	14 392	12 702	12 377	11 185
Total des produits	49 032	42 693	43 646	41 065	38 892	36 202	34 315	31 426	29 961	27 259
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 067	(224)	7 242	3 029	2 480	2 216	2 330	1 683	1 557	1 631
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 900	2 707	2 886	2 787	2 444	2 246	2 462	2 500	2 833	3 056
Charges autres que d'intérêts	24 641	23 076	21 604	22 020	20 195	19 419	18 877	18 073	16 496	15 069
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	20 424	17 134	11 914	13 229	13 773	12 321	10 646	9 170	9 075	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 986	3 621	1 152	2 735	3 182	2 253	2 143	1 523	1 512	1 135
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	991	785	1 133	1 192	743	449	433	377	320	272
Résultat net	17 429	14 298	11 895	11 686	11 334	10 517	8 936	8 024	7 883	6 640
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	259	249	267	252	214	193	141	99	143	185
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	17 170 \$	14 049 \$	11 628 \$	11 434 \$	11 120 \$	10 324 \$	8 795 \$	7 925 \$	7 740 \$	6 455 \$
Attribuable aux :										
Actionnaires ordinaires	17 170 \$	14 049 \$	11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$	10 203 \$	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$	6 350 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	18	72	121	115	112	107	105

État des variations des capitaux propres consolidé résumé – résultats comme présentés

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Capitaux propres attribuables aux actionnaires										
Actions ordinaires	24 363 \$	23 066 \$	22 487 \$	21 713 \$	21 221 \$	20 931 \$	20 711 \$	20 294 \$	19 811 \$	19 316 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	11 253	5 700	5 650	5 800	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395
Actions propres et autres instruments de capitaux propres	(98)	(162)	(41)	(47)	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)
Surplus d'apport	179	173	121	157	193	214	203	214	205	170
Résultats non distribués	73 698	63 944	53 845	49 497	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global	1 988	7 097	13 437	10 581	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159
Total	111 383	99 818	95 499	87 701	79 047	74 207	72 564	65 418	54 682	49 875
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508
Total des capitaux propres	111 383 \$	99 818 \$	95 499 \$	87 701 \$	80 040 \$	75 190 \$	74 214 \$	67 028 \$	56 231 \$	51 383 \$

Statistiques sur dix exercices

Autres statistiques – IFRS – résultats comme présentés

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	
Par action ordinaire											
1	Résultat de base	9,48 \$	7,73 \$	6,43 \$	6,26 \$	6,02 \$	5,51 \$	4,68 \$	4,22 \$	4,15 \$	3,46 \$
2	Résultat dilué	9,47	7,72	6,43	6,25	6,01	5,50	4,67	4,21	4,14	3,44
3	Dividendes	3,56	3,16	3,11	2,89	2,61	2,35	2,16	2,00	1,84	1,62
4	Valeur comptable	55,00	51,66	49,49	45,20	40,50	37,76	36,71	33,81	28,45	25,33
5	Cours de clôture	87,19	89,84	58,78	75,21	73,03	73,34	60,86	53,68	55,47	47,82
6	Cours de clôture par rapport à la valeur comptable	1,59	1,74	1,19	1,66	1,80	1,94	1,66	1,59	1,95	1,89
7	Plus-value du cours de clôture	(3,0) %	52,8 %	(21,8) %	3,0 %	(0,4) %	20,5 %	13,4 %	(3,2) %	16,0 %	17,7 %
8	Rendement total pour les actionnaires (1 an)	0,9	58,9	(17,9)	7,1	3,1	24,8	17,9	0,4	20,1	22,3
Ratios de rendement											
9	Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	18,0 %	15,5 %	13,6 %	14,5 %	15,7 %	14,9 %	13,3 %	13,4 %	15,4 %	14,2 %
10	Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{1, 2}	3,53	3,02	2,41	2,55	2,56	2,46	2,21	2,20	2,45	2,32
11	Ratio d'efficience	50,3	54,1	49,5	53,6	51,9	53,6	55,0	57,5	55,1	55,3
12	Marge d'intérêts nette	1,69	1,56	1,72	1,95	1,95	1,96	2,01	2,05	2,18	2,20
13	Ratio de versement de dividendes	37,5	40,9	48,3	46,1	43,3	42,6	46,1	47,4	44,3	46,9
14	Rendement en dividendes	3,8	3,9	4,8	3,9	3,5	3,6	3,9	3,7	3,5	3,8
15	Ratio cours/bénéfice	9,2	11,6	9,2	12,0	12,2	13,3	13,0	12,8	13,4	13,9
Qualité de l'actif											
16	Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations nets ^{3, 4}	0,20 %	0,24 %	0,32 %	0,33 %	0,37 %	0,38 %	0,46 %	0,48 %	0,46 %	0,50 %
17	Prêts douteux nets en % des capitaux propres ordinaires ^{3, 4}	1,74	1,89	2,59	2,81	3,33	3,45	4,09	4,24	4,28	4,83
18	Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ^{3, 4}	0,14	(0,03)	1,00	0,45	0,39	0,37	0,41	0,34	0,34	0,38
Ratios des fonds propres¹											
19	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{2, 5}	16,2 %	15,2 %	13,1 %	12,1 %	12,0 %	10,7 %	10,4 %	9,9 %	9,4 %	9,0 %
20	Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{1, 2}	18,3	16,5	14,4	13,5	13,7	12,3	12,2	11,3	10,9	11,0
21	Ratio du total des fonds propres ^{1, 2}	20,7	19,1	16,7	16,3	16,2	14,9	15,2	14,0	13,4	14,2
Autres											
22	Capitaux propres ordinaires par rapport au total de l'actif	5,2	5,4	5,2	5,8	5,5	5,4	5,8	5,7	5,5	5,4
23	Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 820,7	1 822,0	1 815,6	1 811,9	1 828,3	1 839,6	1 857,2	1 855,1	1 844,6	1 835,0
24	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)	158 743 \$	163 686 \$	106 719 \$	136 274 \$	133 519 \$	134 915 \$	113 028 \$	99 584 \$	102 322 \$	87 748 \$
25	Nombre moyen d'équivalents à temps plein ⁶	94 867	89 464	89 598	89 031	84 383	83 160	81 233	81 483	81 137	78 748
26	Nombre de succursales de services de détail ⁷	2 274	2 260	2 358	2 380	2 411	2 446	2 476	2 514	2 534	2 547
27	Nombre de bureaux de courtage de détail	85	86	87	113	109	109	111	108	111	110
28	Nombre de guichets bancaires automatiques	6 100	6 089	6 233	6 302	5 587	5 322	5 263	5 171	4 833	4 734

¹ Ces mesures sont présentées dans le présent document conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les montants sont calculés conformément au dispositif sur les fonds propres de Bâle III et présentés selon la méthodologie « tout compris ».

² Depuis l'exercice 2014, l'intégration du RVC s'est faite progressivement jusqu'au premier trimestre de 2019. À partir du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %, et pour l'exercice 2019, ils sont tous de 100 %. Avant le deuxième trimestre de 2018, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

³ Comprendent les engagements de clients au titre d'acceptations.

⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis et, avant le 1^{er} novembre 2017, de certains titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance classés comme prêts sont désormais classés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

⁵ La Banque présente les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon la méthodologie « tout compris ».

⁶ Au cours de l'exercice 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les chiffres correspondants des périodes antérieures à l'exercice 2014 n'ont pas été retraités.

⁷ Comprend les succursales de services de détail, de services aux clients privés et de services successoraux et fiduciaires.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Les actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole TD. Les actions privilégiées de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les titres cotés de la Banque, y compris les symboles boursiers et les numéros CUSIP, sur notre site Web à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 1-866-756-8936 ou au 416-944-6367 ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com.

AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2022

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

DIVIDENDES

Dépôt direct des dividendes : Les actionnaires inscrits peuvent opter pour les dépôts directs de leurs dividendes dans un compte bancaire au Canada ou aux États-Unis. Pour ce faire, prière de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque dont les coordonnées figurent ci-dessous. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

Dividendes en dollars américains : En ce qui concerne les actionnaires inscrits, les versements de dividendes envoyés à une adresse aux États-Unis ou faits directement dans des comptes bancaires américains seront effectués en dollars américains, à moins que l'actionnaire ne donne d'autres instructions à l'agent des transferts de la Banque. Les actionnaires inscrits dont les versements de dividendes sont envoyés à une adresse à l'extérieur des États-Unis peuvent également demander que les dividendes leur soient versés en dollars américains en communiquant avec l'agent des transferts de la Banque. Les dividendes

seront convertis en dollars américains selon le taux de change moyen quotidien affiché par la Banque du Canada à 16 h 30 (HE) le cinquième jour ouvrable suivant la clôture des registres, à moins d'avis contraire de la Banque. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

L'information sur les dividendes est disponible à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes. Les dividendes, y compris les montants et les dates, sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Pour obtenir des renseignements sur le plan de réinvestissement des dividendes de la Banque, veuillez communiquer avec notre agent des transferts ou visitez notre site Web à l'adresse www.td.com, sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes.

SI VOUS :	ET QUE VOTRE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTE SUR CE QUI SUIT :	VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES SUIVANTES :
êtes un actionnaire inscrit (votre nom figure sur votre certificat d'actions de la TD)	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	Agent des transferts : Compagnie Trust TSX C. P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (au Canada et aux É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Télé. : 1-888-249-6189 shareholderinquiries@tmx.com ou http://www.tsxtrust.com
déterminez vos actions de la TD par l'intermédiaire du système d'inscription direct aux États-Unis	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	Coagent des transferts et agent comptable des registres : Computershare P.O. Box 43006 Providence, RI 02940-3006 ou 150 Royall Street Canton, MA 02021 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 www.computershare.com/investor
déterminez en propriété véritable des actions de la TD qui sont immatriculées au nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions de la TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires.	Votre intermédiaire

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416 944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com. Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec les administrateurs indépendants par l'intermédiaire du président du conseil d'administration en écrivant au :

Président du conseil d'administration
La Banque Toronto-Dominion
P.O. Box 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Ils peuvent également envoyer un courriel au Service des relations avec les actionnaires de la TD à l'adresse tdshinfo@td.com. Les courriels des actionnaires adressés au président du conseil d'administration dans lesquels ils expriment le désir de communiquer directement avec les administrateurs indépendants seront transmis à M. Levitt.

SIÈGE SOCIAL

La Banque Toronto-Dominion
P.O. Box 1
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Pour obtenir des renseignements sur les produits et services en tout temps :

Au Canada : Communiquer avec TD Canada Trust au 1-800-895-4463

Aux États-Unis : Communiquer avec TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD} au 1-888-751-9000

En anglais : 1-866-222-3456

En cantonais ou mandarin : 1-800-387-2828

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : Au Canada : www.td.com

Aux États-Unis : www.tdbank.com

Adresse courriel : customer.service@td.com

(seulement au Canada; les clients des États-Unis peuvent envoyer un courriel au service à la clientèle par l'intermédiaire du site www.tdbank.com)

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Jeudi 20 avril 2023 à 9 h 30 (HE)
Date de clôture des registres pour la réception des avis et exercice du droit de vote : 21 février 2023

SERVICES RELATIFS AUX BILLETTS SUBORDONNÉS

Fiduciaire – billets subordonnés :

Computershare Trust Company of Canada
Attention : Manager,
Corporate Trust Services
100 University Avenue, 11th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Copies of the Annual Report are available in English from:

Corporate and Public Affairs Department
The Toronto-Dominion Bank
P.O. Box 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

